
Expertises CPDT



Note de travail sur les enjeux des études ESPON I en termes d'utilisation par la Région et de perspectives par rapport à ESPON II

ANNEXES



- **ANNEXE 1** : Grille utilisée pour synthétiser et analyser les études ESPON
- **ANNEXE 2** : Classement des études ESPON en fonction de leur priorité
- **ANNEXE 3** : Fiches relatives aux études ESPON synthétisées et analysées
- **ANNEXE 4** : Synthèse de l'analyse des études prioritaires ESPON au regard des objectifs de la politique d'aménagement du territoire en Région wallonne

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
GUIDe
Groupement Universitaire Interdisciplinaire de Développement Urbain et Rural

ANNEXE 1 :

Grille utilisée pour synthétiser et analyser les études ESPON

1. Titre de l'étude :
2. Auteurs de l'étude :
3. Date de clôture de l'étude :
4. Objectifs de l'étude :
5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :
6. Principaux résultats obtenus :
7. Eléments/objectifs de la politique wallonne d'aménagement du territoire auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous).

Note : Les objectifs décrits ci-dessous ont été identifiés sur base des objectifs du SDER et du Contrat d'avenir pour les wallonnes et les wallons, et sur base des 5 axes du Plan Marshall. **Leur définition est présentée dans le texte faisant suite au tableau.**

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré			
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie			
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales			
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux			
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses			
Contrat d'avenir (obj. 3, 6) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon			
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)			

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité			
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances			
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs			

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :
- Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :
 - Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :
 - Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :
 - Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :
9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

DEFINITION DES OBJECTIFS RELATIFS A LA POLITIQUE WALLONNE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (présentés à la section 7 de la grille d'analyse)

REMARQUE PREALABLE :

Les sections suivantes définissent les objectifs relatifs à l'aménagement du territoire wallon qui ont été retenus comme cadre d'analyse (Cf. *Tableau présenté au point 7 ci-dessus*). Chacune des définitions est illustrée par des exemples de mesures venant concrétiser les objectifs.

Ces exemples sont principalement tirés du SDER puisqu'ils sont plus directement en lien avec l'aménagement du territoire que les exemples tirés du Plan Marshall et du Contrat d'avenir.

OBJECTIF : Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré (SDER, obj. 1 ; Contrat d'avenir, obj. 5 ; Plan Marshall, axes 2, 3)

Définition :

Induire des structures spatiales dans lesquelles les différentes activités et les usages du sol s'harmonisent, se complètent et se renforcent mutuellement, et réduire les disparités économiques et sociales entre les différents bassins de vie de la Wallonie.

Exemples (tirés du SDER):

- Utiliser les outils qui ont une action structurante comme les schémas de structure et d'agglomération pour les pôles, les schémas de développement pour les aires de coopération.
- Renforcer la structure spatiale à différentes échelles en évitant notamment la dispersion de l'habitat, en recyclant les terrains à l'abandon, en revoyant certaines affectations obsolètes, en associant les études d'incidences à la révision des plans.
- Restructurer les villes et les villages en freinant par exemple la délocalisation des activités vers les périphéries, en assurant de bonnes conditions d'accessibilité aux fonctions centrales, en améliorant l'animation des centres et l'amélioration des espaces publics, en encourageant la mixité raisonnée des activités.
- Apporter une solution aux situations dégradées (donner une priorité aux zones urbaines fortement dégradées) en poursuivant l'assainissement des anciennes aires d'activités économiques, en éliminant les chancre, en améliorant l'aspect et la conception des entrées d'agglomération, en restructurant les sites touristiques dégradés, etc.
- Utiliser les outils de la politique foncière pour éviter entre autres la spéculation.
- Lutter contre les inégalités spatiales en consacrant une partie des moyens publics à des opérations prioritaires portant sur des zones défavorisées, à des projets particulièrement porteurs pour le développement régional.
- Assurer une meilleure redistribution des ressources entre les collectivités locales (ex. : éviter que communes-centres d'agglomération soient à la fois confrontées à un amoindrissement de leurs ressources et à un accroissement des missions liées à leur rôle central).
- Améliorer les outils de gestion du territoire et optimiser leur usage.

OBJECTIF : Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie (SDER, obj. 2 ; Plan Marshall, axes 1, 2)

Définition :

Aider au développement spatial et économique de la Wallonie en favorisant l'engagement de cette dernière dans les dynamiques supra-régionales.

Exemples (tirés du SDER):

- Ouvrir davantage la Wallonie sur son contexte spatial en améliorant la perception des enjeux suprarégionaux, en s'assurant que les choix faits en faveur du développement des composantes spatiales de portée supra-

régionale aient un impact positif pour l'ensemble de la Wallonie, et en appliquant le principe de subsidiarité (proposition d'un cadre clair et bien défini à l'intérieur duquel les collectivités locales disposent d'une marge de manœuvre).

- Encourager le partenariat en identifiant les domaines d'intérêt communs de la Région wallonne avec les partenaires éventuels, en identifiant ce que le contexte supra-régional peut apporter à la Région wallonne et ce que cette dernière peut apporter à ses partenaires, et en faisant connaître et reconnaître le projet spatial wallon.
- Concentrer les moyens sur les enjeux essentiels (tels que définis notamment par le SDEC, INTERREG, etc.).
- Participer aux dynamiques supra-régionales en mobilisant les moyens nécessaires, en renforçant les contacts avec les autres Régions belges, en promouvant les coopérations multidisciplinaires, en participant à l'élaboration de politiques spatiales suprarégionales et en encourageant les coopérations transfrontières.

OBJECTIF : Mettre en place des collaborations transversales (SDER, obj. 3 ; Plan Marshall, axes 1, 4)

Définition :

Favoriser la mise en place d'une nouvelle culture politique et administrative, basée sur l'esprit de coopération et la recherche de transversalité de façon à favoriser l'efficacité de mise en œuvre des mesures identifiées dans les documents politiques relatifs à l'aménagement du territoire wallon.

Exemples (tirés du SDER):

- Reconnaître à l'aménagement du territoire la mission de transposer et d'intégrer les aspects spatiaux des politiques sectorielles.
- Mettre en place de nouvelles pratiques de conseil, de concertation, de collaboration (entre les acteurs politiques, administratifs, parapublics, privés, associatifs) et de partenariat (de type contractuel associant les pouvoirs publics et le privé).

OBJECTIF : Répondre aux besoins primordiaux (SDER, obj. 4 ; Plan Marshall, axes 2, 5)

Définition :

Apporter une réponse aux besoins primordiaux des habitants de la Région (en termes notamment de cadre de vie, de logement, de besoins en commerces, équipements et services, de protection contre les risques et les nuisances) dans une optique de cohésion sociale, économique et de développement durable.

Exemples (tirés du SDER):

- Répondre aux besoins de qualité du cadre de vie en accordant la priorité aux zones fortement dégradées, en aménageant des quartiers d'habitat qui permettent une réelle qualité de vie, et en promouvant une culture architecturale et urbanistique.
- Répondre aux besoins en logements en développant des politiques en faveur des sans-abris, des personnes occupant un logement précaire ou insalubre ; en poursuivant l'investissement dans le logement social ; en rencontrant les besoins particuliers des personnes âgées et handicapées ; en améliorant le parc de logements prioritairement dans les quartiers dégradés ; en adaptant les logements aux caractéristiques de la demande (ex. : implantation de nouveaux logements en milieu urbain et dans des lieux directement accessibles en transports en commun).
- Répondre aux besoins en commerces, équipements et services, en permettant à tous un accès aisé aux commerces dans le tissu d'habitat, en programmant les équipements et les services publics (de façon à les répartir à différentes échelles spatiales en fonction des besoins) et en promouvant les équipement récréatifs et sportifs dans les centres urbains et les quartiers.
- Assurer la qualité de l'alimentation et de l'eau en maintenant de bonnes conditions de production agricole et en participant à la maîtrise du coût de l'eau potable par des localisations adéquates.
- Favoriser la protection contre les risques et les nuisances en limitant l'urbanisation des zones de risques naturels (ex. : zones inondables, zones exposées aux risques d'éboulements et de glissements de terrains) et protéger les risques technologiques et les nuisances paysagères et environnementales (ex. : prendre des mesures pour préserver la qualité de l'air, pour lutter contre les nuisances sonores, etc.).

OBJECTIF : Contribuer à la création d'emplois et de richesses (SDER, obj. 5 ; Contrat d'avenir, obj. 1 ; Plan Marshall, axes 2, 4, 5)

Définition :

Favoriser le soutien, par les pouvoirs publics, des activités créatrices d'emplois dans un souci de développement durable (prenant en compte, entre autres, le long terme et les besoins futurs). Faire également participer l'aménagement du territoire à la création de richesses collectives en garantissant notamment le bien-être de chacun, en assurant la prospérité et la vivacité des entreprises, en finançant des projets et services publics et privés.

Exemples (tirés du SDER, du Contrat d'avenir et du Plan Marshall):

- Tirer parti des flux de personnes et de marchandises qui traversent la Région wallonne (comme appui à des dynamiques de développement) et de l'importance des espaces disponibles pour les entreprises.
- Répondre aux besoins des entreprises en matière de localisation et de conditions administratives ; favoriser le développement de services qui leur sont destinés ; conforter et développer les filières d'activités économiques (ex. : encourager la création de réseaux de production et de filières d'entreprises) ; concevoir une stratégie d'ensemble dans le secteur de la logistique.
- Promouvoir l'économie sociale.
- Créer des zones franches dans les zones en reconversion économique et dans les zones rurales défavorisées.
- Assurer la consolidation de l'agriculture en maintenant une diversité d'espaces ruraux aux niveaux régional et local, en affirmant l'agriculture comme facteur de développement et en élargissant les filières.
- Promouvoir une mise en valeur et une gestion différenciée de la forêt.
- Valoriser les filières de la construction (rénovation et restauration du patrimoine particulièrement inductrices d'emplois) et de la gestion du cadre de vie (ex. : soutien des filières liées à la gestion de l'environnement comme l'assainissement, la dépollution, le recyclage des matériaux, etc.).
- Valoriser le patrimoine touristique, structurer les éléments touristiques et assurer la coordination des initiatives ; maximiser les synergies et coordonner la promotion du tourisme ; améliorer et valoriser le tourisme diffus et intégré.
- Faire converger la Wallonie vers un taux d'emploi équivalent aux objectifs européens à l'échéance 2010 (+1,5%/an et 70% de taux d'emploi avec un taux d'emploi féminin de 60%).

OBJECTIF : Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon (Contrat d'avenir, obj. 3, 6 ; Plan Marshall, axe 2)

Définition :

Opter pour des politiques visant à assurer aux citoyens de la Région wallonne l'accès aux droits fondamentaux et ce, dans l'optique de contribuer au bien-être de tous, de minimiser les disparités et d'éviter les polarisations. Valoriser également le capital social en contribuant notamment à l'amélioration du sentiment d'attachement des habitants à la Région wallonne.

Exemples (tirés du Contrat d'avenir):

- Adopter des politiques visant à favoriser la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Faciliter l'accès des citoyens au logement, à l'emploi, aux soins, à la culture et aux loisirs (par des mesures d'aménagement, le renforcement des services de proximité, etc.).
- Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes vivants en Wallonie, quelle que soit leur origine (ex. : renforcer les services de proximité tels que l'accueil à l'enfance de façon à lever un des obstacles à l'investissement dans la carrière professionnelle des femmes en particulier ; répondre aux faiblesses de la Région wallonne en matière de taux d'emploi des jeunes et des femmes notamment ; mettre en place une

politique intégrée de genre et tenir compte, dans l'ensemble des politiques régionales, des réalités différenciées vécues par les femmes et les hommes¹).

OBJECTIF : Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources) (SDER, obj. 7 ; Contrat d'avenir, obj. 4 ; Plan Marshall, axe 2)

Définition :

Opter pour des mesures d'aménagement du territoire favorables à la santé et au bien-être de la population afin de contribuer à la qualité de vie des habitants et de promouvoir une image positive de la Région.

Exemples (tirés du SDER, du Contrat d'avenir et du Plan Marshall):

- Assurer une protection sélective des éléments du patrimoine bâti (prévention, restauration) et hiérarchiser les priorités d'intervention ; intégrer les préoccupations urbanistiques dans les opérations de réaffectation des biens patrimoniaux ; promouvoir la qualité architecturale et urbanistique des constructions neuves et des aménagements d'espaces publics, surtout dans les périmètres sensibles des centres.
- Concrétiser le réseau Natura 2000 et protéger les autres sites de grand intérêt biologique ; permettre à la biodiversité de se développer sur l'ensemble du territoire en utilisant les instruments appropriés (ex. : zones du plan de secteur, schéma de structure communal, plan communal d'aménagement, permis d'urbanisme, etc.).
- Utiliser les outils existants et développer de nouveaux outils permettant de les protéger et d'améliorer la qualité des paysages ; identifier de manière systémique les paysages remarquables ; renforcer la politique de protection (notamment par le biais de règlements d'urbanisme et du classement), etc.
- Assurer la protection des captages et des eaux souterraines et protéger et assainir les eaux de surface.
- Restaurer et maintenir la qualité des sols (ex. : réaliser l'assainissement visuel de sites peu pollués et pollués présentant un danger ; exploiter avec parcimonie les ressources du sous-sol et protéger les principaux gisements de roche ; réhabiliter les carrières abandonnées).
- Favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production d'énergies renouvelables.

OBJECTIF : Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité (SDER, obj. 6 ; Plan Marshall, axe 3)

Définition :

Répondre aux besoins en mobilité des personnes et des marchandises en accord avec les autres objectifs du développement territorial et dans le respect du principe de développement durable.

Exemples (tirés du SDER et du Plan Marshall):

- Intégrer la Wallonie dans les réseaux transeuropéens pour différents modes de transports.
- Localiser les activités et organiser les déplacements de manière cohérente ; concevoir un système de transport structuré (prenant en compte les effets induits par tout nouveau projet sur les déplacements) ; améliorer la structure des réseaux de transport (ex. : mise en place du RER pour limiter le trafic de transit et pour améliorer les relations de la Wallonie avec la Région bruxelloise).
- Maîtriser la mobilité et atteindre un équilibre entre la satisfaction de la demande et l'amélioration du cadre de vie en promouvant notamment un usage du sol moins générateur de déplacements en voiture, en donnant la priorité aux modes de transports les plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie (marche à pied, déplacements à vélo, transports en commun) ; en partageant équitablement l'espace public au profit de tous ceux qui l'utilisent ; en favorisant les déplacements des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite ; en adaptant l'offre de transports en commun aux spécificités du milieu rural (ex. : mise en service d'un minibus pour faciliter les déplacements des habitants des communes rurales).
- Supprimer les droits de navigation afin de promouvoir le développement du transport par la voie d'eau (préférables à d'autres moyens de transports pour l'émission de gaz à effet de serre).

¹ Ces exemples peuvent avoir des effets sur l'aménagement du territoire bien qu'ils ne soient pas très spatialisables en soi.

OBJECTIF : Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances (Contrat d'avenir, obj. 2 ; Plan Marshall, axes 4, 5)

Définition :

Diffuser, développer et exploiter les connaissances issues notamment des progrès technologiques pour valoriser le capital humain, en cohérence avec l'objectif de l'Union européenne de devenir la première économie fondée sur la connaissance et la recherche scientifique.

Exemples (tirés du Contrat d'avenir et du Plan Marshall):

- Généraliser l'accès aux technologies de l'information et de la communication.
- Faire progresser le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans détenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur vers l'objectif européen de 85% à l'échéance 2010.
- Favoriser la création de spin-off et de spin-out afin de valoriser la recherche à des fins économiques.
- Faire converger la Wallonie vers 3% du PIB consacrés à la recherche et au développement à l'échéance 2010, dont 2% par le secteur privé¹.

OBJECTIF : Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs (SDER, obj. 8)

Définition :

Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement du territoire au travers de mesures d'information, de sensibilisation, de formation afin d'intégrer les principes du « bon » aménagement et du « bon » urbanisme dans la culture collective.

Exemples (tirés du SDER):

- Mettre en place des actions de communication destinées à des publics variés afin de montrer les effets bénéfiques d'une gestion rigoureuse du territoire, de convaincre que chaque acte d'aménagement peut participer au bien-être collectif et de souligner que l'aménagement du territoire est la concrétisation d'un projet de société.
- Sensibiliser les jeunes à l'aménagement du territoire et aux enjeux spatiaux.
- Organiser des formations ciblées pour les mandataires politiques, les membres des commissions consultatives, les professionnels du cadre de vie, etc.

ANNEXE 2 :

Classement des études ESPON en fonction de leur priorité

Rappel des niveaux définis pour la synthèse et l'analyse des études :

- 1= Etudes prioritaires qui feront l'objet d'une fiche descriptive en un premier temps.
- 2= Etudes prioritaires qui feront l'objet d'une fiche descriptive en un second temps.
- 3= Etudes prioritaires qui feront l'objet d'une fiche descriptive en un troisième temps.

Ces niveaux de priorité sont indiqués dans le tableau ci-dessous (dans la colonne intitulée : « Ordre de prise en compte »).

Les projets grisés sont ceux qui ont été analysés.

Projet	Surnom	Ordre de prise en compte CPDT	Dernier rapport paru sur internet (au 19/09/06)	Echéancier
The role, specific situation and potential of urban areas as nodes of a polycentric development (1.1.1)	Polycentrism	1	Rapport final	Mars 2006
Urban-rural relations (1.1.2)	Urban-rural	1	Rapport final	Mars 2006
Territorial impact of EU transport and ten policies (2.1.1)	Transport impact	1	Rapport final	Mars 2006
The territorial impact of CAP and rural development policy (2.1.3)	CAP impact	1	Rapport final	Mars 2006
Territorial effects of structural funds (2.2.1)	Structural funds impact	1	Rapport final	Mars 2006
Territorial effects of structural funds in urban areas (2.2.3)	Structural funds, urban impact	1	Rapport final	Mars 2006
Spatial scenarios and orientations towards the ESDP and the Cohesion Policy (3.2)	Scenarios	1	Draft rapport final	Mars 2006
The spatial effects of demographic trends and migration (1.1.4)	Demography trends	2	Rapport final	Mai 2006
Integrated tools for the European spatial development (3.1)	Spatial tools	2	Rapport final	Mai 2006
Transport services and network: territorial trends and basic supply of infrastructure for territorial cohesion (1.2.1)	Transport and networks trends	2	Rapport final	Mai 2006
Territorial trends of the management of the natural heritage (1.3.2)	Natural heritage	2	Rapport final	Mai 2006
Territorial trends of energy services and networks and territorial impact of EU energy policy (2.1.4)	Energy	2	Rapport final	Mai 2006
Integrated analysis of transnational and national territories based on ESPON results (2.4.2)	Interreg IIIB - zoom	2-3	Rapport final (draft)	Mai 2006
Telecommunications services and networks: territorial trends and basic supply of infrastructure for territorial cohesion (1.2.2)	Telecom trends	3	Rapport final	Mai 2006
Enlargement of the European Union and the wider European perspective as regards its polycentric spatial structure (1.1.3)	Enlargement	Etude non prioritaire	Rapport final	Septembre 2006

Projet	Surnom	Ordre de prise en compte CPDT	Dernier rapport paru sur internet (au 19/09/06)	Echéancier
Identification of spatially relevant aspects of the information society (1.2.3)	Information society	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006
The spatial effects and management of natural and technological hazards in general and in relation to climate change (1.3.1)	Natural hazards	Etude non prioritaire	Rapport final	Septembre 2006
The role and spatial effects of cultural heritage and identity (1.3.3)	Cultural heritage	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006
The role of small and medium sized towns (1.4.1)	Small towns	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006
Social dimension (1.4.2)	Social	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006
Territorial impact of EU research and development policy (2.1.2)	R&D impact	Etude non prioritaire	Rapport final	Septembre 2006
Territorial impacts of European fisheries policy (2.1.5)	Fisheries	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006
Territorial effects of the "acquis communautaire", pre-accession aid and phare/tacis/meda programmes (2.2.2)	Enlargement aid impact	Etude non prioritaire	Rapport final	Septembre 2006
The application and effects of the ESDP in the Member States (2.3.1)	ESDP impact	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006
The governance of the territorial and urban oriented policies from the EU local to the local level (2.3.2)	Governance	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006
Territorial trends in environment and impacts of EU environment policy (2.4.1)	Environment	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006
Territorial dimension of the Lisbon/Gothenburg process (3.3)	Lisbon process	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006
Europe in the world (3.4.1)	Europe in the world	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006
Territorial impacts of EU economic policies and location of economic activities (3.4.2)	Economic policy	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006
The modifiable areas unit problem (3.4.3)	MAUP (NUTSS2-3)	Etude non prioritaire	Draft rapport final	Septembre 2006

Nouveaux projets ESPON :

Projet	Surnom	Ordre de prise en compte	Dernier rapport paru sur internet	Echéancier
Study on urban functions (1.4.3)	Urban functions	-	1 ^{ier} rapport intermédiaire	-
Study o Feasibility on Flows Analysis (1.4.4)	Flows	-	Termes de référence	-
Study on spatially relevant aspects of Tourism	Tourism	-	1 ^{ier} rapport intermédiaire	-

ANNEXE 3 :

Fiches relatives aux études ESPON synthétisées et analysées

- 1.1.1 : Potentials for polycentric development in Europe**
(*Potentiels pour un développement polycentrique en Europe*)
- 1.1.2 : Urban-rural relations in Europe**
(*Relations urbain-rural en Europe*)
- 1.1.3 : Enlargement of the European Union and the wider European perspective as regards its polycentric spatial structure**
(*Elargissement de l'Union Européenne et perspectives d'une Europe plus vaste du point de vue de sa structure spatiale polycentrique*)
- 1.1.4 : The spatial effects of the demographic trends and migration**
(*Effets spatiaux des tendances démographiques et des migrations*)
- 1.2.2 : Telecommunications services and networks: territorial trends and basic supply of infrastructure for territorial cohesion**
(*Services et réseaux de télécommunication : tendances territoriales et infrastructures basiques pour la cohésion territoriale*)
- 1.3.1 : The spatial effects and management of natural and technological hazards in general and in relation to climate change**
(*Effets spatiaux et gestion des catastrophes naturelles et technologiques, en général et en relation avec les changements climatiques*)
- 1.3.2 : Territorial trends of the management of the natural heritage**
(*Tendances territoriales du patrimoine naturel*)
- 1.4.1 : The role of small and medium sized towns**
(*Rôles des villes et villages de petite et moyenne taille*)
- 2.1.1 : Territorial impact of EU transport and TEN policies**
(*Impact territorial du transport européen et des politiques liées aux réseaux transeuropéens de transport et de télécommunications – TENs*)
- 2.1.3 : The territorial impact of CAP and rural development policy**
(*Impact territorial de la Politique Agricole Commune et de la Politique de Développement Rural*)
- 2.1.4 : Territorial trends of energy services and networks and territorial impact of EU energy policy**
(*Tendances territoriales des réseaux et services énergétiques et impact territorial des politiques européennes de l'énergie*)
- 2.2.1 : The territorial effects of the structural funds**
(*Les effets territoriaux des fonds structurels*)
- 2.2.3 : Territorial effects of the structural funds in urban areas**
(*Effets territoriaux des fonds structurels dans les régions urbaines*)
- 2.4.1 : Territorial trends in environment and impacts of EU environmental policy**
(*Tendances territoriales de l'environnement et impacts de la politique environnementale européenne*)
- 2.4.2 : Integrated analysis of transnational and national territories based on ESPON results**
(*Analyse intégrée des territoires nationaux et transnationaux basée sur les résultats ESPON*)
- 3.1 : Integrated tools for the European spatial development**
(*Outils intégrés pour le développement spatial européen*)
- 3.2 : Spatial scenarios and orientations in relation to the ESDP and cohesion policy**
(*Scénarios spatiaux et orientations liés au SDEC et à la politique de cohésion*)

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 1.1.1

Risse Nathalie, GUIDE, le 30 mars 2006

1. Titre de l'étude :

POTENTIALS FOR POLYCENTRIC DEVELOPMENT IN EUROPE
(Potentiels pour un développement polycentrique en Europe)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du **rapport final** de l'étude de Nordregio *et al.*, 2005 : « Potentials for polycentric development in Europe, ESPON 1.1.1 ». Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par le Nordregio (Suède) et réalisée en partenariat avec le Centre Danois sur les Forêts, le Paysage et la Planification, l'Institut de Recherche pour les études relatives au Logement, à l'Urbanisme et à la Mobilité (OTB – Université Technique de Delft), le CNRS-UMR Géographie-Cités (France), le Centre pour le Développement Urbain et la Gestion de l'Environnement (CUDEM – Université métropolitaine de Leeds), l'Institut Autrichien pour les Etudes Régionales et la Planification Spatiale, Spiekermann & Wegener (S&W – Allemagne), l'Ecole Polytechnique de l'Université de Turin (*Dipartimento Interateneo Territorio*), le Quaternaire (Portugal), le Département de Planification Urbaine et Régionale (Université Technique Nationale d'Athènes – Grèce), l'Institut Norvégien de Recherche Urbaine et Régionale (NIBR – Norvège), l'Institut pour le Développement Territorial et le Paysage (IRL – Institut Fédéral Suisse de Technologie), l'Institut Hongrois pour le Développement Régional et Urbain et la Planification (VÁTI), l'Institut de Planification Urbaine de la République de Slovénie (UPIRS) (Nordregio *et al.*, 2005, p. iv).

3. Date de clôture de l'étude : Rapport remis en mars 2005.

4. Objectifs de l'étude :

Cette étude, qui couvre les 29 pays de l'espace ESPON (Nordregio *et al.*, 2005, p. 4), a pour principal objectif de fournir l'information nécessaire à une discussion informée sur le développement polycentrique en Europe (Nordregio *et al.*, 2005, pp. v, 49).

Elle définit de façon générale le polycentrisme comme la création de synergies développées par la coopération entre les villes et les villes-régions et pouvant conduire notamment à un développement régional équilibré (cohésion)¹ (Nordregio *et al.*, 2005, p. 35). Elle oppose ainsi le polycentrisme au monocentrisme, selon lequel la fourniture de services et la compétence relative à la gestion territoriale sont liés à un centre spécifique (Nordregio *et al.*, 2005, p. 3, 38).

¹ Pour plus d'information sur le concept même de polycentrisme, voir Nordregio *et al.*, 2005, pp. 35-40.

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

L'étude explore différents volets du polycentrisme en Europe. Elle examine particulièrement (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 49-50, 60) :

- la morphologie du système urbain (mesurée par un indice de taille et de localisation) européen et ses aspects relationnels (mesurés par un indice de connectivité);
- la spécialisation fonctionnelle des nœuds urbains ;
- le potentiel polycentrique, basé sur la proximité morphologique ;
- les réseaux et la coopération entre les villes ;
- les expériences de partenariat et la gouvernance dans les politiques spatiales ;
- la présence du polycentrisme dans la planification spatiale nationale et dans les politiques régionales.

Ces thématiques sont étudiées sur base d'approches variées, telles que la collecte de données nationales et européennes, la collecte d'indicateurs, la réalisation d'enquêtes à partir de questionnaires, etc. Notons que cette dernière approche a été utilisée dans l'étude pour fournir une vue d'ensemble des arrangements institutionnels relatifs aux enjeux spatiaux stratégiques : la première enquête a été menée sur 21 pays en regard de la coopération inter-municipale au niveau des **Aires Urbaines Fonctionnelles**¹ (*Functional Urban Areas – FUA*) alors que la seconde a été réalisée sur les exemples de coopération inter-régionale et trans-nationale à l'échelle européenne. Un questionnaire a également été utilisé pour collecter de l'information sur l'intégration du polycentrisme dans les plans et les stratégies au niveau national et ce, pour tout l'espace ESPON (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 24-26, 188, 198, 207).

Pour plus d'information sur la méthodologie adoptée dans le cadre de l'étude, voir Nordregio et al., 2005, pp. 24-26 ainsi que la première page de chacun des chapitres : Nordregio et al., 2005, pp. 53, 85, 111, 163, 179, et 207).

6. Principaux résultats obtenus :

Les principaux résultats de l'étude sont présentés ci-dessous. Ils sont repris dans l'ordre des points évoqués auparavant dans la démarche méthodologique. Les recommandations identifiées à l'issue des résultats de l'étude sont également présentées.

Résultats relatifs à la morphologie du système urbain européen et à ses aspects relationnels :

- Pour caractériser les régions européennes en termes de polycentrisme, un index de polycentrisme a été développé². Cet index s'est basé sur trois indices, reprenant trois dimensions du polycentrisme : **la taille** (pour mesurer si le système urbain représente un mélange équilibré de petites et de grandes villes et n'est pas dominé par une ville capitale majeure), **la localisation** (distribution égale des villes dans l'espace) et la **connectivité** (accessibilité) (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 60-61).
- L'application de cet index à l'espace ESPON a permis de mettre en lumière que la Slovénie, l'Irlande, la Pologne et le Danemark constituent les pays les plus polycentriques d'Europe et ce, pour différents motifs (voir Nordregio *et al.*, 2005, p. 78 pour plus de détails). Les autres pays d'Europe analysés performant moins bien que les pays susmentionnés étant donné qu'ils sont déficients sur une des dimensions du polycentrisme : l'Allemagne par exemple se positionne très bien sur l'indice de taille et de connectivité mais se positionne faiblement sur l'indice de localisation parce que ses villes sont concentrées dans le sud et l'ouest du pays (Nordregio *et al.*, 2005,

¹ Le concept d'Aire Urbaine Fonctionnelle réfère au regroupement d'agglomérations de municipalités selon leur orientation fonctionnelle (Nordregio *et al.*, 2005, p. 55). L'Aire Urbaine Fonctionnelle est représentée par un noyau urbain et des régions environnantes, lesquels sont économiquement intégrés avec le centre (bassin local d'emploi) (Nordregio *et al.*, 2005, p. 4). Dans le cadre d'ESPO, ce concept est défini de la façon suivante : « Pour les pays de plus de 10 millions d'habitants, une Aire Urbaine Fonctionnelle a un noyau urbain d'au moins 15 000 habitants et regroupe plus de 50 000 habitants en population totale. Pour les plus petits pays, une Aire Urbaine Fonctionnelle a un noyau urbain d'au moins 15 000 habitants et regroupe plus de 0,5% de la population nationale ; elle doit détenir des fonctions d'importance nationale et régionale (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 4, 24). Les Aires Urbaines Fonctionnelles sont le cœur des régions polycentriques : les régions polycentriques sont constituées par deux ou plusieurs Aires Urbaines Fonctionnelles se renforçant mutuellement (Nordregio *et al.*, 2005, p. 54).

² Pour des informations sur les limites de l'index développé voir Nordregio *et al.*, 2005, p. 83.

pp. 78). En outre, l'Espagne, le Portugal et les pays nordiques (à l'exception du Danemark) ainsi que la plupart des pays adhérents de l'Europe de l'Est représentent les pays ayant les plus faibles performances en matière de développement polycentrique des régions urbaines. Les faibles performances de l'Espagne, du Portugal et des pays nordiques peuvent s'expliquer par l'existence de grandes régions rurales ayant une faible densité de population. Le faible degré de polycentrisme dans les Etats baltes, la République tchèque et la Hongrie peut être lié à l'histoire récente de ces pays, se caractérisant notamment par peu d'incitatifs pour une planification décentralisée (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 78). Enfin, les régions les plus petites sont plus homogènes et ont donc tendance à mieux performer en regard du polycentrisme. Il est toutefois clair qu'il y a une variation significative de polycentrisme à l'intérieur même des pays (entre les régions) (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 78).

- La confrontation de l'index développé pour caractériser les régions européennes en termes de polycentrisme (Cf. *ci-dessus*) à trois indicateurs élaborés en lien avec les objectifs politiques majeurs de l'Union européenne (compétitivité économique, équité sociale et soutenabilité environnementale) montre que (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 81-82) :
 - les pays ayant une structure spatiale polycentrique sont les plus performants économiquement ;
 - dans les pays adhérents, le polycentrisme ne contribue pas à la cohésion spatiale et dans les anciens Etats membres de l'Union européenne (UE 15), les pays polycentriques tendent à avoir de plus grandes différences de revenus entre les régions centrales et périphériques ;
 - en matière de soutenabilité environnementale, les pays polycentriques utilisent moins d'énergie pour le transport par unité de PIB que les pays monocentriques (ce qui est vrai pour les anciens et les nouveaux Etats membres).

Pour de l'information plus détaillée sur ces résultats, voir Nordregio *et al.*, 2005, pp. 53-84.

Résultats relatifs à la spécialisation fonctionnelle des nœuds urbains :

La spécialisation fonctionnelle constitue une dimension importante du polycentrisme. En effet, les fonctions des villes rendent ces dernières différentes les unes des autres et produisent les retombées nécessaires à l'intégration économique et politique. Ainsi, sept fonctions des régions urbaines européennes ont été identifiées : population, transport, tourisme, fabrication, connaissance, prise de décision dans le secteur privé, prise de décision dans le secteur public, et des indicateurs ont été retenus pour comparer les villes sur base des fonctions définies (Nordregio *et al.*, 2005, p. 8). Il ressort de cette comparaison que :

- La population européenne est surtout concentrée dans le Pentagone bien que des pics de population soient également identifiables dans le sud de l'Italie ainsi que le centre et l'Est de l'Europe, où l'on retrouve une concentration d'agglomérations urbaines importantes (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 8, 86).
- L'analyse du transport (réalisée en tenant compte des niveaux de trafic aux principaux aéroports et du nombre de tonnes manipulées dans les principaux containers des ports) montre que l'Europe est, en général, plutôt monocentrique, particulièrement dans les petits pays. Les principaux nœuds de transport se trouvent dans le Pentagone. Aucun des pays adhérents n'a de nœud de transport d'importance à l'échelle européenne (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 8, 90).
- Le tourisme constitue un indicateur quant à l'attractivité des villes, des régions et des pays. La plupart des Aires Urbaines Fonctionnelles qui se positionnent bien en matière de tourisme sont localisés principalement la région méditerranéenne et dans les Alpes (seules quelques Aires Urbaines Fonctionnelles d'importance européenne se situent entre ces deux zones). Globalement, les destinations urbaines significatives sont Londres, Paris et Rome. Les Capitales constituent également des nœuds touristiques importants (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 9, 93).
- Les industries manufacturières sont en déclin dans bon nombre régions, bien qu'elles constituent des composantes importantes de l'économie dans plusieurs autres régions. Les Aires Urbaines Fonctionnelles les meilleures en termes de valeur ajoutée brute se trouvent dans le Pentagone. La valeur ajoutée brute est souvent faible dans les pays adhérents, excepté dans les Capitales et en Pologne (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 9, 96).
- Les Capitales constituent les nœuds les plus forts en matière de connaissance (mesurée par le nombre d'étudiants fréquentant des instituts supérieurs d'éducation). Les nœuds de connaissance sont distribués partout à travers l'Europe et dans la plupart des pays. La densité des Instituts supérieurs d'éducation est toutefois plus élevée dans les régions les plus densément peuplées (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 9, 99).

- La capacité d'influencer un système urbain dépend du niveau de compétitivité et du poids démographique de la ville mais également de son attractivité économique pour les investisseurs privés. Ainsi, la distribution des sièges sociaux des firmes européennes les plus en vogue est un indicateur d'attractivité économique : les sièges sociaux des firmes oeuvrant dans le domaine du business sont localisés dans des endroits très accessibles et à proximité des services. L'organe de prise de décision de ces firmes est toutefois localisé le plus souvent dans le Pentagone, à l'exception de Stockholm (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 9, 102).
- Les villes administratives jouent un rôle significatif en matière de polycentrisme étant donné les services publics qu'elles offrent. En Europe, les Capitales constituent les nœuds principaux du système administratif. Toutefois, dans les Etats fédéraux, les capitales provinciales/régionales jouent un rôle important au niveau national étant donné qu'elles représentent des centres administratifs d'importance (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 9, 106).

Pour de l'information plus détaillée sur ces résultats, voir Nordregio et al., 2005, pp. 85-110.

Résultats relatifs au potentiel polycentrique, basé sur la proximité morphologique :

- Il est généralement prétendu que les conditions pour un développement polycentrique sont meilleures lorsque les villes sont situées à proximité les unes des autres : la proximité ne garantit pas la coopération mais fournit une meilleure opportunité pour une intégration fonctionnelle. L'hypothèse retenue dans l'étude a donc été la suivante : les villes dont les zones travail-domicile se chevauchent ont le meilleur potentiel pour développer des synergies. En ce sens, les auteurs de l'étude ont calculé, pour chaque Aire Urbaine Fonctionnelle, la zone pouvant être atteinte dans les 45 minutes en voiture du centre de l'Aire Urbaine Fonctionnelle. Des **Horizons Stratégiques Urbains Potentiels (Potential Urban Strategic Horizons – PUSH)¹** ont également été identifiés (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 13, 124).
- Outre ces aspects, une liste des **Aires d'Intégration Polycentrique Potentielle²** a été établie, se basant sur l'hypothèse que les villes voisines avec des chevauchements de zones domicile-travail peuvent être fonctionnellement intégrées et peuvent gagner à coopérer (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 15, 136).
- Les résultats généraux se dégageant de ces démarches suggèrent que la limitation du cœur de l'Europe au niveau du « Pentagone » est trop restrictive. Le polycentrisme au niveau européen doit être fondé sur la spécialisation fonctionnelle : il faut encourager des villes situées hors de la partie centrale à développer des fonctions pour l'ensemble de l'Europe (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 15).
- Les initiatives visant l'intégration polycentrique sont plus susceptibles de se développer dans la région du Pentagone qu'à l'extérieur, créant des contrastes encore plus grands entre le cœur de l'Europe et le reste du territoire européen. Un certain nombre de villes et de régions urbaines à l'extérieur du Pentagone ont toutefois un potentiel clair pour l'intégration régionale polycentrique (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 163).

Pour de l'information plus détaillée sur ces résultats, voir Nordregio et al., 2005, pp. 111-163.

¹ Zones qui englobent toutes les municipalités dont au moins 10% de la superficie sont accessibles depuis chaque centre d'Aire Urbaine Fonctionnelle en moins de 45 minutes en voiture (Nordregio *et al.*, 2005, p. 24).

² Fusion des zones d'Horizons Stratégiques Urbains Potentiels de villes voisines lorsque, démographiquement parlant, la plus petite partage au moins 1/3 de sa zone d'Horizon stratégique Urbain Potentiel avec la plus grande. Chaque zone d'Horizon Stratégique Urbain Potentiel appartient à une seule Aire d'Intégration Polycentrique Potentielle (la ville voisine la plus grande étant préférée dans le cas de chevauchements multiples) (Nordregio *et al.*, 2005, p. 24).

Résultats liés aux réseaux et à la coopération entre les villes :

Etant donné que l'intégration fonctionnelle et la coopération constituent des conditions importantes pour le polycentrisme, quelques exemples de réseaux et de coopération entre villes au niveau européen ont été repris dans l'étude (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 17, 163). Ces exemples concernent le réseau de trafic aérien, le réseau d'échange d'étudiants entre universités (soutenu par le programme ERASMUS) et le programme INTERREG (par lequel les autorités sont encouragées à coopérer par-delà les frontières nationales) (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 17, 166-173). L'analyse de ces exemples a permis de mettre en évidence notamment que (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 18, 177) :

- La taille ne devrait pas être considérée comme un indicateur complet pour identifier les pôles du développement polycentrique.
- Les réseaux transnationaux entre universités, firmes privées et autres fonctions urbaines sont particulièrement importants pour le développement du polycentrisme si la mise en réseau associe des villes de second rang. Ces réseaux peuvent même contribuer à stabiliser la position des villes dans les hiérarchies urbaines nationales. La mise en réseau au sein de meso-régions comme les régions INTERREG contribue à développer le polycentrisme pour autant qu'une telle coopération favorise l'intégration régionale et la compétitivité.

Pour de l'information plus détaillée sur ces résultats, voir Nordregio et al., 2005, pp. 163-177.

Résultats liés aux expériences de partenariat et à la gouvernance dans les politiques spatiales :

Considérant qu'une coordination et qu'une coopération institutionnelles efficaces constituent des facteurs influençant la promotion du polycentrisme, le projet s'est donné pour objectif d'examiner le niveau et la nature du polycentrisme politique dans différents pays d'Europe (Nordregio *et al.*, 2005, p. 187). Des enquêtes (inter-municipale vs inter-régionale et transnationale) ont ainsi été conduites dans le cadre du projet (*Cf. section 5*). Ces dernières ont permis de dresser différents constats (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 18-19) :

Au niveau de la coopération inter-municipale :

- La fin des années 80 et le début des années 90 ont marqué le début d'un nombre croissant de partenariats inter-municipaux en Europe.
- Les objectifs des partenariats mis en place sont principalement orientés vers le développement stratégique, la mise en œuvre de projets (souvent limitée dans le temps), la mise en réseau et la promotion
- La plupart des partenariats ne disposent pas de pouvoirs de décision. Par contre, ils influencent les processus d'élaboration des politiques en faisant des recommandations, en faisant du lobbying ou en réalisant des études et des programmes.
- Les atouts des partenariats établis résident dans la coordination de ressources, de buts et d'objectifs, dans l'accès à la connaissance et à l'expertise, et dans la promotion de l'interdépendance et de la compréhension partagée de défis communs.
- Les principales faiblesses des partenariats sont souvent le manque de moyens et d'engagement politique.

Au niveau de la coopération inter-régionale et transnationale :

- Le développement économique et commercial est le domaine de coopération le plus courant.
- L'élaboration de stratégies conjointes se justifie par la nécessité de développer des complémentarités et d'exploiter le potentiel de marché élargi qu'offrent deux ou plusieurs centres.
- Il y a peu d'exemples de planification stratégique conjointe.
- Il arrive que des tendances à la concurrence perdurent et, dans certains cas, la dépendance prévaut sur le partenariat.

Dans les deux cas :

- Les partenariats couverts par les enquêtes considèrent rarement l'intégration polycentrique du réseau urbain comme un instrument ou un objectif. Par contre, les débats en cours sur le polycentrisme au niveau européen ont contribué à mettre ce sujet en avant de façon à orienter l'avenir des partenariats aux niveaux local, régional et transnational.

Pour de l'information plus détaillée sur ces résultats, voir Nordregio et al., 2005, pp. 179-205.

Résultats liés à la présence du polycentrisme dans la planification spatiale nationale et dans les politiques régionales :

De manière à examiner l'application du polycentrisme dans les Etats Membres de l'espace ESPON, un questionnaire a été élaboré par les auteurs de l'étude pour collecter de l'information sur l'intégration du polycentrisme dans les plans et les stratégies de niveau national (*Cf. section 5*). Il est entre autres ressorti de ce questionnaire que (Nordregio et al., 2005, pp. 19-20) :

- Parmi les 29 pays couverts, 18 déclarent poursuivre un développement polycentrique d'une manière ou d'une autre.
- Les objectifs poursuivis dans ces pays en matière de polycentrisme visent à : 1) améliorer la compétitivité urbaine (objectif le plus important) et à 2) réduire les disparités entre zones urbaines. Ces objectifs ne s'excluent pas forcément l'un l'autre.
- Les types de disparités urbaines pris en compte diffèrent suivant les pays. Des pays comme le Danemark, l'Estonie, la France, l'Irlande et la Lettonie mettent l'accent sur l'écart entre les régions capitales et les autres villes. En Finlande, en Grèce et au Portugal, on s'intéresse plutôt à la nécessité de renforcer les villes de taille moyenne dans leurs hiérarchies urbaines.
- Trois types d'instruments sont utilisés dans les politiques pour promouvoir le développement polycentrique : les instruments spatiaux de mise en œuvre (ex. : mesures de politique régionale liées à un budget, à un programme ou à une réglementation) ; les instruments non spatiaux (ex. : réformes administratives) et les instruments de planification spatiale (ex. : visions spatiales, stratégies de développement régional). Dans la plupart des pays, la vision spatiale (instrument de planification spatiale) est le seul instrument politique qui promeuve explicitement le développement polycentrique.
- Il n'y a actuellement pas de définition unique de ce qu'est une politique polycentrique. Le concept est compris différemment d'un pays à l'autre. Les experts en planification se doivent donc de réinterpréter les politiques sur base de leur propre compréhension du polycentrisme.

Pour de l'information plus détaillée sur ces résultats, voir Nordregio et al., 2005, pp. 207-224.

Recommandations :

Les principales recommandations se dégageant de l'étude sont formulées pour trois niveaux spatiaux : le niveau micro (infra-régional), le niveau meso (national, interrégional) et le niveau macro (européen). Ces recommandations sont brièvement exposées ci-dessous. Le lecteur est toutefois invité à consulter Nordregio *et al.* (2005, pp 20-22 et pp. 227-236) pour plus de détails.

Niveau micro :

- Les villes devraient être encouragées à coopérer et à unir leurs forces pour améliorer leur positionnement urbain à l'échelle des Etats Membres. Pour ce faire, et pour favoriser l'intégration économique entre les villes, les politiques urbaines devraient viser le développement de liens entre les zones urbaines en définissant notamment des stratégies de planification commune, en déterminant le rôle économique de chaque noeud et en développant les équipements communs de fourniture de services. Il pourrait également être utile d'illustrer, à l'aide d'exemples concrets, les avantages et les limites de la coopération entre les villes (Nordregio *et al.*, 2005, p. 20).
- La gouvernance étant un enjeu-clé dans la promotion de l'action collective, les gouvernements nationaux pourraient faire davantage de choses pour améliorer le contexte de la gouvernance locale, pour mettre en place des cadres politiques plus solides et un engagement politique accru. A ce titre notamment, des ressources

pourraient être allouées dans le cadre des programmes des fonds structurels afin d'améliorer les relations de gouvernance à diverses échelles et afin de renforcer les capacités institutionnelles au niveau local (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 20-21).

- Les gouvernements des Etats Membres et la Commission européenne devraient encourager davantage le développement de stratégies spatiales régionales par le biais de coopérations inter-urbaines, et favoriser le développement de complémentarités urbaines fonctionnelles. Pour ce faire, des lignes de conduite sur la mise en œuvre du polycentrisme (au niveau régional) devraient être élaborées (Nordregio *et al.*, 2005, p. 21).
- Les règlements des fonds structurels devraient faciliter le renforcement du polycentrisme au niveau régional. A cet effet, ils pourraient intégrer un paragraphe encourageant les régions à décrire leur structure urbaine et leurs impacts sur le développement économique (Nordregio *et al.*, 2005, p. 21).

Niveau meso :

- La Commission européenne peut influencer les politiques nationales et régionales dans les pays où une grande proportion du territoire est éligible aux fonds structurels. Cela est particulièrement vrai pour les pays où l'investissement dans les infrastructures de transport et d'environnement peut être co-financée par les fonds structurels (Nordregio *et al.*, 2005, p. 21).
- L'Union européenne peut également contribuer à une structure urbaine plus polycentrique des Etats Membres en encourageant notamment les agences de planification du territoire de niveaux national et régional à élaborer des stratégies d'aménagement du territoire trans-régionales et trans-nationales (Nordregio *et al.*, 2005, p. 21).
- Les stratégies spatiales sont concernées au premier chef par le développement économique et la compétitivité urbaine. Pourtant, seuls quelques pays et régions portent attention à la structure urbaine et au degré de polycentrisme. Afin de promouvoir le fonds de connaissances et de savoir-faire professionnels dans le domaine de la planification nationale et transnationale, il faudrait lancer un examen systématique des normes professionnelles, des méthodes et des paradigmes qui sous-tendent les stratégies de développement spatial aux niveaux national et transnational (Nordregio *et al.*, 2005, p. 21).
- De façon à améliorer la validité des études comparatives sur le polycentrisme, une définition pan-Européenne des Aires Urbaines Fonctionnelles devrait être développée et des données devraient être collectées à ce niveau territorial (Nordregio *et al.*, 2005, p. 21).

Niveau macro :

- Au niveau européen, le polycentrisme devrait se fonder sur la spécialisation fonctionnelle et non sur la taille. Il faudrait donc utiliser de manière stratégique l'opportunité de localiser les institutions de l'Union européenne dans des villes hors Pentagone et envisager la possibilité de soutenir la spécialisation fonctionnelle (Nordregio *et al.*, 2005, p. 22).
- L'Union européenne pourrait utiliser les règlements des Fonds structurels pour inciter les pays et régions à analyser leur structure urbaine. L'Union européenne pourrait également utiliser des instruments comme INTERREG et INTERACT pour promouvoir la mise en réseau, l'élaboration de stratégies communes couvrant plusieurs villes (y compris de part et d'autre des frontières) et la diffusion de bonnes pratiques entre les villes-régions les plus avancées dans leur réflexion sur le polycentrisme (Nordregio *et al.*, 2005, p. 22).

7. Eléments de la politique wallonne d'aménagement du territoire (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau ci-dessous font référence à Nordregio *et al.* (2005, final report) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	OUI (toute l'étude, voir colonne de droite)	BEAUCOUP (l'étude porte sur le polycentrisme ; elle soulève donc principalement des arguments en lien avec la structuration de l'espace le développement territorial équilibré)	OUI (pp. 27-29, 243-245)
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	OUI (notamment pp. 20, 21, 39, 40, 42, 46, 47-48, 163-177, 198-205, 210, 229-230, 235)	BEAUCOUP (le concept de polycentrisme étant notamment basé sur le networking et la coopération inter-urbaine, il est également lié aux aspects supra-régionaux)	NON (pas <i>a priori</i> du moins)
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	OUI (notamment pp. 20, 21, 39, 40, 42, 47-48, 132, 163-177, 182-205, 210, 213, 225, 229, 234)	BEAUCOUP (lien avec l'objectif précédent : coopération entre villes)	NON
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	NON (pas <i>a priori</i> du moins)		
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	OUI (notamment pp. 3, 4, 9, 11, 38, 40, 80, 93-98, 102-105, 115-117, 209, 210, 211, 213, 214, 225, 228, 232, 234, 236)	BEAUCOUP (car en lien avec le concept de polycentrisme)	OUI (pp. 27, 28, 243)
Contrat d'avenir (obj. 3, 6) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	OUI (notamment pp. 3, 4, 37, 82, 208-209, 211, 213, 232, 234, 236)	BEAUCOUP (car en lien avec le concept de polycentrisme)	OUI (p. 27)

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	OUI (notamment pp. 3, 82, 132, 211, 228)	MOYENNEMENT	OUI (p. 27)
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	OUI (notamment pp. 5, 8, 11, 61, 90-92, 116, 121-125, 128, 130, 132, 164-166, 229, 235)	BEAUCOUP	OUI (pp. 27-28, 243-244)
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et développer les connaissances de façon continue	OUI (notamment pp. 9, 11, 99-101, 115, 167-171)	MOYENNEMENT	OUI (pp. 27, 28, 243)
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	OUI (notamment, pp. 21 et indirectement au-travers de la gouvernance, abordée aux pages 179-182, 215, 225, 230-231, 234)	BEAUCOUP	NON

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

L'étude présente une série d'exemples liés à la planification spatiale nationale, lesquels visent un développement polycentrique (voir Nordregio *et al.*, 2005, pp. 218-224). Ces exemples pourraient être utiles à considérer pour enrichir la réflexion de la Région wallonne sur le développement polycentrique.

- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

L'étude soulève à un certain moment (Nordregio *et al.*, 2005, p. 82 – Cf. *section 6 de cette fiche*) que dans les pays adhérents, le polycentrisme ne contribue pas à la cohésion spatiale et dans les anciens Etats membres de l'Union européenne (UE 15), les pays polycentriques tendent à avoir de plus grandes différences de revenus entre les régions centrales et périphériques. Il est difficile de déterminer clairement si cette remarque constitue une contrainte ou un enjeu mais elle soulève en tout cas des interrogations quant à l'intérêt réel du polycentrisme. Il semble également utile de préconiser qu'une définition claire du polycentrisme soit établie par les autorités qui s'y intéressent, étant donné qu'à la lumière de la présente étude, ce concept n'est pas communément défini à l'heure actuelle.

- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Voir ci-dessus (rubrique intitulée : « Contraintes présentées par l'étude... »).

- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :** Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

Les indicateurs identifiés dans l'étude sont nombreux. Nous suggérons donc au lecteur de se référer directement aux pages indiquées dans le tableau de la section 7 (dernière colonne) pour des informations plus détaillées.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

L'étude n'est pas toujours rédigée de manière claire. Certains passages ne sont pas facilement compréhensibles et mériteraient d'être précisés ou illustrés (surtout dans la partie « recommandations »).

Les auteurs manquent également d'analyse critique par rapport au concept de polycentrisme (ex. : quelle est l'utilité du polycentrisme du point de vue social, économique et environnemental ?)

A noter que ces remarques ont déjà été formulées par Biot, Cornut et Luyten (sans date) dans le document intitulé « Comments ECP Belgium on final report of project 111 on polycentrism ». Le lecteur est donc invité à se référer à ce document pour plus de détails sur les commentaires évoqués ci-dessus.

Le lecteur est également invité à consulter le document intitulé « Synthesis of ECP comments on the final report, ESPON 1.1.1 : The role, specific situation and potentials of urban areas as nodes in a polycentric development » réalisée par Valérie Biot (2005, IGEAT). Ce document regroupe en effet des commentaires de différents experts nationaux sur le rapport décrit dans la présente fiche .

Références :

Nordregio *et al.* 2005. « Potentials for polycentric development in Europe, ESPON 1.1.1 ». Final report, 240 p.+Annexes.

Biot V., Cornut P., Luyten S. *Sans date.* « Comments ECP Belgium on final report of project 1.1.1 on polycentrism », 3 p.

Biot V. 2005. « Synthesis of ECP comments on the final report, ESPON 1.1.1 : The role, specific situation and potentials of urban areas as nodes in a polycentric development », 22 p.

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 1.1.2

Risse Nathalie, GUIDE, le 2 février 2006

1. Titre de l'étude :

URBAN-RURAL RELATIONS IN EUROPE *(Relations urbain-rural en Europe)*

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du **rapport final** de l'étude de CURS *et al.* 2005 : « Urban-rural relations in Europe, ESPON 1.1.2 ». Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par le **Centre pour les Etudes Urbaines et Régionales (CURS - Université des Technologies d'Helsinki)**, et réalisée en partenariat avec le Centre pour le Développement Urbain et la Gestion de l'Environnement (CUDEM – Université métropolitaine de Leeds), l'Institut de Recherche pour les études relatives au Logement, à l'Urbanisme et à la Mobilité (OTB – Université Technique de Delft), le TAURUS (Institut de l'Université de Trèves), l'Agence Européenne Territoires et Synergies (TERSYN), le Centre pour les Etudes Géographiques (CEG – Université de Lisbonne), l'Unité de Développement Régional et de Recherches sur les Politiques (RDPRU – Université de Macédoine), le Groupe Etudes Economiques et Financières et Méthodes Quantitatives (Sefemeq – Faculté d'Economie, Université de Rome Tor Vergata), l'Institut National d'Analyse Régionale et Spatiale (Université Nationale d'Irlande – Maynooth), l'Institut Autrichien pour les Etudes Régionales et la Planification Spatiale, Nordregio (Suède), le MCRIT (Espagne), la Société Publique Hongroise pour le Développement Régional et l'Urbanisme (VÁTI) et l'Institut Urbain de Ljubljana (LUZ) (CURS *et al.*, 2005, p. 4).

3. Date de clôture de l'étude : Etude clôturée le 31 mars 2005 (date du rapport final révisé).

4. Objectifs de l'étude :

L'étude se donne pour objectif d'analyser les relations urbaines et rurales afin d'élaborer des recommandations politiques (CURS *et al.*, 2005, p. 25). Les relations étudiées sont essentiellement de type « structurel » (ex. : liées aux structures d'affectation existantes, aux structures des implantations et à la distribution de la population) et de type « fonctionnel » (ex. : liées à différentes formes de production, de consommation et de communication) (CURS *et al.*, 2005, p. 87).

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

Pour étudier les relations urbain-rural, une première étape a été de faire une distinction théorique entre relations structurelles et fonctionnelles (CURS *et al.*, 2005, p. 87).

Les documents politiques adoptés à l'échelle européenne (au niveau de la Commission européenne et au niveau national, dans chacun des Etats Membres de l'Union européenne¹) et les initiatives associant l'urbain et le rural dans les Etats Membres de l'Union européenne² ont ensuite été examinés pour identifier notamment l'importance accordée aux relations entre l'urbanité et la ruralité (CURS *et al.*, 2005, p. 37, pp. 117-154).

¹ A l'échelle de l'Union européenne, la politique urbaine, la politique en matière de ruralité et d'agriculture, la politique régionale, les initiatives communautaires (dont INTERREG, Leader), la politique de transport (particulièrement les réseaux trans-européens), la politique environnementale, la politique spatiale prenant lieu dans le contexte du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) ont été entre autres examinées (CURS *et al.*, 2005, p. 117).

² Il s'agit des initiatives entreprises pour favoriser les coopérations entre les Régions urbaines et rurales (ex. : coopération de neuf municipalités urbaines et rurales du comté de Jutland du Nord au Danemark) (CURS *et al.*, 2005, p. 147).

Une typologie harmonisée¹ des Régions urbaines et rurales en Europe a été entreprise (au niveau NUTS 3) de façon à refléter, de manière très générale, les relations fonctionnelles et structurelles entre les Régions urbaines et rurales. Cette typologie s'est basée sur trois grands types de critères : densité de population, hiérarchisation des centres urbains et couverture du sol (CURS *et al.*, 2005, pp. 163-164 ; Cornut et Luyten 2004, pp. 4-5). Elle a également pris en compte deux dimensions représentatives des propriétés structurelles et fonctionnelles des Régions : le degré d'influence urbaine² et le degré d'intervention urbaine³.

La typologie ainsi développée se divise en six classes, représentant six types de régions : 1) influence urbaine élevée, intervention humaine élevée ; 2) influence urbaine élevée, intervention humaine moyenne ; 3) influence urbaine élevée, intervention humaine faible ; 4) influence urbaine faible, intervention humaine élevée ; 5) influence urbaine faible, intervention humaine moyenne ; 6) influence urbaine faible, intervention humaine faible (CURS *et al.*, 2005, pp. 171). Etant donné que cette typologie au niveau NUTS 3 ne reflétait pas les réalités de la Belgique et de l'Autriche, celle-ci a été testée au niveau NUTS 5 pour ces deux pays. Les différences obtenues entre l'application de la typologie harmonisée aux Régions européennes et les définitions nationales relatives urbain-rural ont été commentées (CURS *et al.*, 2005, pp. 178-179).

S'appuyant sur la typologie susmentionnée, l'analyse des relations fonctionnelles et structurelles urbain-rural a été complétée en utilisant des études de cas issues de différents pays (ex. : France, Irlande, Hollande, Portugal, Royaume-Uni, Hongrie, Suède, Finlande) (CURS *et al.*, 2005, pp.185-264).

Enfin, des recommandations politiques ont été formulées en prenant appui sur les objets étudiés (dont les principaux viennent d'être évoqués ci-dessus) (CURS *et al.*, 2005, pp. 265-279).

6. Principaux résultats obtenus :

Concernant l'examen des documents politiques et des initiatives entreprises par les Etats Membres de l'Union européenne en matière de coopération urbain-rural

L'examen des politiques adoptées par la Commission européenne fait ressortir que ces dernières font peu référence à leurs effets sur les relations urbain-rural. Les documents pour lesquels les relations urbain-rural ressortent le plus sont ceux portant sur l'agriculture et la politique rurale et ceux relatifs à la politique régionale. La mise en application de certaines initiatives communautaires (ex. : INTERREG III) a contribué à développer une certaine sensibilité pour ces questions mais les objectifs du SDEC relativement aux relations urbain-rural tardent à être concrètement appliqués au travers de mesures politiques (CURS *et al.*, 2005, pp. 139, 152).

En ce qui concerne l'examen des politiques adoptées par les Etats Membres de l'Union européenne, il apparaît que les relations urbain-rural font l'objet de préoccupations importantes mais que celles-ci restent subsidiaires aux principaux objectifs des politiques (principalement axés sur le développement économique). Les effets attendus des politiques adressant la question des relations urbain-rural sont notamment : 1) d'améliorer la viabilité des zones rurales vis-à-vis des villes plus robustes ; 2) de construire des liens forts, des complémentarités et des interdépendances entre les zones urbaines et rurales (CURS *et al.*, 2005, pp. 141, 144, 145, 152).

Par ailleurs, il semble qu'en Europe, plusieurs autorités locales et organismes volontaires se sont engagés dans des activités visant à développer des relations entre l'urbain et le rural principalement dans une perspective de développement économique. D'un point de vue opérationnel, le financement de ces initiatives est principalement de niveau national, bien que la Commission européenne intervienne dans une certaine mesure. Le financement régional reste limité. Différentes mesures et instruments sont adoptés pour encadrer les initiatives entreprises, allant des

¹ Les classifications nationales urbain-rural ne sont pas toujours facilement comparables et parfois, n'existent pas, d'où la nécessité d'une typologie harmonisée (Cornut et Luyten, 2004, p. 3 ; CURS *et al.*, 2005, p. 157).

² Représenté par la densité de population et le statut du centre urbain principal de chaque zone NUTS 3 (CURS *et al.*, 2005, p. 18).

³ Représenté par la part relative d'occupation du sol d'après les principales catégories d'occupation du sol des données CORINE (CURS *et al.*, 2005, p. 18).

mesures législatives à l'investissement de capitaux, aux activités de promotion et au marketing¹. L'intérêt des initiatives urbain-rural mises en place réside notamment dans le fait qu'elles ont contribué à des échanges et à un certain partenariat entre les municipalités urbaines et rurales. Un des points faibles de ces initiatives est que dans certains cas, la collaboration a été orientée à l'avantage des municipalités urbaines (CURS *et al.*, 2005, pp. 147, 148, 151, 152).

Concernant la typologie

L'application de la typologie harmonisée aux Régions européennes montre que cette dernière constitue un outil simple et flexible (car applicable à différents niveaux de NUTS) (CURS *et al.*, 2005, p. 185).

Elle fait également ressortir quelques implications politiques liées aux propriétés structurelles des régions d'Europe, notamment (CURS *et al.*, 2005, p. 186):

- 1) il y a prédominance de terres agricoles à travers toute l'Europe, ce qui s'avère important notamment en termes de production (l'Europe peut produire localement), de contrôle (les consommateurs ont la possibilité de contrôler la production de nourriture qu'ils consomment) et de loisirs (l'abondance de terres agricoles dans les zones sous forte influence urbaine offre la possibilité de les utiliser à des fins récréatives), etc. ;
- 2) l'est de l'Europe (à l'exclusion de la Pologne) ainsi que la Suède, le Danemark, la Belgique et certaines régions françaises se caractérisent par une part élevée de surfaces artificielles par habitant: le degré d'intervention humaine est considérablement plus élevé que la densité de population. Suivant ce constat, les pays susmentionnés devraient mettre en place des politiques pour une gestion plus prudente de leur territoire (notamment pour ralentir l'utilisation de territoires non urbanisés à des fins d'urbanisation) ;
- 3) il semble y avoir des signes clairs d'une gestion foncière de moins en moins prudente dans les pays de l'Est à cause de la spéculation foncière en hausse. Ce phénomène pourrait d'ailleurs être accentué par les investissements réalisés en matière de transports dans ces pays. Ce constat devrait inciter à mettre en place des mesures pour limiter le phénomène de l'étalement urbain.

Par ailleurs, l'analyse des relations fonctionnelles et structurelles urbain-rural par le biais d'études de cas dévoile entre autres que dans des économies de marché développées, de nouvelles demandes liées aux interactions urbain-rural semblent émerger telles que la production de nourriture de qualité, l'aménagement de lieux publics, l'aménagement d'espaces pour le logement, la conservation d'espaces respectant l'environnement, etc.. Ainsi, la « modernisation » (*commodification*) des régions rurales offre plusieurs opportunités de développement mais génère également différentes pressions (ex. : densification des zones rurales, accroissement des déplacements en voiture, accroissement des prix des maisons, etc.) (CURS *et al.*, 2005, pp. 270-271). Par ailleurs, la décentralisation des procédures de prise de décision qui caractérise l'Europe actuellement influence l'aménagement du territoire et la déréglementation des marchés de l'immobilier : dans plusieurs pays, les codes sur la planification et la construction ont été amendés vers un plus grand libéralisme en disqualifiant les systèmes de planification hiérarchisés précédemment existants et en rendant possible un aménagement au coup par coup (par les investisseurs). Enfin, l'exode urbain, la densification rurale et la densifications urbaine posent différents types de questions en termes de qualité de vie, de pressions sur le milieu, etc. (CURS *et al.*, 2005, pp. 230-237, 269-272).

¹ A titre d'exemple, la Ville de Győr en Hongrie était en train de développer (en 2005) un cadre légal pour qu'une alliance soit formée avec les régions rurales de l'arrière-pays. En Finlande, l'initiative Probotnia fournit un support de vente pour les petites entreprises rurales de manière à les aider à vendre leurs produits aux principaux centres urbains (CURS *et al.*, 2005, p. 151).

Concernant les recommandations politiques :

S'appuyant sur les résultats obtenus, l'étude dresse une série de recommandations politiques, dont l'objet est d'améliorer les politiques publiques. Une partie de ces recommandations est évoquée très brièvement ci-dessous.

Les recommandations présentées portent d'une part l'examen des documents politiques et initiatives européens (Cf. sections 5-6 ci-dessus) et les relations fonctionnelles et structurelles urbain-rural. *Pour plus de détails sur ces recommandations, voir CURS et al., 2005, pp. 272-279.*

Recommandations s'appuyant sur l'examen des documents politiques et initiatives européens :

- Mentionner explicitement la dimension urbain-rural dans le règlement final du FEDER (Fonds européen de Développement Régional) et dans la « Stratégie globale pour une politique de cohésion » (*Overall strategy for cohesion policy*).
- Mettre plus clairement en évidence les impacts des politiques sectorielles de la Commission européenne sur les relations urbain-rural ainsi que les potentialités des politiques sur le sujet.

Recommandations s'appuyant sur l'analyse des relations fonctionnelles urbain-rural :

- Mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain pour limiter l'exode urbain vers les régions entourant les métropoles et les grandes villes.
- Prévoir des mesures d'aménagement visant à limiter la dispersion des habitants en milieu rural et ce, pour réduire les pressions sur les aires naturelles.
- Adopter de nouvelles formes de transports publics tels que des réseaux à forte capillarité permettant notamment de relier les zones rurales aux villes de petite et moyenne taille.
- Concentrer la plupart des investissements en termes d'infrastructures et de facilités dans les petites villes pour des raisons d'efficacité territoriale, sociale et économique.
- Réhabiliter les villages abandonnés de manière à développer un tourisme doux (peu agressif vis-à-vis du territoire et de la population).
- Promouvoir et augmenter le nombre d'activités indigènes, selon les connaissances des activités économiques de chaque région (ex. : développer des produits agricoles de qualité, en tirant avantage de la proximité de certains marchés urbains et du développement du tourisme doux ; utiliser la biomasse des forêts comme moyen de production énergétique...).

Recommandations s'appuyant sur l'analyse des relations structurelles urbain-rural:

- Prioriser la conservation et la protection des terres agricoles et des prairies dans les parties densément peuplées de l'Europe.
- Opter pour le principe de « viabilité locale », en remplacement du principe de soutenabilité (considérant notamment que certaines mesures, dont la densification urbaine et rurale, posent des incertitudes en terme de développement durable).
- Baser la coopération régionale sur l'information du public et la transparence en ce qui concerne les efforts de développement.
- Baser les décisions politiques sur les principes de compétition (ouverture des marchés), de cohésion et de coopération entre acteurs (principe de bonne gouvernance).

7. Eléments de la politique wallonne d'aménagement du territoire (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau ci-dessous font référence à CURS *et al.* (2005) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON¹
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	OUI (toute l'étude en général), voir en particulier pp. 274-279 sur les relations fonctionnelles et structurelles	BEAUCOUP (l'examen des relations urbain-rural constitue le cœur de l'étude)	OUI (la liste des indicateurs utilisés pour analyser les relations urbain-rural est exposée en annexe 2 : tableau A2).
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	OUI (pp. 117-139 ; 266-268 ; 273-275)	BEAUCOUP (lien avec les documents politiques européens)	NON
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	OUI (pp. 90 ; 243-264)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	OUI (pp. 197-200 ; 203-216 ; 275-277)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	OUI (le texte fait référence à ces éléments à plusieurs reprises dont : pp. 146 ; 148 ; 191-196 ; 279)	BEAUCOUP	OUI (Annexe 2 : tableaux A1 et A2)
Contrat d'avenir (obj. 3, 6) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	OUI (notamment pp. 90; 146 ; 208-209 ; 259 ; 267 ; 276 ; 278-279)	BEAUCOUP	NON
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	OUI (notamment pp. 197-200 ; 203-216 ; 234-235 ; 258 ; 275-277)	BEAUCOUP	NON

¹ Nous référons ici aux indicateurs opérationnels finalement retenus dans l'étude, soit en août 2003 (Tableaux A2 et A3).

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYEN-NEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON ¹
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	OUI (pp. 90 ; 133-135 ; 200-203 ; 208-209 ; 275-276)	BEAUCOUP	OUI (annexe 2 : tableau A3)
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	NON		NON
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	OUI (pp. 261 ; 277)	PEU	NON

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

De manière générale (à l'exception notamment des contraintes évoquées plus bas), l'étude va assez bien dans le sens des objectifs préconisés dans les documents politiques wallons mentionnés au point 7. Elle présente donc une série d'arguments pouvant servir à appuyer lesdits objectifs.

- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Le SDER mentionne entre autres (dans le cadre de l'objectif 1 sur la structuration de l'espace urbain) que « pour éviter la dispersion des villes et des villages, il est nécessaire d'accroître la densité de l'urbanisation, particulièrement autour des lieux centraux ». Il préconise également la densification des villages « en harmonie avec les caractéristiques locales ». Or, l'étude montre que la densification pose également des problèmes en termes de qualité de la vie, de conditions environnementales, sociales et économiques (voir notamment CURS *et al.*, 2005, pp. 235-237 pour les effets liés à la densification urbaine et pp. 269, 271 pour les effets liés à la densification rurale). Ces éléments ne sont pas à négliger même si la densification doit être considérée comme un processus complexe qui est vécu différemment selon la population locale, et si l'importance des impacts associés dépend de la façon dont la densification se produit (voir CURS *et al.*, 2005, pp. 237, 260, 277).

- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

L'un des objectifs de la Région wallonne est d'améliorer l'accessibilité du territoire wallon et de contribuer à la création d'emplois et de richesses (Cf. *section 7 ci-dessus*). L'étude définit néanmoins des enjeux liés à ces objectifs qui méritent d'être rappelés. Elle évoque en effet que des investissements en infrastructures de transports peuvent permettre d'agrandir les marchés et favoriser ainsi la croissance économique. Toutefois, les implications pour les relations urbain-rural sont importantes à prendre en compte considérant notamment que l'extension de lignes ferroviaires rapides et de grandes routes n'entraîne pas seulement l'intégration fonctionnelle des villes existantes aux régions centrales. Elle peut également s'accompagner d'investissements importants en développements le long des nouveaux couloirs de transport, ce qui peut se traduire par une *rurbanisation* accrue de l'Europe rurale, et par la destruction d'un grand nombre de ressources environnementales et culturelles (CURS *et al.*, 2005, pp. 23, 260, 272).

- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :** Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

Indicateurs socio-économiques liés à l'objectif « Contribuer à la création d'emplois et de richesses » :

- Produit intérieur brut par habitant (en moyenne européenne)
- Niveau d'éducation
- Nombre d'arrivées et nombre de nuitées (intéressant comme indicateurs économique touristique)

Indicateurs liés à l'objectif « Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité » :

- Densité du réseau de routes et de rails
- Marché accessible pour chaque NUTS III en auto en une heure
- Population accessible pour chaque NUTS III en auto en une heure
- Voyages générés par personne

Remarque : Les indicateurs de démographie sont également importants pour mesurer les relations urbain-rural (ex. : population urbaine, population rurale, immigration selon le pays d'origine (voir CURS *et al.*, 2005, annexe 2, tableaux A2 et A3).

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

De manière générale, l'étude n'est pas structurée de manière très claire (on ne voit pas toujours très bien où les auteurs veulent en venir) ; à ce titre notamment, les objectifs de l'étude et la méthodologie adoptée pourraient être plus clairement présentés.

La présentation des sections n'est pas uniforme. Par exemple, dans certaines sections (ex. : 1.3.1, 1.3.2), un résumé est présenté à la fin pour récapituler les propos tenus alors que dans d'autres sections (ex. 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4), ce résumé est absent (alors qu'il serait utile). Il en est de même pour les conclusions qui ne sont présentées que pour certaines sections (ex. : section 1.3 mais pas sections 1.1, 1.2, 1.4).

L'étude ne va pas suffisamment droit au but. Elle se caractérise parfois par des longueurs inutiles, qui rendent difficile la compréhension de ses particularités (par exemple, les pages 44 à 154 sont consacrés à la mise en contexte de l'étude en présentant l'état de l'art, la problématique, etc. ; ce qui aurait pu être réduit).

Références :

CURS *et al.*, 2005. « Urban-rural relations in Europe, ESPON 1.1.2 ». Final report, 279 p.+Annexes.

Cornut P. et Luyten S. 2004. *Assessment report TPG 1.1.2 TIR (Urban-Rural)*. Validated by Belgian MC members. 11 p.

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 1.1.3

Coq Christophe, GUIDE, le 30 juin 2006

1. Titre de l'étude :

ENLARGEMENT OF THE EUROPEAN UNION AND THE WIDER EUROPEAN PERSPECTIVE AS REGARDS ITS POLYCENTRIC SPATIAL STRUCTURE (Elargissement de l'Union Européenne et perspectives d'une Europe plus vaste du point de vue de sa structure spatiale polycentrique)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du rapport final de l'étude « ESPON 1.1.3 – Enlargement of the European Union and the wider European perspective as regards its polycentric spatial structure » réalisée par l'Institut Royal des Technologies (KTH – Suède) *et al.* Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par l'Institut Royal des Technologies (KTH – Suède) et réalisée en partenariat avec la faculté d'ingénierie civile et géologique de Ljubljana (FGG – Slovénie), l'Institut de géographie et d'organisation spatiale (IGSO – Pologne), le centre d'analyse spatiale (UCL – Grande-Bretagne), l'Université technique nationale (NTUA – Grèce), Spiekermann & Wegener recherche urbaine et régionale (S&W – Allemagne), l'Institut d'études régionales et de planification spatiale (OIR – Autriche), l'Institut de développement global urbain (République Tchèque), centre d'étude du développement urbain et régional (CERDU – Portugal), l'Université de Neuchâtel (IRER – Suisse), l'Institut Karelian (Finlande), TNO Inro (Pays-Bas), l'ONG de développement régional et de planification urbaine (VATI – Hongrie), Nordregio (Suède), l'Institut d'étude pour les politiques de croissance (ITPS – Suède).

3. Date de clôture de l'étude : Décembre 2005

4. Objectifs de l'étude : L'élargissement territorial européen est devenu réalité le premier mai 2004 suite à l'entrée de 10 nouveaux pays. Les cinq vagues d'élargissement représentent l'une des opportunités les plus importantes mais également un challenge important pour accroître la compétitivité internationale de l'Europe et essayer de devenir une société dynamique basée sur la connaissance.

Les spécificités des 10 nouveaux membres donnent une nouvelle dimension au développement spatial polycentrique. Durant des centaines d'années ces pays se situaient à la frontière des blocs de l'est et de l'ouest, bien qu'ils soient aujourd'hui fortement liés à l'économie de l'ouest. Un grand nombre d'entre eux participent aujourd'hui au marché économique et construisent des nouveaux systèmes de gouvernance décentralisée. La relative situation périphérique de la plupart des nouveaux états membres est à la fois un avantage et un désavantage. Suite à ces élargissements, le nombre de sphères d'influences a fortement augmenté en Europe. En effet, Kiev, Moscou, Istanbul,... sont des centres économiquement puissants aux frontières de l'Europe et sont des nœuds importants pour le développement polycentrique de l'Europe.

L'objectif de l'étude a été d'analyser l'élargissement de l'Europe et les perspectives d'élargissement au regard de la structure spatiale polycentrique (KTH *et al.*, 2005, Part 1p.1, Part 2 p.1-3).

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) : En examinant les effets de l'élargissement spatial de l'Europe, une série d'hypothèses, implicites et explicites, a été établie lors de l'étude. Premièrement, le processus d'élargissement a été considéré comme un projet à long terme, alors que l'accent de cette étude a été mis sur le dernier élargissement (2004) et le prochain, fixé en 2007. Néanmoins, les quatre élargissements précédents ont, sans aucun doute, eut un grand impact sur l'intégrité de l'espace européen et les effets en sont déjà visibles. La période d'analyse de l'étude débute en 1995 et va dans la plupart des cas jusque 2000-2001, sachant que cette période représente pour les nouveaux pays membres une période de test. Durant cette période, les changements économiques, dus au régime post-communiste, la cohésion de la commission et la pré-accession aux fonds montraient déjà des impacts sur les performances économiques et dans la spécialisation des régions individuelles (KTH *et al.*, 2005, Part 1p.2, Part 2 p.3-6).

Alors que l'élargissement a des impacts évidents sur la morphologie territoriale de l'Europe et dans son développement polycentrique, une importante variable affectant la fonctionnalité du territoire est le processus

d'intégration à l'Europe. Ce processus affecte le développement polycentrique de l'espace ESPON de même que la compétition, la cohésion et le développement durable. Le développement polycentrique étant une politique stratégique, il essaye de lier les objectifs de cohésion et de compétitivité (KTH *et al.*, 2005, Part 1p.2, Part 2 p.3-6).

6. Principaux résultats obtenus :

Concernant l'analyse de la cohésion : La convergence semble être le processus qui mène à la cohésion. Les mesures réalisées entre 1995 et 2000 montrent que les nouveaux pays membres semblent rattraper le niveau européen. Néanmoins, certains indicateurs montrent que la plupart des pays ont encore des divergences par rapport aux tendances dominantes. Les mesures de la croissance de la dépendance par rapport à un voisin montrent, des disparités claires dans les modèles spatiaux européens. La plupart des pays et des parties d'Europe forment des ensembles de performance économique. Les résultats indiquent également une forte cohésion au niveau international (KTH *et al.*, 2005, Part 1p.3, Part 2 p.33-137).

Concernant l'analyse de la polycentralité : Cette étude a utilisé un indicateur de polycentralité, développé dans l'étude 1.1.1, pour mesurer le degré de polycentralité des centres urbains des nouveaux pays membres et des pays candidats. La méthode analyse trois dimensions du polycentrisme : l'importance des villes (population, activité économique,...), la distribution dans l'espace des villes et les connections entre-elles. Les nouveaux pays membres et les pays candidats ont une polycentralité plus développée que les anciens pays membres parce que leurs villes sont mieux distribuées dans l'espace. Néanmoins, ces pays sont plus polarisés du point de vue de la connectivité. Les pays les plus polycentriques sont la Pologne et la Slovaquie et à l'opposé on retrouve les pays baltes et la Hongrie. L'Estonie et la Lituanie souffrent de la faible accessibilité de leurs zones périphériques, la Lettonie de la forte dominance de Riga, la Hongrie est quant à elle faible dans les trois dimensions (KTH *et al.*, 2005, Part 1p.4, Part 2 p.138-181). De manière générale, les polycentrismes nationaux manquent de villes moyennes qui permettraient un développement régional équilibré. Les petits pays et ceux à l'extérieur du pentagone ont généralement de gros problèmes pour atteindre les objectifs de Lisbonne et d'un développement polycentrique (KTH *et al.*, 2005, Part 1p.4, Part 2 p.138-181).

Concernant les conséquences spatiales de l'élargissement de l'Europe : De par l'élargissement de 2004, l'union européenne a augmenté sa population de 28% et sa superficie de 34%. Quatre vagues d'élargissement ont précédé celle de 2004. Cependant cette fois les nouveaux pays membres sont plus différents des pays déjà membres. Les nouveaux pays membres de 2004 (excepté de Chypre et Malte) ont une histoire commune, à savoir 50 ans de contraintes à la croissance dans les plans économiques et des opportunités limitées pour les échanges culturels internationaux, les affaires et les voyages. Cet héritage commun est la raison principale du large fossé économique entre les nouveaux et les anciens pays membres (PIB/ habitant beaucoup plus faible et la pauvreté beaucoup plus importante). Cependant, il y a aussi des disparités économiques entre les nouveaux pays membres et même à l'intérieur des pays entre les grandes agglomérations et les zones périphériques. Budapest, Prague et Varsovie ont rapidement rattrapé le niveau des villes de l'Europe de l'ouest ce qui a provoqué des différences de développement entre les régions au sein des pays (KTH *et al.*, 2005, Part 1p.5, 6). Les domaines des transports et des infrastructures de télécommunications présentent aussi un large fossé entre les nouveaux et anciens pays membres. Alors que les anciens pays membres jouissent d'une grande accessibilité due à 50 ans de travaux, les nouveaux pays membres ont des réseaux de routes et de rails sous-développés, ce qui cause un frein au développement économique (KTH *et al.*, 2005, Part 1p.5, 6). Dans une perspective macro-économique et selon l'étude, les affaires entre l'est et l'ouest vont s'orienter de plus en plus vers des modèles davantage comparatifs. Les négociations libres vont mener à un ajustement des processus sur les marchés intensifs du travail mais aussi les rendre plus vulnérables là où ils sont sur représentés. Il y a cependant des secteurs et des régions où une augmentation des affaires dans une Europe élargie va avoir des effets négatifs. En effet, certains secteurs ou produits qui demandent beaucoup de travail vont probablement être affecté par des importations plus importantes. Cela va également avoir des impacts régionaux dans les anciens pays membres qui vont subir une compétition plus importante. Ce processus de distribution aura lieu si les forces du marché se mettent en place. L'élargissement va alors réduire les disparités économiques entre les anciens et les nouveaux pays membres. Néanmoins, il est probable que l'élargissement augmente les disparités entre les nouveaux pays et à l'intérieur de ceux-ci.

L'étude montre des premières preuves de ce **processus de convergence au niveau européen et de divergence au niveau national et régional** (KTH *et al.*, 2005, Part 1p.5, 6).

L'étude a exploré différentes options politiques et leurs conséquences pour la cohésion territoriale et pour le polycentrisme :

- L'intégration monétaire, financière et économique des nouveaux pays membres dans le marché européen élargi et la libéralisation des échanges de produits et de services et des flux de capitaux ont déjà stimulé une croissance économique rapide dans ces pays et il est probable qu'elle continue. Mais ceci renforce également le processus de divergence économique entre et dans les nouveaux pays membres.
- L'hypothèse qu'une plus haute spécialisation et qu'une plus grande concentration mènent à une augmentation de la productivité via l'économie d'échelle ne peut pas être confirmée pour les nouveaux membres car des régions industriellement spécifiques sont vulnérables.
- L'analyse de la croissance de la dépendance par rapport aux régions voisines a souligné l'importance de la proximité spatiale dans les nouveaux pays membres : Au plus une région est entourée de régions ayant un développement économique positif au plus cette région a un taux de croissance important.
- Les régions frontalières sont désavantagées. Les régions entre les anciens et les nouveaux pays membres et en particulier entre les nouveaux pays membres ont des croissances économiques et de population plus faibles (en termes de population, la plupart des capitales ont une croissance plus importante par rapport à l'espace ESPON). De plus, les régions frontalières tendent à être plus dépendantes des voisines, ce qui contredit l'hypothèse que les frontières nationales sont importantes pour déterminer les discontinuités du développement régional et des dynamiques des populations.
- Les régions frontalières dans les zones élargies jouissent, à un degré variable, des potentiels d'intégration et des flux transfrontaliers.
- La réduction des barrières pour les voyageurs et pour les transports de biens entre les anciens et nouveaux pays membres et à l'intérieur des nouveaux pays membres, de même que l'amélioration des infrastructures va réduire le fossé de l'accessibilité et du développement économique. Cela va également aggraver les disparités économiques entre les régions des nouveaux pays membres.
- Les nouveaux pays membres ont un polycentrisme plus développé, leur système urbain est plus polarisé depuis l'ouverture du rideau de fer et il est probable que cela continue grâce à la rapide croissance économique des capitales et aux migrations rurales-urbaines. La modernisation des infrastructures de transport est orientée vers la capitale et contribue à ce développement.

Ces observations et les conséquences prévisibles de l'élargissement européen montrent encore une fois le **conflit entre les objectifs européens de compétitivité, de cohésion sociale et de polycentrisme**. Ces objectifs conflictuels ne peuvent être résolus par une voie unique, ils nécessitent une stratégie plus complexe. En effet, il est récurrent dans les études ESPON de voir que les objectifs de compétitivité, de cohésion territoriale et de polycentrisme sont en conflit. Par exemple, si l'objectif est de renforcer les principaux centres urbains, à l'extérieur du pentagone, cela va augmenter les disparités spatiales entre les capitales dominantes et d'autres grandes villes dans les pays comme les états baltes, la Hongrie et la République Tchèque. Cependant, si un système urbain équilibré est dans ces pays un objectif commun, des fonds structurels supplémentaires et des infrastructures de transport additionnelles doivent aller à des villes moyennes des nouveaux pays membres, ce qui va mener à l'expansion de leur capitale (KTH *et al.*, 2005, Part 1p. 11, 12).

La responsabilité des futures politiques spatiales de l'Union Européenne est de trouver une solution rationnelle à ces conflits d'objectif. Cette solution ne peut être unidirectionnelle, elle doit servir tous les objectifs en même temps. La tâche est de développer une stratégie équilibrée, différenciée (lieu et temps) et qui tienne compte des besoins spécifiques des différentes régions (KTH *et al.*, 2005, Part 1p. 11, 12).

Une stratégie pour le développement spatial européen. Une telle stratégie doit, selon l'étude, débiter par une phase de modélisation du développement spatial qui, premièrement, favorise le développement économique de pôles de croissance et qui ensuite développe une structure spatiale polycentrique. Cela permet d'établir des priorités pour les états : Alors que dans les anciens pays membres décentralisés, une structure spatiale décentralisée est promue, dans les nouveaux pays membres, pour une période de transition limitée, les capitales et d'autres villes majeures pourraient être renforcées. Ceci permettrait de développer une structure spatiale polycentrique et équilibrée. La raison derrière cela est que les innovations techniques et scientifiques ne sont pas limitées aux grandes agglomérations mais peuvent aussi s'appliquer

à des villes moyennes bien connectées, ce qui est démontré par le fait que les pays d'Europe ayant le plus de succès économique sont ceux qui ont un système urbain très polycentrique (ESPON111) (KTH *et al.*, 2005, Part 1p. 11,12).

Une telle stratégie n'est pas en conflit avec l'objectif de compétitivité de l'Union Européenne mais, selon l'étude, le réalise d'une manière plus sophistiquée. A partir d'une telle stratégie spatiale, différenciée dans l'espace et dans le temps, de nouveaux défis pour les politiques spatiales européennes surgissent (KTH *et al.*, 2005, Part 1p. 11, 12).

L'étude donne donc certaines **recommandations politiques**. Le programme ESPON encourage les approches à différents niveaux, niveau européen, national ou trans-régional et régional ou local (micro). De même il encourage les approches multi-sectorielles afin que les objectifs européens soient repris dans toutes les politiques des états membres. Ceci nécessite plus que des simples recommandations de politiques individuelles et isolées, cela nécessite des stratégies intégrées consistant en des combinaisons coordonnées de politiques qui interagissent l'une avec l'autre à différents niveaux politiques et dans différents domaines (KTH *et al.*, 2005, Part 1p. 12, 13, Part 2 p.219).

L'étude propose un ensemble de politiques cohérentes basées sur des **combinaisons politiques**. Il y a deux types de combinaisons politiques (KTH *et al.*, 2005, Part 1p. 13) :

- Les combinaisons de politiques de principes sont basées sur des processus de gouvernances « top-down » de la part de l'Europe et des institutions nationales.
- Les combinaisons de politiques de capacité sont mises en œuvre par les gouvernements nationaux, régionaux ou locaux, les business privés et les organisations de la société civile, ceux-ci sont concentrés sur la capacité de mettre en œuvre des opportunités de fonds européens.

Les **combinaisons de politiques de principes** contiennent des politiques de l'Union Européenne, des gouvernements nationaux, régionaux ou locaux. Celles-ci visent à réaliser les objectifs européens par des mesures législatives, fiscales ou monétaires comme des subsides, des taxations ou des investissements (KTH *et al.*, 2005, Part 1p. 13-17).

o Politique structurelle – La politique structurelle européenne est particulièrement affectée par le conflit des objectifs de compétitivité et de cohésion territoriale. Si l'objectif de compétitivité globale est le seul principe guide, les agglomérations majeures du pentagone attirent la plus grande part des fonds structurels et cela creuse encore un peu plus le fossé économique. Si par contre, l'objectif de cohésion reçoit une grande priorité, la plupart des fonds structurels iront aux régions les plus pauvres des nouveaux pays membres et cela va sans doute réduire l'objectif de compétitivité en Europe dans son ensemble.

Suivant un modèle de politique spatiale, la politique structurelle européenne est alors plus orientée sur les potentiels spécifiques et les déficits des régions supportées. Les fonds structurels vont devoir se concentrer sur les capitales et d'autres agglomérations majeures des nouveaux pays membres. Cela va permettre de faciliter la convergence au niveau européen et va probablement augmenter les disparités économiques dans ces pays et peut donc être justifié pour une période de transition limitée. Dans les anciens pays membres, les politiques structurelles ne vont plus renforcer les villes déjà développées du pentagone, mais elles vont cibler des villes des régions ayant des problèmes de restructuration ou souffrant de leur localisation périphérique et donc promouvoir un développement polycentrique.

Dans la première phase de la politique spatiale des nouveaux états membres, la polycentralité du triangle au centre de l'Europe (Varsovie, Prague et Budapest), avec son haut niveau de potentiel d'intégration, devrait être augmentée par la promotion du réseau de grandes villes. Ceci dans le but de renforcer la relation de ces régions transnationales avec le pentagone. Pendant la période de transition les préparations pour la phase suivante de la politique spatiale dans les nouveaux pays membres devraient être faites. Chaque pays devrait être encouragé à réaliser un programme national pour le développement régional avec un intérêt particulier pour la croissance fonctionnelle des petites et moyennes villes. Les fonds européens devraient être alloués aux partenariats de niveau régional pour réaliser les programmes et assurer leur mise en œuvre. Les plus petits des nouveaux états membres devraient profiter des plans en coopérant avec les pays voisins. Les plans devraient être basés sur des analyses des fonctions et des contributions potentielles aux associations spatiales positives des petites et moyennes villes. Une attention devrait être donnée à la spatialité de l'exploitation et au renforcement de l'économie d'échelle, des spécialisations économiques régionales, de la culture et des ressources naturelles, du tourisme et des effets multiples des universités et des centres de recherches, des liens fonctionnels entre les régions voisines et des réseaux transnationaux (existants ou

envisageables) de coopération entre des villes de régions voisines. La possibilité de décentraliser les agences gouvernementales des capitales vers les villes petites ou moyennes devrait être aussi envisagée.

○ Politiques infrastructurelles – Les objectifs conflictuels sont également présents pour les politiques européennes des transports et des infrastructures de télécommunications. Si l'objectif de compétitivité à une priorité plus grande, la haute capacité des corridors de transport entre les grandes agglomérations sont encore améliorées. Par contre, si l'objectif de la cohésion territoriale a la plus grande priorité, les connexions principales vers et entre les capitales des nouveaux états membres sont améliorées. Ces deux stratégies ont le côté négatif d'augmenter le trafic, notamment le transport des biens. La concentration des investissements dans les transports pour promouvoir la cohésion territoriale pourrait mener, selon l'étude, à des congestions dans les agglomérations. L'étude propose une politique de transport qui suit le modèle en phases différenciées entre les anciens et les nouveaux pays membres :

Dans les anciens états membres déjà très développés et urbanisés, il existe ou émerge des structures polycentriques qui doivent être renforcées en améliorant l'accessibilité des endroits de niveaux moyens et en compensant les déficits des zones rurales et des zones périphériques. Dans les nouveaux pays membres, une phase stratégique est nécessaire. Pour la période de transition (10 ou 15 ans) il est recommandé de mettre en valeur la croissance dynamique de ces pays par des connexions rapides et efficaces entre les capitales et les principales agglomérations de ces pays et les centres de l'Europe de l'ouest. Après cette période, le risque de sur-dominance de ces villes devra être réduit par un changement de cible des investissements pour, premièrement lier les villes moyennes et deuxièmement, comme dans les anciens pays membres, lier les zones rurales et périphériques. Cela ne signifie pas seulement lier ces régions aux principales villes mais aussi développer une accessibilité locale incluant des options de transports durables comme des transports publics et les bicyclettes. Un challenge particulier serait de préserver les lignes de chemin de fer existantes menacées de fermeture. Il s'agit d'un domaine de coopération entre les trois niveaux (macro, meso, micro).

Ces deux stratégies doivent, selon l'étude, être combinées avec des mesures de coordination européenne pour contrôler les croissances de voyageurs et de transports de biens par les routes en internalisant les coûts externes du transport par la route et en promouvant l'utilisation de modes de transport durables et des circuits économiques régionaux ce qui contribuera à l'objectif de durabilité de l'Union Européenne.

Des principes similaires de politiques européennes différenciées pour les télécommunications doivent être appliqués. Ici aussi, différentes propriétés pour les anciens et les nouveaux pays membres sont appropriées. Dans les anciens pays membres, les infrastructures de télécommunications de haute qualité sont disponibles presque partout. Les politiques européennes de télécommunications peuvent aider à combler les déficits dans toutes les régions périphériques densément peuplées. Par contre, dans les nouveaux pays membres les infrastructures de télécommunications doivent être installées. Tout comme pour les politiques de transport, il est justifié de premièrement aider les nouveaux états membres à parvenir à un service de télécommunications de haut niveau dans leur capitale et dans leurs principales agglomérations et dans un deuxième temps, améliorer les services dans les moyennes et petites villes et dans les zones rurales.

○ Intégration monétaire et financière – Le développement spatial des nouveaux états membres va également être affecté par l'intégration monétaire et financière. Les institutions financières de ces pays sont très centralisées. La libéralisation et le mouvement vers un système de marché financier vont probablement provoquer la concentration des activités financières dans les principaux centres financiers à l'échelle nationale et internationale. Des conséquences similaires sont attendues suite à la libéralisation des flux de capitaux. Un système économique basé sur des finances libérales tend à encourager un développement monocentrique. Les investissements étrangers tendent à se rassembler dans les zones métropolitaines et entravent donc le développement des régions périphériques, spécialement celles ayant une activité spécialement agricole, touristique ou d'industrie manufacturière. Dans un futur proche ces effets centralisant de la libéralisation vont sans doute devenir une condition nécessaire pour la stimulation d'une croissance économique rapide. A long terme cependant, des plans de décentralisation aux niveaux national et régional seront nécessaires afin d'assurer que les problèmes d'équité ne soient pas complètement cachés par des stratégies de compétition.

○ Les régions frontalières – L'étude a développé une typologie pour les régions frontalières, dans les nouveaux pays membres, basée sur leur potentiel d'intégration : précurseurs de l'intégration ; travailleurs de l'intégration ; candidats à l'intégration ; handicapés à l'intégration. Cette typologie a des implications pour les formulations politiques. En effet, des fonds plus importants devraient-ils être apportés aux régions

frontalières qui sont déjà des précurseurs de l'intégration dans le but de produire des effets plus larges ? Ou est ce que plus de justice spatiale et sociale vont être atteintes par une attention aux régions frontalières qui sont handicapées pour l'intégration ? Il est évident qu'aucune stratégie ou politique unique ne peut servir différents besoins pour toutes les régions frontalières. A court terme, les meilleures régions précurseurs de l'intégration vont devoir être poussées, mais à moyen et long terme l'accent doit être mis sur le support aux régions frontalières désavantagées et handicapées pour l'intégration. Idéalement, les politiques devraient être formulées au niveau transnational.

Les **combinaisons de politiques de capacité** (KTH et al., 2005, Part 1p.17-20), quant à elles, contiennent des politiques des gouvernements nationaux, régionaux ou locaux, des sociétés privées et des organisations de la société civile qui se focalisent sur l'application des opportunités des fonds européens. Ces combinaisons de politiques se basent en premier lieu sur la compétitivité des principales agglomérations urbaines dans les nouveaux états membres et dans un deuxième temps sur un développement régional polycentrique et équilibré. Cependant, l'idée que la croissance dans les capitales et dans les zones urbaines va d'une manière ou d'une autre avoir un impact positif sur les régions moins avantagées se retrouve de manière implicite dans la première étape citée ci-dessus. Par contre, si ce système se met en place, il est impératif que la gouvernance territoriale reconnaisse les complémentarités entre les politiques et en tienne compte pour les stratégies nationales et régionales. Pour examiner la manière dont les nouveaux états membres ont incorporé les aspects d'efficacité et d'équité du développement spatial dans leurs stratégies nationales et dans leurs plans de développement, les plans nationaux pertinents de ces pays ont été étudiés en rapport avec les études ESPON 242 et 111 qui traitent de problèmes similaires. Les analyses des plans stratégiques nationaux montrent que tous les nouveaux membres ont développé des stratégies pour un développement polycentrique et des objectifs en accords avec ceux du ESDP. Bien que la plupart des plans ont été écrits pour l'accession à l'Europe de ces pays, tous les pays ont anticipé les objectifs de compétitivité, de cohésion territoriale et de développement durable, non pas parce qu'ils y étaient obligés mais parce qu'ils ont réalisé que ces objectifs font partie de l'indenté européenne et que l'intégration sociale et économique sont obligatoirement liés à l'expansion du territoire européen. Ces stratégies reconnaissent l'importance de l'approche multi-sectorielle. De nombreuses stratégies nationales contiennent un plan implicite pour poursuivre les objectifs de compétitivité et de cohésion. Alors que l'efficacité et l'équité sont les objectifs majeurs des stratégies nationales, dans presque tous les pays, le principal problème semble être la croissance économique régionale et l'amélioration de l'intégration économique avec l'Europe. La cohésion territoriale de toutes les régions du pays est le plus souvent un objectif secondaire.

Afin de conscientiser les nouveaux pays membres de l'unique possibilité qui leur est offerte de développer leur structure spatiale, leur niveau d'accessibilité et leur compétitivité sans répéter les erreurs faites par les anciens pays membres, des politiques de mise en place de capacité devraient être élaborées : Ceci implique des programmes d'amélioration de la capacité des pays, des régions et des villes à identifier, à développer et à contrôler les projets européens trans-frontaliers, trans-nationaux et trans-régionaux. Ceci en formant les administrations régionales et locales aux compétences nécessaires pour reconnaître les opportunités et les projets financés par l'Europe, pour gérer les programmes, pour évaluer les résultats, pour développer des mécanismes de communication, pour élaborer des méthodes pour promouvoir la transparence et la prise de responsabilité dans les programmes de coopération. Au niveau local, des efforts pour l'adoption du plan 21, pour la protection à long terme de l'héritage culturel et de l'environnement devraient être encouragés.

Finalement, il est de la plus grande importance que la nécessité d'une stratégie à plusieurs phases pour atteindre les objectifs de compétitivité, de cohésion spatiale des nouveaux pays membres soit reconnue et intégrée dans leur plan de développement spatial. L'étude n'a pas été capable d'analyser d'une manière suffisamment approfondie les aspects de mise en œuvre par la gouvernance d'une telle stratégie. Une telle analyse devrait analyser un large ensemble d'options politiques à différents niveaux : au niveau macro l'aide des politiques structurales européennes, au niveau national la possibilité de politiques (pour d'abord promouvoir la croissance des principales zones urbaines et ensuite aider les régions périphériques) et au niveau régional la possibilité de politiques de renforcement de la capacité de profiter de la croissance des capitales et des villes centrales.

7. Éléments de la politique wallonne d'aménagement du territoire (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau font référence à l'étude ESPON 1.1.3 réalisée par l'Institut Royal des Technologies (KTH – Suède) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Oui	Beaucoup – Polycentrisme, cohésion territoriale et sociale	Non
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Oui	Beaucoup - Favoriser les coordinations et les coopérations au niveau transrégional	Non
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	Oui	Beaucoup - Favoriser les coordinations aux différents niveaux de pouvoir et les approches multi-sectorielles	Non
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	Oui	Moyennement – Indirectement par le développement durable	Non
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Oui	Beaucoup – Indirectement par la compétitivité	Non
Contrat d'avenir (obj. 3) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Oui	Beaucoup – Indirectement par le polycentrisme et la cohésion territoriale	Non
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	Oui	Beaucoup – Indirectement par le polycentrisme et le développement durable	Non
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Oui	Moyennement – Indirecte (polycentrisme) améliorer l'accessibilité des moyennes et petites villes, des zones rurales et périphériques	Non
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	Non		
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Oui	Beaucoup – Favoriser les coordinations aux différents niveaux de pouvoir et les approches multi-sectorielles	Non

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

• **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

L'étude propose une série de pistes pour des politiques régionales, nationales et européennes sur différents points importants concernant un développement durable et équilibré des régions européennes et de l'espace européen dans son ensemble. Ces pistes pourraient être utiles à considérer pour enrichir la réflexion de la Région wallonne sur le développement territorial, le polycentrisme, la cohésion sociale et territoriale et la gestion de l'intégration des nouveaux pays membres de l'Union Européenne. Ces pistes portent notamment sur les politiques à adopter en termes de gestion des conflits entre les différents objectifs européens que sont notamment la compétitivité, la cohésion territoriale et la cohésion sociale.

• **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Il n'y a pas de contrainte identifiée

• **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

L'étude propose une méthodologie pour mettre en place les politiques devant permettre aux états d'atteindre les objectifs fixés par l'Union Européenne. Cette méthodologie propose une stratégie spatiale différenciée dans l'espace et dans le temps pour les anciens et les nouveaux pays membres de l'Union Européenne.

• **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :** Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Etude clairement présentée et bien structurée.

Références :

Institut Royal des Technologies (KTH – Suède), *et al.* 2005 : « Enlargement of the European Union and the wider European Perspective as regards its Polycentric Spatial Structure »

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 1.1.4

Coq Christophe, GUIDE, le 12 mai 2006

1. Titre de l'étude :

THE SPATIAL EFFECTS OF DEMOGRAPHIC TRENDS AND MIGRATION (Effets spatiaux des tendances démographiques et des migrations)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du rapport final de l'étude du Swedish Institute for growth Policy Studies (ITPS) et al. 2005 : « The Spatial Effects of Demographic Trends and Migration, ESPON 1.1.4 ». Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par le **Swedish Institute for growth Policy Studies (ITPS) (Suède)** et réalisée en partenariat avec le Centre d'Etudes Géographiques (CEG) de l'Université de Lisbonne (FUL) (Portugal), l'Institut de Recherche Géographique et Régionale de l'Université de Vienne (Autriche), le Département de Géographie de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) (Belgique), le Département d'Economie et d'Histoire du Territoire de l'Université G.d'Annunzio (Italie), l'Institut Norvégien de Recherche Urbaine et Régionale (NIBR) (Norvège), la compagnie publique et sans but lucratif Hongroise pour le développement régionale et la gestion des villes (IPTA et al., 2005, p.4).

3. Date de clôture de l'étude : Rapport final remis en octobre 2005.

4. Objectifs de l'étude :

L'objectif principal de cette étude ESPON a été de décrire les variétés régionales des situations démographiques en Europe (EU29 = EU 25 + Norvège + Suisse + Bulgarie + Roumanie).

L'étude a mis en évidence la complexité du paysage démographique européen avec des zones de stagnation et de dépopulation d'une part et des zones de population en croissance d'autre part. Cette étude a essayé également d'expliquer les différentes situations démographiques (IPTA et al., 2005, p.13, 41-45).

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

Cette étude n'a pas fait appel uniquement à une analyse des facteurs démographiques (Total Fertility Rate – TFR, Taux brut de naissance – CBR, Taux brut de décès – CDR,...). Des facteurs économiques, politiques et géographiques ont été inclus dans la réflexion afin d'obtenir une meilleure compréhension des processus du développement démographique.

Les relations entre les mouvements migratoires (intra et extra européens), les structures d'âge et de sexe, les changements naturels de population et le taux de fertilité ont tous été intégrés afin d'analyser le développement démographique de manière complète et d'en élaborer une typologie.

Le travail effectué dans ce projet est principalement basé sur des données préparées et rassemblées pour et par des projets ESPON, les données BBR et la base de données REGIO - base de données de NewCronos. Des données manquant pour certains pays, d'autres sources ont été utilisées, tels les offices nationaux de statistiques, le Département des Populations des Nations Unies (UNDP) et la base de données Territoriale de l'OCDE.

La méthode d'évaluation des mouvements migratoires utilisée dans cette étude est la méthode des mouvements naturels. Le principe est simple : on calcule la différence entre, d'une part, la population à la fin et au début d'une période spécifique, et de l'autre, l'équilibre normal (naissances moins décès) pendant cette période (IPTA et al., 2005, p.61). Différents indicateurs ont également été utilisés dans cette étude. Des indicateurs pour une mesure directe de la dépopulation, pour une mesure indirecte de la dépopulation, le taux total de fertilité et des indicateurs de migration (IPTA et al., 2005, p.67-70).

6. Principaux résultats obtenus :

Concernant le développement de la population durant les années nonante :

La population des 29 pays concernés par l'étude (EU29) a augmenté de 0,35% par an entre 1990 et 2000. De manière générale, la zone formée par les villes de Paris, Milan, Munich, Hambourg et Londres présente une forte croissance de population et un développement du polycentrisme. Les zones périphériques de l'Europe présentent quant à elles des processus de dépopulation plus ou moins importants (IPTS et al., 2005, p.15, 72, 73).

Le développement d'une population dans son ensemble intègre des changements naturels et des phénomènes migratoires (globalement positif - immigration - ou négatif - émigration -). Les mouvements migratoires ont un impact plus ou moins important sur le développement naturel des populations. En effet, les flux migratoires concernent le plus souvent les jeunes. De ce fait, les zones d'émigration se vident de jeunes (femmes notamment) et vieillissent alors que les zones d'immigration accueillent plus de jeunes migrants, ce qui rend le taux de fertilité total supérieur à 2,1 (taux de renouvellement) et la structure d'âge plus large à la base.

Ces phénomènes montrent que les migrations, le vieillissement et le changement naturel des populations sont intimement liés. Ces liens doivent être considérés lors de l'analyse du développement des populations (IPTS et al., 2005, p.15, 74-80).

Concernant les migrations :

Auparavant le développement des populations dépendait des changements naturels. Aujourd'hui, les migrations sont devenues, tant au plan local que régional, le principal facteur explicatif des changements des populations (tailles et structures) (IPTS et al., 2005, p.17, 80-86).

Les flux migratoires ont complètement évolué depuis les années soixante (IPTS et al., 2005, p.17, 105, 106). L'exode rural a constitué la composante principale du flux migratoire entre 1960 et 1975, processus toujours en cours dans le sud et l'est de l'Europe. Ensuite un flux migratoire en provenance des villes vers les zones rurales plus ou moins proche s'est développé (« counter-urbanisation »). Dans les années nonante, l'Europe est devenue une terre d'immigration, en provenance des pays de l'Europe de l'est, suite à la chute du rideau de fer, et des pays du tiers monde (IPTS et al., 2005, p.17, 107-110).

L'histoire des migrations se divise en trois périodes depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La période 1950-1975 se caractérise par une forte migration intra-européenne des pays pauvres de la périphérie vers les pays au centre où la croissance économique a créé un besoin de main d'œuvre. La guerre froide a limité les flux migratoires entre l'est et l'ouest de l'Europe pendant cette période alors que les immigrations extra-européennes vers le nord de l'Europe (Afrique du nord notamment) dépassent celles en provenance du Sud de l'Europe. Durant la période, 1975-1990, l'immigration est devenue illégale et le flux officiel d'extra-européen a diminué. Les années nonante sont marquées par une augmentation importante de l'immigration qui n'est pas liée à une modification des lois. La chute du rideau de fer a provoqué une forte et brève augmentation du flux migratoire de l'est vers l'ouest de l'Europe au début de la décennie. Pour le reste, la Turquie et les pays du Maghreb restent la source principale d'immigrant juste devant les pays du tiers monde (IPTS et al., 2005, p.17, 18, 105-110, 124-136).

Les flux migratoires ont évolué et se sont complexifiés durant ces cinquante dernières années. En effet, les zones industrielles ont perdu de leurs attraits après la crise industrielle, les grandes villes ont de plus en plus attirés les jeunes intellectuels et les climats favorables du sud ont attirés les citoyens du nord de l'Europe (IPTS et al., 2005, p.18).

Les liens entre les flux migratoires et le marché du travail étaient significatifs dans les années soixante et septante, par la suite ceux-ci ont fortement diminué marquant ainsi la transition entre une migration industrielle et une migration post-industrielle. Actuellement l'Europe de l'est vit encore une migration industrielle où seules les régions métropolitaines sont attractives. Cela est dû au fossé économique entre le riche et les pauvres qui existe encore dans ces pays (IPTS et al., 2005, p.19).

Les éléments qui influencent les flux migratoires dans les années nonante sont les effets aux frontières, les fossés économiques et sociaux, la disponibilité et les occasions éducatives et le mode de vie urbain (IPTS et al., 2005, p.18). Ces éléments ont été un facteur attractif très fort auprès des jeunes (Détail : IPTS et al., 2005,

p.111-116). D'autre part, des éléments de bien-être et de disponibilité d'agrément ont également favorisés le processus de « counter-urbanisation » (Détail : IPTS et al., 2005, p.119-122, 143, 191-197).

Depuis les années septante le mode de vie urbain a de plus en plus été rejeté en faveur de résidences situées dans des zones rurales accessibles et bien localisées. Ce phénomène de contre-urbanisation (« counter-urbanisation »), qui touche essentiellement des personnes d'un certain âge, a permis d'augmenter la population rurale dans de nombreuses parties d'Europe, les jeunes étant toujours attirés par les villes et leurs modes de vies. Ce phénomène ne doit pas être considéré comme une renaissance des zones rurales, mais comme une transformation de celles-ci. L'accessibilité et la proximité des zones urbaines par rapport aux zones rurales valorisées par ce phénomène étant des conditions indispensables à leur existence (IPTS et al., 2005, p.19-21, 119-122, 143, 191-197).

On remarque actuellement une migration intra-urbaine négative, qui s'explique par trois facteurs (IPTS et al., 2005, p.191-195) :

- Le phénomène d'urbanisation des banlieues définit par des mouvements du centre vers l'extérieur des villes ;
- Le départ des régions métropolitaines pour des villes moins importantes ;
- Le processus « contre-urbanisation » qui voit le développement de flux migratoires vers des zones rurales plus ou moins distantes des grandes villes.

Concernant le vieillissement, la fertilité et l'évolution naturelle (IPTS et al., 2005, p.82-95):

Quarante pour cent des zones (NUTS3) étudiées montrent une chute de la population depuis la fin des années nonante (IPTS et al., 2005, p.21). Les indicateurs de dépopulation utilisés sont détaillés aux pages 67-70 de l'étude.

L'étude montre que le taux de décès est relativement stable à travers l'Europe, par contre, le taux de naissance fluctue et est aujourd'hui tellement bas (de 1,2 à 1,9) qu'il en résulte une diminution naturelle de la population européenne. Le taux de naissance est donc actuellement la variable stratégique. Sa fluctuation est fonction notamment du taux de fertilité total (TFR) et de la structure d'âge des femmes en âge de se reproduire. Le TFR est le nombre d'enfants qu'une femme aura au cours de sa vie. Il s'agit d'un concept théorique mais il donne une idée du développement futur des populations puisqu'il est lié à la reproduction, au vieillissement et aux mouvements migratoires (IPTS et al., 2005, p.23, 87-95).

Le TFR a diminué depuis les années soixante et est maintenant en dessous du taux de reproduction partout en Europe. Dans certains pays existent de larges zones de dépopulation et des zones de polarisation où la population est en croissance. La chute du TFR est due à l'augmentation du nombre de célibataire et le retardement de l'âge du premier accouchement des femmes. La proportion de célibataire augmente dans toutes les régions d'Europe et est plus forte dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Le nombre de mariage est également en diminution alors que le nombre de divorce augmente tout comme le nombre de cohabitation non-marital ce qui ne favorise pas les naissances. L'augmentation du travail des femmes et de leur niveau de formation participe à la croissance du revenus des ménages, ce qui diminue de l'envie d'enfants des ménages européens (IPTS et al., 2005, p.23, 87-95).

Les mouvements migratoires modifient les structures d'âges, en effet, la base de la pyramide des âges s'élargit dans les zones d'immigration positive puisqu'il s'agit majoritairement de jeunes personnes. Les zones d'émigrations subissent une perte de jeunes femmes, ce qui fait chuter le TFR. Dans les zones d'immigration le TFR chute également mais pour d'autres raisons, on observe dans ces régions l'augmentation du nombre de célibataires et du nombre de jeunes femmes qui travaillent. La croissance de la population dépend donc de l'immigration dans ces régions.

Au niveau régional, les structures d'âge et la taille des groupes sont d'une importance majeure pour le développement naturel des populations depuis que les structures d'âge varient en fonction des migrations. En outre, depuis quelques décennies, les flux migratoires sont de plus en plus importants au niveau national. L'étude montre qu'il y a une faible corrélation positive entre le TFR et les changements de population. Par contre la corrélation entre la migration nette et les changements de population est beaucoup plus forte. Les corrélations entre la migration nette et le changement naturel de la population et entre le vieillissement et le développement naturel de la population sont quant à elles inexistantes.

Il est évident que ces résultats sont à nuancer en fonction des différentes régions. Dans le sud de l'Europe et les nouveaux pays membre, il y a une forte corrélation négative entre le vieillissement et les changements naturels de population. Cette corrélation est moins marquée dans le nord de l'Europe. Cela suppose que l'émigration a un impact négatif sur le vieillissement. Les zones de dépopulation et d'émigration ont une proportion de population vieille plus importante que les zones métropolitaines ou la proportion de jeunes est beaucoup plus importante.

Malgré les fluctuations dans les changements naturels de population il n'y a aucun signe que le niveau de fertilité dans les régions européennes retournera à son niveau des années soixante. En fait, beaucoup de signes montrent que le niveau de fertilité bas va rester dans le futur avec des fluctuations en fonction des conditions économiques, des phénomènes familiaux et des modes. Les changements naturels de population vont plutôt être fonction des phénomènes de cohortes et de mouvements migratoires (IPTS et al., 2005, p.25).

Concernant la dépopulation (IPTS et al., 2005, p.164-190) :

La dépopulation est souvent associée aux régions souffrant depuis longtemps d'un déclin de leur population et d'une structure démographique biaisée. La première cause de dépopulation est la baisse du TFR qui a lieu depuis les années septante et qui a été renforcé par l'exode rural.

Le risque de dépopulation et de vieillissement est attendu dans les régions où un affaiblissement à long-terme du potentiel de croissance naturel est en marche. Néanmoins certaines régions sont capables de compenser ce phénomène en attirant des migrants (IPTS et al., 2005, p.25-29).

Cinq indicateurs ont été développés afin d'évaluer la dépopulation relative et structurelle : les parts d'enfants et de personnes âgées dans la population, le rapport post-actif de dépendance, le rapport entre les jeunes et les vieux et l'indicateur du vieillissement de la main d'œuvre. Les résultats de l'utilisation de ces indicateurs sont illustrés aux pages 181-185.

On peut souligner que les migrations actuelles semblent accélérer la dépopulation et le vieillissement des régions rurales peu peuplées, des régions périphériques et des régions subissant un affaiblissement des performances économiques et du marché du travail. De ce fait, la politique de compétitivité devra réorganiser les changements régionaux d'approvisionnement de travailleurs et les caractéristiques actuelles des forces de travail disponibles dans les différentes régions.

La dépopulation et le vieillissement ne touchent pas les régions de manière homogènes entre elles et à l'intérieur de chacune d'elle. Chacune d'elle va devoir recourir à des mesures spécifiques et s'adapter à ses propres caractéristiques démographiques, économiques et sociales.

Un signal possible de la problématique de dépopulation pourrait être la diminution de la part d'enfant et l'augmentation de la part de personnes âgées. Le problème de vieillissement, qui est une conséquence de l'émigration et du faible taux de fertilité, peut, si rien ne change, devenir un problème sérieux en Europe de l'est.

Classification typologique du développement des populations :

L'étude propose de classer les régions selon une typologie qui tient compte de trois facteurs : le développement total de la population, la migration nette et le développement naturel de la population. Le résultat de cette classification est présenté et discuté aux pages 74-80 de l'étude.

Concernant la migration comme solution à la crise de la dépopulation (IPTS et al., 2005, p.146-163) :

L'Europe est et sera dans le futur une des plus importantes destinations pour la migration mondiale et sera, de ce fait, sujette à une forte pression. Pour beaucoup de politiciens cette immigration fournit une solution simple au double problème du manque de population et de main d'œuvre dans beaucoup de régions d'Europe ce qui au regard de l'Histoire ne semble pas aller de soi (IPTS et al., 2005, p.162).

L'étude propose 9 scénarios qui calculent le nombre d'habitant et les structures d'âge jusqu'en 2050 (IPTS et al., 2005, p.33-34, 149-163). Dans les 5 premiers scénarios, sont considérés les seuls facteurs démographiques, bien que certains de ces facteurs reposent implicitement sur des facteurs économiques. Le premier, est

exclusivement démographique et n'inclut aucun flux migratoire. Pour ce qui est des 4 autres, le premier a été conçu afin de déterminer les effets sur la structure démographique du maintien des tendances migratoires récentes. Les trois autres permettent de découvrir la quantité de migration de remplacement (positif ou négatif) requise pour maintenir les variables suivantes au niveau de l'année de référence (2000) : la population totale ; la population travaillante et la population nécessaire pour maintenir le même PSR - rapport du potentiel de soutien - c.-à-d., le même rapport entre les personnes qui travaillent et les personnes âgées. Les quatre derniers prennent en compte la performance économique et nous permettent de déterminer la migration requise par l'économie régionale. Quatre scénarios différents, liés à un développement différentiel de productivité, ont été développés.

Selon le modèle A, l'EU15 aura perdu 80 millions d'habitants et l'EU29 en aura perdu 111 millions d'ici 2050. Selon le modèle B0 l'EU15 aura perdu 36 millions d'habitants et l'EU29 en aura perdu 65 millions. Les autres modèles montrent des flux d'immigration impressionnant. Afin de maintenir la population actuelle à un niveau constant, l'EU15 aura besoin de 700 000 migrants par an pendant la première partie de la période et de 2,2 millions/an en 2050. Si on compare ces résultats à ceux du modèle dans lequel le taux annuel de migration est constant, on constate que le nombre moyen de migrant par an sera maintenu au niveau de 720-750 mille/an dans l'EU15, 750-785 mille/an dans l'EU25 et 735-780 mille/an dans l'EU29. Selon le modèle dans lequel la main-d'œuvre est constante, nous aurons besoin de beaucoup plus d'immigrant dans les 25 premières années et de moins à la fin de la période. C'est une conséquence de l'effet des nouveaux immigrants sur la démographie générale de la population. Cependant, c'est le modèle qui montre le niveau d'immigration exigé afin de maintenir le PSR à son niveau actuel qui semble le plus effrayant si on pense à la difficulté d'accueillir et d'intégrer presque dix millions de personnes par an (détails et discussions IPTS et al., 2005, p.33-34, 151-163).

D'une manière générale, les résultats de ces projections n'étonnent pas. Cependant, leur grandeur et leur signification sont, dans certains cas, tout à fait impressionnantes. L'importance du vieillissement en Europe est déjà très significative et elle continuera à augmenter sensiblement d'une manière irréversible. Le développement du modèle spatial des processus de vieillissement prouve qu'il sera intense dans la plupart des régions d'Europe et que seule une poignée de régions évitera des pressions du fort vieillissement de la population.

La plupart des scénarios montrent que la période la plus critique, en termes du rapport entre les personnes qui travaillent les personnes âgées, aura lieu entre 2015 et 2030.

Si on regarde les réalités régionales et locales et les futurs scénarios possibles, quelques questions importantes se posent (IPTS et al., 2005, p.33) :

- l'importance réelle des tendances du vieillissement et de la dépopulation ;
- les conséquences sociales et économiques de ces tendances et la manière dont elles affectent les procédés de développement régionaux et locaux ;
- la taille des flux migratoires impliqués ;
- les mécanismes politiques officiels ou officieux seront-ils adéquats pour réguler de tels flux ?

Concernant les implications et les recommandations politiques (IPTS et al., 2005, p.35-37, 200-206):

Le TFR étant la variable clé de l'évolution naturelle des populations, des politiques sociales, familiales et du marché de l'emploi plus actives et stimulant la fertilité sont recommandées. Par exemple, des avantages financiers pour les femmes qui ont des enfants peuvent avoir un impact positif sur le TFR à court-terme (IPTS et al., 2005, p.35, 201). Les politiques socio-économiques de développement régionales et nationales doivent donner la priorité à l'augmentation du TFR. Les politiques sociales étant des caractéristiques nationales il est important de coordonner cette politique au niveau européen.

Il est important du point de vue régional, de limiter l'abandon des zones urbaines. En effet, ces émigrations ont un coût environnemental très important et cela n'est pas compatible avec un développement durable de l'espace européen. D'un point de vue national, il est important de limiter les migrations est-ouest car l'émigration de force de travail qualifiée a des conséquences négatives au niveau du développement de la zone.

Concernant la compétitivité, il est important que les populations compétentes et la main d'œuvre qualifiée soient réparties au mieux dans la zone EU29 et non cloisonnées dans les zones métropolitaines. En effet, si l'on souhaite obtenir une compétitivité globale, essentielle au développement économique, il est important qu'un maximum de régions soient compétitives.

Les politiques doivent favoriser les flux migratoires symétriques afin d'équilibrer ceux-ci et de développer le polycentrisme et la cohésion territoriale. De même, la fermeture du fossé entre les niveaux de revenus et les conditions de vies favorisera le polycentrisme (IPTS et al., 2005, p.35, 200-202). Pour développer une cohésion territoriale, il est important d'éviter les concentrations et l'exclusion sociale (IPTS et al., 2005, p.35, 201-202). Le polycentrisme stimule et appuie un développement spatial durable et équilibré, augmente la compétitivité à différent niveau et dans différentes voies, de plus, il renforce la cohésion spatiale (détail IPTS et al., 2005, p.35, 200).

Concernant la dépopulation et le développement durable (IPTS et al., 2005, p.36, 202, 203), une perspective multifonctionnelle des politiques du secteur primaire combinée à une politique infrastructurelle devrait maintenir une masse de population critique au niveau régional. D'un point de vue national, le développement durable dans certaines régions centrales, dépendra du succès des politiques qui visent à inverser la dépopulation des grandes régions peu peuplées d'Europe. Cette démarche devra impliquer l'installation d'un système suffisamment large et accessible de villes et villages à travers ces régions. Ce système devra également être capable de former des grandes régions intégrées, d'attirer des migrants et de maintenir les groupes de population stratégiques. Les services locaux et régionaux devront viser à y parvenir. D'un point de vue européen, les effets des politiques européennes agricoles et rurales devraient souligner les perspectives multifonctionnelles de ces secteurs, particulièrement les préoccupations environnementales et la préservation de l'héritage culturel attaché aux zones rurales dépeuplées.

Concernant les remplacements migratoires, les politiques devraient se focaliser sur la « sélection » d'immigrants avec les compétences et les qualifications recherchées dans les pays de la zone EU29. Une politique d'immigration basée sur de simples comptages n'améliorera ni la compétitivité ni la productivité. A l'opposé, cela pourrait mener des effets d'isolement et d'enfermement qui empêcheraient une transformation structurelle et le renouveau de la compétitivité. L'effet économique le plus immédiat sera d'éliminer quelques "bouchons" dans le secteur à haut taux de main d'œuvre et de garder des structures économiques dépassées (IPTS et al., 2005, p.36, 204-206).

Afin de promouvoir une cohésion sociale et territoriale, les politiques d'immigration doivent favoriser les immigrations vers les régions périphériques (IPTS et al., 2005, p.36, 201, 202). D'un point de vue régional, les politiques doivent donc attirer les personnes et les compétences dont ils ont le plus besoins là où ils en ont besoins. Les politiques capables d'homogénéiser la population à travers l'EU29 doivent être favorisées. D'un point de vue national, la promotion d'une cohésion sociale et territoriale peut être réalisée par des politiques qui rendent les régions périphériques et dépeuplées plus attractives. Ce qui diminuera le coût social des grandes villes et des zones métropolitaines grâce à une diminution des ségrégations et des problèmes sociaux. Par exemple, les chômeurs de longue durée peuvent se voir proposer des opportunités de travail dans les zones périphériques par une réorganisation du marché du travail. Cela pourrait également augmenter la spécialisation régionale et la compétitivité.

D'un point de vue national et européen, les permis de travail (green cards) peuvent être une solution pour certaines régions. Si un immigré est peu disposé à s'installer dans des secteurs sans attrait, aucun permis de travail ne sera octroyé. Cette politique est discutable, puisqu'elle discrimine les personnes et qu'elle n'est pas en accord avec le droit de libre installation dans un pays (IPTS et al., 2005, p.36, 205). D'un autre côté, l'objectif politique d'un développement durable ne se réalisera pas si les immigrants sont libres de s'installer où ils le veulent dans l'espace de l'EU29 et le processus de dépopulation des zones périphériques continuera rapidement. Une immigration libre sans restriction serait directement contraire à cet objectif.

Afin de réaliser un développement durable, au sens large, les politiques doivent rendre les périphéries plus attractives. Il est évident qu'il n'y a aucune réponse facile à la question de l'immigration de remplacement. C'est une donnée politiquement controversée et en plus de ceci il y a beaucoup de facteurs positifs et négatifs à prendre en compte avant que des recommandations franches ne puissent être faites.

7. Eléments de la politique d'aménagement du territoire wallonne (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note : Les numéros de pages indiqués dans le tableau font référence à (IPTS et al., 2005) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Oui (IPTS et al., 2005, p.35-37, 200-206).	Beaucoup - Recommandations de politiques favorisant la cohésion sociale, la cohésion territoriale et le polycentrisme	Oui - Polycentrisme ; TRF ; différents ratios (IPTS et al., 2005, p.27, 181-185)
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Oui (IPTS et al., 2005, p.35-37, 200-206).	Beaucoup - Politiques européennes de TRF, de migration, développement durable et de gestion des zones dépeuplées	Non
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	Oui (IPTS et al., 2005, p.35-37, 200-206).	Beaucoup - Politiques combinées de TRF, de migration, développement durable et de gestion des zones dépeuplées	Non
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	Oui (IPTS et al., 2005, p.35-37, 200-206).	Moyen - Développement durable, développement économique, cohésion sociale	Non
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Oui (IPTS et al., 2005, p.35-37, 200-206).	Un peu - Polycentrisme, compétitivité et attractivité des zones périphériques peu peuplées	Non
Contrat d'avenir (obj. 3) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Oui (IPTS et al., 2005, p.35-37, 200-206).	Beaucoup - Proposition de certaines politiques et du polycentrisme	Non
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	Oui (IPTS et al., 2005, p.35-37, 200-206).	Moyen - Proposition de certaines mesures politiques	Non
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Oui (IPTS et al., 2005, p.35-37, 117, 200-206).	Moyen Polycentrisme ; accessibilité aux zones dépeuplées ; cohésion territoriale	Oui - (IPTS et al., 2005, p.117).
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	Non	Non	Non
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Non	Non	Non

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

• Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

L'étude propose une série de pistes pour des politiques régionales, nationales et européennes sur différents points importants concernant un développement durable et équilibré des régions européennes et de l'espace européen dans son ensemble (IPTS et al., 2005, p.35-37, 200-206). Ces pistes pourraient être utiles à considérer pour enrichir la réflexion de la Région wallonne sur le développement territorial, la migration, le polycentrisme, la cohésion sociale et territoriale et la dépopulation.

• Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

Le SDER mentionne entre autres (dans le cadre de l'objectif 1 sur la structuration de l'espace urbain) que « pour éviter la dispersion des villes et des villages, il est nécessaire d'accroître la densité de l'urbanisation, particulièrement autour des lieux centraux ». Or, l'étude montre que des zones urbaines et métropolitaines très développées attirent énormément les jeunes nationaux et migrants et de ce fait favorisent la dépopulation de certaines régions. Le SDER préconise également la densification des villages « en harmonie avec les caractéristiques locales ». Ici encore, la mise en valeur et le développement de l'attractivité des zones rurales et dépeuplées, comme le préconise l'étude, ne devra pas entrer en conflits avec cet objectif du SDER. La création d'emploi souhaitée par la Région wallonne devra se faire, selon l'étude, de façon à provoquer ou inciter des migrations régionales et nationales qui améliorent la cohésion sociale et territoriale et qui n'empirent pas la situation actuelle de dépopulation de certaines régions.

• Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

Les scénarios présentés dans l'étude font ressortir différents enjeux par rapport aux objectifs évoqués en Région wallonne qui varient selon les choix politiques (ou possibilités) retenus.

Notamment au niveau des politiques de migration et de gestion de l'espace. Par exemple, les enjeux ne sont pas les mêmes si les choix politiques sont d'opter pour la continuité des tendances actuelles en termes d'évolution démographique (vieillesse de la population, immigration limitée et contrôlée) ou s'ils sont de favoriser le soutien à l'immigration. De même, la gestion politique du rapport entre l'urbain et le rural et de leur attrait respectif est, selon l'étude, un enjeu majeur pour la dépopulation et la cohésion territoriale de certaines régions.

L'un des objectifs de la Région wallonne est d'améliorer l'accessibilité du territoire wallon et de contribuer à la création d'emplois et de richesses (Cf. section 7 ci-dessus). L'étude définit des enjeux liés à ces objectifs qui méritent d'être rappelés. Elle souligne que l'attractivité des régions (cadre de vie, bien être, emploi, éducation, accessibilité,...) oriente grandement les migrations, des jeunes notamment, ce qui est important à intégrer dans une politique régionale, nationale ou encore européenne de développement durable et équilibré de toutes les régions.

A noter, les études de cas belges : Demographic crisis of old industrial regions - the case of old industrial areas Of Walloon, (IPTS et al., 2005, annexe A, p.186,187) ; The renewal of rural isolated areas of North Western Europe - The case of Belgian Ardenne (IPTS et al., 2005, annexe A, p.188,189) ; Depopulation in town centres and urban sprawl : the case of Brussels (IPTS et al., 2005, p.195,196).

• Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) : Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Etude très clairement présentée et bien structurée.

Références :

Swedish Institute for growth Policy Studies (ITPS) et al. 2005 : « The Spatial Effects of Demographic Trends and Migration, ESPON 1.1.4 »

Cornut P., Luyten S., 2006 : Assesment report TPG 1.1.4 TIR (Demography)

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 1.2.2

Ancion Pierre, GUIDE, le 2 août 2006

1. Titre de l'étude :

TELECOMMUNICATION SERVICES AND NETWORKS : TERRITORIAL TRENDS AND BASIC SUPPLY OF INFRASTRUCTURE FOR TERRITORIAL COHESION (Services et réseaux de télécommunication : tendances territoriales et infrastructures basiques pour la cohésion territoriale)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du **rapport final** de l'étude ESPON 1.2.2 : "Telecommunication Services and Networks : Territorial Trends and Basic Supply of Infrastructure for Territorial Cohesion" (Centre for Urban and Regional Development Studies *et al.*, 2004). Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par le "Centre for Urban and Regional Development Studies" (Newcastle, UK) et réalisée en partenariat avec le "Centro de Estudos em Inovação e Dinâmicas Empresariais e Territoriais" (Aveiro, Portugal), la "Karelian Institute" (Joensuu, Finlande) et la "School of Built Environment, Heriot Watt University" (Edimbourg, UK).

3. Date de clôture de l'étude : août 2004

4. Objectifs de l'étude :

Les technologies d'information et de communication ont acquis une place centrale dans le fonctionnement de la société moderne. De plus, le développement des nouvelles technologies encouragé par la libéralisation du marché des télécommunications, entraîne une évolution très rapide des télécommunications en Europe. Dans le contexte de l'élargissement et du développement polycentrique de l'Europe, il est important d'étudier la répartition de ces technologies sur les différents territoires. Ces technologies sont en effet devenues des facteurs importants de développement économique et offrent aussi, du point de vue du développement territorial, d'importantes opportunités pour réduire les problèmes de distance et d'isolement, problèmes qui affectent de nombreuses zones périphériques et rurales.

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

La libéralisation du marché des télécommunications et le développement continu de nouvelles technologies ont créé un environnement extrêmement dynamique dans le domaine des télécommunications en Europe. C'est pourquoi l'étude présente une image instantanée de la situation actuelle ou plutôt récente puisque certaines données sont déjà relativement dépassées. Le rapport permet cependant d'identifier les tendances de la répartition des technologies en Europe.

Le rapport analyse tout d'abord un éventail de technologies réparties en deux catégories : les technologies dites "mûres" (le téléphone fixe, le téléphone mobile, les PC et Internet) et les technologies "de pointe" (les connexions Internet à haut débit (ADSL, câble,...), les axes principaux des réseaux internet (backbone network) et l'e-commerce).

Ces technologies sont analysées individuellement à trois niveaux différents ; au niveau macro (comparaison entre les pays), au niveau méso (comparaison entre les régions) et au niveau micro (différences entre les zones métropolitaines, urbaines et rurales) (page 38).

Plusieurs typologies concernant les tendances territoriales des télécommunications sont ensuite élaborées afin d'analyser les technologies conjointement et de donner un aperçu de l'état global de développement des télécommunications au niveau européen.

Finalement, en se basant sur les principales tendances territoriales identifiées, le projet étudie les différentes options politiques permettant de faire face aux disparités observées au sein des télécommunications.

6. Principaux résultats obtenus :

Analyse territoriale des technologies "mûres" :

▪ *Le téléphone fixe :*

La téléphonie fixe est clairement une technologie mûre et reçoit peu d'attention dans les débats sur les technologies d'information et de communication. Elle demeure néanmoins importante, non seulement comme technologie vocale de base pour beaucoup d'européens, mais aussi comme moyen d'accéder à internet et comme base sur laquelle peut se développer le réseau Internet à haut débit (page 42).

L'analyse territoriale au niveau macro montre qu'il y a une division ouest-est du territoire européen, la moyenne de l'Europe des 15 + 2 étant largement supérieure à celle des 12 nouveaux membres. Les pays les plus en retard sont la Lituanie, la Lettonie, la Roumanie et la Slovaquie (page 43). La qualité des lignes est aussi étudiée et là encore, la séparation ouest-est est observable (page 46).

Au niveau méso, une configuration très variée est observée sur l'ensemble de l'espace européen et aucune relation avec les paramètres régionaux (localisation, PIB, développement, densité,...) ne parvient à expliquer ces variations. Les effets nationaux semblent donc les déterminants les plus significatifs (page 56). En Belgique, certaines régions possèdent un des pourcentages les moins élevés de ménages possédant une ligne fixe, bien en dessous de la moyenne des pays de l'Europe des 15 (page 48).

Au niveau micro, l'étude montre que malgré le fait qu'il y ait une disparité de densité de lignes fixes entre les zones métropolitaines, urbaines et rurales, il n'y a pas, en termes de pourcentage de ménages possédant une ligne téléphonique fixe de différences notables. Les plus fortes densités de lignes en zones métropolitaines et urbaines traduisent donc uniquement le fait que les villes concentrent plus de business possédant une ligne fixe que les zones rurales (page 58).

▪ *Le téléphone mobile :*

Le téléphone mobile a subi l'un des plus importants développements dans le domaine des télécommunications sur les quinze dernières années.

Au niveau macro, les tendances territoriales de la téléphonie mobile sont très différenciées et contraires aux présuppositions. En effet, les pays nordiques (Norvège, Finlande et Suède) et les pays du sud (Italie, Grèce, Espagne et Portugal) présentent des taux d'adoption plus élevés que le centre de l'Europe. Les nouveaux membres connaissent par contre des niveaux d'adoption inférieurs même si le taux de croissance est plus élevé et suggère un certain rattrapage (pages 61 à 64). Le téléphone mobile ne semble donc pas réservé aux pays les plus prospères.

Au niveau méso, sur le territoire de l'Europe des 15, on observe surtout la très faible adoption du téléphone mobile dans la plupart des régions de France et d'Allemagne. De manière plus générale, on peut observer une adoption du téléphone mobile plus élevée dans les régions moins développées, possédant un faible PIB, une densité faible et situées hors du pentagone (pages 66 à 73).

Au niveau micro, les réseaux de téléphonie mobile se sont largement déployés et seule les zones particulièrement reculées ou montagneuses ne sont pas couvertes. Il n'y a en général pas de différences de niveau d'adoption entre les zones métropolitaines, urbaines ou rurales (pages 73 à 75).

▪ *Les PC*

Les PC, comme Internet, sont devenus des éléments primordiaux pour accéder aux nouveaux réseaux d'information.

Au niveau macro, l'Europe peut être divisée en deux zones. Des niveaux d'adoption du PC supérieurs à la moyenne sont observés dans le nord et le nord-ouest de l'Europe, tandis que les niveaux sont inférieurs à la moyenne dans le sud et l'est de l'Europe, les niveaux les plus bas étant observés en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie (pages 76 et 77).

Au niveau méso, les variations régionales d'adoption du PC en Europe des 15 sont clairement liées au stade de développement et au PIB, les pays les plus développés avec le plus haut PIB ayant le taux d'adoption le plus élevé. Ainsi, l'adoption est la plus élevée dans les régions suédoises, au Danemark et dans les régions avancées des Pays-Bas et d'Allemagne tandis que les régions d'Espagne, du Portugal, de Grèce et de France sont en bas du classement (pages 80 à 87).

Au niveau micro, on observe que le nombre de PC est moins élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines et métropolitaines mais les différences ne sont pas fortement prononcées (pages 87 et 88).

▪ *Internet :*

L'usage d'Internet est sûrement l'un des critères les plus différenciateurs de la société d'information.

Au niveau macro, comme pour les PC, il y a une division nord-sud et ouest-est prononcée. Les pourcentages d'utilisateurs les plus élevés sont observés dans les pays nordiques, les Pays-Bas et le Royaume-Uni et les pourcentages les plus bas sont observés dans le sud (Grèce et Portugal) et l'est (Bulgarie, Hongrie et Roumanie) de l'Europe (page 90).

Au niveau méso, les taux d'adoption élevés coïncident généralement avec les régions les plus développées, les régions qui ont un PIB élevé et situées principalement au centre de l'Europe (pages 93 à 101).

Au niveau micro, il y a des différences relativement prononcées entre les localités métropolitaines, urbaines et rurales concernant le pourcentage de ménage avec connexion (page 101) bien qu'en Belgique cette différence soit relativement faible (page 102).

▪ *Conclusions :*

L'analyse des données fait émerger un certain nombre de tendances dans la répartition territoriale des télécommunications dites "mûres". Les technologies analysées peuvent être réparties en deux catégories : les téléphones fixes et mobiles d'une part et le PC et Internet d'autre part.

Pour les PC et Internet, les disparités suivantes sont observées :

- Les régions du sud sont en retard sur le reste de l'Europe en ce qui concerne les PC et Internet.
- Les 12 nouveaux membres sont en retard sur les quinze anciens membres en ce qui concerne les PC et Internet. (page 107)
- Les zones rurales sont en retard sur les zones métropolitaines en ce qui concerne les PC et partiellement Internet.

L'analyse des relations avec les données socio-économiques laisse penser que le statut de développement et le PIB sont des différenciateurs importants pour les PC et Internet.

Pour le téléphone, et particulièrement le téléphone mobile, ce que l'on aurait tendance à supposer s'avère inversé puisque un taux élevé de téléphones mobiles est plutôt associé avec un moindre développement et un PIB plus faible.

L'importance des spécificités nationales émergent donc clairement et montrent qu'il existe une culture nationale de télécommunication :

- Suède et Finlande : culture de communication et informatique développées.
- Grèce, Italie, République Tchèque : culture de communication vocale développée. (page 109)
- Pays-Bas et Danemark : culture informatique développée.
- Allemagne et France : culture de télécommunications peu développée.

Analyse territoriale des technologies "de pointe" :

▪ *Connexion Internet à haut débit*

L'accès à l'Internet via une connexion à haut débit possède une importance considérable pour le développement économique et la compétitivité et donc pour le développement polycentrique de l'Europe.

Au niveau macro, les pays nordiques ainsi que le Benelux, la Suisse et l'Autriche sont en tête concernant le nombre de connexions à haut débit par habitant. Au sein des nouveaux membres, les performances sont variables avec la Slovénie et l'Estonie qui connaissent des niveaux d'adoption élevés alors qu'en Bulgarie, en République Tchèque, en Pologne et en Roumanie l'introduction des connexions à haut débit n'a pas encore commencé (pages 120 et 121).

Au niveau méso, l'analyse régionale en fonction des relations avec les critères socio-économiques montre que les plus fortes densités de connexions par habitant sont observées dans les régions les plus développées avec un niveau de PIB élevé, densément peuplées et contenant d'importants centres urbains (page 126).

Concernant la disponibilité de la technologie, l'analyse montre qu'il y a des variations régionales importantes : les capitales et les zones métropolitaines sont les premières à être couvertes par les connexions à haut débit qui s'étendent par la suite aux zones urbaines et rurales (page 113 et 138). Il est intéressant de noter que ces différences ne sont pas observables en Belgique ni au Danemark car l'accès au réseau Internet à haut débit est assuré pour quasiment la totalité de la population (page 115).

Au niveau Belge, le nombre de connexion est relativement plus élevé en région flamande qu'en région wallonne mais aucune province ne se situe foncièrement en dessous des autres (page 125).

Au niveau micro, il y a des disparités manifestes dans le nombre de connexions entre les zones métropolitaines, urbaines et rurales, les zones métropolitaines devançant les zones urbaines devançant elles-mêmes les zones rurales. Ces disparités sont importantes et proportionnellement plus grandes que pour les technologies dites mûres (page 136). Ces différences ne sont cependant pratiquement pas observables en Belgique (page 137).

▪ *E-commerce :*

L'e-commerce est défini comme les échanges commerciaux de biens et de services par des réseaux informatiques tels qu'Internet.

Au niveau macro, en moyenne sur le territoire de l'Europe des quinze, 86% des entreprises ont un accès à Internet et 54% ont leur propre site Web (page 140). A nouveau, il existe des différences importantes entre les pays. Les anciens membres de l'Europe sont en moyenne plus avancés que les 12 nouveaux, bien que ce ne soit pas toujours le cas. Les pays nordiques surpassent aussi les autres pays en ce qui concerne le commerce par internet et les pays du sud (Italie, Grèce, Espagne, Portugal) affichent en général les moins bons résultats (page 141). La Belgique quant à elle se situe un peu au-dessus de la moyenne après les pays nordiques et l'Allemagne (page 140).

Au niveau méso, comme au niveau macro, les régions nordiques sont en tête tandis que les régions les plus en retard se trouvent au sud et à l'est. Cependant certaines grandes villes européennes sortent du lot comme Madrid, Prague et Bratislava (page 148). Par contre, certaines tendances surprenantes sont observées dans certaines régions de France et des Pays-Bas dans lesquelles le nombre d'entreprises possédant un site web est relativement faible.

▪ *Les axes principaux des réseaux Internet :*

La concurrence au sein des télécommunications repose sur l'existence des axes principaux du réseau. L'étude de ces principaux axes permet de dévoiler d'une part les perspectives de développement du secteur privé et donc la demande d'infrastructures au niveau européen et d'autre part de dévoiler les conséquences sur le développement économique, une région n'ayant pas accès aux réseaux étant largement défavorisée (page 150).

Au niveau macro, il y a des disparités entre le centre de l'Europe, les régions intermédiaires et la périphérie. Les grands axes se concentrent en effet sur les grandes villes du centre de l'Europe et s'étendent dans les régions intermédiaires mais très peu dans la périphérie. C'est le cas en Grèce, dans le sud de l'Italie, en Ecosse, dans le nord des régions nordiques et en Europe de l'est qui ne sont connectés que par de rares axes (page 152).

Au niveau méso, les capitales et les zones métropolitaines comme Londres, Paris et Milan sont au cœur des réseaux et l'équipement devient rapidement pauvre en périphérie (page 152).

Au niveau micro, les différences deviennent très prononcées et dépendent surtout des nœuds urbains. Ainsi certaines régions sont largement défavorisées comme dans le centre de la France, de la Suède et de l'Allemagne (page 152).

Malgré cette disparité territoriale, on peut cependant observer une importance croissante de certaines villes hors du centre (Prague, Budapest, Toulouse, Leipzig, Copenhague), ce qui est positif pour les perspectives de développement polycentrique de l'Europe (pages 153 et 159).

▪ *Conclusions :*

Les principales tendances territoriales identifiées sont :

- Les pays nordiques et le Benelux sont en avance sur le nombre de connexions à haut débit, tandis que les pays du sud et de l'est de l'Europe sont en général à la traîne (page 163).
- Concernant les connexions à haut débit au sein des nouveaux membres, les différences sont importantes ; tandis que certains n'ont pas encore commencé à répandre la technologie, d'autres ont des nombres de connexions similaires ou supérieurs à certains pays d'Europe des 15 (page 164).
- Les zones rurales sont en retard sur les zones urbaines et métropolitaines pour le nombre de connexions haut débit principalement à cause du retard dans l'introduction des technologies (page 164).
- Il y a une forte disparité des axes principaux des réseaux de connexions mais l'émergence de villes périphériques pouvant servir d'accès vers des régions moins développées est positive pour le développement polycentrique de l'Europe (page 164).
- Les disparités sont plus prononcées pour les technologies de pointe que pour les technologies mûres.

Typologies des tendances territoriales générales des télécommunications :

Plusieurs typologies sont développées afin d'apporter un aperçu global de l'état d'avancement des régions européennes dans le domaine des télécommunications :

- Typologie de l'adoption des télécommunications par les ménages (pages 186 à 190) : Elle montre le statut d'avancement des pays nordiques et des Pays-Bas et le retard de la plupart des régions de l'est et du sud (page 187). Les régions de Belgique se classent dans les catégories de modéré à élevé.
- Typologie du niveau d'adoption et d'accès aux télécommunications dans le domaine des affaires (pages 190 à 194) : Elle montre le statut d'avancement des régions nordiques et allemandes et le retard des régions de l'est et du sud. Le classement élevé de régions telles que Prague, Bratislava et d'autres de Slovaquie et de Pologne est encourageant pour la promotion des technologies dans ces pays. Les régions belges se classent de modérément élevé à très élevé.
- Typologie cumulative des deux premières (pages 194 à 199) : Les régions les mieux classées sont les mêmes mais la typologie montre que certaines régions françaises, espagnoles, grecques et portugaises se rapprochent des régions de l'est de l'Europe. En Belgique les régions se classent de modéré à élevé (page 198).
- Typologie de l'état général de développement des télécommunications (pages 199 à 205) : Elle montre que les meilleures catégories sont dominées par les régions riches du centre de l'Europe. Quelques régions hors du centre sont néanmoins aussi présentes comme certaines régions des pays nordiques. Les régions en retard sont surtout celles des 12 nouveaux membres. Il y a une forte corrélation entre le classement de la typologie et le PIB par habitant des régions (pages 202 et 203). La Belgique se situe de modérément avancé à très avancé. Les résultats de cette typologie sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de la typologie	Régions dans la catégorie
Régions très avancées en matière de télécommunications	Régions des Pays-Bas et régions nordiques, ainsi que certaines régions urbaines centrales (Bruxelles, Anvers, Hambourg, Inner et Outer London)
Régions avancées en matière de télécommunications	Nombreuses régions du Royaume-Uni, certaines autres régions du Benelux, trois régions d'Autriche, le restant des régions suédoises, plus Berlin et la Sardaigne
Régions modérément avancées en matière de télécommunications	Majorité des régions d'Allemagne (ouest) et d'Italie, régions d'Espagne les plus avancées, le reste des régions du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de Belgique, d'Autriche et des régions nordiques, plus l'Île-de-France, Prague et Mazowieckie
Régions moyennes en matière de télécommunications	La majorité des régions françaises, les autres régions d'Allemagne (est), d'Espagne et d'Italie, quelques régions grecques, deux régions d'Irlande, deux régions restantes de Finlande, deux régions du Portugal, de Pologne et de Hongrie, Chypre, Malte et Bratislavsky
Régions en retard en matière de télécommunications	Majorité des régions tchèques, restant des régions de France, d'Espagne, de Grèce, de Hongrie et de Slovaquie, autres régions du Portugal et de Pologne, Estonie et Slovaquie
Régions très en retard en matière de télécommunications	Toutes les régions de Bulgarie et de Roumanie, restant des régions tchèques et polonaises, Lettonie et Lituanie, et Açores

(La carte page 200 du rapport permet de visualiser ces régions)

Analyse des tendances territoriales au niveau belge :

Le rapport propose ensuite un résumé des tendances territoriales des télécommunications par pays. Les résultats concernant la Belgique sont détaillés ci-dessous.

Les données montrent clairement la différence d'avancement entre la région wallonne, la région flamande et la région de Bruxelles, la région de Bruxelles étant très avancée, la plupart des provinces flamandes étant avancées et toutes les provinces wallonnes étant modérément avancées (page 217). L'analyse au niveau micro montre aussi que les différences entre les zones métropolitaines, urbaines et rurales sont en général très faibles en Belgique (page 218).

Le tableau page 181 résume aussi les disparités régionales en Belgique pour les différentes technologies étudiées.

Les recommandations politiques :

Les évidences présentées dans le rapport démontrent clairement qu'il y a des disparités dans l'offre et dans la demande de réseaux et de services de télécommunication à travers le territoire européen. Il faut donc étudier quelles formes d'intervention peuvent être adoptées pour faire face aux disparités territoriales.

Deux types d'interventions sont envisageables : l'adaptation de la réglementation pour la rendre plus sensible à la dimension spatiale en matière de télécommunications et la mise en place d'actions que les décideurs politiques locaux et régionaux peuvent entreprendre pour stimuler l'offre et l'adoption de télécommunications.

- Adapter les réglementations européennes et nationales en matière de télécommunication afin de les utiliser comme instrument de développement territorial équilibré (pages 236 à 252) :

L'étude analyse tout d'abord trois composantes de la réglementation pouvant être utilisées pour stimuler l'offre dans les zones où le marché ne semble pas fonctionner de manière optimale :

- L'octroi de licences. La plupart des réseaux de télécommunications nécessitent des licences pour se développer. Il est alors possible d'imposer lors de l'octroi de licences, des conditions sur la couverture territoriale. Cette solution n'est possible que dans les pays où le marché est optimiste (page 238).
- Le dégroupage de la boucle locale. Il s'agit d'une opération favorisant l'ouverture des réseaux téléphoniques locaux à la concurrence. L'opérateur principal est alors contraint par une loi de fournir aux opérateurs alternatifs l'accès aux réseaux locaux. De ce fait, les opérateurs tiers ne sont pas tenus d'investir dans les infrastructures de la partie du réseau qui va du central téléphonique local aux prises des utilisateurs de cette boucle et la concurrence est ainsi facilitée. Une directive européenne exige que les législateurs introduisent des lois de dégroupage local (page 238), cependant cette directive a eu un effet limité car les législateurs n'ont généralement pas réussi à introduire ces lois sous la pression des lobbies des télécommunications. Cette disposition ne résout pas non plus le problème des zones non desservies par les réseaux à cause de leur faible intérêt pour les investisseurs.
- Les règlements qui imposent aux opérateurs de fournir des produits de gros à d'autres fournisseurs de télécommunications à des prix raisonnables. Cette disposition constitue une manière plus efficace que le dégroupage de faciliter l'introduction de nouveaux concurrents sur le marché. Elle peut, de plus, générer des opportunités dans les zones moins densément peuplées (page 239).

Une autre disposition réglementaire qui pourrait être modifiée est celle de la « Universal Service Directive » (USD). Cette directive européenne stipule la nécessité que les opérateurs de télécommunications fournissent une ligne basic de téléphone vocal à toute personne qui le souhaite et à un prix raisonnable. Les exigences de cette directive sont reprises au niveau national dans les « Universal service obligations » (USO). Actuellement ces exigences ne concernent que les technologies de communication à bas débit et la question est de savoir s'il faut les étendre à la fourniture de connexions à haut débit. L'opinion générale des acteurs dans le domaine des télécommunications est qu'il est trop tôt pour imposer une telle obligation. De plus, les arguments pour et contre ne sont pas assez développés pour en tirer des conclusions (247 à 251). Les auteurs suggèrent toutefois que la commission prenne en compte le rapport lors de la révision de la USD.

Le rapport souligne que la première préoccupation des autorités en matière de télécommunications est souvent de contrôler la concurrence et les prix. Vu l'importance des télécommunications dans d'autres domaines politiques, il semble approprié de recommander aux gouvernements d'élargir le mandat des législateurs en matière de télécommunications et d'assurer des mécanismes de coordination entre les législateurs et les ministères ou les autorités impliquées dans les questions de développement territorial.

Les auteurs suggèrent aussi de charger les législateurs de collecter des données concernant les différences d'offre de réseaux et de services de télécommunications, qui constitueraient une base permettant d'envisager une intervention publique raisonnée (page 252).

- les actions que les décideurs politiques locaux et régionaux peuvent entreprendre pour stimuler l'offre et l'adoption en matière de télécommunications (pages 252 à 265) :

La première action envisagée dans l'étude est celle du regroupement de la demande de télécommunications. Le regroupement par les autorités régionales et locales de la demande de technologies haut débit sur un territoire donné peut en effet créer un nombre assez important d'utilisateurs potentiels pour

justifier l'investissement d'une entreprise de télécommunications. La première démarche consiste à regrouper la demande des instances régionales et publiques. Une telle approche peut déboucher sur de substantielles réductions de coût grâce aux économies d'échelle. Les économies peuvent alors être réinjectées dans la stimulation de l'offre et de la demande dans les zones de la région où le marché n'a pas répondu aux attentes en matière de télécommunications. En combinant regroupement de la demande du secteur public et initiatives d'achat coopératif, les gouvernements locaux et régionaux peuvent effectivement jouer un rôle de "locomotive"(pages 253 à 254).

Deux autres manières par lesquelles les autorités publiques peuvent regrouper la demande sont proposées : premièrement, en coordonnant et en articulant la "demande non formulée" des citoyens et des entreprises, plus particulièrement en les encourageant à adhérer à des systèmes de pré-enregistrement aux connexions à haut débit (page 256) et deuxièmement, en créant des "hots spots" de télécommunications, tels que des télécentres ou d'autres formes de concentration de la demande de télécommunications des entreprises ou de la population.

Ensuite, l'étude considère les possibilités de subventions publiques directes aux fournisseurs de télécommunications. Cette approche comporte clairement des risques en ce qui concerne le rapport qualité prix des services (page 257). L'étude propose donc une solution alternative et suggère que les autorités publiques s'engagent dans des partenariats à long terme avec les opérateurs de télécommunications en vue de stimuler les investissements (pages 258 et 259). Les autorités qui s'engagent dans de tels partenariats doivent acquérir une expérience d'expertise en matière de réseaux et de services ITC.

Le secteur public peut aussi avoir un rôle dans la construction et la possession de réseaux de télécommunications (p 261). Cette approche permet de stimuler l'offre, puis après avoir construit le réseau, le secteur public peut inviter les firmes à proposer une offre de reprise de ces infrastructures. Plusieurs exemples pratiques sont détaillés dans l'étude (pages 262 à 265).

L'étude met aussi l'accent sur un message-clé qui ressort du projet, à savoir la nécessité d'une symétrie accrue entre les connaissances du secteur public et du secteur privé dans le domaine des télécommunications (pages 265 à 267). Cet équilibre de connaissances est valable à tous les niveaux territoriaux, tant européens que locaux. Compte tenu de la diversité des organisations gouvernementales en charge des télécommunications en Europe, une prescription de méthode pour atteindre cet objectif n'est pas appropriée mais plusieurs exigences liées entre elles sont cependant identifiées :

- Il faut développer un meilleur système de collecte et de diffusion des informations et des données au sujet des aspects territoriaux des télécommunications (page 266). Ceci nécessite une approche commune et coordonnée au niveau européen, afin que les décisions concernant les interventions publiques puissent être transparentes. Une possibilité pour atteindre cet objectif serait de créer des observatoires régionaux des télécommunications suivant une même approche dans tous les pays.
- Les acteurs concernés par le développement territorial doivent acquérir une meilleure connaissance en matière de télécommunications, en particulier concernant les aspects techniques, leur permettant d'envisager les possibilités des technologies concurrentes et d'évaluer leur adéquation à la spécificité des développements locaux. Ils doivent également mieux connaître les aspects réglementaires et financiers des télécommunications (page 267).

L'étude a aussi montré le manque de données disponibles à l'échelle régionale. Les auteurs plaident donc en faveur d'un système amélioré et harmonisé de collecte des données régionales. Ce n'est qu'à l'aide de meilleures bases de données que les politiques pourront être élaborées efficacement (pages 267 à 269).

7. Eléments de la politique d'aménagement du territoire wallon (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau font référence au rapport final de l'étude ESPON 1.2.2 : "Telecommunication Services and Networks : Territorial Trends and Basic Supply of Infrastructure for Territorial Cohesion" (Centre for Urban and Regional Development Studies, 2004) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Oui (pages 34, 111, 112, 149, 150)	Moyennement	Oui
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Non		
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	Oui (pages 252, 265-267)	Moyennement	Non
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	Oui (pages 33,34, 111, 112)	Beaucoup (assurer l'accès aux télécommunications à toute la population)	Non
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Oui (pages 34, 111, 112, 149, 150)	Peu	Non
Contrat d'avenir (obj. 3) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Oui (pages 33, 34, 111, 112)	Peu (réduire les inégalités concernant les télécommunications)	Oui
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	Non		
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Non		
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	Oui (pages 90, 111)	Moyennement	Non
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Non		

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Dans la première partie du chapitre concernant les recommandations politiques (pages 236 à 252), différentes adaptations des réglementations sont envisagées afin de faire le lien entre développement territorial et télécommunications. Ces modifications sont intéressantes à considérer dans le cadre de la politique wallonne d'aménagement du territoire car elles permettent de se servir des télécommunications comme outil de développement territorial équilibré.

Dans la deuxième partie de ce chapitre (pages 252 à 265), différentes actions que les décideurs politiques locaux et régionaux peuvent entreprendre pour stimuler l'offre et l'adoption en matière de télécommunications sont étudiées. Bien que l'état de développement des télécommunications en Belgique soit élevé, il est intéressant de considérer ces actions permettant de dynamiser le marché afin de maintenir cet état d'avancement qui est un atout pour la création d'emplois et d'entreprises.

- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Il n'y a pas de contrainte identifiée.

- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

La Belgique présente un état de développement des télécommunications élevé. De plus, les différences sont faibles entre les provinces wallonnes (page 217) et la couverture du réseau Internet à haut débit est assurée pour la totalité de la population, que ce soit en zone métropolitaine, urbaine ou rurale (page 115). La situation est donc très bonne et l'enjeu est surtout de maintenir cet état d'avancement.

Il est néanmoins intéressant de porter une attention particulière au développement des télécommunications afin de ne pas se laisser distancer par la région flamande déjà plus avancée que la région wallonne dans ce domaine (page 217).

- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :**

Concernant l'objectif « *Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré* », l'étude insiste sur l'importance des télécommunications pour le développement territorial et prône l'intégration du développement des télécommunications dans les politiques d'aménagement du territoire. Dans cette optique de développement équilibré des télécommunications, la plupart des indicateurs proposés peuvent être utilisés :

- Pourcentages des foyers avec PC (pages 79 et 88), avec connexion internet (pages 92 et 102), avec connexion haut débit (pages 125 et 137) selon les provinces ou selon le type de zone, métropolitaine, urbaine ou rurale.
- Pourcentage d'entreprises possédant un accès internet (page 144) ou un site web (page 146).
- Typologies : adoption et accès aux télécommunications dans le domaine des affaires (pages 190 à 194), adoption des télécommunications par les ménages (pages 186 à 190), cumul des deux premières typologies (pages 194 à 199) ou encore état général de développement des télécommunications (pages 199 à 205)

Concernant l'objectif : « *faire progresser la cohésion sociale* »,

- Adoption de la connexion à haut débit par foyer en zone métropolitaine, urbaine ou rurale (page 137)

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Rapport clair et bien écrit. L'étude est intéressante au niveau européen mais ne présente que peu d'intérêt au niveau belge, étant donné l'état d'avancement de la Belgique en matière de télécommunications.

Références :

ESPON 1.2.2 : "Telecommunication Services and Networks : Territorial Trends and Basic Supply of Infrastructure for Territorial Cohesion", Centre for Urban and Regional Development Studies *et al.*, 2004

1. Titre de l'étude :

THE SPATIAL EFFECTS AND MANAGEMENT OF NATURAL AND TECHNOLOGICAL HAZARDS IN EUROPE (Effets spatiaux et gestion des catastrophes naturelles et technologiques, en général et en relation avec les changements climatiques)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du rapport final de l'étude du Geological Survey of Finland *et al.* 2005 : « The spatial effects and management of natural and technological hazards in Europe ». Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. **Auteurs de l'étude :** Etude coordonnée par le Geological Survey of Finland (GTK) et réalisée en partenariat avec l'institut de planification spatiale Allemand (IRPUD – Allemagne) ; le centre d'études urbaines et régionales de l'Université d'Helsinki (CURS/HUT – Finlande) ; l'institut du développement écologique et régional (IOER – Allemagne) ; l'institut suédois météorologique et hydrologique (SMHI – Suède) ; la commission de coordination et de développement régionale du centre (CCDRC – Portugal).

3. **Date de clôture de l'étude :** Rapport final remis en 2005

4. **Objectifs de l'étude :**

Cette étude a eu pour but de montrer les modèles spatiaux des dangers naturels et technologiques européens à l'échelle NUTS 3 et d'identifier les impacts possibles du changement climatique sur les dangers naturels sélectionnés. Tous les phénomènes naturels et technologiques pouvant être dangereux pour la vie humaine, pour la nature et pour des biens matériels sont définis comme dangers (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p.5).

5. **Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :**

L'étude a utilisé des résultats de la recherche sur les dangers et les a combinés pour à obtenir une information qui soit comparable pour l'ensemble de la zone ESPON. Tous les dangers n'ont pas la même pertinence pour l'ensemble de la zone ESPON. En effet, l'importance des dangers et la perception du risque diffère à travers le territoire. Les dangers naturels et technologiques pertinents pour la zone et dans le contexte ESPON ont été sélectionnés par des schémas de risques spécifiques. La **sélection des dangers pertinents** a été faite en trois étapes : définition des types de risques ; définition de la pertinence spatiale ; étude de la possibilité d'impact du changement climatique. Un filtre spatial a ensuite été appliqué afin de s'assurer que les dangers et les risques sélectionnés sont pertinents dans la problématique de la planification spatiale. Par exemple, les inondations et les dangers d'accidents majeurs ont une pertinence spatiale alors que la planification ne peut pas atténuer des risques tels que les météorites ou les meurtres (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p.6).

Le classement en catégories de types de risques n'a, quant à lui, pas permis d'extraire, dans le contexte ESPON, les dangers pertinents. Par exemple, le meurtre est l'un des risques les plus importants en Europe alors qu'un impact de météorite pourrait détruire une grande partie de l'Europe. Mais tant que ces risques n'ont pas de relation spatiale claire, la sélection a exclu certains risques par l'application du filtre spatial qui a scanné les risques en fonction de leurs caractéristiques spatiales. L'occurrence de dangers spatialement pertinents est limitée à certaines zones de désastre qui sont régulièrement ou non enclin au danger. Des dangers spatialement non pertinents peuvent survenir plus ou moins partout (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p.6).

Un système pondéral, la méthode Delphi, a été utilisé pour développer une **carte intégrée des dangers européens**. Elle est adaptée pour l'utilisation spécifique de la pondération des dangers. Afin d'éviter les distorsions dues aux biais régionaux, des experts européens ont participé à ce travail. Les résultats de la méthode Delphi sont représentés par des valeurs moyennes, plus ou moins calibrées, des réponses de l'ensemble des experts. Durant chaque tour, les experts avaient la possibilité de changer l'estimation, après avoir

pris en considération la valeur moyenne des tours précédents. Idéalement, l'estimation finale représente l'opinion finale du poids de chaque danger (GTK et al., 2005, executive summary, p.8, 9).

La **typologie** des risques s'est focalisée sur les perspectives de risques plutôt que sur les perspectives de dangers. Ce qui élargit les possibilités de décrire les interactions entre les dangers, les réactions sociétales et les réponses aux dangers. Ces aspects ont été considérés dans un processus de gestion du risque (GTK et al., 2005, executive summary, p.5).

Dans cette étude, la **vulnérabilité** a été calculée par une combinaison des dommages potentiels et de la capacité de se débrouiller. Pour quantifier ces deux facteurs, un ensemble d'indicateurs a été choisi. Les indicateurs suivants ont été utilisés : le haut PIB régional par habitant mesure l'exposition des infrastructures et l'extension possible des dommages à l'économie ; la densité de population mesure la quantité de personnes en danger ; la proportion des zones naturelles fragmentées par rapport au total des zones naturelles (une zone avec des petites zones fragmentées est plus vulnérable parce qu'elles ont plus de chance d'être complètement détruite par un désastre) ; le PIB national par habitant permet d'estimer la capacité d'une population de résister à une catastrophe. Ces indicateurs sont indépendants du danger en tant que tel. Il a été convenu qu'il n'y a pas de différence importante dans un même pays pour ce qui est de la capacité de se débrouiller. Du fait que les zones naturelles fragmentées se réfèrent seulement à une partie spécifique de la dimension écologique, cet indicateur a reçu une importance moindre que les autres (GTK et al., 2005, executive summary, p.11-13).

Dans le but de définir les effets possibles du changement climatique sur les dangers naturels, l'étude a appliqué les résultats des recherches de **modèles climatiques** (et non des prédictions), principalement le projet PRUDENCE. Les résultats de ces modèles ont été combinés avec la carte des dangers dans le but de mettre en évidence les régions qui pourraient subir les effets du changement climatique sur certains dangers climatiques (GTK et al., 2005, executive summary, p.18).

6. Principaux résultats obtenus :

Concernant les dangers, cette méthodologie a permis de sélectionner des dangers d'une haute pertinence pour les EU29 dans le contexte ESPON. Parmi eux, les inondations, les tempêtes puissantes, les avalanches, les glissements de terrains, les sécheresses, les feux de forêts, les tempêtes hivernales et les températures extrêmes sont considérées comme étant influencées par les changements climatiques (GTK et al., 2005, executive summary, p.6, 7).

Il est important de garder en tête que les résultats générés au niveau NUTS 3 sont généralisants et statistiquement grossiers. En effet, la taille des zones NUTS 3 varie fortement, spécialement si l'on considère l'indépendance des sources de données et la résolution grossière des données disponibles à l'échelle de l'ensemble de l'Europe. De plus, les dangers, les risques, les catastrophes et les désastres ne respectent pas les frontières politiques, une catégorisation en zones administratives va donc toujours mener à des généralisations ou à des exagérations et donc donner des images partiellement faussées de la réalité (GTK et al., 2005, executive summary, p.8).

Les dangers sont des événements naturels extrêmes ou des phénomènes technologiques accidentels qui peuvent mener à une menace et/ou à des dégâts sur la population, l'environnement et/ou des biens matériels. L'origine du danger peut être purement naturelle ou technologique ou encore mixte. Les événements naturels extrêmes deviennent généralement des dangers lorsque des humains ou des biens matériels sont menacés. Ceux-ci apparaissent sur une base plus ou moins régulière, puisqu'ils sont liés à des phénomènes naturels. Faisant parties de la nature, ils ne sont pas une menace pour les systèmes naturels. En effet, ceux-ci sont capables de se régénérer spontanément.

Dans les cas extrêmes où les humains influencent les dangers naturels, ceux-ci ne sont plus pleinement naturels et deviennent donc très néfastes pour les systèmes naturels. Pour ceux qui se déroulent sur une période courte (de une seconde à une semaine) on retrouve à la fin de ceux-ci l'état initial. Par contre, ceux qui durent plus longtemps, le changement climatique et la désertification par exemple, vont poser des menaces différentes. Les dangers technologiques sont des menaces pour les biens humains, pour les humains mais également pour la nature puisqu'ils peuvent avoir des impacts importants et provoquer des pollutions qui ne sont pas supportables pour les processus naturels. Ils peuvent aussi avoir des effets de très longues durées. Les émissions provenant

d'un danger technologique peuvent fuir d'une production ou d'un autre endroit de stockage et via plusieurs types de vecteurs (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p.6-8).

Un risque est le fruit d'une déflagration potentielle spécifique, celui-ci est déterminé par le type et l'importance du danger. Dans les premiers instants, les dangers technologiques typiques se concentrent sur de très petites zones d'émission ou autres. Cependant, certains dangers ont un grand périmètre d'influence et les effets peuvent donc affecter une relativement grande partie de l'Europe. De plus, il est très difficile et presque impossible de définir clairement une zone menacée. De ce fait, les zones densément peuplées (presque toute l'Europe) sont menacées par un accident ayant des influences régionales, locales ou sub-locales (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 8).

La méthode Delphi montre que la plus forte intensité a été clairement donnée aux dangers naturels (73,9%), notamment les inondations, les feux de forêt et les tremblements de terre. Les dangers technologiques ont reçu au total 26,1% avec notamment les dangers d'accidents majeurs (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p.9).

La carte de l'ensemble des dangers montre que la classe la plus haute des dangers couvre l'Europe en forme de scorpion. Le corps couvrant des parties de l'ouest, du sud, du centre et de l'est de l'Europe, les deux bras débutent aux côtes de l'Angleterre et dans la péninsule Ibérique et la tête se trouve dans le centre et le sud de l'Allemagne. La queue se trouve en Europe de l'est et termine en Grèce. D'autres points isolés se trouvent au centre de l'Italie et au sud de la Scandinavie. La plupart des zones NUTS 3 ont un ensemble de dangers moyen ou bas et très peu d'entre-elles en ont un très faible, celles-ci se trouvent au nord de l'Europe et au centre sud de la France. Pour l'analyse de la carte, il faut tenir compte que les 15 dangers pris en compte sont basés sur les connaissances actuelles comparables entre tous les pays de l'EU29. Les dangers technologiques ne sont représentés que par 4 types de dangers. La carte sert donc pour une vue d'ensemble de la zone, mais les analyses locales et régionales doivent toujours prendre en compte les meilleures données disponibles (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p.9, 10).

Concernant la vulnérabilité et le risque, l'étude a admis les dommages potentiels et la capacité de se débrouiller comme étant les deux volets principaux de la vulnérabilité régionale. L'étude a défini le risque comme étant une combinaison de la probabilité d'occurrence d'un danger naturel et l'étendue des conséquences des impacts. Un risque est une fonction de l'exposition des biens et de la perception, par la communauté ou le système, des impacts potentiels. L'étude a défini la vulnérabilité comme étant le degré de fragilité d'une communauté ou d'un système par rapport aux dangers naturels. Il s'agit donc d'un ensemble de conditions et de processus résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui accroissent la sensibilité des impacts et des conséquences des dangers naturels. La vulnérabilité est déterminée par le potentiel d'un danger naturel, le risque en résultant et la capacité de réagir, de résister et/ou de se débrouiller (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p.11).

La carte de la vulnérabilité montre différents modèles sur la zone EU29. La vulnérabilité tend à diminuer de l'est à l'ouest à cause d'une plus faible capacité de se débrouiller (basée sur le PIB national/habitant). Les zones naturelles moins fragmentées ont une vulnérabilité plus faible parce que la nature, dans les zones moins perturbées ou modifiées, peu se reformer plus rapidement. Les zones densément peuplées et avec un PIB régional ou par habitant élevé montre le plus haut taux de vulnérabilité, puisque la quantité totale de personnes et de biens par km² donne une vulnérabilité plus forte en cas de désastre. La variabilité de la vulnérabilité dans les pays de l'Europe de l'ouest, en comparaison avec les pays de l'est, est basée sur l'influence de la faible capacité de se débrouiller de ces derniers. De ce fait, l'influence des différences existantes de densité de population et de PIB régional ou par habitant sur la vulnérabilité dans les pays de l'ouest est plus grande (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p.13, 14).

Les cartes de risques sont plus compliquées à analyser à cause de la diversification plus importante due à l'intégration du potentiel de danger et de la vulnérabilité. Elles montrent encore un modèle similaire à la carte de l'ensemble des dangers, bien que la zone de haut risque en forme de scorpion est devenue une zone de risque moyen. Le pentagone représente la plus grande zone de haut risque et celle de faible risque se trouve dans le nord de l'Europe (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p.14,15).

Des modèles spatiaux de dangers ont été étudiés en combinant, au niveau NUTS 3, des dangers individuels. La carte des interactions des dangers est basée sur des processus physiques entre les dangers. En plus du

développement de la carte des interactions de tous les dangers, quelques combinaisons de dangers ont été étudiées à l'échelle européenne et la distribution de types de dangers sélectionnés a été comparée avec des modèles spatiaux (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p.14).

Concernant les ensembles de dangers, les interactions entre les dangers ont seulement été considérées lorsque l'intensité des dangers dans certaines régions était au-dessus de la moyenne. Seules les combinaisons de dangers sélectionnées avaient une influence physique entre eux. Par exemple, les tremblements de terres peuvent provoquer des glissements de terrains, mais les avalanches ne peuvent pas causer des feux de forêts. Ces cartes d'interactions de dangers montrent des modèles régionaux clairs qui peuvent être comparés avec les régions géographiques et les unités administratives (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p.16, 17).

Les principaux ensembles qui devraient servir de base pour des recommandations politiques spéciales et pour des réponses de planification spatiales sont : zones côtières menacées par des tempêtes puissantes et des inondations (principalement au nord-ouest de l'Europe) ; zones alpestres, menacées par des avalanches, des glissements de terrains et des inondations ; zones méditerranéennes, menacées par des feux de forêt et par des sécheresses ; les vallées de rivière, menacées par des inondations et souvent par des dangers technologiques dus à la forte concentration d'infrastructures sur ces zones ; zones tectoniques, menacées par des éruptions volcaniques, des tremblements de terre, des glissements de terrains et par des tsunamis ; La zone du pentagone, menacée par des risques technologiques et par des combinaisons de dangers (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 16).

Certaines régions de la zone Interreg IIIB montrent une forte corrélation avec certaines combinaisons de dangers. La région de la mer du nord est caractérisée par des tempêtes de neige, des tempêtes puissantes et des dangers d'inondations. Ces menaces se prolongent jusqu'au sud de la mer Baltique. La combinaison des tremblements de terre et des glissements de terrains est élevée dans la partie sud de la région CADSES. La combinaison des sécheresses et des feux de forêt se retrouve dans la zone InterregIIIB, le sud-ouest de l'Europe et la région ARCHIMED (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 16).

Concernant le changement climatique et selon l'étude, les dangers climatiques sont l'un des principaux moyens pour que les changements climatiques se concrétisent et se matérialisent. Les changements des valeurs moyennes de certains paramètres sont rarement perceptibles. Dans les pays industrialisés, plus spécifiquement, les impacts des changements de paramètres climatiques généraux sont rarement directement expérimentés (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 18, 19).

Exception faite de la vague de chaleur de juillet 2003, il n'est pas encore possible en Europe, d'attribuer un climat extrême ou une tendance perceptible à un changement climatique en marche. En regardant le résultat des études européennes sur les modèles de changements climatiques, on remarque selon l'étude qu'une grande partie de l'Europe verra un changement dans les températures extrêmes (qui se produit actuellement en Afrique méditerranéenne et dans le sud-ouest de la péninsule ibérique). De larges parties de l'Europe vont subir un réchauffement de 5 à 8 °C durant des chaleurs extrêmes. Des changements sont également prévus dans le nord de la Scandinavie et de la Finlande où le réchauffement pourrait être de 2 à 3 °C. Les extrêmes hivernales actuelles deviennent de plus en plus douces. La région côtière de méditerranée, en particulier la péninsule ibérique, a aujourd'hui une longue période estivale sèche qui deviendra de plus en plus longue. De larges parts de l'Europe verront les sécheresses estivales de 1 ou 2 mois (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 18, 19).

Une typologie des régions montrant les dangers naturels pouvant être influencés par des changements climatiques s'est basée sur trois dangers : le potentiel de sécheresse ; les inondations ; les feux de forêt. Dans le cas d'un potentiel de sécheresse l'hypothèse est qu'une période sèche plus longue va mener à une sécheresse alors que des périodes de sécheresses plus courtes vont diminuer ce potentiel. La carte des inondations représente les zones ayant un modèle de croissance des précipitations et donc une augmentation des dangers d'inondations. Dans le cas des feux de forêt, également, une longue période sèche mène à l'augmentation du danger (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 18, 19).

Concernant la gestion du risque, les systèmes de monitoring du risque peuvent être utilisés pour évaluer l'impact des politiques environnementales et pour assister le développement de stratégie pour la prévention et la gestion des dangers. Ils peuvent également servir comme plateforme de recherche pour le développement de méthodes analytiques et de modèles de gestion des dangers et des processus dangereux (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 20).

La séparation des risques en éléments de dangers potentiels (les dommages potentiels et la capacité de se débrouiller) a permis de créer une structure pour le monitoring des risques et des éléments constitutifs des risques. Cette structure permet de contrôler les impacts des dangers sur l'environnement et sur l'homme mais aussi la vulnérabilité d'une zone. Le contrôle du risque a donc un rôle majeur dans la définition et la décision d'une action de réponse (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 20).

Le rôle de la commission EU (qui est selon l'étude, d'analyser l'organisation et la mise en échelle du système de gestion des dangers, des dommages potentiels et de la capacité de se débrouiller), pourrait être également d'initier et d'assurer que le système de gestion approprié sera installé. Les recherches européennes pourraient être utilisées comme outil pour assurer l'installation du système de contrôle approprié (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 20).

Les dangers naturels et technologiques sont un défi pour un développement durable et équilibré de l'Europe. Les régions sont exposées aux dangers à différents degrés les plaçant à différentes positions de risques. Les instruments des politiques européennes devraient contribuer, selon l'étude, à atténuer ces différences comme un problème de solidarité européenne. Dans ce but, le rôle de la gestion du risque devrait être considéré comme une tâche importante pour les politiques de cohésion. Dans l'ensemble, une meilleure intégration, dans les politiques européennes, des risques reliés aux dangers naturels et technologiques est nécessaire pour la mise en œuvre et le suivi de ces pratiques de gestion du risque (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 20).

Les dangers naturels et technologiques ne sont pas uniquement du domaine de la protection environnementale. Ils sont plutôt des phénomènes hybrides impliquant des processus socio-écologiques complexes qui regroupent plusieurs institutions et plusieurs domaines d'actions tels que la protection de la nature, la protection civile et les politiques de sécurité. La reconnaissance de plus en plus grande de la nécessité d'une gestion des risques est comparable à l'évolution historique où l'environnement était inclus à l'agenda politique de l'Europe. L'introduction de la notion de cohésion territoriale est ici très importante. Elle couvre la dimension territoriale de la cohésion sociale et économique et est étroitement liée à l'objectif fondamental d'un développement durable et équilibré de l'Europe. Celui-ci demande une approche plus intégrée, d'un point de vue territorial, pour les investissements européens directement liés à la cohésion du territoire européen et aux autres politiques européennes concernées. Un exemple est que l'ESDP appelle à une intégration des dangers dans les politiques EU (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 20).

Concernant les recommandations politiques, l'étude propose comme principes directeurs :

- La gestion du risque comme une partie intégrante et explicite de la politique de cohésion européenne ;
- Les objectifs et les règles procédurales liées à la réduction de la vulnérabilité et à l'atténuation des risques comme une partie intégrante des politiques et des programmes (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 21).

Toujours selon l'étude, les instruments européens sont :

- En plus des critères existants pour les fonds structurels, la coordination de l'utilisation des fonds structurels pour la gestion du risque, en utilisant des critères pertinents de risques et de vulnérabilité pour identifier une région éligible aux yeux des objectifs des fonds structurels ;
- Assurer la mise en fonction de la directive stratégique d'évaluation environnementale. Intégrer les principes d'atténuation des risques pour la mise en place de ce plan (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 21).

Pour ce qui est du niveau meso (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 21) :

- Les autorités nationales devraient reconnaître un statut important à l'atténuation des risques dans les politiques de cohésion remodelées pour la période 2007-2013 et inclure les principes de réduction des vulnérabilités et l'atténuation des risques dans les lignes conductrices du programme ;

- La mise en route de la directive stratégique d'évaluation environnementale devrait être assurée par les états membres, d'une manière homogène à travers l'Europe, afin d'étendre l'envergure des plans et des programmes ayant des effets potentiels sur les risques et les vulnérabilités. La dimension de l'évaluation des impacts sécurisés devrait être intégrée à d'autres méthodes d'évaluation d'impacts ;
- Améliorer l'utilisation de la directive de la structure de l'eau, afin d'intégrer la planification de l'utilisation du sol et la gestion des ressources en eau. Ceci aura pour but d'aider à la gestion des risques, par l'utilisation des synergies potentielles de la directive de la structure de l'eau et les plans de gestion des risques d'inondations comme mentionné dans les conclusions du conseil d'octobre 2004.

Un manuel de gestion et d'évaluation des risques peut compléter, selon l'étude, les stratégies européennes pour réduire les risques spatiaux dans les états membres. Ceci doit être fortement connecté avec les recommandations politiques ci-dessus. D'un point de vue européen, un manuel pour la gestion et l'évaluation des risques peut être perçu comme un moyen pour encourager les régions européennes à produire des plans d'atténuation des risques. Le principal intérêt de l'EU pourrait être de garantir que les mesures nécessaires seront mises en œuvre pour remplir l'objectif de protection. Ceci peut être renforcé par la mise en application de certains incitants. Comme par exemple, le financement par l'Europe de la mise en place de plans d'atténuation des risques ; l'intégration de la mise en place de plans d'atténuation des risques et leur mise en œuvre dans les activités d'InterregIIIB ; un contexte régional de compétition de l'atténuation du risque (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 21).

Concernant le manque de données et la coopération avec d'autres Groupes de projets transnationaux (TPG) et d'autres institutions européennes, les réalisateurs de l'étude signalent que les données utilisées dans cette étude ne permettent pas d'interpréter les résultats au niveau local. La plupart des cartes et des données présentées sont des résultats préliminaires puisqu'ils sont basés sur les meilleures données disponibles et non sur les meilleures données nécessaires à ces échelles (GTK *et al.*, 2005, executive summary, p. 22, 23).

7. Éléments de la politique wallonne d'aménagement du territoire (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau font référence à l'étude du Geological Survey of Finland et al. 2005 : « The spatial effects and management of natural and technological hazards in Europe » et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Oui	Moyen – favoriser la cohésion par la mise en place d'une gestion des risques européenne	Non
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Oui	Beaucoup - mise en route de manière homogène à travers l'Europe de la directive stratégique d'évaluation environnementale	Non
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	Oui	Beaucoup - mise en route de manière homogène à travers l'Europe de la directive stratégique d'évaluation environnementale	Non
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	Oui	Moyen – Diminution de la vulnérabilité et des risques	Non
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Non		
Contrat d'avenir (obj. 3) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Non		
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	Oui	Un peu – Indirecte par une augmentation de la sécurité par rapport aux dangers	Non
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Non		
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	Non		
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Oui	Moyen – mise en place de plans internationaux de gestion des risques et de diminution de la vulnérabilité	Non

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

L'étude propose une série de pistes pour des politiques régionales, nationales et européennes sur différents points importants concernant un développement durable et équilibré des régions européennes et de l'espace européen dans son ensemble. Ces pistes pourraient être utiles à considérer pour enrichir la réflexion de la Région wallonne sur le développement de la cohésion territoriale, des politiques de gestion et d'évaluation des risques, des dangers et de la vulnérabilité.

- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

L'étude ne présente pas de contrainte par rapport aux objectifs de la Région wallonne.

- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Les résultats présentés dans l'étude font ressortir différents enjeux par rapport aux objectifs évoqués en Région wallonne qui varient selon les choix politiques (ou possibilités) retenus. Notamment au niveau des politiques de gestion des dangers, des risques et de la vulnérabilité.

L'étude propose différentes pistes pour améliorer la gestion de ces différentes problématiques aux niveaux européens et trans-régionaux. Notamment la mise en place de plans de gestion et de contrôle des risques et des dangers à différents niveaux et de manières homogènes sur le territoire européen. Mais également, la prise de mesures qui permettraient de diminuer la vulnérabilité des régions.

- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :** Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Etude très clairement présentée et bien structurée.

Références : Geological Survey of Finland et al. 2005 executive summary : « The spatial effects and management of natural and technological hazards in Europe ».

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 1.3.2

Ancion Pierre , GUIDE, 19 juillet 2006

1. Titre de l'étude :

TERRITORIAL TRENDS OF THE MANAGEMENT OF THE NATURAL HERITAGE

(Tendances territoriales du patrimoine naturel)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du **rapport final** de l'étude "ESPON 1.3.2 – Territorial trends of the management of the Natural Heritage " (Royal Haskoning d'Utrecht *et al.*, année inconnue). Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par la **Royal Haskoning (Utrecht, Pays-Bas)** et réalisée en partenariat avec l'European Centre for Nature Conservation (ECNC) (Tilburg, Pays-Bas), Enviplan (Athènes, Grèce), Land Use Consultants (London, Royaume-Uni), Territoires et Sites & Cités (Lumbres, France). Plusieurs organismes ont également contribué à l'étude : l'Accademia Italiana di Scienze Forestale (Italie), Eastern Norway Research Institute (Norvège), Taller de Ideas (Espagne), Peter Bassin (Slovénie), Institute of Environmental and Landscape Management, Szent Istvan University (Hongrie) et ACER, Jelka Hudoklin (Slovénie).

3. Date de clôture de l'étude : Date Inconnue

4. Objectifs de l'étude :

Le projet étudie les relations entre le développement territorial et le patrimoine naturel. Il porte sur tout le territoire européen, incluant les nouveaux pays adhérents plus la Bulgarie, la Roumanie ainsi que la Suisse et la Norvège. L'étude analyse les principales évolutions spatio-temporelles du développement territorial ayant un impact sur le patrimoine naturel, puis, en se basant sur le diagnostic de la situation actuelle, elle identifie ou développe plusieurs indicateurs. Elle apporte ainsi des données précieuses à considérer lors des discussions concernant l'élargissement polycentrique de l'Europe.

De manière générale, l'étude tente ainsi de répondre à la question : « quelle est l'influence de la gestion du patrimoine naturel sur le développement territorial à l'échelle européenne ? »

L'étude vise plus précisément à :

- Contribuer aux objectifs fondamentaux du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) : cohésion économique et sociale, conservation des ressources naturelles et de l'héritage culturel et compétitivité équilibrée à travers l'Europe.
- Contribuer à l'identification des structures spatiales existantes sur le territoire européen.
- Définir des indicateurs territoriaux ainsi que des méthodologies permettant de considérer conjointement l'information territoriale et le polycentrisme.
- Détecter les territoires les plus influencés, positivement ou négativement, par le développement territorial.

Finalement, à partir des résultats et des conclusions qui sont tirés de la première partie de l'étude, de nombreuses recommandations sur les politiques de gestion du patrimoine naturel sont proposées.

Deux remarques méritent d'être soulignées :

Bien qu'ils constituent des éléments importants du patrimoine naturel, les mers et les océans ne sont pas considérés dans ce travail afin de ne pas le surcharger.

Il faut ensuite noter que l'étude ne constitue pas une évaluation de l'état de l'environnement européen. Le projet espon 1.3.2 se base sur les résultats publiés par l'agence européenne pour l'environnement (EEA) et se focalise plus spécifiquement sur les relations avec le développement territorial.

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

Tout d'abord le projet tente de définir les concepts en distinguant trois parties : le patrimoine naturel, les principales pressions exercées par le développement territorial qui menacent ce patrimoine et finalement les moyens mis en œuvre pour le gérer et le protéger.

- Concernant le patrimoine naturel, l'étude détermine les caractéristiques qui le définissent et les principaux critères à prendre en compte lors de son analyse.
- Ensuite, pour procéder à l'identification des principales menaces causées par le développement territorial, le modèle appelé DPSIR (Forces motrices, Pressions, Etats, Impacts et Réponses) est utilisé afin de mettre en évidence les connexions entre les causes des problèmes environnementaux, les impacts de ceux-ci et les réponses qui leur sont adressées (pages 18 à 21).
- Pour analyser les moyens mis en œuvre pour la gestion et la protection du patrimoine, un descriptif des principaux outils européens est apporté, suivi d'une enquête à propos des politiques nationales. Cette enquête permet de donner un aperçu de la variété des systèmes nationaux relatifs à la protection du patrimoine naturel.

Après avoir défini les concepts, l'étude développe des indicateurs territoriaux permettant de décrire spatio-temporellement les évolutions du patrimoine naturel, les pressions exercées par le développement territorial et les outils de gestion de ce patrimoine.

L'étude procède ensuite à l'analyse spatiale des indicateurs et des corrélations ainsi qu'à l'analyse des tendances à long terme.

Les analyses sont réalisées à trois niveaux : macro (global, européen), méso (national, transnational) et micro (local ou régional). Au niveau macro l'étude distingue principalement les régions bio-géographiques qui représentent des conditions écologiques assez homogènes. Au niveau méso, l'étude considère les pays individuellement. Au niveau micro, plusieurs exemples de problématiques locales sont étudiés afin d'illustrer la diversité des situations.

Sur base de ces analyses, l'étude tente de détecter les territoires les plus affectés, positivement ou négativement, par les tendances du développement territorial.

Finalement, à partir des résultats et des conclusions qui sont apportés, une série de recommandations sur les politiques de gestion du patrimoine naturel sont proposées.

6. Principaux résultats obtenus :

Le patrimoine naturel est considéré comme une partie essentielle de l'environnement dans tous les pays européens. Cet héritage doit être protégé et géré de manière à tendre vers un développement durable (page 7). Le patrimoine naturel doit également être considéré comme un atout pour le développement de nombreuses activités économiques. Il est donc primordial d'intégrer le patrimoine naturel à toutes les considérations relatives au développement territorial et de développer les synergies entre les activités humaines et le patrimoine naturel.

Concernant le patrimoine naturel

Le patrimoine naturel inclut la diversité des espèces, des habitats et du paysage (page 86).

Pour pouvoir procéder à une analyse rigoureuse de l'héritage naturel, il faut impérativement disposer de l'information spatiale concernant la biodiversité et la valeur de cette diversité. Cette information est très complexe car elle ne doit pas seulement reposer sur un inventaire de la diversité des espèces mais elle doit aussi tenir compte de nombreux facteurs tels que la rareté des espèces présentes, l'endémisme, la diversité génétique au sein des espèces, ... Plusieurs indicateurs ont été développés mais aucun d'entre eux ne combine précision et couverture de toute l'Europe. L'information est donc limitée. (page 100)

Lors de l'analyse du patrimoine naturel, il est aussi important de considérer les caractéristiques physiques du territoire. En effet, les structures physiques du territoire européen telles que la proximité de la mer, le réseau hydrologique, l'altitude, le relief, le climat, ... sont très variées et provoquent dès lors une grande

diversification d'habitats et d'écosystèmes qu'il est important de prendre en compte. La localisation de zones d'intérêt écologique doit donc toujours être considérée dans le contexte physique de l'Europe.

L'érosion continue des aires semi-naturelles par l'agriculture et l'urbanisation a provoqué une réduction considérable des surfaces semi-naturelles. Parallèlement, l'expansion des infrastructures a, au fur et à mesure, découpé et isolé les aires semi-naturelles, les dispersant ainsi en fragments de taille réduite.

La fragmentation du territoire est telle dans toute l'Europe et plus particulièrement en Belgique, que le patrimoine naturel restant ne consiste plus qu'en de nombreuses petites surfaces semi-naturelles isolées les unes des autres qui sont souvent trop petites pour assurer la survie des espèces à long terme (pages 96 à 99). Il est donc primordial d'y remédier en protégeant ces surfaces et en les connectant entre elles. C'est un des enjeux principaux du programme Natura 2000 qui tente d'établir un réseau écologique de surfaces protégées connectées entre elles (pages 112 à 117).

Indicateurs de l'état du patrimoine naturel :

- Le seul indicateur disponible concernant le patrimoine naturel et couvrant toute l'Europe est le pourcentage de couverture d'aires semi-naturelles (page 51), agricoles et forestières (pages 88, 89, 134, 135) (données fournies par the european CORINE land cover projet 1990).
- Concernant la fragmentation du territoire, deux indicateurs sont utilisables :
 - L'indice de fragmentation (page 98) (données fournies par l'Agence Européenne pour l'Environnement)
 - Le pourcentage de surfaces construites en Europe (page 50) (données fournies par the european CORINE land cover projet 1990)

Concernant les tendances territoriales

Depuis le début de la révolution industrielle, les processus de développement territorial ont été très prononcés ; de nombreuses terres ont été converties en terres agricoles, l'agriculture s'est intensifiée progressivement, les villes et les industries se sont développées ainsi que le tourisme et les infrastructures. Ce développement territorial a provoqué une décroissance continue du patrimoine naturel en Europe. Les effets les plus prononcés ont été observés lors d'une grande prospérité et d'une croissance de population importante. Outre la réduction des surfaces naturelles, le développement territorial a des effets indirects sur le patrimoine naturel au travers de pollutions de l'air, de l'eau et du sol qui provoquent des impacts sur la nature (page 84).

Les conséquences de ce développement territorial sont :

- Un réseau écologique en décroissance
- La qualité de la nature endommagée
- La diminution des zones humides ou inondées (page 85)
- L'uniformisation du paysage
- La fragmentation des habitats

L'étude identifie quatre principales pressions exercées par le développement territorial sur l'héritage naturel ; les changements en agriculture, la diminution des forêts, l'urbanisation, et les pollutions qui menacent le patrimoine naturel.

1) les changements en agriculture :

L'évolution des pratiques agricoles a causé des pressions sur le patrimoine naturel par deux processus principaux : l'intensification de l'agriculture et l'abandon des terres. Durant les 40 dernières années, la surface agricole a en effet décru suite à l'abandon des terres dans quasiment tous les pays d'Europe. Cependant, malgré cette décroissance, la production a augmenté grâce à l'intensification de l'agriculture. La pression sur le patrimoine est donc double ; d'une part les habitats agricoles sont en diminution et d'autre part la pression sur les terres restantes augmente, réduisant considérablement la biodiversité de ces habitats.

En utilisant le modèle DPSIR pour décrire les pressions territoriales causées par l'évolution de l'agriculture, on obtient : Force motrice : Intensification de l'agriculture / Pression : Surexploitation du sol, de l'eau et utilisation de polluants / Etat : pression sur les ressources et pollutions / Impacts : diminution de la biodiversité, changements du paysage, pollutions / Réactions : réponses politiques (page 58).

Indicateurs :

- Pourcentage de surface agricole (page 59) (données fournies par the european CORINE land cover projet 1990).
- Pourcentages de la surface agricole dédiés à l'agriculture intensive et extensive (pages 140 et 141) (données fournies par the european CORINE land cover projet 1990).
- Unités de bétail par hectare (page 142) (données fournies par EUROSTAT)
- Taille moyenne des exploitations (page 56) (données fournies par EUROSTAT)
- Evolution de l'utilisation de la surface agricole et du nombre d'exploitations (page 144) (données fournies par EUROSTAT et la FAO)

Analyse :

En Europe, la surface agricole a diminué en moyenne de 20% entre 1961 et 2001 tandis que la production a généralement doublé de 1961 à 1991. Un changement important est cependant apparu lors des dix années suivantes, suite aux réformes agro-environnementales de la Politique Agricole Commune (PAC) (pages 54, 55 et 163).

Du point de vue intensité, on observe globalement une polarisation de l'agriculture, relativement extensive en périphérie mais intensive à l'intérieur et autour du pentagone (pages 139 à 141).

Les auteurs soulignent aussi que certaines régions, dont celle du pentagone, cumulent une fragmentation très élevée et une agriculture intensive, ce qui cause donc de très fortes pressions sur le patrimoine (page 145).

L'intensification de l'agriculture a été variable selon les pays mais la situation est particulièrement préoccupante dans les pays du sud de l'Europe des 15 qui sont reconnus pour leur biodiversité élevée mais qui sont également les pays où l'intensification de l'agriculture a été la plus prononcée (page 54). Ces pays sont notamment l'Espagne, la Grèce et le Portugal.

La pression sur les terres en unités de bétail par hectare est très élevée en Belgique, aux Pays-Bas et dans certaines régions de France, d'Allemagne, d'Italie et du Royaume-Uni. Dans ces régions, la densité est telle que l'élevage peut produire un excédent de fumier ou de lisier par rapport aux besoins des terres (pages 142 et 143).

Outre l'objectif de stopper l'abandon des terres, les mesures agro-environnementales prises en 1992 visent aussi à réduire l'intensification de l'agriculture.

2) La diminution drastique des forêts au profit de l'agriculture ou pour l'installation de l'homme :

Non seulement l'Europe a perdu deux tiers de ses forêts mais en plus, nombreuses d'entre elles sont devenues des cultures intensives où bien souvent les conifères ont remplacés les feuillus. Seulement 2% des forêts européennes sont considérées actuellement comme semi-naturelles (page 57).

Il n'y a pas d'indicateur identifié.

3) L'urbanisation :

- Quatre forces motrices sont identifiées comme étant déterminantes pour l'intensité de la pression d'urbanisation. Il s'agit de la population, de l'économie, du tourisme et des infrastructures.

a) Population :

L'augmentation de la population engendre des pressions croissantes sur les ressources et sur le patrimoine naturel. Bien que le taux de croissance de la population était élevé après la seconde guerre mondiale, il s'est cependant considérablement affaibli par la suite. Il est néanmoins important de tenir compte de la consommation de ressources par cette population. En effet, on assiste à des besoins grandissants d'espace par habitant pour des meilleures conditions de vie, pour travailler ou pour se récréer. Ceci provoque une augmentation de la surface dédiée à l'habitat ou à diverses infrastructures, bien que la population n'augmente que faiblement (page 64).

L'utilisation du modèle DPSIR pour décrire les pressions territoriales causées par l'évolution de l'espace requis par habitant donne : Force motrice : dispersion de la population / Pression : besoin de plus d'infrastructures et de plus d'espace / Etat : pression sur le patrimoine naturel / Impact : réduction du patrimoine / Réponse : gestion de l'espace (page 64).

Indicateurs : densité et croissance de la population (pages 62, 63, 77) (source : EUROSTAT)

b) Economie :

Le processus d'urbanisation est dépendant du développement économique.

Le modèle DPSIR donne : Force motrice : croissance du PIB / Pression : besoin de plus d'espace / Etat : pression sur les ressources / Impact : réduction des aires semi-naturelles / Réponse : gestion (page 69)

Indicateur : Le Produit Intérieur Brut (PIB) (source : EUROSTAT) est un indicateur du développement économique. Les indicateurs « innovation » (source : European Commission) et « compétitivité » (source : European Commission) permettent aussi d'apprécier le dynamisme du secteur économique (pages 65 à 68).

c) Tourisme :

L'Europe est la première région touristique au monde. De plus, le tourisme enregistre une croissance annuelle de 3% du nombre de visiteurs. Cet afflux touristique cause évidemment de nombreuses pressions sur les ressources naturelles. Heureusement de plus en plus de personnes se tournent vers l'écotourisme et le tourisme rural qui sont plus respectueux de l'environnement (pages 69 à 71).

En utilisant le modèle DPSIR pour décrire les pressions territoriales causées par le tourisme, on obtient : Force motrice : tourisme / Pression : besoin de plus d'espace dans des zones à très haute valeur naturelle / Etat : surexploitation des ressources naturelles / Impact : réduction des aires naturelles, altérations / Réponse : gestion (page 72).

Indicateurs : capacité d'accueil touristique (nombre de lits) et croissance de cette capacité (source EUROSTAT) (page 77 et 177).

d) Infrastructures :

Le développement des infrastructures est lié à la population, à l'économie et au tourisme. La principale pression exercée par la croissance du réseau de transport sur le patrimoine naturel est la fragmentation des habitats. Les fragments deviennent trop petits pour assurer la survie des populations et on assiste donc à une diminution de la biodiversité (pages 72, 73).

Le modèle DPSIR donne : Force motrice : développement des infrastructures / Pression : besoin d'espace / Etat : pression sur les surfaces naturelles / Impact : réduction des aires naturelles / Réponse : gestion (page 74).

Indicateur : densité de routes (source : Trans European Network of Transportation) (page 78).

➤ Indicateurs globaux :

Après cette décomposition de l'urbanisation en quatre composantes, il a semblé important de rechercher des indicateurs globaux représentatifs de la pression d'urbanisation. Dans cette optique, un indicateur a été développé à partir de la combinaison des 4 principaux indicateurs identifiés : la densité de population, le GDP, la densité de routes et la capacité d'accueil touristique (page 78).

Par ailleurs, le pourcentage du territoire couvert par des surfaces construites (built-up) est aussi utilisé comme indicateur général de pression urbanistique (page 78).

➤ Analyse :

Au niveau macro :

La densité de population varie fortement à travers l'Europe. La densité la plus élevée est observée dans le pentagone avec une moyenne de 266 habitants/km².

La croissance de la population est en général très faible 0,03% (année 2000) (page 60) mais il faut tenir compte de l'évolution de la surface utilisée par personne.

Le pentagone est également la région qui affiche de loin le plus un grand pourcentage de surfaces construites (page 147) avec un pourcentage de couverture deux fois plus élevé que dans le reste de l'Europe.

Il est aussi intéressant de corréliser la pression urbanistique avec le pourcentage d'aires semi-naturelles (page 165) car les zones qui ont le plus haut pourcentage de couverture par des surfaces construites et le plus bas pourcentage d'aires semi-naturelles sont les régions au sein desquelles les pressions sur le patrimoine naturel sont les plus prononcées. C'est principalement le cas du Benelux, de l'Allemagne, de la Roumanie, de la Bulgarie et d'une partie de l'Italie (page 153).

Le territoire le plus menacé par l'urbanisation se situe dans le pentagone et s'étale jusqu'à l'atlantique. Cette région concentre en effet la majorité de l'économie européenne et contient les villes les plus importantes ainsi que des ports et de nombreux aéroports qui la rendent extrêmement accessible (page 154).

La région méditerranéenne est aussi menacée par son attractivité et le tourisme grandissant.

Dans le cadre du développement polycentrique de l'Europe, plusieurs grandes villes potentielles (potential MEGA's) ont été identifiées comme les villes intéressantes à développer afin d'équilibrer le réseau urbain en Europe. En superposant la carte de ces villes avec celle des aires naturelles, il en ressort clairement une série de zones de conflits entre développement polycentrique et patrimoine naturel. Une attention spéciale doit être accordée à l'Ecosse, à l'Espagne et aux Alpes car ces régions contiennent certaines grandes villes potentielles mais contiennent aussi un très grand pourcentage d'aires semi-naturelles. Il faut donc en plus de promouvoir le développement de ces régions, augmenter les efforts de protection du patrimoine naturel (page 155).

Au niveau méso :

On a vu que la région du Pentagone supportait les plus fortes pressions urbanistiques. Il est donc intéressant de se pencher plus précisément sur la Belgique.

Le territoire belge héberge la deuxième densité de population d'Europe après les Pays-Bas. Il contient aussi la plus forte densité de route d'Europe, ainsi qu'un PIB et qu'une capacité d'accueil touristique se situant dans la moyenne supérieure (page 167).

Les surfaces construites représentent quant à elles 19% du territoire, un record européen, loin devant le deuxième pays (les Pays-Bas) (page 168).

Cette situation combinée à un faible pourcentage de couverture d'aires semi-naturelles ainsi qu'à un faible pourcentage d'aires protégées montre les pressions extrêmes que subit le patrimoine naturel belge.

De fortes pressions combinées avec peu de surfaces protégées sont également observées au Danemark, en Hongrie, aux Pays-Bas et en Roumanie (page 169).

En ce qui concerne la fragmentation du territoire, la taille moyenne des unités de terrain non coupées par des infrastructures majeures vont de 20 km² en Belgique à 600 km² en Finlande avec une moyenne européenne de 130 km² (page 180).

4) Les changements climatiques, les inondations et les pollutions :

Le développement territorial inflige également des pressions indirectes sur le patrimoine naturel au travers de diverses pollutions environnementales. Le développement des infrastructures de transport favorise les déplacements et donc les pollutions de l'atmosphère et les pollutions sonores, l'augmentation du tourisme augmente la pression sur la nature et la surexploitation des ressources, l'intensification de l'agriculture mène à de nombreuses pollutions des sols,... (pages 79 à 82)

Indicateur : Peu d'indicateurs permettent de rendre compte de l'importance de ces pollutions et de faire le lien avec le développement territorial. L'importance des inondations peut constituer un indicateur montrant si la société respecte les dynamiques naturelles. Il est par exemple possible de montrer qu'il existe une corrélation entre les inondations et la densité de routes (pages 84, 183, 184 et 186).

Concernant la Gestion :

La protection de la nature et de la biodiversité est devenue un objectif important de la société européenne. Bien que les conséquences à court terme ne soient généralement pas très visibles, la protection de la nature est considérée comme indispensable pour un développement durable.

Cependant, lorsqu'il faut prendre des mesures concrètes, le critère environnement passe souvent après les intérêts économiques ou sociaux de la société (page 103).

Les préoccupations sont similaires dans toute l'Europe mais le contexte mène à des différences notables dans l'effort accordé à la protection du patrimoine naturel.

Au niveau de la politique européenne, le besoin de tenir compte de la protection de l'environnement s'est largement dévoilé lors du traité d'Amsterdam en 1997 mais déjà depuis 1985 la politique agricole européenne encourageait les membres à supporter financièrement la protection et la gestion d'aires sensibles afin de maintenir la biodiversité et le paysage (page 121).

Depuis lors, plusieurs conventions (ex : Ramsar convention, Natura 2000, european landscape convention, ...), politiques (PAC, Agenda 2000,...) ou stratégies ont été développées et acceptées par certains ou par tous les pays membres (pages 105 et 106).

Les objectifs européens en matière de protection du patrimoine naturel ont aussi été insérés dans le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC). Les grandes lignes sont développées ci-dessous :

- Continuer le développement du réseau écologique (Natura 2000)
- Intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles (page 122)
- Préparer des stratégies de développement spatial intégré pour protéger les aires sensibles ou de haute biodiversité et équilibrer protection et développement sur base des évaluations des impacts territoriaux.

Indicateurs :

The World Conservation Union (IUCN) a instauré une classification commune des aires protégées. Cette classification est développée aux pages 108 à 111 du rapport. L'information relative au nombre d'aires protégées et à la surface de ces aires par pays peut être utilisée comme indicateur des politiques et de l'effort dédié à la protection de l'environnement.

L'enquête sur les politiques nationales :

Les résultats de l'enquête montrent la grande diversité d'outils, de méthodologies et d'agences responsables de la gestion du patrimoine naturel. La coopération internationale en matière de protection du patrimoine naturel est en progression mais beaucoup de choses doivent encore être faites. L'adhésion des nouveaux membres de l'Union est aussi une opportunité unique d'étendre cette collaboration.

Concernant les recommandations :

Suite aux analyses précédentes, il paraît primordial de tenir compte du patrimoine naturel lors de toute considération relative au développement territorial. Il convient aussi de noter que la gestion du patrimoine naturel a pour objectif sa conservation mais aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants (page 243).

Sur base de l'analyse des pressions exercées par le développement territorial sur le patrimoine naturel, de nombreuses recommandations peuvent être faites dans l'optique de tendre vers un développement territorial durable et équilibré combinant un réseau urbain polycentrique et un réseau écologique tel que préconisé dans le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire.

Il ressort du projet plusieurs recommandations générales à suivre lors de l'analyse ou lors de toute action de développement territorial (pages 246 et 247) :

- Éviter la conversion inutile de terres pour l'urbanisation car l'espace est devenu une ressource importante.
- Porter une attention particulière à la politique agricole, vu l'importance de la surface dédiée à l'agriculture.
- Tenir compte de l'importance du réseau hydrologique.
- Reconnaître la valeur économique du paysage.

- Au niveau macro, il semble important d'élaborer et d'améliorer le programme Natura 2000 qui semble être la meilleure réponse aux problèmes de fragmentation du territoire et de diminution des aires semi-naturelles.

- Il faut intégrer à ce programme des considérations pour l'eau, tant du point de vue qualitatif que quantitatif (page 248).

- Les politiques de développement territorial doivent revêtir une dimension davantage trans-sectorielle.

- Il faut aussi reconnaître l'importance des actions pour préserver l'héritage naturel à l'échelle régionale et les encourager (page 249).

- Au niveau méso, la priorité doit être donnée aux actions Natura 2000, en améliorant notamment le réseau écologique et la cohésion territoriale (page 251).

- Il faut identifier les zones de conflits entre le réseau de transport et le réseau écologique (page 252).

- Il faut aussi favoriser la coopération transfrontalière afin d'être plus efficace dans la gestion du patrimoine (page 251).

- Au niveau micro, les régions doivent réaliser et assumer au mieux leur rôle d'identification des zones à protéger (page 252). Les conversions de terres vers l'urbanisation doivent être évitées au maximum (page 253).

- Pour ce faire il faut concentrer les activités économiques et planifier le développement territorial en tenant compte des futurs développements économiques (page 254).

- Le développement territorial doit être une approche intégrée, tenant compte de tous les secteurs qu'il influence. Il doit donc résulter en un plan de développement territorial durable ainsi qu'en une politique d'urbanisation, d'environnement, de gestion de l'eau et du patrimoine naturel (page 253).
- Il faut reconnaître la valeur naturelle des différents lieux et leur adresser la meilleure utilisation (page 254).
- Dans cette optique, il faut aussi reconnaître la valeur économique du patrimoine qui peut être attractive pour les habitants, les touristes ou les entreprises.

Les principales recommandations politiques sont les suivantes : (pages 255 à 257)

- Assurer le développement urbain polycentrique afin de répartir la pression du développement territorial hors du pentagone.
- Assurer un développement équilibré en corridors afin de concentrer les infrastructures dans ces grands axes et éviter les conflits avec le patrimoine naturel.
- Eviter les infrastructures inutiles et tenir compte de la valeur de patrimoine naturel lors de la localisation de nouvelles routes d'accès.
- Donner la priorité au développement sur les anciennes aires industrielles, afin d'améliorer l'environnement et de minimiser les conversions inutiles de terres pour nouveaux développements.
- Elaborer le Schéma de Structure de l'Espace Communautaire (SDEC) afin de suivre l'évolution de l'Europe. Les politiques de développement territorial doivent être coordonnées avec les politiques environnementales afin de développer le réseau écologique comme le réseau urbain.
- Favoriser la coordination internationale pour connecter les réseaux écologiques et améliorer la cohésion territoriale.
- Procéder à la gestion du patrimoine par intégration verticale, en confiant la définition des aires protégées au niveau régional et en assurant la coordination du réseau au niveau supérieur.
- Désigner les aires spécifiques en tenant compte des futurs développements de la région. Cela permet d'identifier les faiblesses et les points forts ainsi que les menaces et les opportunités de chaque région et d'assurer le meilleur développement territorial.
- Considérer la diversité régionale comme un atout. Chaque région possède des éléments naturels ou culturels spécifiques qui sont intéressants à valoriser.
- Considérer le patrimoine naturel comme un atout. Le patrimoine naturel est une ressource rare est qui est de plus en plus appréciée.
- Les régions doivent être supportées financièrement pour organiser des activités de sensibilisation au développement territorial intégré.

7. Eléments de la politique d'aménagement du territoire wallon (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau font référence au rapport final de l'étude "ESPO 1.3.2 – Territorial trends of the management of the Natural Heritage " (Royal Haskoning d'Utrecht *et al.*, année inconnue) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Oui (pages 246, 251, 252, 253, 255)	Beaucoup (atteindre un développement territorial durable et équilibré combinant un réseau urbain polycentrique et un réseau écologique)	Non
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Oui (pages 251, 256)	Moyennement (développer un réseau écologique transfrontalier à l'échelle européenne)	Non
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	Oui (pages 250, 253)	Peu (l'étude préconise une approche intégrée lors du développement territorial)	Non
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	Oui (page 243)	Moyennement (cadre de vie)	Non
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Oui (pages 104, 252, 253, 254, 257)	Moyennement (synergies entre patrimoine naturel et activités économiques)	Non
Contrat d'avenir (obj. 3) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Non	Non	Non
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	Oui (pages 103, 124, 243, 246, 247, 248, 251, 252)	Beaucoup (la protection et la gestion du patrimoine naturel est le principal sujet de l'étude)	Oui
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Oui (pages 253, 255)	Peu (plutôt en défaveur, éviter les infrastructures inutiles, voir §6)	Non
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	Oui (page 253)	Peu (innovation touristique)	Non

SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Oui (pages 252, 257)	Peu (l'étude apporte très peu d'arguments en faveur de la sensibilisation)	Non
---------------	--	----------------------	--	-----

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

L'étude apporte d'abord un aperçu de l'état des pressions causées par le développement territorial sur le patrimoine naturel en Europe. Cet aperçu permet de se rendre compte de l'importance d'intégrer rapidement le patrimoine naturel au développement territorial dans la région du pentagone et particulièrement en Belgique où la fragmentation des espaces semi-naturels est extrême.

L'étude va généralement dans le sens des objectifs définis par la région wallonne. Une série d'arguments peuvent donc être repris afin d'appuyer les politiques wallonnes. Par exemple, l'étude souligne l'importance de développer un réseau écologique et donc le bien-fondé du programme européen Natura 2000 (pages 112 à 118) confortant donc l'engagement du Schéma de l'Espace Régional dans le réseau Natura 2000 (SDER, page 213).

Finalement l'étude propose de nombreuses recommandations à prendre en compte dans les politiques de développement territorial et ce, pour différents niveaux d'analyse (pages 241 à 247). Dans le cadre de la Région wallonne, les recommandations au niveau méso (pages 251 et 252) et au niveau micro (pages 252 à 254) sont les plus adaptées. Plusieurs réponses politiques aux pressions territoriales sont aussi proposées (pages 255 à 257).

- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Une des principales pressions s'appliquant sur le patrimoine naturel est la fragmentation du territoire. De plus, la fragmentation est très prononcée dans la région du pentagone et plus particulièrement en Belgique. Afin de pallier à ce problème, le projet préconise de développer le réseau écologique mais aussi de limiter au maximum la création d'infrastructures inutiles. Une des recommandations principales est d'ailleurs de tenir compte de la valeur de patrimoine naturel lors de la localisation de nouvelles routes d'accès. Sur ce point, l'étude est donc légèrement contraire à l'objectif 6 du SDER (SDER, page 124) qui prône l'amélioration de l'accessibilité du territoire wallon. Cependant le SDER insiste fortement sur la durabilité du développement et sur l'amélioration de l'environnement grâce à la gestion de la mobilité, il n'est donc pas foncièrement opposé à un objectif de diminution de la fragmentation du territoire.

- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Développer un réseau écologique permettant de contrecarrer l'extrême fragmentation du territoire de la Région wallonne.

Intégrer le patrimoine naturel à la planification du développement territorial.

Ne pas sous estimer l'importance des aires semi-naturelles restantes principalement dans les régions très fragmentées ni l'importance d'agir au niveau local (pages 249 et 255).

- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :**

Plusieurs indicateurs identifiés ou développés dans le projet permettent d'apprécier l'état du patrimoine naturel ainsi que les efforts de protection qui lui sont accordés. Ils entrent donc dans l'objectif général « Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie » mentionné dans le tableau ci-dessus.

Indicateurs de l'état du patrimoine naturel :

- Indice de fragmentation (pages 96 à 99) (données fournies par l'agence européenne pour l'environnement EEA).
- Pourcentage de couverture des aires semi-naturelles (page 51), agricoles et forestières (pages 88, 89, 134, 135) (données fournies par the european CORINE land cover projet 1990).

Indicateur de l'effort consacré à la protection du patrimoine naturel :

- Aires protégées IUCN (pages 108 à 111)

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Rapport assez simple, n'allant pas beaucoup dans les détails et relativement bien écrit. Il y a cependant un réel problème de structure, de nombreuses redondances et un résumé laconique ne présentant qu'une partie des démarches et très peu de résultats et de conclusions.

Références :

- ESPON 1.3.2 – Territorial trends of the management of the Natural Heritage, Royal Haskoning (Utrecht) *et al.*, année inconnue, 263 pages.
- Schéma de Développement de l'Espace Régional, Gouvernement wallon, 1999, 233 pages

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 1.4.1

Ancion Pierre, GUIDE, le 11 août 2006

1. Titre de l'étude :

THE ROLE OF SMALL AND MEDIUM-SIZED TOWNS (SMESTOS) **(Le rôle des villes et villages de petite et moyenne taille)**

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du "**draft final report**" (version juin 2006) de l'étude ESPON 1.4.1 – The Role of Small and Medium-Sized Towns (Österreichisches Institut für Raumplanung *et al.*). Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude réalisée par l'**Österreichisches Institute für Raumplanung (ÖIR) (Autriche), Nordregio (Suède) and Nomisma (Italie)**, en partenariat avec le Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung (BBR) (Allemagne) et l'Université de Tours (France).

3. Date de clôture de l'étude : "draft final report" publié en juin 2006

4. Objectifs de l'étude :

Le projet 1.4.1 étudie les rôles que jouent les villes et villages de petite ou moyenne taille, ou SMESTOs (de Small or Medium-Sized TOWN) au niveau du développement territorial européen. Il constitue une étude préparatoire pour un projet de recherche supplémentaire sur les SMESTOs qui devrait être mené au cours du prochain programme ESPON. Les SMESTOs sont en effet apparues dans les projets précédents comme des clés territoriales pour la compétitivité et la cohésion (page 22) qu'il est important de prendre en considération.

L'étude vise plus spécifiquement les objectifs suivants (page 9) :

- Identifier les manières de conceptualiser le rôle des villes et des villages de petite et moyenne taille (SMESTO) qui puissent être appliquées au niveau européen.
- Décrire les rôles principaux que les SMESTOs jouent dans le développement territorial
- En déduire des options pour la création de typologies permettant de caractériser les SMESTOs et leur contexte régional et qui pourront faciliter la formulation des politiques de développement urbain en tenant compte de la diversité des SMESTOs.

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

Le projet constitue une étude de base pour des recherches supplémentaires, c'est pourquoi il ne comporte pas d'analyses de nombreuses cartes et de statistiques que l'on retrouve généralement dans les autres projets ESPON (page 9). Il se base clairement sur les rapports ESPON 1.1.1 sur le développement polycentrique et ESPON 1.1.2 sur les relations urbano-rurales pour les approfondir dans deux directions (page 9) :

- en ajoutant des éléments structurants supplémentaires (nœuds urbains).
- en élargissant le champ de la description fonctionnelle des nœuds urbains.

Tout d'abord, l'étude passe en revue les différentes approches et manières adoptées par les pays du territoire ESPON pour définir les SMESTOs puis tente d'en déduire une définition commune qui pourrait être appliquée sur l'entièreté du territoire et donc faciliterait les comparaisons.

Ensuite, elle procède à l'analyse des rôles et des fonctions que jouent les SMESTOs pour le développement territorial. L'étude considère dans l'ordre : les rôles de structuration du territoire, les fonctions urbaines assumées par les SMESTOs, les rôles pour le développement régional et finalement les rôles de gouvernance.

Dans l'avant dernier chapitre, l'étude développe différentes typologies permettant de différencier les SMESTOs du point de vue de leurs rôles et de leur dynamique.

Pour conclure, le dernier chapitre apporte plusieurs propositions concernant les prochaines recherches sur les SMESTOs. Une série d'options politiques envisageables est aussi apportée et permet de donner un premier aperçu de ce que les prochaines recherches devraient préconiser.

6. Principaux résultats obtenus :

Les études sur les villes au niveau Européen se sont concentrées jusque maintenant sur les grandes villes et surtout sur les métropoles. Il n'y a donc pas ou très peu de recherches sur les villes de petite et moyenne taille bien que les outils politiques y font de plus en plus référence. Même au niveau des données statistiques, l'information est lacunaire et non disponible sur l'entièreté du territoire (page 35).

Revue de la définition des villes et villages de petite et moyenne taille et définition commune :

Pour étudier l'importance des SMESTOs pour le développement territorial il faut évidemment commencer par définir les nœuds urbains qui vont être étudiés. Lorsqu'il s'agissait d'étudier les grandes villes européennes, leur identification n'était pas problématique car elles ne sont pas nombreuses et pouvaient être étudiées plus en profondeur. Cependant dans le cas des SMESTOs, la situation est très différente car elles sont présentes en très grand nombre. Il faut donc déterminer lesquelles ont le plus d'importance et cela sur base de nombreux critères.

L'étude montre qu'il existe trois grands types d'approche différents pour définir les SMESTOs :

- L'approche morphologique : la définition des surfaces urbaines se base sur l'étendue et/ou la connectivité des surfaces construites, sur le nombre d'habitants,... (pages 35, 39 à 42)
- L'approche fonctionnelle : la définition se base, dans ce cas-ci, sur les relations entre la ville et son entourage. C'est donc une approche qui considère la ville comme une entité sociale et économique et étudie les rôles socio-économiques qu'elle joue (pages 35, 42 à 48).
- L'approche administrative : selon cette approche, les surfaces urbaines sont définies selon leur statut légal ou administratif. Cette définition résulte donc d'un critère quantitatif prédéfini ou d'un processus politique (basé sur la population, sur le rôle administratif, sur l'histoire ou encore sur la décision des autorités) (page 35, 36 à 38)

Les trois approches coexistent dans les pays européens.

Pour définir les SMESTOs les auteurs préconisent une stratégie en deux étapes : d'abord l'identification puis la caractérisation.

En effet, il semble que le seul point de départ envisageable pour identifier les SMESTOs soit un critère morphologique. Le critère des surfaces construites continues (max 200m entre les bâtiments), largement utilisé en Europe et recommandé par les Nations-Unies, semble être le plus adéquat (pages 61 et 62). Les SMESTOs seront ensuite conceptualisées comme les points centraux des surfaces construites identifiées.

Cependant la taille n'est pas un critère suffisant pour définir les SMESTOs. Le contexte au sein duquel se trouve une SMESTO est aussi très influent, la proximité des métropoles, la densité de population de la région et l'accessibilité sont autant de facteurs qui ont un impact direct sur les rôles assumés par les SMESTOs (pages 88 à 99). Une SMESTO en zone rurale présente par exemple des défis et des opportunités de développement différents qu'une SMESTO située à proximité d'une grande ville.

L'étude propose donc dans une seconde étape de caractériser chaque SMESTO, d'abord en évaluant son effet structurant sur le territoire (soit par l'accessibilité soit en additionnant des surfaces socio-géographiques telles que la surface couverte par le marché de l'emploi) puis en caractérisant l'aspect fonctionnel de la SMESTO grâce aux données concernant la présence d'infrastructures ou de services (hôpitaux, gares, écoles, médecins, ...)

(page 70).

Analyse des rôles et fonctions des SMESTOs :

Selon l'étude 1.1.1, les grandes villes (MEGAs) assurent la totalité des fonctions qu'une ville peut jouer tandis que les SMESTOs ont tendance à être spécialisées pour certaines fonctions parmi une grande variété disponible (page 15).

De plus, les SMESTOs sont très hétérogènes, elles se différencient par leur taille, leur histoire, leur économie, leur accessibilité,... Cette hétérogénéité cause aussi une grande diversité des rôles et des fonctions que les SMESTOs peuvent jouer. Les auteurs arguent qu'en tentant de détailler tous ces rôles, l'étude aboutirait à une

classification inexploitable. Le travail réalisé n'a donc pas consisté à identifier tous les rôles et toutes les fonctions possibles mais à identifier quelques critères généraux permettant de classer les SMESTOs en un nombre limité de catégories facilement analysables et applicables sur l'ensemble du territoire (pages 78 et 79).

Les principaux types de rôles et fonctions que peuvent jouer les SMESTOs sont :

- *Rôles de mise en valeur des aspects positifs de la région et de développement territorial :*
Les SMESTOs sont des acteurs importants du développement régional. D'un point de vue économique, elles constituent des pôles d'attractivité et elles renforcent le pouvoir économique de la région (pages 105 à 114). Du point de vue du patrimoine, elles ont aussi un rôle de protection et de mise en valeur des centres historiques (page 87). Elles ont donc un rôle de renforcement des aspects positifs et augmentent la position stratégique de la région.
- *Fonctions urbaines :*
Les SMESTOs doivent généralement assurer la plupart des fonctions des centres urbains, c'est-à-dire :
 - Fournir à la population les biens et les services qu'elle nécessite (magasins, écoles, médecins,...) (pages 100 à 102).
 - Mettre à disposition un nombre important de logements (page 102).
 - Fournir les infrastructures nécessaires pour l'accès à la culture et pour la pratique des loisirs (pages 103 à 104).
- *Rôle de gouvernance urbaine :*
Les SMESTOs sont aussi des centres de décision politique dont l'importance varie selon les modèles de gouvernance des pays (pages 114 à 116).

Typologies :

Les typologies qui seront développées dans un futur projet de recherche sur les SMESTOs devront servir d'outils pour guider l'attitude que doivent adopter les politiques vis-à-vis des SMESTOs lors de la définition des stratégies de développement urbain (page 119).

Ces typologies concernant les SMESTOs n'ont pas été développées en profondeur dans ce projet préliminaire car l'objet de la classification n'est pas encore bien défini. Néanmoins une première approche générale de la typologie est esquissée.

Les indicateurs qui devront être pris en considération refléteront :

- l'accessibilité et les aspects de la position territoriale
- les aspects démographiques
- les performances socio-économiques (pages 125 à 127)

La typologie se basera tout d'abord sur les fonctions assumées par les SMESTOs puis sur la combinaison des bases économiques et des performances économiques qui indiquent la dynamique des SMESTOs sur le long terme et enfin sur la position territoriale et sur l'accessibilité (page 129).

Quatre catégories seront identifiées ; les SMESTOs dynamiques en développement, les SMESTOs en déclin, les SMESTOs en restructuration et les SMESTOs potentiellement développables (page 130).

Recommandations pour la suite des recherches et conclusions :

Les recherches suivantes devront améliorer les concepts développés dans cette étude (pages 133 et 134) et résoudre les problèmes dus au manque de données (pages 135 à 140). Les prochaines étapes à réaliser sont :

- Réaliser un inventaire complet de la disponibilité et des coûts des cartes digitales délimitant les aires construites et des cartes de proximité.
- Identifier les infrastructures importantes comme les hôpitaux, les universités et aéroports qui peuvent avoir un impact sur le développement des SMESTOs.
- Se procurer un modèle détaillé des transports terrestres permettant de créer une carte d'accessibilité.
- Se procurer une carte à jour de l'Europe et réaliser un inventaire de toutes les données disponibles au niveau NUTS 5.
- Réaliser un inventaire des niveaux de gouvernance territoriale locale ainsi que de leurs compétences respectives et de leurs fonctions (page 141).

Ensuite, lorsque les recherches supplémentaires tenteront d'apporter des recommandations politiques, il faudra considérer la politique des SMESTOs comme un assemblage de trois composantes : la politique de développement régionale, la politique de développement territorial et la politique de développement urbain (pages 145 et 146).

De plus, les SMESTOs peuvent être impliquées dans de multiples autres politiques sectorielles telles que les politiques de développement rural (diversification économique, accessibilité, transports, accès aux biens et services,...) les politiques sociales (cohésion, emploi,...), les politiques environnementales,...

Selon le niveau d'analyse, les SMESTOs représentent des éléments potentiellement importants pour différentes politiques. Au niveau macro comme au niveau méso les SMESTOs devraient jouer un rôle stratégique pour le développement territorial et la cohésion territoriale tandis qu'au niveau micro elles devraient avoir un rôle d'offre de logements et d'un cadre de vie de grande qualité.

7. Éléments de la politique d'aménagement du territoire wallon (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau font référence à l'étude ESPON 1.4.1 – The Role of Small and Medium-Sized Towns (Österreichisches Institut für Raumplanung *et al.*) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Non		
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Non		
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	Non		
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	Non		
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Non		
Contrat d'avenir (obj. 3) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Non		
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	Non		
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Non		

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	Non		
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Non		

L'étude ne procède qu'à l'analyse des rôles et fonctions joués par les SMESTOs et donne une première idée des recommandations politiques qui pourraient être faites mais ne prend parti pour aucune de ces recommandations.

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

L'étude n'apporte pas d'éléments pouvant avoir des répercussions sur l'aménagement du territoire wallon mais plutôt des éléments pouvant servir lors de recherches concernant les villes et villages de petite et moyenne taille.

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**
Il n'y a pas de potentialités identifiées.
- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**
Il n'y a pas de contraintes identifiées.
- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**
Il n'y a pas d'enjeux identifiés.
- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :**
Il n'y a pas d'indicateurs identifiés.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Du point de vue de la forme, ce rapport est relativement bien écrit et bien structuré. On déplore cependant un résumé qui ne détaille pas assez les démarches entreprises ni les résultats obtenus.

Du point de vue du fond, les auteurs nous semblent s'être trop reposés sur le fait que cette étude n'est que préliminaire. Le rapport est très général et ne contient rien de concret. Notons que cette remarque concerne particulièrement le chapitre concernant les rôles proprement dits des SMESTOs, chapitre qui devrait pourtant être le plus approfondi de l'étude. La nécessité de réaliser cette étude pose donc question bien que le rapport constitue une bonne base pour un projet supplémentaire.

Références :

- ESPON 1.4.1 – The Role of Small and Medium-Sized Towns (draft final report, version juin 2006) , Österreichisches Institut für Raumplanung *et al.*

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 2.1.1

Risse Nathalie, GUIDE, le 4 mars 2006

1. Titre de l'étude :

TERRITORIAL IMPACT OF EU TRANSPORT AND TEN POLICIES (*Impact territorial du transport européen et des politiques liées aux réseaux transeuropéens de transport et de télécommunications – TENS*)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du **rapport final** de l'étude de l'Institute of Regional Research *et al.*, 2005 : « Territorial impact of EU transport and TEN policies, ESPON 2.1.1 ». Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par l'Institut de Recherche Régionale (Université de Kiel – Allemagne) et réalisée en partenariat avec Spiekermann & Wegener (S&W – Allemagne), l'Ecole Polytechnique de Milan, l'Université Libre d'Amsterdam, le Département d'Infrastructure de la Kungl Techniska Högskolan (Suède), le Centre Européen sur l'Economie Régionale et le Transport (Grande-Bretagne), l'Office Fédéral Allemand du Bâtiment et de l'Aménagement du Territoire (BBR) (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 5).

L'Institut sur l'Economie du Transport (Norvège) et l'Office fédéral de développement spatial (Suisse) ont également contribué au projet (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 5).

3. Date de clôture de l'étude : Etude clôturée le 31 mars 2005 (date du rapport final révisé).

4. Objectifs de l'étude :

Cette étude vise essentiellement à identifier les effets territoriaux des transports européens et des politiques liées aux TENS (réseaux transeuropéens de transport et de télécommunications) et à évaluer dans quelle mesure ces derniers répondent aux objectifs du SDEC en matière de développement du territoire (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 10, 50; Cornut et Luyten, 2004, p. 4). Dans ce cadre, l'étude s'intéresse surtout aux infrastructures et, en particulier, aux infrastructures de haut niveau (*high level infrastructures*) (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 11, 51).

Elle vise plus précisément à (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 10) :

- développer des méthodes pour l'évaluation des impacts territoriaux des transports européens et des politiques liées aux TENS ;
- développer des indicateurs territoriaux, des typologies et des concepts, faciliter l'élaboration de bases de données et de cartographies et conduire des analyses statistiques empiriques ;
- analyser les tendances territoriales, les potentialités et les problèmes découlant des politiques européennes relatives aux transports et aux TENS et ce, à différentes échelles et dans différentes parties du territoire européen élargi ;
- montrer l'influence des politiques de transport, de télécommunications et d'énergie sur le développement spatial aux échelles pertinentes ;
- montrer les relations entre les politiques d'aménagement du territoire européennes et infra-européennes et illustrer les meilleurs exemples d'application ;
- faire des recommandations au sujet des développements politiques qui pourraient être considérés ultérieurement en appui à la cohésion territoriale, au polycentrisme et à un territoire européen mieux équilibré ;
- trouver des instruments appropriés pour améliorer la coordination spatiale des politiques sectorielles nationales et européennes et du SDEC.

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

La démarche d'évaluation des impacts territoriaux des transports européens et des politiques liées aux TENs s'est basée principalement sur une analyse de scénarios (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 11). L'analyse des scénarios sur les transports a été réalisée au niveau NUTS 3 pour tout l'espace ESPON alors que l'analyse des scénarios relatifs aux télécommunications a été réalisée au niveau NUTS 2 pour l'Europe des 15 en raison d'un manque de données (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 56).

Pour **mesurer les impacts territoriaux des transports**, les scénarios ont été constitués en prenant notamment en compte les bases de données pan-Européennes sur les réseaux routiers, ferroviaires, sur les voies navigables et les réseaux aériens développées par l'Institut d'Aménagement du Territoire de l'Université de Dortmund ainsi que différents types de documents politiques (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 12, 56, 59). Les scénarios développés recouvrent quatre catégories :

- Les scénarios A sont de type rétrospectifs (ils vont de 1991 à 2001). Ils comparent l'infrastructure en place en 2001 à la situation qui aurait prévalu si le niveau d'infrastructure était demeuré identique à celui de 1991. Selon le scénario A1, tous les projets envisagés en termes d'infrastructures ferroviaires entre 1991 et 2001 sont mis en application mais pas les projets routiers ; selon le scénario A2, tous les projets routiers envisagés sont mis en application mais pas les projets ferroviaires ; selon le scénario A3, tous les projets routiers et ferroviaires sont mis en application (Bröcker *et al.*, 2004, p. 64 ; Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 13-14, 58 ; Cornut et Luyten, 2004, pp. 4-5).
- Les scénarios B (B1 à B5) tous comme les scénarios C et D ci-dessous sont de type prospectifs (ils vont de 2001 à 2021). Ils analysent la situation probable en 2021 si les projets de transport définis actuellement dans les guides officiels européens et dans les plans nationaux d'infrastructures sont mis en application d'ici 2021 (Bröcker *et al.*, 2004, p. 64 ; Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 14, 58-62 ; Cornut et Luyten, 2004, p. 5).
- Les scénarios C examinent différentes politiques tarifaires : une réduction de 10% du prix du transport ferroviaire (C1) ; une augmentation de 10% du prix du transport routier (C2) ; une augmentation de 10% du prix pour tous les modes de transport (C3) (Bröcker *et al.*, 2004, p. 64 ; Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 15-16 ; 62-63 ; Cornut et Luyten, 2004, p. 5).
- Les scénarios D (D1 et D2) combinent les aspects « infrastructure » et « tarification » (développement d'infrastructures + augmentation du prix des transports) (Bröcker *et al.*, 2004, p. 64 ; Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 63 ; Cornut et Luyten, 2004, p. 5).

Pour **mesurer les impacts des politiques de télécommunication**, trois scénarios ont été considérés. Ceux-ci ont été développés en accord avec les trois principales politiques de télécommunication que l'Union européenne envisage de mettre en place (telles qu'énoncées dans le *eEurope 2002 Action Plan de l'Union européenne*)¹ (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 30, 64-66 ; Cornut et Luyten, 2004, p. 5) :

- Le scénario A (non discriminant) suppose que les ressources financières sont allouées de façon non discriminante entre les régions et les types d'infrastructures à travers l'Europe.
- Le scénario B (basé sur l'efficacité – *efficiency*) suppose que les ressources financières sont surtout allouées (à 80%) aux régions et aux infrastructures les plus avancées à l'heure actuelle.
- Le scénario C (basé sur la cohésion) suppose que les ressources sont allouées uniquement aux régions connaissant un retard de développement.

Pour **réaliser ces démarches (mesure des impacts du transport et des télécommunications)**, trois modèles prédictifs ont été utilisés : le modèle SASI et le modèle CGEurope (pour les impacts territoriaux des transports) et le modèle STIMA (pour les impacts territoriaux des télécommunications) (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 11). **Le modèle SASI** consiste à évaluer les impacts du changement des coûts du transport sur l'économie (PIB, emploi) ; il considère que les coûts du transport ont des implications sur l'accessibilité, et que l'accessibilité est estimée empiriquement comme une fonction de la production pouvant avoir des implications sur le PIB et l'emploi (Cornut et Luyten, 2004, p. 5). **Le modèle CGEurope** estime les impacts du coût du transport

¹ C'est-à-dire : un réseau internet plus rapide, moins cher et plus sécurisé ; un investissement dans les utilisateurs et les compétences (adoption d'une politique de soutien) ; un encouragement à l'utilisation d'internet : e-gouvernement, e-commerce, systèmes de transport intelligents (politique orientée vers la promotion de services) (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 30, 55).

sur le bien-être régional (*regional welfare*). Il considère que les coûts du transport ont un impact sur les dépenses des entreprises et, par conséquent, sur le prix des biens et services ainsi que sur les revenus des ménages (Cornut et Luyten, 2004, p. 5 ; Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 156). Enfin, **le modèle STIMA** permet de mesurer le rôle que jouent les télécommunications sur la performance régionale (en termes d'efficacité et d'équité) et ce, en prenant en compte la croissance et la distribution du PIB (Cornut et Luyten, 2004, p. 5 ; Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 46-47). *Pour plus d'information sur ces modèles, voir Institute of Regional Research et al., 2005, pp. 45-47 et pp. 73-101.*

A noter que d'autres outils (techniques d'analyse) ont été utilisés pour traiter et analyser les résultats obtenus par le biais des modèles. Mentionnons à ce titre une méthode visant à calculer un index complexe appelé « potentiel de développement », des indicateurs de cohésion, une méthode visant à mesurer et prévoir l'évolution du polycentrisme, une méthode visant à identifier les corridors encombrés et finalement, une méthode visant à analyser la causalité entre variables utilisées dans les modèles. *Pour plus d'information sur ces outils, voir Institute of Regional Research et al., 2005, pp. 73, pp. 102-130.*

Pour l'ensemble des scénarios retenus, les impacts socio-économiques, les impacts sur la cohésion et le polycentrisme ont été évalués (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 16-29, 30-35, 56).

Outre ces aspects, **les interactions « horizontales » (entre différentes politiques sectorielles de l'Union européenne) et « verticales » (entre les politiques européennes et nationales) ont été examinées.** Pour ce faire, les documents politiques nationaux pertinents ont été analysés (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 36-39 ; 241-267).

6. Principaux résultats obtenus :

Concernant les impacts territoriaux des transports :

De manière générale, les modèles SASI et CGEurope montrent que (Cornut et Luyten, 2004, p. 5 ; Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 29):

- les politiques en faveur des chemins de fer ont peu d'effets sur l'économie ;
- des prix plus élevés pour le transport routier ont des effets négatifs sur l'économie en général de même que sur la cohésion spatiale ;
- au contraire, les investissements dans les infrastructures routières agissent en faveur de la cohésion.

Ces modèles montrent également que :

- les effets globaux des investissements dans les infrastructures de transport et les autres politiques de transports sont faibles (en regard du développement socio-économique régional) comparativement à ceux générés par d'autres facteurs, comme la globalisation, l'augmentation de la compétition entre les villes et les régions, le vieillissement de la population, l'augmentation de la productivité de travail (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 16, 149-150) ;
- une augmentation importante de l'accessibilité régionale se traduit par une très faible croissance de l'activité économique régionale (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 16, 150) ;
- en matière de cohésion (en termes absolus), tous les scénarios considérés sont associés à une augmentation de la différence entre les Régions riches du centre de l'Europe et les régions périphériques plus pauvres et ce, pour l'accessibilité et le PIB par habitant (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 18, 155) ;
- lorsque seuls les pays adhérents à l'Union européenne sont considérés dans l'analyse, les scénarios liés à l'infrastructure qui élargissent les corridors entre l'Est et l'Ouest de l'Europe améliorent l'accessibilité dans tous ces pays ; tous les autres types de projets considérés dans l'étude sont toutefois associés à une augmentation de la différence entre les capitales et les régions rurales (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 18, 155) ;

En termes de polycentrisme, les résultats obtenus évoquent notamment que (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 20, 224) :

- à l'échelle de l'Europe, le polycentrisme du système urbain a augmenté dans le passé est susceptible de continuer à augmenter dans l'avenir à mesure que les grandes villes des pays adhérents rattrapent les villes d'Europe de l'Ouest ; cependant, ce polycentrisme se développera principalement dans les pays adhérents, tandis qu'il diminuera en Europe de l'Ouest ;
- toutes les politiques d'infrastructures de transport examinées dans l'étude (au niveau européen) accélèrent le déclin des systèmes urbains nationaux en matière de polycentrisme parce qu'elles tendent à relier principalement les grands centres urbains.

Cela étant, la comparaison des régions polycentriques aux niveaux européen et national montre que, tout comme les indicateurs de cohésion, l'échelle spatiale à laquelle l'analyse est conduite importe. Les politiques de transport qui renforcent le polycentrisme à l'échelle européenne peuvent avoir pour effet d'accroître la dominance des capitales dans les systèmes urbains, au niveau national, et ainsi contredire l'objectif du SDEC qui est de réaliser un système urbain polycentrique équilibré (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 224) :

Pour une description plus détaillée des impacts voir Institute of Regional Research et al., 2005, pp. 16-29, 132-179, 210-240).

Concernant les impacts territoriaux des télécommunications :

Les principaux résultats obtenus mettent en évidence que (Cornut et Luyten, 2004, p. 5 ; Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 32) :

- le scénario A (non discriminant : ressources financières allouées de façon non discriminante entre les régions et les types d'infrastructures) est associé à une croissance moyenne de PIB plus faible que le scénario B ;
- le scénario B (efficience : ressources financières allouées aux régions et aux infrastructures les plus avancées à l'heure actuelle) est associé à une augmentation des disparités ;
- le scénario C (cohésion : ressources allouées aux régions connaissant un retard de développement) est associé à une augmentation de la cohésion spatiale.

Ces résultats font également ressortir que (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 209) :

- le rôle des télécommunications est très important pour le PIB, sa croissance et sa distribution. Ainsi, les politiques européennes élaborées dans le secteur des télécommunications sont extrêmement pertinentes, tant pour l'efficience (croissance du PIB) que pour la cohésion (distribution du PIB) de l'Europe ;
- les investissements dans les télécommunications ont des effets marginaux sur l'efficience, selon les infrastructures ou les services dans lesquels ils sont réalisés. Le choix des infrastructures et des services joue un rôle critique sur l'impact territorial des politiques de télécommunication ;
- la manière dont les régions en retard de développement et les autres régions tirent avantage des politiques de télécommunication diffère selon les trois scénarios : les régions en retard de développement ont le plus haut taux de croissance dans le scénario « cohésion » (C). Elles se caractérisent par une capacité de réaction et de croissance dans le scénario « non discriminant » (A). Au contraire toutefois, leur taux de croissance est très limité dans le scénario « efficience » (B). Les régions développées gagnent beaucoup du scénario « efficience » mais moins du scénario « non discriminant » ;
- selon les typologies de régions existantes (ex. : régions prenant part à l'Objectif 1, régions développées), différentes réactions aux politiques de télécommunication existent. Parmi les régions développées, certaines réagissent très bien aux politiques d'efficience (scénario B) et aux politiques non discriminantes (scénario A), alors que d'autres réagissent très peu à l'ensemble des politiques. En ce qui concerne les régions en retard de développement, un très faible nombre tire avantage des politiques d'efficience (scénario B).

Pour une description plus détaillée des impacts voir Institute of Regional Research et al., 2005, pp. 30-33, 179-219).

Concernant les interactions « horizontales » et « verticales » entre les politiques :

Au titre des interactions « horizontales » entre les politiques européennes, l'étude montre notamment que très peu d'attention est accordée aux relations entre politiques sectorielles sauf lorsque ces dernières visent un même objectif principal (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 250). L'étude identifie également les interactions entre la politique de transport et d'autres types de politiques européennes comme les politiques liées à la cohésion régionale et structurelle, les politiques environnementales, la politique agricole commune, etc. au moyen d'une matrice faisant ressortir les synergies et les conflits éventuels (voir Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 249-254 pour plus de détails).

Elle soulève à ce titre que tant pour les interactions horizontales que verticales, des conflits potentiels sont identifiables en termes d'objectifs et d'impacts. Ces conflits se produisent notamment parce que les politiques propres au transport (en matière d'infrastructures, de prix, de régulation) et la façon dont le transport interagit avec les autres secteurs sont mal compris ou, pour le moins, sujets à différentes interprétations (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 264).

Par ailleurs, l'analyse des interactions « verticales » entre les politiques fait notamment ressortir que (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 258-260) :

- peu de référence est faite à la politique européenne des transports et des TENs dans les priorités politiques des Etats Membres de l'Union européenne des 15. Cela est toutefois différent dans les pays adhérents à l'Union européenne : les politiques nationales des pays adhérents mettent en effet assez fortement l'accent sur les TENs et les priorités définies par l'Europe ;
- les Etats membres de l'Union européenne des 15 font souvent référence à des concepts similaires (en regard de l'environnement, des impacts régionaux et de la cohésion) dans le cadre de leur(s) politique(s) de transport.
- la politique européenne relative aux TENs joue un rôle relativement mineur en regard de l'identification des priorités nationales ; elle semble jouer un rôle plus important pour l'élaboration des politiques régionales.

Conclusion et recommandations :

En conclusion, l'étude mentionne que les différents objectifs politiques énoncés par le SDEC tendent souvent à être en contradiction les uns avec les autres et que les instruments politiques souhaités pour répondre à ces objectifs ne sont pas toujours compatibles. A ce titre, les scénarios pris en compte dans l'étude ainsi que l'analyse des interactions politiques mettent en évidence différents types de contradictions : les contradictions entre l'efficacité économique et l'équité spatiale ; entre l'équité spatiale et la soutenabilité environnementale et entre l'efficacité économique et la soutenabilité environnementale. Ces contradictions méritent d'être prises en compte pour orienter la mise en œuvre des priorités européennes en matière d'aménagement du territoire (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 268).

A cet égard, l'étude évoque quelques recommandations politiques qui méritent d'être considérées pour réduire les effets des contradictions identifiées. Par exemple, pour satisfaire à la fois aux objectifs d'équité spatiale et de soutenabilité environnementale, les mesures tarifaires appliquées aux transports devraient s'accompagner de transferts compensatoires pour les régions déjà en difficultés (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 272). Une meilleure communication entre les niveaux locaux, nationaux et européens devrait également être développée de façon à créer des complémentarités dans la mise en œuvre des politiques de transport (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, p. 273).

Pour une information plus détaillée sur les recommandations formulées, voir Institute of Regional Research et al., 2005, pp. 39-42 ; 268-273).

7. Eléments de la politique wallonne d'aménagement du territoire (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau ci-dessous font référence à Institute of Regional Research *et al.* (2005) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	OUI (polycentrisme) (notamment pp. 18-21 ; 22 ; 27 ; 35 ; 50 ; 102 ; 108-119 ; 220-240)	BEAUCOUP (le polycentrisme constitue une des dimensions évaluées dans l'étude)	OUI (polycentrisme) (pp. 48 ; 103 ; 108-112)
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	OUI (pp. 36 ; 38 ; 241-243 ; 255-267)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	OUI (pp. 36-39 ; 50 ; 52-53 ; 241 ; 244-254 ; 264-267)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	OUI (notamment pp. 17-18 ; 22 ; 25 ; 27 ; 29 ; 32-33 ; 37 ; 40-41 ; 51 ; 55 ; -56 ; 104-105 ; 107 ; 132-219 ; 242) (idem que pour cohésion, voir commentaire dans la case de droite)	BEAUCOUP (déplacements accessibles à tous ; lié en partie à la cohésion)	NON
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	OUI (notamment pp. 16-17 ; 22 ; 37 ; 51 ; 132-219 ; 242)	BEAUCOUP (les aspects socio-économiques sont une des dimensions évaluées dans l'étude)	OUI (pp. 48 ; 98 ; 103)
Contrat d'avenir (obj. 3, 6) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	OUI (notamment pp. 17-18 ; 22 ; 25 ; 27 ; 29 ; 32-33 ; 37 ; 40-41 ; 51 ; 55 ; -56 ; 104-105 ; 107 ; 132-219 ; 242)	BEAUCOUP (la cohésion sociale est une des dimensions évaluées dans l'étude)	OUI (pp. 98 ; 105-106)
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	OUI (pp. 12 ; 15 ; 35 ; 36 ; 37 ; 41 ; 51 ; 240)	MOYENNEMENT	NON

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	OUI (notamment pp. 35 ; 50 ; 120-127 ; 133-139)	BEAUCOUP (les transports et les télécommunications constituent le principal sujet de l'étude)	OUI (pp. 48 ; 98 ; 99 ; 103 ; 133-139)
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et développer les connaissances de façon continue	OUI	BEAUCOUP (notamment pp. 50 ; 66-70 ; 94-101). Voir case ci-dessus)	OUI (p. 98)
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	NON		

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

L'étude met assez bien en évidence les contradictions qui caractérisent les objectifs évoqués dans plusieurs documents politiques européens et nationaux (efficacité économique vs équité spatiale ; équité spatiale vs soutenabilité environnementale ; efficacité économique vs soutenabilité environnementale) et formule les recommandations afférentes (Cf. section 6). Ces éléments sont intéressants à considérer en Région wallonne étant donné que les documents politiques adoptés en matière d'aménagement du territoire (notamment le SDER) préconisent l'ensemble de ces objectifs.

- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Le point précédent peut être vu à la fois comme une potentialité (étant donné que les recommandations formulées par l'étude peuvent permettre d'éclairer la Région wallonne sur les éléments à considérer pour améliorer la compatibilité des objectifs d'efficacité économique, d'équité spatiale et de soutenabilité environnementale) mais également comme une contrainte (considérant que l'étude fait ressortir les contradictions entre les objectifs préconisés par différentes entités dont la Région wallonne en matière de transport et, plus généralement, en matière d'aménagement du territoire) (Institute of Regional Research *et al.*, 2005, pp. 16, 150 – Cf. section 6).

- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Toujours en lien avec les points évoqués ci-dessus, le principal enjeu identifié par l'étude est d'en arriver à concilier les objectifs souvent divergents poursuivis par les politiques de transport et d'aménagement du territoire.

- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :** Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

Les indicateurs identifiés dans l'étude sont nombreux. Nous suggérons donc au lecteur de se référer directement aux pages indiquées dans le tableau de la section 7 (dernière colonne) pour des informations plus détaillées.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Personnellement, l'étude ne m'a pas paru facilement compréhensible pour un non initié aux modèles. Elle aurait pu être davantage vulgarisée et le résumé (*Executive Summary*) aurait pu faire ressortir plus clairement les principaux résultats de l'étude.

Par ailleurs, tout comme l'évoquent Cornut et Luyten (2004, p. 2), l'étude n'a pas fait suffisamment référence à la dimension environnementale (ex. : référence à Kyoto, etc.).

Enfin, les recommandations indiquées à la fin de l'étude auraient pu être plus nombreuses et plus clairement présentées (sous forme d'une liste de recommandations par exemple).

Références :

Bröcker, J. *et al.* 2004. « Impact territorial des politiques de transport européennes et des politiques de réseaux transeuropéens ». *La politique des transports*, DATAR, no. 11, pp. 63-74.

Cornut P. et Luyten S. 2004. « Assessment report : TPG 2.1.1 TIR (Territorial impact of EU transport and TEN policies) », 8 p.+Annexe.

Institute of Regional Research *et al.* 2005. « Territorial impact of EU transport and TEN policies, ESPON 2.1.1 ». Final report, 303 p.

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 2.1.3

Risse Nathalie, GUIDE, le 13 mars 2006

1. Titre de l'étude :

THE TERRITORIAL IMPACT OF CAP AND RURAL DEVELOPMENT POLICY
(Impact territorial de la politique agricole commune et de la politique de développement rural)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du **rapport final** de l'étude de l'Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005 : « Territorial impact of CAP and rural development policy, ESPON 2.1.3 ». Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par l'Institut de Recherche sur le Développement Rural d'Arkleton (Université d'Aberdeen – Grande-Bretagne) et réalisée en partenariat avec l'Institut Fédéral pour les régions montagneuses et défavorisées de Vienne, l'Institut d'Aménagement du Territoire (Université de Dortmund – Allemagne), l'Institut National d'Analyse Régionale et Spatiale (Université Nationale d'Irlande – Maynooth), l'Institut de Recherche Norvégien sur l'Economie Agricole (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 3). Différents experts ont également contribué au projet ; il s'agit des représentants de l'Université Polytechnique de Madrid, de l'Université de Budapest pour les Sciences Economiques et l'Administration Publique et du Nordregio (Suède) (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 3).

3. Date de clôture de l'étude : Etude clôturée le 31 mars 2005 (date du rapport final révisé).

4. Objectifs de l'étude :

Cette étude a pour objectif d'approfondir la compréhension des impacts territoriaux de la Politique Agricole Commune (PAC) et de la Politique de Développement Rural (PDR), toutes deux mises en place au niveau européen (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 3). Plus précisément, elle vise à (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 42) :

- développer une méthode pour analyser l'impact territorial de la PAC et de la PDR ;
- développer un ensemble d'indicateurs, des typologies et des concepts, et faciliter l'élaboration de bases de données et de cartographies permettant d'appliquer la démarche d'évaluation des impacts territoriaux (TIA) ;
- fournir une présentation structurée de la PAC en identifiant les paramètres pertinents à considérer pour procéder à l'évaluation de ses impacts potentiels à l'échelle de l'Union européenne ;
- appliquer la démarche d'évaluation des impacts territoriaux pour estimer l'impact de la PAC sur le développement spatial à l'échelle de l'Europe et au niveau des pays adhérents (au niveau NUTS 3 ou à un niveau équivalent) ;
- examiner les relations entre la PAC et les politiques nationales liées à l'agriculture et à l'aménagement du territoire et mettre en évidence les meilleurs exemples d'application ;
- faire des recommandations au sujet des développements politiques qui pourraient être considérés ultérieurement en regard de la PAC et ce, en appui à la cohésion territoriale, au polycentrisme et à un territoire européen mieux équilibré.

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

La démarche générale poursuivie pour réaliser cette étude se traduit principalement comme suit (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, pp. 21, 45, 93) :

1. Mise en contexte de l'étude basée sur une synthèse des aspects territoriaux du secteur agricole dans l'Union européenne élargie, sur une description de la PAC et sur une présentation des caractéristiques pertinentes de la politique structurelle, de la politique de cohésion et du SDEC.
2. Application des premières étapes de la démarche d'évaluation des impacts territoriaux visant à examiner les incidences territoriales de la PAC et des mesures définies par la PDR, et mise en lien de ces incidences avec les objectifs du SDEC en termes de cohésion sociale et économique, de développement durable et de polycentrisme (à l'aide d'analyses statistiques basées sur des indicateurs et des données collectées au niveau NUTS 3 pour la période 1990-2000, de tests d'hypothèses et d'une revue de littérature).
3. Evaluation plus approfondie des impacts territoriaux de la PAC et de la PDR et des réformes proposées pour ces politiques dans le contexte de l'élargissement (au moyen d'analyses statistiques poussées et d'études de cas détaillées).
4. Mise en relation des résultats obtenus (aux points 2 et 3) avec les principaux concepts évoqués par le SDEC : compétitivité équilibrée, cohésion territoriale, développement durable, périphéralité et accessibilité.
5. Identification des leçons tirées de bonnes pratiques en matière de développement rural pouvant servir d'appui à la coordination spatiale, à l'intégration des politiques européennes, à la promotion d'une compétitivité équilibrée, à la cohésion territoriale et au développement durable.
6. Elaboration de conclusions scientifiques et de recommandations politiques visant à améliorer l'agriculture et la PDR, en appui aux objectifs du SDEC.

A noter que l'étude a été réalisée à partir d'une base de données standardisée et d'une analyse des tendances territoriales couvrant les 15 Etats Membres de l'Union européenne, les Etats voisins (*Neighbouring States*) et les Etats adhérents à l'Union européenne (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 16).

Des analyses empiriques ont été menées au niveau NUTS 3, en fonction de données provenant de sources diversifiées ; certaines des données ont été directement enregistrées au niveau NUTS 3 alors que d'autres ont été dérivées d'échantillons et/ou de valeurs de niveau plus élevé (ex.: NUTS 2) (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 16).

Pour plus d'information sur la méthodologie employée pour réaliser l'étude, voir Arkleton Institute for Rural Development Research et al., 2005, pp. 71-92.

6. Principaux résultats obtenus :

De façon générale, l'étude a mis en évidence que la PAC a agi à l'encontre de l'objectif du SDEC qui est d'en arriver à un développement territorial équilibré. En ce sens, elle n'a pas soutenu les objectifs du SDEC relatifs à la cohésion économique et sociale (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, pp. 15, 17, 91, 304).

Plus spécifiquement :

L'examen des incidences territoriales de la PAC et des mesures définies par la PDR a permis de faire le constat que :

- En 1999, les aides liées au premier volet (*pillar 1*¹) de la PAC ont été globalement distribuées de façon à favoriser les régions les plus riches, les régions ayant les taux de non emploi les plus faibles et les régions se caractérisant par une population croissante (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 91). Au sein de ce volet toutefois, les paiements directs ont eu tendance à être plus élevés dans les régions ayant un faible PIB par habitant, des taux de non emploi élevés et une diminution de la population (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 97).
- En ce qui a trait au second volet (*pillar 2*²) de la PAC, les mesures mises en œuvre ne vont pas dans le sens des objectifs de cohésion puisqu'elles favorisent les régions en croissance et les plus économiquement viables de l'Union européenne (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 103).
- La taille moyenne des exploitations agricoles constitue un facteur significatif pour expliquer le niveau d'aide (de la PAC) reçu par les régions NUTS 3. En regard du premier volet de la PAC, les régions ayant de plus grandes exploitations agricoles obtiennent plus d'aide. Toutefois, en regard du second volet de la PAC, les régions ayant des exploitations agricoles plus petites (en moyenne) bénéficient des niveaux d'aide les plus élevés (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 115).
- Les niveaux d'aide attribués dans le cadre du premier volet de la PAC tendent à être plus élevés dans les régions les plus accessibles, et moins élevés dans les régions moins accessibles et ce, à toutes les échelles spatiales (macro, meso et micro) (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 117). Cependant, en ce qui concerne le second volet de la PAC, les régions les moins accessibles semblent recevoir, en moyenne, les niveaux d'aide les plus élevés (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 118).

¹ Ce premier volet prévoit des régimes de support du marché ; des paiements directs (revenus), souvent avec des quotas et/ou des rendements de références ainsi que des plafonds pour limiter les dépenses ; des outils de gestion d'approvisionnement tels que des quotas sur le lait, des densités maximum de stockage ; d'autres éléments comme des exigences de protection des animaux et de protection de l'environnement... (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 52).

² Ce second volet couvre les mesures structurelles et de développement rural comme : des aides à l'agriculture dans les régions moins favorisées et, actuellement, dans les régions ayant des restrictions environnementales ; des schémas agri-environnementaux ; des aides aux exploitations forestières ; des aides à l'investissement agricole, à la modernisation et la diversification ; des aides au marketing ; des aides à la pré-pension et aux jeunes agriculteurs ; la formation professionnelle ; des aides visant à améliorer la gestion de l'eau et l'amélioration des terres ; des aides visant le développement des activités liées au tourisme agricole, etc. (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 53).

L'évaluation plus approfondie des impacts territoriaux de la PAC et de la PDR et des réformes proposées par ces politiques dans le contexte de l'élargissement a, pour sa part, montré que :

- Les impacts territoriaux de la PAC et de la PDR doivent être considérés en fonction du contexte (*background*) des pays et des régions impliquées. L'ajustement structurel des Etats Membres peut être accéléré au moyen de la PAC et de la PDR, et diminuer par le fait même les oppositions entre les secteurs agricoles et non-agricoles. Il peut cependant s'avérer difficile de maintenir les environnements de grande valeur et les structures sociales en utilisant seulement des instruments politiques centrés sur l'agriculture considérant les pressions engendrées par les modes de vie et l'économie modernes (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 198).

L'évaluation détaillée des ajustements structurels et des impacts des instruments politiques associés à la PAC et à la PDR (Programmes agri-environnementaux ; programmes de retraite anticipée pour les agriculteurs, programmes pour les régions les moins favorisées ; programme LEADER) est présentée aux pages 137-140, 153, 169-170, 179, 182-185, 187-189.

- On s'attend à ce que les propositions de réforme de la PAC entraînent une amélioration soutenable, à moyen terme, du secteur agricole dans l'Union européenne des 25. Dans l'Union européenne des 15, ces réformes devraient maintenir la plupart des revenus agricoles à des niveaux semblables à ceux prévus selon l'ordre du jour de la PAC 2000, en permettant aux agriculteurs une plus grande flexibilité de production pour répondre aux demandes du marché. La restructuration agricole devrait également être facilitée, de façon à permettre à l'Union européenne d'être plus concurrentielle dans un contexte international ; l'impact environnemental de cette restructuration devrait être minimal, compte tenu notamment des émissions envisagées de CO₂ (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 232).
- Dans les nouveaux Etats Membres, la réforme de la PAC devrait permettre de protéger les revenus générés par l'élargissement. Comparativement à la version 2000 de la PAC, ces gains pourraient atteindre jusqu'à 45% si l'on prend en compte la mise en lien des paiements directs et des mesures de développement rural. Les propositions de réforme pourraient également avoir des effets différents selon les régions et les secteurs et pourraient entraîner notamment : 1) un déclin dans les secteurs du lait et des graines oléagineuses, 2) un développement plutôt stable dans le secteur des céréales et 3) des gains significatifs dans le secteur de l'élevage (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, p. 233).

*Pour de l'information plus détaillée sur ces deux derniers paragraphes, voir Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, pp. 199-233).*

Par ailleurs, la mise en relation des résultats obtenus (aux points 2 et 3) avec les principaux concepts évoqués par le SDEC (compétitivité équilibrée, cohésion territoriale, développement durable, périphéralité et accessibilité) a mis en évidence les éléments suivants. Ces éléments valent tant pour les 15 Etats Membres que pour les 10 nouveaux pays adhérents (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, pp. 259-260).

- Du point de vue de la cohésion, la PAC a certainement aidé à soutenir et à stabiliser les revenus des ménages agricoles et donc, à maintenir une cohésion territoriale entre les groupes sociaux agricoles et non agricoles. Cependant, comme mentionné auparavant, les principales composantes de la PAC (volet 1) ont surtout bénéficié aux parties les plus prospères de la Communauté européenne et ont agi ainsi à l'encontre la cohésion. Concernant le développement rural, la nature et les objectifs plutôt vastes de la PDR et la variété des approches adoptées par les Etats Membres pour appliquer cette politique rendent difficile l'évaluation des effets sur la cohésion. Le programme LFA (*Less Favoured Areas*), associé à la PDR, a eu un effet général positif sur la cohésion, mais la prise en compte des aspects agri-environnementaux de la PDR a été plus marquée dans les Etats Membres les plus prospères de l'Union européenne (provoquant un effet déséquilibré au niveau européen).
- En regard du développement durable, il est communément reconnu que la PAC (avant sa réforme) a entraîné des effets négatifs sur la faune, le paysage et la qualité de l'eau en encourageant l'intensification et la spécialisation de l'agriculture. La réforme de la PAC devrait permettre de réduire, du moins en partie, ces effets mais semble être insuffisante pour encourager, de manière générale, une production agricole durable. Des moyens devraient être mis en place pour améliorer la situation.

- Enfin, les changements réalisés en matière d'accessibilité ont eu un effet sur l'agriculture et le développement rural. En particulier, les améliorations apportées aux communications dans les régions difficiles d'accès ont eu davantage d'effets sur l'agriculture que les améliorations apportées dans les régions accessibles.

Pour de l'information plus détaillée sur ces résultats, voir Arkleton Institute for Rural Development Research et al., 2005, pp. 234-260.

Outre ces constats, **l'identification des leçons tirées de bonnes pratiques en matière de développement rural** a fait notamment ressortir que (Arkleton Institute for Rural Development Research et al., 2005, pp. 291-293) :

- Une politique efficace de développement rural implique la réalisation d'une approche intégrée, prenant en compte des objectifs variés. Ainsi, l'accent d'une telle politique ne doit pas être mis uniquement sur l'agriculture mais sur une large gamme de mesures disponibles.
- Une limitation et une diminution graduelle du volet 1 de la PAC pourrait permettre d'augmenter l'efficacité des mesures du volet 2, en ce qui a trait en particulier aux mesures agri-environnementales dans les régions les plus favorisées. Il est néanmoins utile de mentionner que l'impact de ces mesures n'est pas uniquement lié au niveau d'aide attribué mais qu'il dépend également de règlements et de législations ayant une influence régionale et locale variée sur les pratiques agricoles.
- La pluriactivité, comme caractéristique principale des ménages agricoles, doit être prise en compte lors de l'élaboration de programmes de développement rural. Des mesures innovantes visant à considérer le potentiel de diversification et à répondre à la demande en matière de « développement du paysage » (*landscape development*) se doivent d'être considérées.
- Les processus institutionnels impliquent une participation à long terme et l'engagement de tous les niveaux administratifs appropriés. L'intégration des acteurs locaux à ces processus est particulièrement cruciale pour assurer le succès des initiatives rurales de développement. Ceci implique la nécessité de donner la priorité à la simplification, au support technique et au renforcement des capacités dans la politique de développement rural, de façon à assurer l'utilisation efficace et soutenable des fonds associés.

Voir Arkleton Institute for Rural Development Research et al., 2005, pp. 290-294 pour une description détaillée de l'ensemble des leçons tirées de bonnes pratiques en matière de développement rural.

Enfin, sur base des résultats obtenus, différentes **recommandations** ont été formulées par les auteurs de l'étude. Ces recommandations sont présentées de manière exhaustive aux pages 305 à 310 de l'étude. Nous en repreneons quelques-unes ci-dessous. Nous suggérons toutefois au lecteur de se référer directement à l'étude pour avoir une vision plus complète des recommandations présentées.

- Le volet 2 de la PAC devrait être augmenté progressivement et satisfaire ainsi aux propositions évoquées dans une série de documents politiques (dont les propositions de la Commission pour le règlement sur le développement rural pour les années 2007 à 2013).
- Le nouveau règlement sur le développement rural devrait inclure plus de mesures concernant le développement rural durable (allant au-delà du secteur agricole et ayant une dimension territoriale).
- Ces mesures devraient faire référence au renforcement du développement local (entendu comme une approche visant à travailler avec et à renforcer les capacités des individus et des groupes au sein de leurs communautés).
- La cohérence avec les objectifs de cohésion devrait être améliorée par l'allocation, aux Etats Membres, d'un budget pour le développement rural attribué en accord avec les critères associés au développement rural et à la gestion de l'environnement (comme proposé par la Commission en 2002).

7. Eléments de la politique d'aménagement du territoire wallonne (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau ci-dessous font référence à Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.* (2005) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	OUI (polycentrisme) (notamment pp. 15, 17, 41, 42, 70, 75, 200, 235-241, 295, 304)	BEAUCOUP (l'étude porte essentiellement sur l'évaluation des impacts liés à la cohésion sociale et économique, au développement durable et au polycentrisme)	NON
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	OUI (pp. 33, 256)	PEU	NON
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	OUI (pp. 26, 33, 34, 240, 267, 296, 299)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	OUI (notamment pp. 31 ; pp. 141-153, 261-294)	BEAUCOUP (indirectement car en lien avec la cohésion sociale)	NON
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	OUI (notamment pp. 21, 30, 31, 68, 134-137, 178, 199-233, 235-241, 261-294)	BEAUCOUP (l'étude porte essentiellement sur l'évaluation des impacts liés à la cohésion sociale et économique, au développement durable et au polycentrisme)	OUI (pp. 80, 347, 318-319)
Contrat d'avenir (obj. 3, 6) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	OUI (notamment pp. 15, 21, 30, 31, 32, 33, 41, 69, 93-122 ; 199-233 ; 235-248, 258-259, 261-294, 295, 296)	BEAUCOUP (l'étude porte essentiellement sur l'évaluation des impacts liés à la cohésion sociale et économique, au développement durable et au polycentrisme)	OUI (pp. 24, 78, 94, 299, 318)

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	OUI (notamment pp. 28, 30, 31, 32, 47, 141-153, 177, 199-233, 248-252, 259, 297)	BEAUCOUP (l'étude porte essentiellement sur l'évaluation des impacts liés à la cohésion sociale et économique, au développement durable et au polycentrisme)	OUI (pp. 206, 219, 272)
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	OUI (pp. 116-118, 241, 252-258, 260, 295)	MOYENNEMENT	OUI (pp. 116, 272, 319)
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et développer les connaissances de façon continue	OUI (pp. 252-258, 260)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	OUI (pp. 26, 27, 32, 34, 297-299, 301)	MOYENNEMENT	NON

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Des exemples de bonne pratique en matière de développement rural, et visant un développement territorial équilibré, sont mentionnés dans l'étude. Ces exemples sont intéressants à considérer compte tenu que la ruralité constitue une des composantes importantes de la politique wallonne. Ceux-ci sont exposés en détail aux pages 269 et 270 de l'étude.

- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Jusqu'à maintenant, la PAC et la PDR n'ont pas vraiment réussi à répondre aux objectifs fixés par le SDEC au niveau européen en matière de cohésion principalement mais également en matière de développement durable et de polycentrisme. Cette situation représente une contrainte selon nous étant donné que la cohésion sociale et économique, le développement durable et le polycentrisme constituent tous des objectifs visés par la Région wallonne matière d'aménagement du territoire.

- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Dans la même ligne d'idées, l'un des principaux enjeux soulevés par l'étude réside dans la nécessité de mettre en place des moyens visant à rendre la PAC plus cohérente avec les objectifs du SDEC en termes de cohésion sociale et économique mais également en termes de développement durable et de polycentrisme. Ces moyens devraient être proposés par la Commission européenne mais également par les administrations des Etats Membres (Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005, pp. 15, 304) compétentes dans les domaines de l'agriculture et de l'aménagement du territoire.

- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :** Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

Les indicateurs identifiés dans l'étude sont nombreux. Nous suggérons donc au lecteur de se référer directement aux pages indiquées dans le tableau de la section 7 (dernière colonne) pour des informations plus détaillées.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Etude très clairement présentée et bien structurée. Toutefois, comme le soulignent Cornut et Luyten (2004, p. 2), la mauvaise résolution graphique des cartes constitue un point faible de l'étude mérite d'être souligné.

Références :

Arkleton Institute for Rural Development Research *et al.*, 2005. « The territorial impact of CAP and rural development policy, ESPON 2.1.3 ». Final report, 393 p.

Cornut P. et Luyten S. 2004. « Comments ECP Belgium on final report of project 2.1.3 on CAP impacts », 2 p.

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 2.1.4

Coq Christophe, GUIDE, le 26 mai 2006

1. Titre de l'étude :

TERRITORIAL TRENDS OF ENERGY SERVICES AND NETWORKS AND TERRITORIAL IMPACT OF EU ENERGY POLICY (Tendances territoriales des réseaux et services énergétiques et impact territorial des politiques européennes de l'énergie)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée du rapport final de l'étude du Research Centre for Energy, Transport and Environment Economics (CEEETA) (Portugal) et al. 2005 : «Territorial trends of energy services and networks and territorial impact of EU energy policy». Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par le **Research Centre for Energy, Transport and Environment Economics (CEEETA) (Portugal)** et réalisée en partenariat avec les consultants en énergie CENERGIA (Danemark), Energie Technologie Environnement SOFTECH (Italy), le centre de recherche régional et urbain CIRIUS (Portugal), l'institut géographique portugais IGP (Portugal) et l'université des mines et de la métallurgie UMM (Pologne) (CEEETA et al., 2005, part one, p.6).

3. Date de clôture de l'étude : Rapport final remis en 2005.

4. Objectifs de l'étude : L'objectif de l'étude a été de fournir les bases nécessaires pour une discussion mieux documentée des impacts des politiques énergétiques en Europe. Le travail a été de fournir une vue générale du secteur de l'énergie en Europe en tenant compte des différents niveaux de développement et en analysant les impacts des politiques énergétiques régionales (CEEETA et al., 2005, part one, p.9).

L'étude aborde les cinq points suivants (CEEETA et al., 2005, part one, p.10) :

- Analyse de l'offre et de la demande en énergie, de leur structure spatiale et de leur tendance territoriale.
- Réalisation et mise en œuvre d'un système d'analyse des impacts territoriaux des politiques énergétiques. Ce qui avait pour but de quantifier les impacts des politiques énergétiques sur les politiques de développement spatial et d'identifier des paramètres qui puissent s'appliquer lors des prises de décision politique.
- Définition d'une typologie pour les régions en termes d'infrastructures et de services énergétiques. Elle doit clairement définir la relation entre l'énergie et le développement polycentrique et identifier les régions qui sont sérieusement affectées par les tendances spatiales du domaine de l'énergie.
- Identification des options du SDEC se rapportant à la politique énergétique et soumission de propositions pour les rendre opérationnelles et vérifications de leurs diversifications territoriales.
- Identification des infrastructures et des services énergétiques requis pour fournir des conditions de développement aux régions « en retard » et celles marquées par un handicap spécifique (île, montagne).

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

La méthodologie utilisée aux différentes étapes était la suivante (CEEETA et al., 2005, part one, p.35) :

- Analyse des données et construction d'indicateurs : « Core Indicators » liés à la consommation, à la production et au prix de l'énergie ; économie, société et énergie ; provision fiable d'énergie ; marché énergétique compétitif ; objectifs environnementaux ; autres ensembles d'indicateurs liés à la dépendance énergétique et au potentiel renouvelable (détail et résultat, CEEETA et al., 2005, part one, p.9, part two, p.5-7, p.38-62).
- Analyse des résultats, par la technique des régressions, afin d'examiner les relations entre l'énergie et le développement.
- Analyse des impacts territoriaux de la variation des prix de l'énergie.

- Définition d'une typologie de régions type afin d'aider à la prise en considération des implications politiques.
- Analyse qualitative des données à travers des études de cas pour évaluer des impacts régionaux spécifiques dans différents pays.

Les indicateurs énergétiques ont été estimés à partir de la structure économique et des activités humaines combinées aux mesures des consommations d'énergie de ces mêmes activités. Les indicateurs font le lien entre l'utilisation de l'énergie, l'économie et les activités humaines. Dans le cadre d'ESPON l'objectif a été de montrer comment ces liens interagissent avec le développement spatial.

Les typologies utilisées dans cette étude sont les suivantes (CEEETA et al., 2005, part one, p.36, part two, p.179-193) : Niveau d'autosuffisance énergétique ; Pression des gaz à effets de serres ; Partie de la consommation électrique qui pourrait potentiellement être remplacée par une énergie renouvelable ; Niveau de sensibilité régional aux changements des prix de l'énergie ; Le lien entre la sensibilité régionale aux changements des prix de l'énergie et l'autosuffisance énergétique nationale ; Le lien entre la sensibilité régionale aux changements des prix de l'énergie et pression nationale sur les gaz à effets de serres (détail et résultat, CEEETA et al., 2005, part two, p.179-193). Le choix de ces typologies a été orienté par le manque de disponibilité d'indicateurs régionaux et que les enjeux se situent majoritairement au niveau national.

6. Principaux résultats obtenus :

- L'énergie est un bien indispensable à la société européenne actuelle, pour son bien-être notamment. Néanmoins, très peu de nations européennes sont auto-suffisantes en terme de production-consommation d'énergie (détails - CEEETA et al., 2005, part one, p.9, 15, 16, part two p.8-12, 104-106). La production et la distribution d'énergie ont un rôle important dans la création d'emploi et représentent une part importante des PIB nationaux (CEEETA et al., 2005, part two, p.100-103, 120). Durant ces dernières années, le marché international de l'énergie, les politiques environnementales et la Charte Européenne de l'Energie ont été au centre du débat européen sur l'énergie. L'union européenne est encore loin d'une politique énergétique commune mais un grand nombre d'initiatives, entre autre législatives, ont été prises afin de renforcer les initiatives supranationales dans le secteur de l'énergie. La sécurité et l'environnement sont les autres objectifs qui ont mené à de nouvelles stratégies.

Concernant les données statistiques disponibles du secteur de l'énergie, l'étude conclut qu'il existe un manque important (détails - CEEETA et al., 2005, part one, p.11, 39-42, part two p.7,8, 111, 112, 134). L'absence de données statistiques fiables et consistantes en dessous du niveau national (NUTS 0) est un facteur clé dans cette étude. Il est fortement recommandé aux autorités nationales et européennes de développer un système de production de données pour le secteur de l'énergie afin de permettre une recherche future viable de ce domaine clé.

Concernant le développement territorial, il y a un peu de recherche et donc de données des impacts sur celui-ci dû au secteur de l'énergie (CEEETA et al., 2005, part one, p.11, part two, p. 104-106). Le secteur de l'énergie est néanmoins un élément crucial pour le développement territorial (CEEETA et al., 2005, part two p.151). En effet, la production et la distribution d'énergie sont des activités économiques et de ce fait, elles génèrent de l'emploi et participe de manière non négligeable au PIB (CEEETA et al., 2005, part two p. 120).

Les modèles spatiaux de distribution de l'activité économique ne sont fonction que de l'accessibilité à l'énergie et à des très fortes différences de prix de l'énergie. Généralement le prix de l'énergie n'est pas un facteur déterminant, pour la distribution spatiale de l'activité économique, puisque l'énergie n'a que très rarement un poids important dans les coûts de production industriels (CEEETA et al., 2005, part one, p.12, part two p. 120, 124, 125).

L'étude montre également que l'énergie est le facteur limitant et non le facteur déterminant de la localisation d'une activité économique. En effet, les modèles ont tendance à montrer une adaptation de l'approvisionnement énergétique à la demande (déterminée par la croissance économique) et non l'inverse. Les réussites technologiques (ou autre) et les avancées du secteur de l'énergie étant les phénomènes clés du développement économique et territorial d'une région. Par exemple, les révolutions industrielles régionales sont étroitement liées aux nouvelles sources d'énergies et aux subventions données aux énergies vertes. Ces

facteurs pouvant dès lors représenter des solutions et des enjeux importants pour le développement régional ou même national (CEEETA et al., 2005, part one, p.11, part two, p. 12, 162).

Les régions exportatrices d'énergie pourraient tirer de cette activité un revenu important. A part pour le cas spécifique des biomasses, le revenu des régions productrices est très faible puisque ces activités sont en possessions de non-résident de la région (CEEETA et al., 2005, part one, p.11, part two p.121). Pour contrer cet effet, des politiques fiscales peuvent être utilisées afin de fournir aux régions productrices une partie des revenus générés. Une exception doit être faite pour ce qui est de la production d'énergie renouvelable à partir de biomasse car dans ce cas des impacts importants peuvent être remarqués sur l'emploi régional, en particulier dans le milieu agricole (CEEETA et al., 2005, part one, p.11, part two, p. 154).

Concernant la consommation énergétique, l'étude montre de manière générale une claire tendance à la diminution, à l'exception du domaine du transport où apparaît une hausse importante de la consommation entre 1995 et 2002.

Les consommations domestiques et celles du secteur tertiaire représentent 40% de la consommation totale européenne et le transport représente un autre tiers de ce total. L'énergie et le transport représentent une part substantielle des dépenses des ménages et il semble qu'il y ait une relation entre la consommation d'énergie et la richesse d'un foyer (CEEETA et al., 2005, part two p. 121).

De fortes différences de consommation apparaissent entre les pays européens, notamment entre EU15 et les nouveaux pays européens qui consomment moins d'énergie (CEEETA et al., 2005, part one, p.12, part two, p. 107-108). Il existe donc, selon l'étude, une relation inverse entre les niveaux de développement d'un pays et sa consommation énergétique.

Le pétrole est la principale source d'énergie en EU15, alors que les nouveaux pays membres ont des sources énergétiques plus diversifiées. Néanmoins, la plupart des pays ont, depuis 1995, diminué leur dépendance au pétrole (détails - CEEETA et al., 2005, part one, p.11, 39-42, part two p.13-27) et consomment de plus en plus de gaz naturel (CEEETA et al., 2005, part two, p.155). Il est sans doute dommage que l'étude n'aborde pas les impacts liés aux limites quantitatives de ces énergies non-renouvelables.

Concernant la relation entre l'autosuffisance énergétique et le développement des pays, l'étude montre qu'elle n'existe pas. En effet, on ne remarque aucunes relations statistiques entre l'autosuffisance énergétique et le PIB par habitant. Les pays européens sont tous capables de répondre à leur besoin énergétique grâce aux importations.

Par contre, la consommation d'énergie des ménages semble être guidée par le niveau de richesse. Bien que les conditions climatiques aient une influence visible sur la consommation, il y a une relation claire et linéaire entre la consommation d'énergie domestique et tertiaire par personne et le PIB par habitant (CEEETA et al., 2005, part one, p.13, part two, p. 109-111).

Concernant le prix de l'énergie, l'étude montre qu'en Europe, il y a de fortes différences entre les prix de l'énergie à destination de l'industrie et à destination des foyers. Les différences de prix de l'énergie entre les pays se marquent plus au niveau de l'énergie à destination des foyers qu'au niveau de l'énergie à destination des industries (CEEETA et al., 2005, part one, p.12, part two p. 28-38, 112-118, 120, 121).

L'étude montre que de faibles variations de prix ne semblent pas avoir d'impacts sur la consommation d'énergie des foyers. Par contre, la consommation électrique des industries semble répondre plus fort à ces variations. En effet, une relation inverse existe entre une croissance des prix et une augmentation de la consommation énergétique des industries (CEEETA et al., 2005, part two p. 118).

L'étude montre également un impact faible mais significatif du prix de l'énergie sur la croissance économique. Par contre, elle ne trouve aucun lien entre la localisation des industries, même énergivores, et les inégalités spatiales du prix de l'énergie (CEEETA et al., 2005, part one, p.12, part two p. 112-118).

L'étude a évalué l'impact d'une hausse du prix du pétrole, les résultats sont variables en fonctions des paramètres fixés, néanmoins, on peut voir que les effets sont multiples (détails et résultats - CEEETA et al.,

2005, part two p.140-144). Elle a également étudié les impacts régionaux d'une baisse du prix de l'énergie afin de construire un index de la sensibilité des différentes régions à une baisse du prix de l'énergie (détails et résultats - CEEETA et al., 2005, part two p.144-151). Les impacts semblent être généralement plus importants dans les pays européens les moins développés. Les politiques énergétiques peuvent donc être un outil pour les politiques de cohésion européenne (CEEETA et al., 2005, part two p.151).

Dans le cadre d'un développement territorial équilibré et durable, l'étude pense que prix de l'énergie ou plutôt ses variations spatiales et temporelles pourrait influencer la vie des citoyens dans leur choix de résidence et dans leur modes de transport (CEEETA et al., 2005, part two p. 121-122).

Concernant la politique énergétique de l'Europe, elle est dirigée par le « White paper on Energy Policy for the European Union » dont les principaux objectifs sont décrits à la page 152. Elle est liée au développement des énergies renouvelables et au rendement énergétique. Ces deux facteurs peuvent avoir un impact important au niveau local en augmentant l'utilisation de ressources énergétiques endogènes. Les biocarburants pour les transports, les biomasses, le vent et l'eau pour la production électrique sont parmi les principaux fers de lance de ces politiques pour les années qui viennent.

L'étude montre le potentiel important des énergies renouvelables aux pages 67-79 et 158-161. Les nouveaux pays européens présentent néanmoins certaines barrières, notamment financières, aux développement des énergies renouvelables (excepté l'énergie hydraulique) (CEEETA et al., 2005, part two p.155).

Le « 2000 Green Paper » discute des forces et des faiblesses du système énergétique européen. Celui-ci propose également une stratégie pour diversifier les importations d'énergies et pour réduire les consommations énergétiques en améliorant le rendement énergétique et en augmentant l'utilisation des sources d'énergies renouvelables. Ce « 2000 Green Paper » promeut les initiatives locales comme instrument pour réaliser les objectifs fixés. Le support aux agences locales de l'énergie est fondamental dans cette stratégie (CEEETA et al., 2005, part two p.152). Le développement d'un marché ouvert et unique et d'un réseau de distribution trans-européen fait partie des objectifs des politiques de l'Europe.

Concernant le marché de l'énergie, l'étude montre qu'un marché de l'énergie ouvert est un facteur majeur des politiques énergétiques européennes mais il est loin de l'être complètement. Cette ouverture provoquerait une diminution des prix de l'énergie domestique et industrielle. La plupart des variations de prix de l'énergie provoquées par ces mesures politiques auront un impact sur le développement territorial (CEEETA et al., 2005, part one p. 13).

Concernant les agences locales de l'énergie, dont le rôle est, notamment, d'introduire des bonnes pratiques dans la gestion et l'utilisation rationnelle de l'énergie (industrielle et domestique), de promouvoir les sources d'énergies locales, l'étude montre qu'elles ont maintenant une bonne couverture spatiale en Europe et leur importance est grandissante dans les dix premiers pays européens. Ces agences sont une force pour le développement des énergies renouvelables et pour le support aux agents locaux de fourniture énergétique. Ces agences ont également le rôle d'influencer les décisions locales des politiques énergétiques (CEEETA et al., 2005, part two p.152, 153).

Concernant l'environnement, l'étude montre que, malgré une tendance à la baisse des consommations, accompagnée d'un engagement international pour la stabilisation, les émissions de CO₂ continuent de croître. Il reste du travail pour une utilisation efficace de l'énergie, des économies d'énergie et l'introduction d'énergies propres et renouvelables. Le résultat final, des mesures de protection de l'environnement, dépendra de la combinaison des sources d'énergies utilisées et de l'utilisation qui sera faites de l'énergie.

Le transport est, sans doute, le principal secteur où les engagements internationaux et les politiques mises en œuvre (dans le but d'améliorer l'efficacité et le consommation énergétique) auront une conséquence indirecte considérable sur le développement territorial (CEEETA et al., 2005, part two p.122, 154). De même, si le projet d'échange des droits d'émissions devient une réalité et que les entreprises sont obligées d'internationaliser le coût des pollutions atmosphérique, on peut s'attendre à un impact significatif sur la localisation des activités économiques en fonction de la redistribution des droits d'émissions.

Concernant l'énergie nucléaire, l'étude conclut que la sécurité et les déchets radioactifs restent une barrière importante à son développement malgré l'absence d'émission de gaz à effet de serre. La technologie de la fusion est encore loin d'une application commerciale et ne sera sans doute pas compétitive avant 30 ou 40 ans (CEEETA et al., 2005, part two p.155).

- En intégrant tout ceci, **le développement régional et la cohésion spatiale** sont concernés par l'énergie de plusieurs points de vue (CEEETA et al., 2005, part one p.14) :
 - L'énergie comme activité économique, qui demande des investissements et qui peut avoir un impact intéressant en termes de *création d'emploi au niveau local* (CEEETA et al., 2005, part two, p.100-103, 120);
 - L'énergie comme facteur de production pour l'économie, et comme tel son prix et ses fluctuations, peuvent influencer la *localisation d'activité* et la compétitivité ;
 - L'énergie comme source de gaz responsables du réchauffement global, de l'acidification, de l'eutrophisation et de la couche d'ozone.
- Parmi les **principaux challenges** auxquelles l'Europe va devoir faire face, on pointe (CEEETA et al., 2005, part one p.14) :
 - Les objectifs de Kyoto pour les gaz à effets de serres et les gaz acidifiants qui impliquent des actions fortes d'utilisation rationnelle de l'énergie, d'un développement des énergies renouvelables et de favoriser le gaz naturel au détriment du charbon et du pétrole ;
 - La libéralisation du marché de l'énergie avec un accès libre aux fournisseurs comme condition à la réalisation d'un marché interne de l'énergie ;
 - Un réseau trans-européen comme condition à l'accès à l'énergie à des prix compétitifs aux consommateurs de l'Europe élargie.
- Les **recommandations politiques** faites par les auteurs de l'étude sont le résultat des principales conclusions de l'étude (CEEETA et al., 2005, part one p.32-34).
 - La base de données existante doit être améliorée.
 - La création et le développement des agences locales de l'énergie doivent être soutenue. Elles doivent promouvoir d'avantage les sources d'énergies locales et renouvelables (CEEETA et al., 2005, part two p.153).
 - Les politiques concernant l'énergie et ses impacts sur l'activité économique et sur le bien-être des populations sont le plus souvent nationales et non régionales. La distinction entre ces deux niveaux doit être plus clairement formulée. Par exemple, l'étude conseille une politique nationale des prix et une régionalisation des incitants aux biocarburants. On s'attend en effet à ce que les politiques sur les biocarburants aient un impact considérable sur le développement régional, principalement dans les régions agricole où les effets négatifs de la PAC pourraient être inversés par ces nouvelles opportunités créées par les biocarburants (CEEETA et al., 2005, part two p.154).
 - Une production décentralisée d'énergie renouvelable doit être encouragée pour favoriser un développement équilibré et durable (CEEETA et al., 2005, part one, p. 32, part two p.17, 162). De part leur développement décentralisé, les énergies renouvelables peuvent avoir un impact très positif sur la création locale d'activité économique et donc d'emploi et de revenu. Une stratégie active pour le développement des énergies renouvelables au niveau local pourrait également permettre de combattre l'émission de gaz à effets de serres et la forte dépendance au pétrole. Ces politiques, qui favorisent les énergies renouvelables, peuvent également être importantes pour un développement polycentrique de l'Europe (CEEETA et al., 2005, part one, p.32-33, part two p.120).

- Au niveau national, il existe de fortes différences entre le prix de l'électricité à destination des industries et à destinations des foyers. Celui-ci se creuse de plus en plus dans certains pays européens. Néanmoins, le prix de l'énergie ne semble pas pouvoir expliquer les consommations d'énergie et le développement des pays. Ces résultats sont importants pour les futures politiques des prix. En effet, celles-ci peuvent et doivent générer des revenus à réinvestir dans le développement des énergies renouvelables, l'amélioration des rendements énergétiques et les politiques d'information aux consommateurs.
- L'étude recommande de tenir compte du prix global de l'énergie, c'est-à-dire, de tenir compte de l'internalisation et des externalités dues à la production de l'énergie lors de comparaisons entre les différents types d'énergies. Par exemple, la consommation d'énergie fossile a un impact négatif sur l'environnement contrairement aux énergies renouvelables. Doivent aussi entrer en compte le transport, le rendement,... La compétitivité des énergies renouvelables et des énergies fossiles pourra alors être comparée plus facilement et de manière plus juste. L'évaluation des dommages causés sur la santé humaine et sur l'activité économique n'est pas facile. Néanmoins, le coût de l'énergie et donc son prix doit prendre en compte ces externalités négatives.
 Cette prise en compte risque d'augmenter les prix de l'énergie. Cependant, la faible élasticité des prix de l'énergie et leur faible importance dans l'activité économique va permettre d'amortir les impacts de cette politique de prix. Ces changements politiques doivent être réalisés dans un nombre limité de régions d'Europe afin d'éviter des répercussions sociales et économiques majeures. La méthode suivie devrait transférer des ressources des régions les plus avancées et les moins sensibles vers celles où le risque de crise énergétique est plus importante.
- L'Europe possède des ressources d'énergies renouvelables considérables, notamment pour ce qui est des biomasses, du vent, de l'eau et du soleil. Cependant, il y a pour l'instant des limites techniques à leur extension. Surmonter ces limites est la clé pour la promotion des énergies renouvelables et l'autosuffisance énergétique de l'Europe (CEEETA et al., 2005, part two p.161-162).
 Il s'agit d'un sujet particulièrement important pour les îles et les régions qui n'ont pas facilement accès au réseau européen.
- La compétitivité, l'environnement et le développement local pourraient dans la plupart des cas présenter des objectifs conflictuels et des effets contraires. Par exemple, un faible coût de l'énergie semble promouvoir la compétitivité européenne sur le marché global mais également l'augmentation de la consommation et la baisse de recherche de rendement énergétique. Trouver une juste balance entre ces différents éléments demande une approche intégrée où ces trois objectifs sont considérés ensemble, cette approche étant conseillée par l'étude.
- L'étude propose une fiche synthétique d'une page des thèmes suivant (CEEETA et al., 2005, part two p.164-171) : Sécurité de l'approvisionnement énergétique ; Marché interne de l'énergie ; Energie et développement durable ; Rendement énergétique ; Energies renouvelables ; Taxation des produits énergétiques ; Energie nucléaire ; Réseaux trans-européens ; Coopération avec les pays du tiers-monde.
 Ces fiches reprennent les objectifs et les facteurs ayant un impact potentiel sur le territoire.

L'étude termine en donnant le résultat de l'application de ses typologies aux pages 179-193 et de l'analyse de certains cas d'études aux pages 194-200.

7. Eléments de la politique d'aménagement du territoire wallonne (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau font référence à l'étude du Research Centre for Energy, Transport and Environment Economics (CEEETA - Portugal) et al. en 2005 intitulée « Territorial trends of energy services and networks and territorial impact of EU energy policy » et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Oui (CEEETA et al., 2005, part one, p. 32, part two p.17, 162)	Beaucoup - Favoriser la production d'énergie renouvelable décentralisée, favorable au polycentrisme.	Non
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Oui (CEEETA et al., 2005, part two p.154)	Beaucoup – Politique des prix internationale mais politiques et initiatives locales pour développer les énergies renouvelables à partir de ressources locales.	Non
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	Non	Non	Non
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	Oui	Beaucoup – Accès à l'énergie ; Baisse des prix ; Favoriser l'emploi et l'activité économique dans des régions défavorisées.	Non
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Oui (CEEETA et al., 2005, part one, p.11, 32-33 part two, p.100-103, 120, 154)	Beaucoup – Production et distribution de l'énergie = activité économique = Emploi et revenu. Il faut donc favoriser ces activités dans nos régions.	Non
Contrat d'avenir (obj. 3) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Oui (CEEETA et al., 2005, part one, p. 32, 33, part two p.17, 100-103, 162)	Moyen – Favoriser le polycentrisme par le développement des énergies renouvelables locales et donc l'emploi local et les revenus locaux.	Non
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	Oui (CEEETA et al., 2005, part one p.14)	Un peu - De manière indirecte par la valorisation des énergies renouvelables moins polluantes.	Non
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Non	Non	Non
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	Oui	Un peu – Recherche pour un meilleur rendement énergétique ; phénomène ralenti par une baisse des prix de l'énergie	Non
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Oui	Un peu – Diminuer la consommation ménagère et industrielle et proposition d'un ensemble de politiques.	Non

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

• Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

L'étude propose une série de pistes pour des politiques régionales, nationales et européennes sur différents points importants concernant un développement durable et équilibré des régions européennes et de l'espace européen dans son ensemble. Ces pistes pourraient être utiles à considérer pour enrichir la réflexion de la Région wallonne sur le développement territorial, les politiques énergétiques locales, les politiques des prix, le polycentrisme, la cohésion sociale et territoriale et les énergies renouvelables.

• Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

Le SDER mentionne entre autres (dans le cadre de l'objectif 1 sur la structuration de l'espace urbain) que « pour éviter la dispersion des villes et des villages, il est nécessaire d'accroître la densité de l'urbanisation, particulièrement autour des lieux centraux ». Or, l'étude montre qu'il y aurait de multiples avantages à développer la production décentralisée d'énergie renouvelable à partir de ressources locales.

L'objectif qui consiste à doper la recherche et l'innovation et de développer les connaissances est selon l'étude nécessaire pour augmenter le rendement des productions énergétiques. Cependant, en cas de baisse de prix de l'énergie, la recherche pour améliorer le rendement énergétique diminue. Par contre, une baisse des prix favorise la création d'activité économique, il faudra donc sur ce point trouver une juste balance entre ces différents objectifs.

La Wallonie souhaite intégrer dans son développement la dimension supra-régionale, l'étude recommande cependant de régionaliser les prises de décisions politiques et les initiatives concernant les incitations aux biocarburants.

• Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

Les enjeux présentés par l'étude sont liés aux impacts du secteur de l'énergie sur le développement territorial européen.

Les politiques des prix de l'énergie, qui varient comme cela a été présenté précédemment, présentent des enjeux différents pour ce qui est des consommations ménagères et industrielles, de la localisation des activités économiques et du développement économique régional.

De même, les agences locales de l'énergie jouent un rôle important dans l'évolution de la gestion du secteur de l'énergie, leur gestion et leur développement seront un enjeu dans le futur.

Un développement décentralisé des énergies renouvelables à partir de ressources locales semble, selon l'étude, avoir une potentialité non négligeable sur plusieurs points de vue pour suivre l'objectif qu'est le développement équilibré et durable du territoire européen. La production d'énergie renouvelable à partir de ressources naturelles locales peut favoriser l'emploi, générer des revenus locaux et créer de l'activité économique. De même, ces énergies peuvent également participer à la réalisation des objectifs de Kyoto quant aux émissions des gaz à effet de serre.

• Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) : Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

On peut regretter la non prise en compte des possibles impacts à court, moyen ou long terme des limites quantitatives des énergies fossiles.

Références :

Research Centre for Energy, Transport and Environment Economics (CEEETA - Portugal) et al., 2005 : «Territorial trends of energy services and networks and territorial impact of EU energy policy »

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 2.2.1

Risse Nathalie, GUIDE, le 20 mars 2006

1. Titre de l'étude :

THE TERRITORIAL EFFECTS OF THE STRUCTURAL FUNDS (*Les effets territoriaux des fonds structurels*)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du **rapport final préliminaire** (*draft final report*) de l'étude de Nordregio *et al.*, 2005 : « The territorial effects of the structural funds, ESPON 2.2.1 ». Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. **Auteurs de l'étude :** Etude coordonnée par Nordregio (Suède) et réalisée en partenariat avec le Centre de Recherche sur les Politiques Européenne (Université de Strathclyde – Glasgow), le MCRIT (Espagne), l'INFYDE (Espagne), l'ITPS (Suède), la Faculté des Sciences Géographiques de l'Université d'Utrecht, Peter Ache (consultant indépendant pour les politiques relatives à l'aménagement du territoire), SYSTEMA (Grèce) et Margaret Hall (consultante indépendante pour les SIG) (Nordregio *et al.*, 2005, p. iv).
3. **Date de clôture de l'étude :** Rapport remis en mars 2005.
4. **Objectifs de l'étude :** Cette étude a pour principal objectif d'évaluer les effets territoriaux et l'impact spatial des fonds structurels en mettant l'accent sur la cohésion territoriale et le développement polycentrique (Nordregio *et al.*, 2005, pp. v, 4, 136).

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

Une approche en deux temps a été adoptée pour réaliser cette étude (Nordregio *et al.*, 2005, p. 4, 136) :

- 1) présentation d'une image complète des fonds structurels à l'échelle européenne, incluant la cartographie de la géographie des fonds structurels et l'analyse de leurs implications spatiales ;
- 2) analyse plus approfondie des fonds structurels afin d'obtenir une vision plus détaillée de leurs effets et de leurs impacts territoriaux, en termes de contenu politique et d'aspects opérationnels liés à leur mise en application aux niveaux régional et national (des études de cas ont notamment été utilisées à cette fin).

Précisons que la période de programmation s'échelonnant de 1994 à 1999 a été principalement retenue dans l'étude (plutôt que la période de programmation 2000 à 2006) de façon à pouvoir évaluer les effets et les impacts ressentis suite à l'application des fonds structurels (Nordregio *et al.*, 2005, p. v).

Par ailleurs, l'intitulé « fonds structurels » a été utilisé de façon générique pour faire à la fois référence aux fonds structurels et aux fonds de cohésion (Nordregio *et al.*, 2005, p. v, 136).

Une description détaillée de la démarche méthodologique mise en oeuvre dans le cadre du projet est présentée aux pages 30-46 de l'étude.

6. Principaux résultats obtenus :

L'étude présente une quantité importante de résultats. Certains de ceux-ci sont repris ci-dessous, sous différentes rubriques en lien avec les composantes des fonds structurels analysées. Le lecteur est invité à se référer notamment au Résumé Exécutif (*Executive summary* – Nordregio *et al.*, 2005, pp. 4-22) et à la conclusion de l'étude (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 136-147) pour une présentation plus élaborée des résultats obtenus.

Cartographie de la géographie des fonds structurels :

- Les auteurs du projet ont mené un exercice important de collecte de données relatives à la géographie des fonds structurels pour les années 1994-1999. Il ont pu ainsi localiser les subventions octroyées par les fonds structurels pour les programmes Objectifs 1, 2, 3, 5b et 6 pour les 15 Etats Membres et pour des montants correspondant à environ 93,5% des dépenses liées aux fonds structurels durant la période susmentionnée. Cet exercice a permis de constituer une base de données comprenant de l'information sur les dépenses associées aux fonds structurels aux niveaux NUTS 2 et NUTS 3 (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 47, 152).

Liens entre les fonds structurels, la cohésion territoriale et le polycentrisme :

- Les fonds structurels demeurent principalement des programmes de développement régional. Les objectifs principaux de ces fonds (pour la période 1994-1999) étaient de réduire les disparités entre les régions d'Europe en matière de PIB et de chômage. Ainsi, tandis qu'en 1994, les programmes Objectif 1 étaient perçus comme des programmes sans modèle clairement articulé sur la façon dont les régions pourraient mieux se développer, les fonds se rattachant à la période de programmation en cours (2000-2006) sont plus articulés (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 4, 137).
- L'évaluation des fonds structurels a mis en évidence qu'une certaine cohérence existait entre les objectifs des fonds structurels et les objectifs du SDEC en matière de cohésion et de polycentrisme ; cette cohérence est probablement non intentionnelle étant donné que la cohésion et le polycentrisme sont des concepts relativement nouveaux et ne sont pas intégrés dans les lignes directrices et les fonds en cours de programmation (Nordregio *et al.*, 2005, p. 55, 56, 64, 104, 137, 139).
- La capacité des fonds structurels à obéir aux concepts de développement spatial, comme la cohésion territoriale et le développement polycentrique, dépend du niveau géographique considéré (micro, meso, macro)¹ (Nordregio *et al.*, 2005, p. 67). Les niveaux meso et micro pourraient par ailleurs constituer les niveaux les plus efficaces pour l'introduction du concept de polycentrisme dans les fonds structurels (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 9, 139).

Coordination des politiques européennes et des politiques des Etats Membres :

- L'évaluation des relations entre les politiques régionales européennes et les politiques régionales des Etats Membres fait ressortir que les fonds structurels ont eu un effet levier considérable, en particulier dans les Etats Membres recevant les subventions les plus élevées par habitant (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 7-8, 137).
- L'examen des relations entre les politiques régionales des Etats Membres, les politiques régionales européennes et la politique européenne de compétitivité a mis en évidence qu'une meilleure coordination entre ces politiques devrait être réalisée pour améliorer leur compatibilité (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 129, 137-138). Cet examen a également montré que les implications liées à la poursuite d'un même objectif peuvent être contradictoires ou contre-productives selon les niveaux de mise en œuvre des politiques : des développements réalisés pour atteindre un plus grand polycentrisme au niveau macro peuvent donner lieu à un plus grand monocentrisme au niveau meso (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 10, 141).
- Les thèmes inhérents à la stratégie de Lisbonne sont le plus souvent inclus d'une manière indirecte ou implicite dans les fonds structurels en raison probablement d'une mauvaise coordination avec cette stratégie (en effet,

¹ Le niveau macro correspond à l'échelle européenne ou globale, le niveau meso correspond à l'échelle transnationale ou nationale et le niveau micro correspond à l'échelle régionale ou locale (Nordregio *et al.*, 2005, p. 28).

quand les fonds structurels ont été rédigés et mis en application, la stratégie de Lisbonne n'était pas encore à l'ordre du jour politique) (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 22, 144).

Types de territoires visés par l'allocation des fonds structurels :

- Au total, les dépenses associées aux fonds structurels visent surtout les régions urbaines européennes : environ 70% des subventions ont en effet été attribuées à ces régions entre 1994 et 1999 (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 7, 142).

Impacts des fonds structurels :

- L'analyse des études de cas a permis d'illustrer que les fonds structurels peuvent influencer positivement le positionnement spatial d'une région surtout s'ils sont attribués dans les domaines du transport (amélioration de l'accessibilité), des connaissances, de l'éducation et du tourisme. Dans d'autres domaines (tels que l'industrie, l'économie de base, etc.) l'influence des fonds structurels est en grande partie négligeable (Nordregio *et al.*, 2005, p. 143).
- Au niveau micro, malgré peu d'effets quantitatifs recensés, des effets qualitatifs importants ont été identifiés en regard d'un certain nombre de domaines comme : 1) le déploiement de ressources de développement économique ; 2) la promotion d'une dimension stratégique dans l'élaboration des politiques ; 3) l'introduction de nouveaux types d'interventions ; 4) le renforcement du partenariat ; 5) la promotion de nouvelles dynamiques d'apprentissage et d'innovation (Nordregio *et al.*, 2005, p. 21, 22, 143).
- Les fonds structurels ont un impact important sur la gouvernance : en favorisant les approches du bas vers le haut (*bottom-up*) pour l'élaboration des politiques, ils contribuent notamment à renforcer le potentiel d'innovation politique au niveau local (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 21, 144).

Recommandations :

A la lumière des résultats obtenus, l'étude dresse une liste de recommandations que nous énumérons brièvement ci-dessous. Ces recommandations sont davantage élaborées et détaillées aux pages 23-24 et 147-148 du rapport de Nordregio *et al.* (2005).

- Les niveaux meso et micro devraient être retenus de préférence comme niveaux d'intégration du polycentrisme dans la programmation des fonds structurels (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 23, 147).
- Des lignes directrices visant à mieux comprendre le polycentrisme devraient être élaborées dans le cadre des fonds structurels ; ces lignes directrices devraient inclure une analyse sur la façon dont les fonds pourraient contribuer au mieux au développement de régions fonctionnelles équilibrées ou de systèmes régionaux et urbains équilibrés (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 23, 147). Une définition du polycentrisme à différents niveaux (micro, meso, macro) devrait également être proposée pour améliorer la compréhension de ce concept et son adéquation avec les différentes échelles spatiales (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 24, 148).
- La désignation des régions européennes (*area designation*), dans le cadre des fonds structurels, devrait être réalisée en prenant en compte les questions de cohésion territoriale (niveaux macro et meso) et de polycentrisme (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 23, 147).
- Une plus grande attention accordée aux dépenses liées aux infrastructures pourrait constituer une façon viable de promouvoir le polycentrisme (au travers des fonds structurels). Aux niveaux meso et macro en particulier, diverses mesures comme l'aide à la spécialisation ainsi que la compétitivité nationale et internationale pourraient aussi favoriser le développement polycentrique (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 23, 147-148).
- Les fonds structurels devraient être utilisés pour promouvoir les objectifs et les concepts du SDEC en finançant notamment des études et des évaluations et en favorisant l'émergence de nouvelles pensées et réflexions (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 24, 148).

- Les fonds structurels et les fonds de cohésion devraient être utilisés comme leviers pour les politiques nationales des Etats Membres. Ainsi, de la même façon que les programmes Objectif 3 ont été associés à l'adoption de stratégies nationales sur l'emploi, les fonds structurels pourraient être associés à l'adoption de politiques spatiales de développement dans chaque pays. En outre, s'appuyant sur l'obligation de co-financement national, les fonds devraient être utilisés pour assurer qu'une portion des budgets nationaux visent à rencontrer les objectifs de cohésion territoriale (de la même façon qu'ils ont contribué dans le passé à préserver l'allocation des ressources nationales pour le développement régional) (Nordregio *et al.*, 2005, pp. 24, 148-149).

Voir Nordregio *et al.*, 2005, pp. 23-25, 147-148 pour une description plus détaillée et plus exhaustive des recommandations.

7. Eléments de la politique d'aménagement du territoire wallonne (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau ci-dessous font référence à Nordregio *et al.* (2005, draft final report) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYEN-NEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	OUI (notamment pp. v, 4, 9, 10, 11, 20, 23, 24, 26-29, 70, 71, 85, 87, 104, 105, 112, 113, 114, 131-133, 134-135, 138-142)	BEAUCOUP (l'étude se concentre principalement à évaluer les effets des fonds structurels sur le polycentrisme et la cohésion)	OUI (pp. 28-29)
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	OUI (pp. 8, 117-133)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	OUI (pp. 70, 111)	PEU	NON
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	OUI (notamment pp. 108, 109)	BEAUCOUP (au-travers des objectifs de cohésion sociale examinés dans l'étude). Voir rubrique intitulée « Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon ».	NON

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYEN-NEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	OUI (notamment pp. v, 4, 9, 10, 11-15, 20, 23, 24, 26-30, 56-59, 90-93, 98-103, 107-111, 143)	BEAUCOUP (le projet aborde ce point de manière prioritaire mais indirecte tout au long de l'étude ; lien avec la cohésion économique et sociale et avec le polycentrisme)	OUI (pp. 98, 146, 152)
Contrat d'avenir (obj. 3, 6) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	OUI (notamment pp. v, 4, 7, 9, 11-19, 24, 26, 29-30, 55-56, 64-67, 71, 72, 77-82, 85, 104, 108, 109, 110, 115, 116, 131-133, 136, 140, 143)	BEAUCOUP (l'étude se concentre principalement à évaluer les effets des fonds structurels sur le polycentrisme et la cohésion)	NON
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	OUI (pp. 56-59, 109)	PEU	NON
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	OUI (pp. 17-19, 27, 107, 113, 115)	MOYENNEMENT	NON
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et développer les connaissances de façon continue	OUI (pp. 4, 56, 57, 59, 107-111, 113, 114, 144)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	OUI (pp. 21, 22, 63, 70, 110-114, 144)	MOYENNEMENT	NON

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

• Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

De manière générale, l'étude va dans le sens des objectifs préconisés par la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire. Aucune potentialité ne ressort particulièrement de l'étude.

• Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

L'étude ne semble pas soulever de contraintes majeures par rapport à la mise en œuvre des objectifs wallons.

• Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

En ce qui a trait à l'évaluation de l'influence de la stratégie de Lisbonne sur les fonds structurels (période de programmation 1994-1999), l'étude mentionne notamment que la Région wallonne se classe moins bien que d'autres régions européennes : les fonds structurels en Région wallonne, tout comme dans certaines régions européennes, ne sont pas suffisamment orientés vers la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et ne promeuvent pas suffisamment la compétitivité (Nordregio *et al.*, 2005, p. 110). Cela représente selon nous un enjeu auquel la Région devra faire face dans les années à venir pour s'intégrer dans une économie de la connaissance compétitive (telle que préconisée par la stratégie de Lisbonne).

• Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) : Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

Indicateurs liés à l'objectif « Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré » :

- Régions urbanisées
- Développement indigène
- Régions rurales diverses et productives
- Partenariats urbain-rural
- Attractivité et compétitivité des villes

Indicateurs liés à l'objectif « Contribuer à la création d'emplois et de richesses » :

- Fonds structurels en % du PIB régional
- Fonds structurels en euro par fonds concerné
- Changements relatifs au nombre de personnes employées

Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

La méthodologie adoptée dans le cadre de l'étude ainsi que les résultats associés auraient pu être plus clairement présentés. Par ailleurs, les résultats auraient pu être abordés de manière plus succincte.

Références :

Nordregio *et al.*, 2005. « The territorial effects of the structural funds, ESPON 2.2.1 ». Draft final report, 149 p.+Annexes.

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 2.2.3

Risse Nathalie, GUIDE, le 22 février 2006

1. Titre de l'étude :

TERRITORIAL EFFECTS OF THE STRUCTURAL FUNDS IN URBAN AREAS (Effets territoriaux des fonds structurels dans les régions urbaines)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du **rapport final** de l'étude d'ECOTEC Research & Consulting Ltd *et al.*, 2004 : « Territorial effects of the structural funds in urban areas, ESPON 2.2.3 ». Afin de ne pas alourdir inutilement le texte, l'acronyme ECOTEC *et al.* est repris en référence (plutôt qu'ECOTEC Research & Consulting Ltd). Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé (le résumé de l'étude n'étant pas numéroté, nous avons considéré la page-titre du résumé comme page 1 et nous avons numéroté les pages suivantes successivement).

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par **ECOTEC Research & Consulting Ltd** et réalisée en partenariat avec le MCRIT (Espagne), Nordregio (Suède), l'Institut Autrichien d'Etudes Régionales et de Planification Spatiale (OïR), l'Unité de Recherche sur le Développement Spatial (SDRU – Université Aristotle de Thessalonique, l'ECORYS NEI (Pays-Bas) et l'IRS (Italie) (ECOTEC *et al.*, 2005, p. ii).

3. Date de clôture de l'étude : Etude clôturée en 2004.

4. Objectifs de l'étude :

Les objectifs visés par l'étude sont variés¹ (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, pp. 2-3 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 3-4) :

Objectif 1 : Développer des méthodes pour l'évaluation des impacts territoriaux (TIA) des politiques.

Objectif 2 : Développer des indicateurs territoriaux, des typologies et des nouvelles méthodologies pour prendre en compte l'information et les concepts territoriaux, pour établir une base de données et faciliter la réalisation de cartes ; appuyer le projet par des analyses ou des données empiriques ou statistiques afin d'obtenir de l'information concrète et opérationnelle sur les effets, au niveau européen, des tendances de développement et de leurs déterminants fondamentaux.

Objectif 3 : Porter une attention particulière à la détection des territoires les plus négativement et les plus positivement affectés par les tendances identifiées en prenant particulièrement en compte les aspects suivants, à l'échelle régionale : accessibilité, développement polycentrique, environnement, régions urbaines, évaluation d'impacts territoriaux. Une attention particulière doit également être portée aux régions exposées aux conditions structurelles économiques et sociales extrêmes ainsi qu'aux positions géographiques et aux « handicaps » naturels (ex. : régions montagneuses, îles).

Objectif 4 : Analyser les tendances territoriales, les potentialités et les problèmes découlant des politiques, à différentes échelles, et dans différentes parties du territoire européen.

Objectif 5 : Montrer l'influence territoriale des politiques sur le développement spatial aux échelles pertinentes.

Objectif 6 : Montrer les relations entre les politiques spatiales européennes et infra-européennes (ex. : nationales) et illustrer les meilleurs exemples d'application.

¹ Voir ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, pp. 2-3 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 3-4 pour plus de détails.

Objectif 7 : Faire des recommandations au sujet des développements politiques qui pourraient être considérés ultérieurement en appui à la cohésion territoriale, au polycentrisme et à un territoire mieux équilibré, et se rapporter aux objectifs fondamentaux du SDEC relatifs au développement spatial équilibré et soutenable, à la cohésion économique et sociale, à la conservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel et à la compétitivité plus équilibrée du territoire européen.

Objectif 8 : Développer des recommandations permettant d'orienter les choix politiques, en prenant en compte les aspects institutionnels, instrumentaux et procéduraux.

Objectif 9 : Considérer les travaux réalisés dans le cadre des projets ESPON et fournir les éléments permettant l'accomplissement des projets horizontaux de priorité 3, tels que les outils pour le diagnostic et l'observation, les scénarios à long terme et les procédures d'évaluation.

En pratique, ces objectifs n'ont pas tous été considérés au même niveau ; l'étude a surtout mis l'accent sur les objectifs 2 et 3 (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 3 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 4).

Par ailleurs, l'étude s'est concentrée sur les données relatives aux aspects urbains (Executive Summary, p. 3 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 4).

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

Différentes démarches ont été menées dans le cadre de l'étude.

Une **première démarche** a été de faire un état des lieux sur différentes composantes des questions urbaines (ex. : éléments pouvant affecter le développement des régions urbaines, approches politiques visant à gérer les problèmes urbains, indicateurs utilisés pour mesurer les conditions urbaines, etc.) et de déterminer dans quelle mesure les fonds structurels prennent en considération la composante urbaine. Cette démarche, qui servait à dresser le contexte de l'étude, s'est appuyée sur une revue de littérature basée sur des sources secondaires (ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 5, 6).

Une **deuxième démarche (en lien avec les objectifs 2, 3 et 4 de l'étude)** a été principalement de proposer des indicateurs et des méthodes visant à repérer les secteurs urbains qui pourraient être éligibles aux programmes du type « Objectif 2 » dans le futur (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 8 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 29). A cette fin, des suppositions quant au contenu possible des programmes « Objectifs 2 » à venir ont été faites. Ces suppositions se sont basées sur une revue des actions actuellement supportées dans les régions urbaines par les Fonds structurels existants ; sur les écrits de la Commission relatifs aux questions urbaines et sur les recommandations de la Commission de ne considérer que les actions entreprises par les autorités urbaines (plutôt que celles entreprises au niveau urbain mais supportées par les autorités régionales ou nationales) (ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 29-30). Nous suggérons au lecteur de se référer à ECOTEC *et al.* (2004, Executive Summary, pp. 7 à 12) et ECOTEC *et al.* (2004, final report, pp. 29 à 51) pour plus de détails sur la méthodologie adoptée pour la collecte des indicateurs.

Une **troisième démarche (en lien avec les objectifs 5 et 6 de l'étude)** a porté sur l'examen de l'utilisation des fonds structurels dans les régions urbaines. L'examen a été réalisé sur base d'études de cas (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 12 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 5 ; 53).

Une **quatrième démarche (liée à l'objectif 1)** a consisté à développer une **méthodologie pour les évaluations d'impacts territoriaux** pouvant être appliquée aux politiques inhérentes aux fonds structurels. Cette démarche s'est appuyée, entre autres, sur les résultats des travaux entrepris dans le cadre de l'étude, sur les approches générales définies pour la réalisation des évaluations environnementales stratégiques et sur un cadre de travail proposé dans le projet 3.1 (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, pp. 17-18 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 5 ; 87-88).

Enfin, une **dernière démarche (liée aux objectifs 7 et 8 de l'étude)** a été de présenter les conclusions du projet (sous forme de recommandations) et de mettre en évidence les leçons tirées de l'étude (ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 5).

A noter par ailleurs qu'**en lien avec l'objectif 9**, les travaux réalisés dans le cadre du projet 3.1 ont été considérés ; ceux-ci ont servi à alimenter l'étude (ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 5).

6. Principaux résultats obtenus :

Concernant la première démarche :

L'étude a premièrement mis en évidence les éléments pouvant affecter négativement et positivement le développement des villes. Les problèmes typiquement rencontrés dans les régions urbaines, accompagnés de leurs tendances et de leurs conséquences¹ ont ainsi été présentés ainsi que les facteurs pouvant contribuer au succès et à la compétitivité des villes, tels que la productivité, le potentiel d'innovation, etc. (voir ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, pp. 3-5 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 6-12 et pp. 15-17 pour une présentation détaillée de ces éléments).

L'étude a ensuite évoqué les objectifs qu'attribuent différents documents européens aux régions urbaines (objectifs pouvant être poursuivis par les fonds structurels dans le futur)² (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, pp. 5-6 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 13) : 1) le renforcement de la prospérité économique et de l'emploi dans les villes ; 2) la promotion de l'égalité, de l'inclusion et de la revitalisation dans les régions urbaines ; 3) la protection et l'amélioration de l'environnement urbain (vers une soutenabilité locale et globale) ; 4) la contribution à une bonne gouvernance urbaine et aux pouvoirs locaux. Elle a proposé des réponses politiques à différentes problématiques urbaines (ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 14-15) et a soulevé la nécessité d'adopter une approche stratégique à long terme pour promouvoir la compétitivité des régions urbaines, basée sur une évaluation réaliste des différentes alternatives de développement (ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 14, 15).

Outre ces éléments, différents indicateurs relevés dans la littérature pour mesurer la performance urbaine et les problèmes urbains ont été présentés (ex. : indicateurs de compétitivité, d'innovation, etc.) (voir ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 7 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 18-20).

Enfin, la mesure selon laquelle les fonds structurels prennent en considération la composante urbaine a été évaluée brièvement. En ce sens, l'étude a notamment souligné la difficulté d'apprécier le degré de prise en compte de la dimension urbaine dans les fonds structurels compte tenu que seuls quelques programmes se concentrent explicitement sur les régions urbaines et que seules quelques mesures entreprises se rattachent directement aux composantes urbaines (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 6 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 21). En outre, elle a mis en évidence que les questions urbaines n'étaient pas considérées de manière significative dans les programmes des fonds structurels (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 6 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 23).

¹ Ex. : L'exode urbain constitue l'un des problèmes identifiés. La tendance associée est une croissance des régions urbaines due à des pressions de développement. Les conséquences de cette situation reposent entre autres sur la perte d'espaces verts (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, pp. 3-4 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 8-9).

² La Commission européenne n'a pas de compétences propres en ce qui concerne les questions urbaines. Ces dernières sont toutefois reprises dans différents documents politiques européens (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, pp. 5-6 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 13).

Concernant la deuxième démarche (en lien avec les objectifs 2, 3 et 4 de l'étude) :

L'étude a permis de collecter toute une série d'indicateurs en lien avec les régions urbaines européennes au niveau économique, social et environnemental (voir ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 29-52).

Les indicateurs collectés sont essentiellement de trois types : 1) indicateurs collectés aux niveaux NUTS 2 et 3 et permettant une comparaison des régions urbaines à l'échelle européenne ; 2) indicateurs provenant de sources régionales et nationales pour 800 régions urbaines ; 3) indicateurs collectés au-travers de 25 études de cas (représentant 25 régions urbaines) (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, pp. 8-9 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 36-45).

L'étude a également identifié une série de problèmes associés à la collecte d'indicateurs. Par exemple, elle a fait ressortir la difficulté de collecter des indicateurs pertinents et comparables à l'échelle urbaine (ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 45 ; voir ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 45-46 pour d'autres exemples de problèmes). Enfin, elle a proposé une méthodologie pour l'analyse des conditions et tendances urbaines européennes (voir ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, pp. 10-12 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 48-51).

Concernant la troisième démarche (en lien avec les objectifs 5 et 6 de l'étude) :

Au travers d'études de cas, l'étude a mis en évidence différentes observations, notamment :

- 1) Les régions urbaines ne sont pas les principales bénéficiaires des fonds européens en terme de volume de financement ; les questions urbaines ne constituent pas, non plus, un point central des fonds structurels (dans leur ensemble) (ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 57).
- 2) Les stratégies inhérentes aux fonds structurels européens et les objectifs des politiques des pays sont généralement étroitement liés et sont bien adaptés les unes aux autres (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 13 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 57).
- 3) L'examen des études de cas confirme l'observation générale selon laquelle le développement de qualifications et d'expertises et le développement économique (ex. : lié à l'innovation) sont les questions les plus souvent ciblées par les fonds structurels dans les régions qui veulent améliorer leur attractivité régionale (notamment par le biais de l'immigration) (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 13 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 62).
- 4) Le développement économique constitue la composante prioritaire des activités financées dans le cadre des fonds structurels (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 14 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 64).
- 5) Les fonds structurels peuvent donner lieu à différents effets spatiaux en terme notamment de morphologie (ex. : concentration des fonctions, résolution des problèmes de disparités sociales), de spécialisation économique et fonctionnelle, d'amélioration des composantes « connectivité/accessibilité/transport » et de renforcement de la coopération urbaine (à l'intérieur d'une même région fonctionnelle) (voir ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 76-80).

Pour plus de détails sur l'ensemble des résultats découlant de l'analyse des études de cas, voir ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 53-84.

Concernant la quatrième démarche (liée à l'objectif 1) :

Dans le cadre de cette dernière démarche, le terme « évaluation des impacts territoriaux » (*territorial impact assessment*) a été défini *a priori*. Les définitions qui ont été retenues sont les suivantes :

« Outil ou procédure visant à évaluer l'impact des activités de développement proposées, en fonction des objectifs spatiaux définis dans les politiques ou des perspectives envisagées pour une région donnée » (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 16 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 85).

« Processus systématique, formel et exhaustif servant à évaluer les impacts (territoriaux) de politiques, plans ou programmes ainsi que leurs alternatives, impliquant la préparation d'un rapport écrit dont les conclusions sont utilisées dans la prise de décision par des autorités publiques imputables » (définition basée sur celle de Thérivel et

al., 1992 sur l'évaluation environnementale stratégique) (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 16 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, p. 86).

Une méthodologie visant à évaluer les impacts territoriaux des fonds structurels a également été proposée.

La méthodologie proposée pour réaliser l'évaluation est la suivante (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 18 ; ECOTEC *et al.*, 2004, final report, pp. 85-97) :

- 1) Enumération des objectifs (ou buts) de la politique ou du programme.
- 2) Analyse des objectifs existants en termes de développement urbain (au niveau européen, national, régional ou urbain).
- 3) Identification des conditions caractérisant la situation actuelle (pour les territoires analysés) ; cette identification peut se faire au moyen d'indicateurs.
- 4) Description des mesures contenues dans la politique ou le programme.
- 5) Identification d'autres plans ou programmes qui pourraient avoir une influence sur les effets territoriaux des fonds structurels.
- 6) Evaluation des effets cumulatifs des fonds structurels dans les régions urbaines.

Pour plus de détails sur cette méthodologie, voir ECOTEC *et al.* (2004, final report, pp. 85-97).

Concernant la cinquième démarche (liée aux objectifs 7 et 8 de l'étude) :

Intervenant en conclusion de l'étude, cette dernière démarche a mis en évidence une série de recommandations destinées à améliorer la dimension urbaine des fonds structurels. Les principaux éléments identifiés dans le cadre de cette démarche sont très brièvement présentés ci-dessous. Le lecteur est invité à se référer à ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, pp. 19-22 et à ECOTEC *et al.* 2004, final report, pp. 100-104 pour plus de détails.

Recommandations :

- Les fonds structurels devraient accorder plus d'importance aux questions urbaines et spatiales et être en étroite relation avec les objectifs territoriaux identifiés dans le SDEC.
- Les fonds structurels devraient identifier les régions urbaines jouant un rôle crucial aux niveaux trans-national et européen et soutenir les régions qui rencontrent les objectifs politiques énoncés dans le SDEC.
- Se fondant sur les objectifs politiques européens (tels qu'identifiés dans le SDEC), l'éligibilité des régions urbaines aux fonds structurels devrait être déterminée différemment (en ne se basant pas uniquement sur des indicateurs comparatifs de performance économique, sociale ou environnementale).
- Les données sur la distribution des fonds structurels devraient être régulièrement collectées pour pouvoir évaluer dans quelle mesure les régions urbaines européennes bénéficient de ces fonds.
- Les aspects urbains devraient être considérés de façon plus appropriée au niveau des programmes liés aux fonds structurels (ces derniers pourraient par exemple inclure une phrase sur les caractéristiques spatiales désirées d'une région et sur le rôle appréhendé des régions urbaines).
- Une plus grande importance devrait être accordée à la manière dont les fonds structurels pourraient soutenir les fonctions de gouvernance et aux liens entre les régions urbaines.
- Tous les programmes régionaux devraient être soumis à une évaluation des impacts territoriaux ; cette évaluation devrait faire partie intégrante de leur évaluation *ex ante*.
- Une attention particulière devrait être portée à la collecte de données permettant de réaliser l'évaluation des effets des fonds structurels dans les régions urbaines (évaluation *ex post*).

A noter que l'étude a également soulevé quelques leçons tirées de la mise en œuvre du projet. Ces leçons sont liées aux problèmes de disponibilités de données, au nombre de régions urbaines analysées, à l'utilisation des fonds structurels et aux évaluations d'impacts territoriaux. Ces leçons sont clairement explicitées dans ECOTEC *et al.* 2004, final report, p. 104.

7. Eléments de la politique d'aménagement du territoire wallonne (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau ci-dessous font référence à ECOTEC *et al.* (2004, final report) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYEN-NEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	OUI (pp. 8 ; 15 ; 34-35 ; 57 ; 66-67 ; 72 ; 76-78 ; 100 ; 102)	MOYENNEMENT	OUI (pp. 34-35)
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	OUI (p. 57 ; 76 ; 100 ; 102)	PEU	NON
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	OUI (p. 15 ; 73 ; pp. 85-97)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	OUI (pp. 8-9 ; 15 ; 57 ; 66-67 ; 72 ; 74 ; 78)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	OUI (pp. 8 ; 10 ; 14 ; 15-16 ; 32-34, 42-43 ; 49 ; 56 ; 58-60 ; 62 ; 64-67 ; 69 ; 71 ; 74-76 ; 78 ; 100 ; 102)	BEAUCOUP	OUI (pp. 18 ; 32-34 ; 38-39 ; 42-43 ; 49 ; 90)
Contrat d'avenir (obj. 3, 6) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	OUI (pp. 8-9 ; 15 ; 33-34 ; 56-57 ; 66 ; 71-72 ; 73-74 ; 77 ; 100-101 ; 102)	BEAUCOUP	OUI (pp. 18 ; 33-34 ; 90)
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	OUI (pp. 9 ; 10 ; 14 ; 16 ; 35 ; 42-43 ; 56 ; 66 ; 68-71 ; 74-75 ; 77 ; 100 ; 102)	BEAUCOUP	OUI (pp. 18 ; 35 ; 40 ; 42-43 ; 90)
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	OUI (pp. 8 ; 10 ; 14-17 ; 67-69 ; 75-76 ; 79-80 ; 102)	MOYENNEMENT	OUI (pp. 18)
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et développer les connaissances de façon continue	OUI (pp. 8 ; 10 ; 14 ; 16-17 ; 33-34 ; 49 ; 58-59 ; 61-62 ; 65-68 ; 71 ; 73-75)	BEAUCOUP	OUI (pp. 18 ; 33-34 ; 39 ; 49)
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	OUI (p. 15 ; 80-84 ; 102)	PEU	OUI (p. 90)

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

• Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

L'étude présente notamment des facteurs qui déterminent le succès et qui contribuent à la compétitivité des villes (ECOTEC *et al.*, 2004, Executive Summary, p. 5 ; ECOTEC *et al.* 2004, final report, pp. 9-12, 15-17). Ces facteurs apparaissent intéressants à considérer puisqu'ils sont en lien avec plusieurs objectifs soulevés dans les documents politiques de la Région wallonne (en termes notamment de création d'emplois et de richesses, d'amélioration du cadre de vie, etc.).

• Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

Les contraintes présentées par l'étude par rapport aux objectifs wallons indiqués dans le tableau de la section 7 n'apparaissent pas de manière évidente, du moins *a priori*.

• Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :

L'étude suggère, en conclusion, de porter une attention particulière à la façon dont les fonds structurels sont utilisés en appui au principe de gouvernance. La contribution à la bonne gouvernance constitue en effet l'un des points les plus faibles des fonds structurels alors que la gouvernance représente une composante très importante de la mise en application d'un système urbain efficace. Ce point constitue, selon nous, un enjeu à prendre en compte par la Région wallonne pour mettre en application notamment ses objectifs de responsabilisation et de sensibilisation des acteurs. Voir notamment les pages 80-84 d'ECOTEC *et al.* 2004, final report.

• Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) : Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

Les indicateurs identifiés dans l'étude sont nombreux. Nous suggérons donc au lecteur de se référer directement aux pages indiquées dans le tableau de la section 7 (dernière colonne) pour des informations plus détaillées.

10. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Dans le résumé (*Executive summary*), il est difficile de comprendre la démarche méthodologique poursuivie pour les fins de l'étude. Les liens entre les tâches réalisées et les objectifs encourus par l'étude pourraient être plus explicitement présentés. Cela dit, la lecture du résumé devient plus claire une fois l'étude complète parcourue mais il faudrait que l'inverse soit vrai également (résumé clair et permettant une lecture rapide de l'étude).

Références :

ECOTEC Research & Consulting Ltd *et al.*, 2004. « Territorial effects of the structural funds in urban areas, ESPON 2.2.3 ». Final report, 106 p.+Annexes.

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 2.4.1

Ancion Pierre , GUIDE, le 28 août 2006

1. Titre de l'étude :

TERRITORIAL TRENDS AND POLICY IMPACTS IN THE FIELD OF EU ENVIRONMENTAL POLICY
(Evolutions territoriales et impacts des politiques dans le domaine de la politique environnementale européenne)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du "**draft final report**" de l'étude "ESPON 2.4.1 – Territorial Trends and Policy Impacts in the Field of EU Environmental Policy " (Geological Survey of Finland et al., 2006) Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par le **Geological Survey of Finland (GTK)** et réalisée en partenariat avec l'European Topic Centre on Terrestrial Environment (Université autonome de Barcelone), Plan + Risk Consult (Allemagne), le ministère de l'environnement et de la planification spatiale de Slovénie et GeoVille Information Systems (Autriche).

3. Date de clôture de l'étude : "draft final report" publié en mai 2006

4. Objectifs de l'étude :

Le projet 2.4.1 - *Evolutions territoriales et impacts dans le domaine de la politique environnementale européenne* fait partie du deuxième type de projets ESPON qui analysent les impacts territoriaux des différentes politiques sectorielles européennes. L'étude porte spécifiquement sur la politique environnementale et sur les évolutions et les impacts territoriaux qu'elle induit.

Le travail à réaliser peut être résumé en trois tâches principales :

- La première tâche consiste à présenter, sur base des documents et données existants, les évolutions territoriales induites par la politique environnementale européenne ainsi que la situation et l'évolution des principales préoccupations environnementales ayant un lien avec le développement territorial.
- La deuxième tâche consiste à proposer une méthode d'Evaluation de l'Impact Territorial (EIT)¹ applicable sur l'ensemble du territoire ESPON et permettant d'analyser les impacts des différents éléments de la politique environnementale européenne sur les objectifs territoriaux.
- La dernière tâche consiste à apporter des propositions et des recommandations sur les futurs projets de recherche concernant la politique environnementale européenne et ses relations avec les évolutions territoriales.

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

Tout d'abord, le projet passe en revue la littérature et les documents politiques concernant l'implication que peut avoir la politique environnementale européenne dans le développement territorial, puis il identifie les éléments de la politique environnementale qui sont les plus pertinents au niveau territorial et donc les plus intéressants à étudier dans le cadre du projet.

Le projet réalise ensuite une deuxième revue bibliographique traitant cette fois-ci des modèles et des outils d'évaluation des impacts. Le projet passe en revue les différentes approches européennes existantes, les différentes approches développées dans les autres projets ESPON ainsi que divers modèles et outils permettant l'évaluation des incidences territoriales.

Sur base de la revue bibliographique une méthode spécifique à l'évaluation des impacts territoriaux de la politique environnementale européenne est développée puis testée grâce à des études de cas.

¹ En anglais : Territorial Impact Assessment (TIA)

Pour procéder à l'évaluation des impacts territoriaux en utilisant la méthode développée, il faut en outre disposer d'indicateurs permettant d'évaluer l'importance des impacts causés. C'est donc la tâche suivante que le projet devait réaliser. Le projet rassemble donc les indicateurs disponibles et en développe certains autres.

Finalement plusieurs propositions sont faites concernant les objectifs à viser et les thèmes à approfondir au cours des recherches futures.

6. Principaux résultats obtenus :

Revue bibliographique des documents concernant les impacts territoriaux de la politique environnementale européenne.

Dans un premier temps, la revue bibliographique fait la synthèse de tous les documents de la politique européenne qui d'une façon ou d'une autre, attribuent à l'environnement et à sa gestion des impacts territoriaux significatifs.

Le document le plus explicite en termes d'impact territorial de la politique environnementale européenne est le «Scoping document and summary of political messages for an assessment of the territorial state and perspectives of the European Union» (page 8).

De nombreux autres documents sont énumérés et analysés, tels que le 3^{ième} rapport sur la cohésion économique et sociale (page 10), la stratégie de Lisbonne (page 12), le 6^{ième} programme d'action environnementale (page 13), la stratégie européenne de développement durable (page 14) ou encore le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) (page 15). Tous ces documents considèrent l'environnement comme un facteur de développement ou de cohésion sociale et soulignent les effets que la politique environnementale peut avoir sur le développement territorial. Il semble donc primordial de développer une méthode permettant d'évaluer les effets de la politique environnementale européenne sur le développement territorial, afin d'assurer son caractère durable.

Dans un deuxième temps, la revue bibliographique tente de déterminer les éléments de la politique environnementale européenne qui sont pertinents au niveau territorial, c'est-à-dire qui ont une dimension spatiale et qui peuvent avoir un effet sur le développement territorial (page 16). Les éléments identifiés sont : ***l'air, la protection civile et les accidents environnementaux***, le changement du climat, l'utilisation de sol, ***la nature et la biodiversité***, le bruit, le sol, les déchets, et ***l'eau*** (page 17). Les éléments en caractères ***gras*** sont analysés en profondeur (pages 18 à 22).

Revue bibliographique des modèles et des outils permettant l'évaluation des impacts territoriaux.

Le projet passe d'abord en revue les différentes approches européennes existantes, puis les différentes approches développées dans les autres projets ESPON et finalement les modèles et outils divers qui permettent d'évaluer les impacts territoriaux.

Concernant les différentes approches européennes, les directives de la commission concernant l'évaluation des impacts fournissent une démarche pas à pas d'évaluation des impacts d'une législation majeure (pages 25 à 27). Plusieurs idées intéressantes peuvent être tirées de cette démarche, cependant cette méthode est conçue pour évaluer les impacts généraux des politiques et doit donc être différenciée d'une évaluation centrée sur les impacts territoriaux telle que celle que le projet doit développer.

Certaines étapes de l'évaluation des impacts territoriaux de la politique environnementale européenne peuvent aussi être mises en relation avec la directive sur l'évaluation de l'impact environnemental¹ et la directive sur l'évaluation environnementale stratégique².

Ces évaluations se distinguent à nouveau de l'évaluation que le projet tente de développer par leur point de vue puisqu'elles adoptent un point de vue environnemental tandis que l'évaluation des impacts territoriaux de la politique environnementale doit avoir un point de vue territorial.

¹ En anglais : Environmental Impact Assessment (EIA)

² En anglais : Strategic Environmental Assessment (SEA)

De nombreux projets ESPON sur les politiques européennes et sur des thématiques croisées apportent aussi des éléments sur l'évaluation des impacts. C'est le cas des projets 2.1.1, 2.1.3, 2.1.4, 3.1, 3.2 et 3.3 (pages 30 à 40). D'autres modèles d'évaluation des impacts sont aussi passés en revue (pages 41 à 44).

Proposition d'une méthode d'évaluation de l'impact territorial de la politique environnementale européenne et études de cas pour tester le résultat obtenu.

Sur base de la revue bibliographique des modèles existants et sur base du cadre d'évaluation général suggéré lors du projet ESPON 3.2, le projet développe une méthodologie spécifique aux impacts territoriaux de la politique environnementale européenne.

Cette méthodologie est proposée à deux niveaux distincts. Le premier niveau, plus général et plus abstrait, permet de révéler et de quantifier les connections basiques et les influences qui existent entre les politiques, les tendances territoriales et les objectifs territoriaux. C'est le Modèle d'Impact Potentiel (PIM). Au second niveau, l'estimation des impacts territoriaux révèle l'impact observé dans chaque région en tenant compte de la performance régionale de plusieurs indicateurs sélectionnés. C'est le modèle appelé Modèle d'Impact Territorial (TIM). Les deux modèles sont présentés ci-dessous :

➤ *Modèle d'Impact Potentiel (PIM) (pages 51 à 54) :*

L'objectif de ce modèle est d'identifier les effets les plus importants pouvant être induits par une politique. Pour ce faire, la politique étudiée est subdivisée en différents éléments puis ces éléments sont analysés afin de déterminer les impacts qu'ils peuvent avoir sur le développement territorial.

Les résultats sont présentés dans un diagramme de cause à effet montrant les relations qui existent entre les éléments de la politique et les tendances induites ainsi qu'entre ces tendances et les objectifs territoriaux.

Élément de la politique → tendance induite → objectif territorial

Une valeur comprise entre -2 et 2 est alors attribuée à chacune des deux relations (→) et la multiplication de ces deux valeurs donne un indicateur de l'impact que peut avoir l'élément de la politique sur un objectif territorial. Cet impact peut donc être positif ou négatif.

Chaque diagramme de cause à effet est décrit à l'aide d'une ligne descriptive et correspond à un impact potentiel d'un élément de la politique étudiée. L'ensemble des lignes représente donc tous les effets potentiels de la politique étudiée.

➤ *Modèle d'Impact Territorial (TIM) (pages 55 à 57) :*

Ce modèle permet d'évaluer si la politique environnementale ou un de ses éléments a un effet positif ou négatif sur les objectifs territoriaux d'une région.

L'évaluation part du modèle PIM décrit dans le paragraphe précédent. Après avoir identifié toutes les relations de cause à effet, on recherche des indicateurs permettant de quantifier les différents impacts au niveau des régions (NUTS 3) puis on rééchelonne ces indicateurs sur des valeurs allant de 0 à 1.

La valeur de l'indicateur sélectionné est alors multipliée par l'indicateur de la ligne descriptive trouvé dans le modèle PIM.

Lors d'une application à une étude de cas, chaque ligne est aussi pondérée en fonction de l'importance générale de l'impact territorial dans la région étudiée.

Finalement la somme des valeurs obtenues pour toutes les lignes révèle l'importance de l'impact territorial d'une politique sur un objectif territorial.

Le produit fini de cette évaluation consiste donc en trois cartes montrant l'impact territorial de la politique environnementale pour les trois objectifs territoriaux (qualité territoriale, efficacité territoriale, identité territoriale).

La méthodologie d'évaluation de l'impact territorial est ensuite appliquée à cinq études de cas afin de vérifier qu'elle soit applicable aux différentes circonstances rencontrées. Les différentes situations envisagées sont : la perspective ex-ante ou ex-post, la couverture à l'échelle européenne, national ou locale et le cas d'étude (protection civile, eau, nature et biodiversité,...) (pages 59 à 81).

Les résultats de ce test montrent en général la pertinence du modèle (pages 82 et 83).

Indicateurs de l'évolution de l'environnement et des impacts de la politique environnementale européenne.

La tâche suivante du projet consistait à récolter des données et à développer des indicateurs permettant la quantification des impacts territoriaux et la description de l'évolution de l'environnement.

Ces indicateurs ont pour objectifs (page 85) :

- d'estimer si la qualité de l'environnement s'améliore ou se détériore.
- d'évaluer si les politiques, lois ou autres actions ont l'effet désiré.
- d'évaluer quels impacts seront causés par les politiques dans le futur.
- d'identifier les problèmes émergents.
- d'aider à la définition des politiques environnementales.

La majorité des indicateurs sont basés sur les données du projet CORINE (données de couverture du territoire). Plusieurs indicateurs des impacts sur la nature et la biodiversité se basent aussi sur les données du réseau Natura 2000.

Les indicateurs retenus sont :

- La croissance urbaine de 1990 à 2000 (pages 88 et 89)
- La croissance des aires résidentielles de 1990 à 2000 (pages 90 et 91)
- La croissance des aires industrielles de 1990 à 2000 (pages 92 et 93)
- La croissance urbaine combinée à la croissance de la population de 1990 à 2000 (pages 94 et 95)
- La productivité du territoire utilisé en 2000 (PIB/ha de surfaces urbaines) (pages 96 et 97)
- L'intensité de l'agriculture en 2000 (pages 98 et 99)
- Le degré de dispersion urbaine en 2000 (pages 100 et 101)
- Le pourcentage du paysage remplacé par des surfaces construites de 1990 à 2000 (pages 102 et 103)
- L'utilisation du territoire en 2000 (pages 104 et 105)
- Les pertes d'aires naturelles de 1990 à 2000 (pages 106 et 107)
- Le pourcentage d'aires naturelles ou semi-naturelles perdues à cause du développement urbain et du transport entre 1990 et 2000 (pages 108 et 109)
- Le changement annuel de la couverture d'aires naturelles et semi-naturelles combiné avec la croissance du PIB (pages 110 et 111)
- Le pourcentage de reforestation en zones à risque moyen ou élevé de désertification (pages 112 et 113)
- La fragmentation des aires naturelles et semi-naturelles (pages 114 et 115)
- Le pourcentage d'aires couvertes par le réseau Natura 2000 (pages 116 et 117)

Propositions d'objectifs et de thèmes pour les futures recherches.

S'il on veut pouvoir assurer un développement durable, les préoccupations concernant la protection de l'environnement doivent être intégrées à la définition et à la mise en place des politiques européennes. Il est donc nécessaire d'intégrer la dimension environnementale dans les analyses territoriales et de continuer les recherches dans ce domaine.

Objectif 1 : La politique environnementale doit être intégrée à tous les niveaux : européen, national et local. Pour ce faire, il faut identifier les facteurs qui empêchent la mise en œuvre de la directive sur l'évaluation stratégique environnementale (SEA) à cause de dispositions institutionnelles régionales ou locales (page 127).

Ensuite, la mise en place de projets stratégiques, c'est-à-dire des projets créant des stratégies de développement communes et des réseaux transeuropéens, permettrait d'améliorer la gouvernance territoriale européenne. Ces projets seraient particulièrement bénéfiques dans le domaine de l'environnement car ils permettent d'introduire les problèmes environnementaux dans le développement spatial (page 128).

Objectif 2 : Identifier les éléments nécessaires au fonctionnement des projets stratégiques afin de mettre en œuvre efficacement une approche cohérente de mise en place au travers de documents européens.

Objectif 3 : Etudier les facteurs de succès ou de défaite des initiatives transnationales (page 129).

Concernant la méthodologie d'évaluation de l'impact territorial (TIA), le projet recommande aux autorités de l'utiliser lors de la mise en place de politiques en tenant compte des potentialités et des problèmes du modèle (pour plus de détails voir pages 130 et 131). Pour améliorer le modèle plusieurs objectifs de recherche sont apportés :

Objectif 4 : Réaliser des analyses empiriques supplémentaires des relations de cause à effet afin de minimiser les estimations basées uniquement sur les avis des experts.

Objectif 5 : Tester les scénarios futurs avec la TIA afin d'obtenir les données d'impacts territoriaux des politiques qui ne sont pas encore mises en œuvre.

Objectif 6 : Développer un cadre commun d'utilisation de la TIA. pour les effets territoriaux des différentes politiques européennes (page 131).

Les études concernant l'évolution de l'environnement montrent que celui-ci subit des dégradations importantes dans de nombreux domaines. Cependant il y a un manque de cohérence entre les études ainsi qu'un manque d'intégration des informations disponibles. Il semble donc important d'intégrer toutes les informations provenant de toutes les sources afin d'améliorer l'analyse.

Objectif 7 : Procéder à une analyse multicritères et à plusieurs échelles des tendances environnementales du point de vue des objectifs territoriaux.

Objectif 8 : intégrer les résultats des analyses dans les différentes thèmes environnementaux (sol, paysage, eaux douces, côtes,...). (page 132)

Dans le but de mieux intégrer la dimension environnementale dans l'analyse du territoire, il est important de définir les perspectives d'utilisation de l'évaluation des impacts territoriaux (TIA) et de l'évaluation stratégique de l'environnement (SEA) ainsi que d'identifier les synergies et les conflits qu'elles peuvent engendrer. Les deux instruments lient le territoire à l'environnement mais leur principale différence est leur perspective d'analyse. Pour la TIA, l'analyse est faite avec une perspective territoriale tandis que la SEA la perspective est environnementale.

Objectif 9 : Définir clairement les raisons de l'utilisation de la TIA et les objectifs recherchés par cette évaluation.

Objectif 10 : Continuer les recherches aux niveaux européen et national sur la façon d'intégrer au mieux les évaluations d'impacts dans les politiques sectorielles et développer des stratégies de mises en œuvre des politiques européennes différentes selon les états membres en accord avec les structures déjà existantes. (pages 133 à 140)

Les futures recherches sur le développement territorial devraient développer davantage de typologies et d'indicateurs afin de pouvoir réaliser des analyses plus précises. La disponibilité des données doit être améliorée particulièrement en ce qui concerne les évolutions au cours du temps, grâce auxquelles on peut déterminer l'impact des politiques.

Objectif 11 : Développer des typologies territoriales qui seraient capables de montrer la dynamique du développement territorial (page 141).

Objectif 12 : Etendre la base de données ESPON avec des données disponibles sur différentes périodes de temps par exemple, tous les 5 ou 10 ans (pages 142 et 143).

Objectif 13 : Stimuler les membres pour qu'ils mettent en place des recherches basées sur les indicateurs ESPON à des plus petites échelles géographiques (pages 142 et 143).

7. Eléments de la politique d'aménagement du territoire wallon (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau font référence au "draft final report" de l'étude "ESPON 2.4.1 – Territorial Trends and Policy Impacts in the Field of EU Environmental Policy " (Geological Survey of Finland *et al.*, 2006) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Non		Oui (pages 88-95, 102-117)
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Non		
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	Oui	Beaucoup (L'intégration de la politique environnementale est un des arguments centraux du projet, principalement page 127)	Non
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	Non		Oui (pages 90, 91, 94, 95, 102, 103, 106-109, 112-117)
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Non		
Contrat d'avenir (obj. 3) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Non		
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	Non		Oui (pages 98, 99, 102, 103, 106-109, 114-117)
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Non		
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	Non		
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Non		

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

La revue bibliographique souligne l'importance des impacts territoriaux que la politique environnementale peut causer. Elle montre l'importance d'évaluer ces impacts afin de déterminer si les politiques ont les effets désirés. Dans ce sens, la revue bibliographique sur les modèles d'évaluation des impacts ainsi que la méthodologie proposée présentent un grand intérêt pour procéder à cette évaluation.

- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Il n'y a pas de contraintes identifiées.

- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Il n'y a pas d'enjeux identifiés

- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :** Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

Les pages 88 à 117 présentent 15 indicateurs pouvant servir à l'évaluation de l'impact territorial de la politique environnementale. Bon nombre de ces indicateurs sont en relation avec les objectifs de développement équilibré du territoire, de réponse aux besoins primordiaux de la population ou d'amélioration du cadre de vie. Pour plus de détails sur ces indicateurs, se référer aux pages mentionnées dans le tableau de la section 7.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Ce rapport est facile à lire et très détaillé. Il est très bien écrit et bien structuré, particulièrement pour les différentes revues bibliographiques.

Le projet ne présente que très peu de résultats d'analyse des impacts de la politique environnementale européenne et il est donc important de mettre en place des recherches supplémentaires, qui, en se basant sur les résultats de ce projet, identifieront les impacts que la politique environnementale a sur le développement territorial européen. Sans cette étude complémentaire, ce projet ne présente que peu de résultats concrets et donc peu d'intérêts.

Références :

"ESPON 2.4.1 draft final report – Territorial Trends and Policy Impacts in the Field of EU Environmental Policy ", Geological Survey of Finland *et al.*, 2006

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 2.4.2

Christophe Coq, GUIDE, le 9 juin 2006

1. Titre de l'étude :

INTEGRATED ANALYSIS OF TRANSNATIONAL AND NATIONAL TERRITORIES BASED EN ESPON RESULTS (Analyse intégrées des territoires nationaux et transnationaux basée sur les résultats ESPON)

NOTE:

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du rapport final de l'étude du Federal Office for Building and Regional Plannig (BBR) *et al.* 2005 : « Integrated Analysis of Transnational and National Territories Based en ESPON Results – ESPON 2.4.2 ». Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par le Federal Office for Building and Regional Plannig (BBR) (Allemagne) et réalisée en partenariat avec le BIC (Italie), le centre pour les études européennes locales et régionales (EUROREG – Pologne), l'institut interuniversitaire de développement local (IIDL - Espagne), l'institut pour le développement régional et la planification structural (IRS – Allemagne), l'institut pour la recherche urbaine et régional (NIBR – Norvège), l'OIR (Autriche), les consultants PhDB (Belgique), l'institut pour l'environnement urbain et les ressources humaines (UEHR – Grèce), l'institut de planification urbaine (UPI – Slovénie) (BBR *et al.*, 2005, p. VIII).

3. Date de clôture de l'étude : Rapport final remis le 30 décembre 2005.

4. Objectifs de l'étude :

L'objectif principal de cette étude était d'analyser, pour le territoire européen, les faiblesses et les opportunités spécifiques de différents contextes. Ceci a été réalisé de manière systématique en utilisant les « trois échelles d'approche d'ESPO » - une échelle européenne (macro), une diversité de contextes spatiaux transnationaux (meso) et chaque territoire national (micro). L'étude a zoomé à différentes échelles dans différents contextes territoriaux afin d'identifier les modèles spatiaux, les spécificités territoriales et les complémentarités existantes (BBR *et al.*, 2005, p. 1, 47-49).

L'analyse intégrée a été conduite en incluant tous les thèmes couverts par les études ESPON et les indicateurs qui y sont liés. L'étude a été reliée aux conclusions du l'étude 3.1 «Integrated tools for the European spatial development ». Les analyses intégrées réalisées ont présenté des analyses croisées basées sur des informations quantitatives. Elles ont également utilisé la technique de « superposition des couches » pour identifier les territoires ayant des particularités spatiales et/ou ayant des potentiels de valeurs ajoutées via une coopération (BBR *et al.*, 2005, p. 1, 191-192).

Alors que le territoire européen et les territoires nationaux sont bien définis, l'étude a contribué à la compréhension des modèles spatiaux transnationaux, par l'examen des relations transnationales (niveau meso). Sur cette base, incluant les typologies et/ou les indicateurs et/ou les index des potentiels transnationaux, les analyses intégrées transnationales ont révélé des modèles territoriaux et spatiaux avec un haut potentiel de coopération (BBR *et al.*, 2005, p. 1, 191-192).

Les résultats ESPON ont, à travers ces analyses, contribué à un diagnostic des inégalités, des facteurs limitants et des opportunités territoriales à différentes échelles (BBR *et al.*, 2005, p.1, 293-294).

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

Niveau Macro - L'analyse des modèles régionaux européens s'est faite sur base de la Classification Régionale Européenne (CRE) introduite par l'étude 3.1 (détails, BBR *et al.*, 2005, p. 22-24, 52). Dans la CRE, huit thématiques ont été identifiées en prenant en compte les principales thématiques d'ESPO, les thématiques centrales des politiques de développement spatiales européennes, les données disponibles et les restrictions. La CRE est donc un ensemble multidimensionnel qui distingue différents aspects et composants pertinents du développement et des structures spatiales. La CRE fourni une approche analytique simple et transparente pour l'agrégation thématique des indicateurs et pour l'application méthodologique des étapes. Cette approche permet également une haute compréhensibilité des résultats et une utilisation facile aux différents niveaux, ainsi qu'une comparaison des structures et des modèles régionaux, nationaux, transnationaux et européens (BBR *et al.*, 2005, p. 2-3, 50-56).

Pour l'analyse de la situation régionale, deux composants ont été utilisés pour rapprocher les superpositions thématiques, les informations et les indicateurs des autres études ESPON (BBR *et al.*, 2005, p. 2-3, 22-25, 50-56). Le premier est le résultat de la CRE qui se base principalement sur une combinaison de différents thèmes ou indicateurs. Le second élément est basé sur les résultats ESPON originaux et sur une nouvelle interprétation basée sur les données de la base de données ESPON. Cette approche, a permis une évaluation plus détaillée et plus complexe des principales structures territoriales. L'étude a, également, testé la robustesse et la fiabilité des résultats du CRE (BBR *et al.*, 2005, p. 2-3, 50-56).

Niveau Meso - L'analyse du niveau meso a eu pour objectif de contribuer à la compréhension des modèles spatiaux transnationaux et à l'identification des modèles spatiaux qui ont un haut potentiel de valeur ajoutée à travers une coopération transnationale. Il s'agissait aussi de mettre en évidence les inégalités, les facteurs limitants et les barrières gênant la coopération territoriale (BBR *et al.*, 2005, p.9).

L'étude a premièrement discriminé un groupe de modèles d'analyses et l'a étudié en tenant compte de différents aspects thématiques. Ce qui a permis d'identifier des zones transnationales connectées ou non avec une caractéristique commune et donc concentrées sur des aspects de coopération. Deuxièmement, des modèles de coopération transnationale ont été examinés. Pour certaines thématiques ces deux approches ont déterminé des modèles spatiaux et des activités concrètes de coopération (BBR *et al.*, 2005, p. 9, 28-30, 193-196, 219-221).

Niveau Micro - L'analyse du niveau micro était intégrée pour chaque territoire national et focalisée sur les points suivants (BBR *et al.*, 2005, p. 16-17) :

- Une description quantitative et qualitative, basée sur les résultats ESPON des principales tendances, inégalités et potentiels territoriaux.
- Une analyse de la cohérence entre les modèles de développement spatial identifiés et les approches de politiques nationales.
- Une analyse de la relation entre les politiques spatiales nationales et européennes. Cette analyse étant focalisée sur le besoin d'une meilleure coordination et sur le développement d'idées pour mettre en place des mesures spécifiques et pour développer des projets stratégiques qui pourraient être utilisés comme supports pour les cohésions territoriales et la coopération.

L'analyse du niveau micro permet également d'élaborer des conclusions sur une différenciation des options politiques des politiques spatiales européennes pour les différents territoires nationaux. L'étude a basé son analyse sur le niveau national et sur deux approches complémentaires. Premièrement, une analyse quantitative a été conduite pour tous les pays en appliquant la CRE au niveau national et en calculant les faiblesses nationales. Ensuite, une description des tendances et des principaux modèles, en termes de thématique et de zone spatiale, a été réalisée. Dans le but d'approfondir l'analyse et de considérer des aspects politiques, la deuxième partie de l'analyse a consisté en des cas d'études pour les 29 pays ESPON. Les pays étudiés ont intégré les CRE nationaux et ont fourni des données supplémentaires (modèles spatiaux et tendances spatiales). L'étude a permis d'évaluer la manière dont les situations problématiques régionales ont pu être identifiées avec les résultats ESPON. De plus, le niveau où la perception générale d'un problème régional diffère de celle d'un problème national ou même européen a pu être mis en évidence (BBR *et al.*, 2005, p.16-17, 293-299).

6. Principaux résultats obtenus :

Niveau Macro - Les huit thématiques de la CRE (croissance économique, performance de Lisbonne, marché du travail, démographie, environnement, risque naturel, risque technologique, accessibilité) ont été confirmées à travers une combinaison d'analyses empiriques (BBR *et al.*, 2005, p. 3, 59-100).

Les résultats de l'analyse de ces facteurs suggèrent que l'accessibilité est le facteur le plus important suivi des facteurs de risques naturels, de croissance économique et de marché du travail. L'importance spécifique de l'accessibilité est aussi marquée par les analyses meso et micro. Une bonne accessibilité et une infrastructure de transport développée donne, selon l'étude, un avantage du point de vue économique, politique, géographique et éducatif. Les régions périphériques de l'Europe et certaines régions centrales mal connectées souffrent de cette situation. Le développement des connections de ces régions pourrait être un objectif pour l'amélioration du réseau de transport européen (BBR *et al.*, 2005, p. 3-5, 96-101, 109, 129, 172-177).

Une FUA (functional urban areas) ayant un déficit dans le processus de Lisbonne est souvent accompagnée par une orientation fonctionnelle de grande importance unique qui est de plus, souvent limitée à une université et/ou à une fonction administrative. Une orientation unique d'une FUA et un marché du travail problématique pourraient mener à la conclusion que ces régions souffrent d'une non-utilisation du potentiel régional ou de conditions inadéquates du marché du travail au vu des potentialités locales. Selon l'étude, ces régions deviendront dans un futur proche des « exportatrices de cerveaux ». Aucune des FUAs ou MEGAs (Metropolitan European Growth Areas) à l'Est du pentagone n'a d'impact majeur dans les prises de décision européennes ou une importance continentale. Celles-ci sont concentrées dans les anciens pays de l'EU15 (BBR *et al.*, 2005, p. 4, 71-75, 104-109, 161-167).

L'étude montre que les importantes MEGAs se trouvent en général dans des régions ayant un faible taux de chômage et les MEGAs potentielles se trouvent à l'extérieur des zones en perte de population. Les régions principalement rurales et en-dessous de la moyenne en terme d'accessibilité se trouvent dominées par de faibles MEGAs. La relation entre le développement de la population et l'orientation du marché du travail devient donc évidente dans cette analyse (BBR *et al.*, 2005, p.4).

Un point intéressant de cette étude est le fait que les régions présentant le moins de risque naturel sont en fait les régions les moins naturelles. L'étude montre que les régions faiblement naturelles et avec un haut risque technologique potentiel sont les plus fortes économiquement. Elle montre également que la combinaison d'une nature faible, d'un haut potentiel de risque et d'une production agricole intensive indique des régions où une économie basée sur l'agriculture est potentiellement menacée (BBR *et al.*, 2005, p.4, 85-92, 115-119, 130, 177-183).

L'analyse multicritère donne en général des résultats similaires. Ces résultats montrent une homogénéité significative dans un même pays d'Europe, ce qui indique que les régions d'un pays ont un impact limité sur l'ensemble de la performance nationale. En d'autres mots, la position relative d'une région semble être fortement déterminée par son contexte national (BBR *et al.*, 2005, p. 5,détails 139-184).

La distance relative en termes de régions « isolées à l'arrière et en retard » entre les nouveaux et les anciens pays membres ne semble pas être significative. Une conclusion pourrait donc être qu'il s'agit d'un signal alarmant au regard de la décennie de dépenses dans ces régions de fonds structurels qui ne semblent pas atteindre leurs objectifs de renforcement de la cohésion territoriale. Dans certaines régions cet effet est néanmoins visible (BBR *et al.*, 2005, p.5).

Dans les perspectives européennes de développement spatial, le pentagone européen (Londres, Hambourg, Munich, Milan, Paris) a été introduit dans le contexte d'un développement territorial polycentrique équilibré comme la seule zone d'intégration sur le territoire européen. Selon l'étude, la création et l'élargissement de zones dynamiques et d'intégration économique globale peuvent accélérer la croissance économique et créer des emplois en Europe et particulièrement dans les zones structurellement faibles. Le potentiel économique de toutes les régions d'Europe peut, toujours selon l'étude, seulement être utilisé pleinement à travers un développement davantage orienté vers une structure européenne polycentrique.

C'est à ce niveau, dans la territorialisation de la stratégie de Lisbonne, dans les challenges territoriaux en accord avec le système urbain européen (les villes comme moteurs d'un renforcement de la cohésion territoriale) que le ESDP (European Spatial Development Perspective) intervient (BBR *et al.*, 2005, p.5).

L'approche de l'identification des zones européennes d'intégration globale sur la base des résultats ESPON a eu premièrement besoin d'un inventaire des résultats de projets existants et de la définition des objectifs de telles zones. A la lumière de ces résultats, les zones d'intégration globale devaient couvrir des aspects fonctionnels comme l'accessibilité et la connectivité des centres. Trois critères ont été utilisés pour identifier neuf zones européennes d'intégration globale : zone d'Europe centrale ; zone nord-ouest ; la ceinture sud ; zone du Danube ; zone centre-est ; zone sud-scandinave et baltique ; zone ibérique ; zone polonaise ; zone de l'est (BBR *et al.*, 2005, p.5-9, 119-122).

Niveau Meso - L'analyse du niveau meso a eu pour objectif de contribuer à la compréhension des modèles spatiaux transnationaux et à l'identification des modèles spatiaux qui ont un haut potentiel de valeur ajoutée à travers une coopération transnationale. Elle a aussi permis de mettre en évidence les inégalités, les

goulots d'étranglement et les barrières gênant la coopération territoriale. Afin de réaliser ces objectifs, un ensemble d'étapes analytiques a été mis en œuvre (voir point 5) (BBR *et al.*, 2005, p. 9).

Sur base des indicateurs de la CRE, une analyse croisée en groupes des thématiques a été effectuée. Pour un certain nombre d'analyses de groupes de thématique, une différenciation géographique a été remarquée. En effet, cette analyse révèle une division de l'espace ESPON nord-sud et est-ouest. On remarque que les groupes de l'Est comportent plus de caractéristiques communes que les groupes de l'Ouest ou du Nord. Une autre relation importante existe à propos de la délimitation spatiale des groupes de régions identifiés. En effet, presque tous les groupes formés contiennent des régions de deux pays différents. L'exception principale est le groupe formé par les régions de l'Allemagne de l'est. On remarque également que les zones de coopération transnationale coïncident avec des zones de caractéristiques spatiales communes.

Un modèle spatial très spécifique en termes de continuité apparaît pour le domaine de la connaissance, les groupes sont relativement continus et homogène dans le Sud et l'Est de l'Europe alors qu'ils sont très fragmentés au Nord et à l'Ouest (BBR *et al.*, 2005, p.13-16, 267-272). Pour d'autres thèmes, notamment le polycentrisme et la démographie, l'ensemble des groupes formés est fragmenté à travers l'Europe. Un modèle particulier apparaît avec le thème des transports, ce qui est dû au fait que l'accessibilité fait partie de l'analyse, on voit apparaître un modèle centre-périphérie que l'on ne voit pas avec d'autres thèmes. Ce modèle centre-périphérie s'étire dans toutes les directions et met en évidence des manques de liens de transports. Cette analyse est très proche de l'analyse globale d'intégration (BBR *et al.*, 2005, p. 10-12, 196-216).

L'analyse des modèles de coopération spatiale a été conduite avec différentes perspectives. Les coopérations sous Interreg IIIB ont été analysées avec un regard sur la localisation spatiale des projets, les allocations territoriales des budgets de coopération et avec le respect des différents domaines thématiques de la coopération (BBR *et al.*, 2005, p. 13, 217-222).

Mis à part les limitations financières, on peut remarquer des limitations dans la participation à la coopération par région NUTS2. Certaines régions montrent un haut niveau de coopération qui leur est dû par le poids du nombre absolu de projets par habitant. La plupart des régions concernées montrent également un nombre absolu élevé de projets de partenariats transnationaux. Cela mène à une inégalité au regard des vrais engagements à la coopération transnationale des régions. Mis à part ces limitations, l'analyse délivre une vision globale des thèmes et des budgets des projets de coopération transnationale (BBR *et al.*, 2005, p.13-16).

Des « nœuds de coopération intense » exceptionnels sont identifiés tout comme des zones où la participation à des projets de coopération transnationale est faible. Ces dernières régions sont celles où la participation à la coopération pourrait être renforcée et où le potentiel pour une future coopération territoriale pourrait également être développé (BBR *et al.*, 2005, p.13-16).

La considération des modèles thématiques territoriaux et des activités de coopération a révélé des possibilités de futures coopérations transnationales et donc à travers celles-ci, la génération de valeur ajoutée. Il peut être généralement admis, selon l'étude, que pour certaines thématiques l'homogénéité des régions coopérantes apparaît comme étant plus importante que pour d'autres thématiques. Il apparaît également que pour certains thèmes les activités de coopération semblent se concentrer dans certains types de régions. Pour le thème, de la démographie par exemple, certaines régions ayant une faible densité de population et une forte perte de population qualifiée ont fortement participé au développement d'activités de coopération. Cependant, un certain nombre de ces régions n'ont pas de projets de coopération adéquats. Pour ce thème, des potentiels de coopération supplémentaires devraient être reliés aux effets spécifiques d'une immigration relativement forte. L'étude montre ici comment différents aspects (immigration, dépopulation) d'un thème peuvent être solutionnés par la coopération (BBR *et al.*, 2005, p.13-16, 232-238).

Pour ce qui est du polycentrisme, il apparaît que tous les types de régions ne coopèrent pas dans ce domaine. Il semble que le potentiel de coopération pour ce thème soit plus grand dans les régions avec une MEGA et soit moindre dans les FUAs (BBR *et al.*, 2005, p.13-16, 238-245).

Dans le domaine du développement rural, les régions ayant une production agricole extensive et celles ayant un désavantage en terme d'agriculture sont fortement impliquées dans la coopération. En conséquence, on peut dire que ces régions ont un haut potentiel de coopération qui pourrait mener à des modèles alternatifs de développement des zones rurales (BBR *et al.*, 2005, p.13-16, 251-257).

Pour le thème du transport également, les potentiels de coopération transnationale semblent se concentrer dans certains types de régions. Une forte intensité de coopération peut être remarquée dans les régions périphériques et difficilement accessibles. Certaines de ces régions n'ont pas encore mis en œuvre de coopération et d'autres, tels les régions de montagne, ont des limitations difficilement contournables (BBR *et al.*, 2005, p.13-16, 259-265).

Pour ce qui est des domaines de l'énergie et de l'héritage culturel, trop peu de données étaient disponibles pour réaliser une analyse, ce qui est dommage au vu du rôle important que jouent ces domaines dans la compétitivité future de l'Europe, la production, la distribution et le prix de l'énergie ayant des impacts non négligeables sur l'activité économique et sur le développement territorial des régions européennes. De même, l'héritage culturel, qui n'est pas un thème en première ligne de l'agenda européen, joue un rôle sur le bien-être des citoyens et donc sur la compétitivité économique (BBR *et al.*, 2005, p.13-16, 265-267).

Finalement, le domaine de la nature et de l'environnement est l'un des plus importants du point de vue de l'intensité de la coopération. Au regard de l'occurrence des différents risques, il semble raisonnable de supposer qu'il est nécessaire de prendre en compte un certain niveau d'homogénéité entre les régions coopérantes. La protection de la nature et la prévention des risques naturels contribuent à la diminution de la vulnérabilité économique et sociale des régions (BBR *et al.*, 2005, p.13-16, 275-280).

Niveau Micro - L'analyse du niveau micro contribue à une compréhension plus approfondie de la diversité des modèles spatiaux au niveau national. L'analyse des pays étudiés fournit une description détaillée des principaux modèles spatiaux et des principales tendances spatiales au niveau national. De plus, les priorités nationales des politiques spatiales sont discutées au regard des objectifs européens du développement spatial. A ce point de vue, la cohérence et la relation entre les objectifs politiques régionaux, nationaux et européens et les stratégies appliquées doivent aussi être pris en compte (BBR *et al.*, 2005, p.17).

Les domaines thématiques et les mesures politiques qui ont une importance particulière pour la coordination au niveau européen ont été identifiés. Des idées de mesures spécifiques et de projets stratégiques qui ont été considérés comme importants pour la cohésion territoriale et la coopération ont ensuite été mis en évidence (BBR *et al.*, 2005, p.17).

L'analyse croisée entre les 29 pays étudiés a révélé des thèmes importants pour les modèles spatiaux et pour le développement. Elle a également évalué la manière dont les politiques nationales répondent aux challenges spatiaux nationaux en pointant les domaines prioritaires et les objectifs des politiques spatiales nationales (BBR *et al.*, 2005, p.17).

L'analyse de l'étude montre que, dans presque tous les pays, les problèmes principaux sont l'accessibilité et les infrastructures de transport. L'importance de l'accessibilité a été accentuée de par les caractéristiques des modèles spatiaux et par les perspectives de développements spatiaux. De ce fait, l'accessibilité actuelle de la plupart des pays est estimée comme étant éloignée des objectifs de l'ESDP (parité de l'accès à un réseau de transport et de télécommunications efficaces). Ce problème devient actuellement, selon l'étude, une des priorités principales des politiques spatiales de la plupart des pays. Ceux-ci se réfèrent fortement aux objectifs fixés dans l'ESDP (BBR *et al.*, 2005, p.17, 299).

Un autre point qui est également présent dans l'étude des différents pays est le développement polycentrique. Des déficiences sont pointées dans beaucoup de pays au regard d'un développement polycentrique. Dans un même temps, un développement polycentrique est un objectif prioritaire dans le développement spatial de nombreux pays. L'étude montre que différentes dimensions du polycentrisme sont discutées dans différents pays, en fonction des spécificités des structures spatiales spécifiques (BBR *et al.*, 2005, p.17, 299).

La problématique de l'occupation du sol est importante pour beaucoup de pays, surtout ceux qui présentent une forte densité de population et une augmentation de la pression environnementale. Généralement, la problématique environnementale est importante pour le développement et les politiques spatiales (BBR *et al.*, 2005, p.17, 300).

Les thèmes liés aux performances de Lisbonne comme l'innovation et le R&D, sont d'une importance grandissante pour le développement spatial et la cohésion pour de nombreux pays. De ce fait, une

importance accrue leur est donnée dans les politiques spatiales nationales. Cependant, selon l'étude toujours, la dimension spatiale et les conséquences du processus de Lisbonne ne semblent pas avoir été discutées dans une grande majorité des pays (BBR *et al.*, 2005, p.17-19, 300).

D'autres thématiques qui semblent avoir une importance pour les modèles spatiaux et le développement dans certain pays sont la démographie et le chômage. Ces deux problématiques ne sont pas encore traitées en priorité par les politiques spatiales nationales mais vont avoir une importance grandissante dans le futur. Dans le cas du chômage, particulièrement, le développement des ressources humaines joue un rôle important dans le futur agenda politique. Des thématiques comme le développement rural, les relations urbain-rural, les infrastructures ICT, les risques et les héritages naturels et culturels ont été évalués, selon l'étude, comme étant importants pour un nombre limité de pays. D'autres thèmes encore, non présélectionnés ont également une grande importance pour certains pays (inclusion social, zones métropolitaine, ...) (BBR *et al.*, 2005, p.17-19, 300).

Les politiques spatiales nationales répondent aux défis d'un développement équilibré avec une variété d'approches et d'outils institutionnels. Dans la plupart des pays, les objectifs de développement spatial de l'ESDP sont repris de manière implicite ou explicite dans les objectifs nationaux. L'étude montre qu'une attention particulière est portée sur une accessibilité équilibrée en termes de transport, d'infrastructure ICT et de développement polycentrique. De même, les politiques nationales se réfèrent souvent à l'objectif d'une gestion judicieuse des héritages culturels et naturels. Bien que, depuis que les héritages naturels et culturels ont été estimés comme étant un problème de petite importance pour les modèles spatiaux et le développement, ces objectifs sont traités d'une manière moins importante que les objectifs précédemment mentionnés. Cela doit être dû au fait que ce sont des thématiques horizontales qui sont d'un intérêt national plutôt que d'être des challenges pour le développement de régions sélectionnées dans un pays (BBR *et al.*, 2005, p.17-19, 303-306).

Dû au fait de la grande importance des thématiques traitées ci-dessus, les auteurs de l'étude pensent qu'elles devraient être traitées dans un contexte territorial plus large. De cette manière, les résultats de l'analyse au niveau national complèteraient les analyses au niveau meso. Cela permettrait également de pointer les perspectives nationales des thèmes considérés importants pour une approche transnationale. Pour la plupart des thématiques touchées par l'analyse des coopérations nationales, cette expérience a déjà été menée dans plusieurs pays. L'importance de ces coopérations est démontrée au niveau national. L'analyse à ce niveau suggère qu'un renforcement de l'approche transnationale de ces problématiques sera nécessaire. L'étude présente un tableau récapitulatif des résultats (BBR *et al.*, 2005, p. 19-20, 307).

La grande majorité des problématiques présentées ci-dessus est concernée par différentes politiques et par différents niveaux spatiaux. De ce fait, la coordination entre les différents secteurs politiques et entre les différents niveaux européens et nationaux est d'une grande importance. Les études nationales ont en effet confirmé ce besoin de coordination. Naturellement, pour les problématiques qui sont d'une grande importance pour un développement spatial équilibré au niveau national, la pertinence d'une coordination est fortement accentuée. De même, les problématiques spécifiques qui ne sont pas nécessairement prioritaires au niveau national mais qui révèlent des impacts transfrontaliers, ont également besoin d'une forte coordination (BBR *et al.*, 2005, p.17-19, 379-383).

Les analyses nationales révèlent la nécessité de la coordination des approches politiques à différents niveaux spatiaux et d'une coordination plus importante des différents acteurs politiques. Les fortes relations et interactions entre, par exemple, la PAC, la politique compétitive, les politiques environnementales, spatiales, ... devraient être considérées tant au niveau européen qu'au niveau national (BBR *et al.*, 2005, p.17-19, 379-386).

Comme il est souligné dans les études nationales, la coordination des politiques au niveau européen et au niveau national a une fonction importante pour le développement de l'innovation et pour la gouvernance efficace des structures et des approches. Une grande compétence au développement d'initiative et à une approche intégrée de la politique est reconnue aux politiques européennes. Le développement de meilleures pratiques ou la définition de critères ou d'indicateurs pour l'évaluation des problèmes comme la durabilité ou le développement spatial équilibré devraient être, selon l'étude, soutenu au niveau européen (BBR *et al.*, 2005, p.17-19, 379-386).

7. Eléments de la politique wallonne d'aménagement du territoire (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note : Les numéros de pages indiqués dans le tableau font référence à l'étude du Federal Office for Building and Regional Planning (BBR) *et al.*, 2005 : « Integrated Analysis of Transnational and National Territories Based on ESPON Results – ESPON 2.4.2 » et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Oui	Beaucoup – développement de la coopération, de l'accessibilité, de l'activité économique et de la coordination politique	Non
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Oui	Beaucoup – analyses à trois niveaux et développement de coopérations transnationales	Non
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	Oui	Beaucoup - Coopération transnationale et coordinations politiques à tous les niveaux	Non
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	Oui	Moyennement – créer et élargir des zones dynamiques et d'intégration globale	Non
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Oui	Moyennement – développer le réseau de transport, créer et élargir des zones dynamiques et d'intégration économique globale	Non
Contrat d'avenir (obj. 3) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Oui	Peu – développer le polycentrisme	Non
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	Oui	Moyennement – développer le polycentrisme et le réseau des transports	Non
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Oui	Beaucoup – Développer les réseaux de transport européen et nationaux	Non
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	Oui	Beaucoup – Appui au processus de Lisbonne pour le développement spatial et la cohésion territoriale	Non
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Oui	Beaucoup – Favoriser la coordination des prises de décisions politiques à tous les niveaux et favoriser les coopérations transnationales.	Non

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

L'étude propose une série de pistes pour les politiques régionales, nationales et européennes sur différents points importants concernant un développement durable et équilibré des régions européennes et de l'espace européen dans son ensemble (BBR *et al.* 2005). Ces pistes pourraient être utiles à considérer pour enrichir la réflexion de la Région wallonne sur le développement territorial, la migration, le polycentrisme, la cohésion sociale et territoriale et la dépopulation. Ces pistes se portent notamment sur les potentialités des coopérations transnationales, de l'accessibilité, des coordinations politiques à tous les niveaux.

- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

L'étude ne présente pas de contrainte par rapport aux objectifs de la Région wallonne.

- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Les résultats présentés dans l'étude font ressortir différents enjeux par rapport aux objectifs évoqués en Région wallonne qui varient selon les choix politiques (ou possibilités) retenus.

Notamment au niveau des politiques d'accessibilité, du processus de Lisbonne, de la coopération et de la coordination des politiques.

A noter, l'étude nationale de la Belgique aux pages 324 et 325.

- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :** Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

L'étude est fort longue (plus de 400 pages), de plus les phrases sont souvent longues ce qui complique la compréhension du message.

Références :

Federal Office for Building and Regional Planning (BBR) *et al.* 2005 : « Integrated Analysis of Transnational and National Territories Based on ESPON Results – ESPON 2.4.2»

1. Titre de l'étude :

INTEGRATED TOOLS FOR EUROPEAN SPATIAL DEVELOPMENT
(Outils intégrés pour le développement spatial européen)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du **rapport final** (version révisée) de l'étude "ESPON 3.1 – Integrated Tools for European Spatial Development " (Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung *et al.*, 2005). Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. **Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par la BBR – Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung (Allemagne)** et réalisée en partenariat avec Nordregio – Nordic Centre for Spatial Development (Suède), ÖIR – Österreichisches Institut für Raumordnung (Autriche), PhDB consultant (Belgique), Taurus (Allemagne), UEHR – Institute of Urban Environment and Human Resources (Grèce), et UMS RIATE – Interdisciplinary Network for European Spatial Planning (France).

3. **Date de clôture de l'étude :** version révisée du rapport final publiée en 2005

4. **Objectifs de l'étude :**

Le projet ESPON 3.1-*Outils intégrés pour le développement spatial européen*- est le premier d'une série de projets constituant le troisième volet du programme ESPON et qui ont un rôle de coordination des autres projets ou d'évaluation trans-thématique des résultats.

Le premier objectif de ce projet est de coordonner le programme ESPON et de fournir l'assistance technique pour la réalisation des autres projets. Ce travail consiste donc d'une part à définir les directives concernant la réalisation des projets et la rédaction des rapports et d'autre part à développer les outils de cartographie et d'analyse spatiale ainsi qu'à rassembler les données nécessaires pour la réalisation des projets.

Ensuite, le deuxième objectif du projet 3.1 est de rassembler les informations de tous les projets réalisés afin de présenter les principaux résultats scientifiques ainsi que les recommandations politiques qui émergent de l'ensemble des projets ESPON terminés ou en cours de réalisation.

Ce projet occupe dès lors une position clé dans la réalisation du programme ESPON en intégrant l'ensemble des résultats des projets réalisés et en préparant le terrain pour les projets futurs.

Le rapport final poursuit donc les objectifs suivants :

- Présenter les progrès réalisés par le projet 3.1 en ce qui concerne la coordination du programme ESPON, le développement des outils d'analyse spatiale ainsi que le développement des outils cartographiques et de la base de données.
- Présenter les résultats de l'analyse territoriale et les recommandations politiques qui émergent de l'ensemble des projets du programme ESPON.

5. **Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :**

La partie du projet 3.1 concernant la coordination du programme ESPON est une partie très pratique. Bien qu'il soit difficile de rendre compte de toute l'assistance technique fournie au cours des différents projets, il était intéressant de présenter les rôles du projet, les documents d'orientation publiés ainsi que les outils développés.

Etant donné la position clé du projet 3.1 au sein du programme ESPON, la première tâche consistait donc à détailler les rôles du projet et à préciser plus exactement ses objectifs de coordination (partie C, chapitre 2).

Ensuite, il était intéressant de présenter les concepts et les objectifs du développement territorial européen définis principalement par le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (partie C, chapitre 4).

C'est, en effet, par rapport à ceux-ci que les projets ESPON analysent la situation territoriale et définissent les recommandations politiques.

Les progrès généraux réalisés au sein du projet sont ensuite présentés (partie C, chapitre 3) et sont suivis par la description beaucoup plus approfondie des principaux outils et documents développés par le projet. Ces outils et documents sont :

- La base de données ESPON (partie C, chapitre 5)
- Les outils cartographiques SIG (partie C, chapitre 6)
- L'analyse trans-sectorielle du territoire européen (partie C, chapitre 7)
- Un dictionnaire des outils d'analyse spatiale (partie C, chapitre 8)
- Les éléments de coordination et d'orientation pour la réalisation des projets et la rédaction des rapports (partie C, chapitre 9)
- Etude préliminaire pour la mise en place d'un système de support aux politiques (partie C, chapitre 10)
- Les recherches innovantes menées par le projet (partie C, chapitre 11)
- Un aperçu des manuels et guides pratiques publiés dans le cadre du projet (partie C, chapitre 12)
- Un glossaire des termes utilisés et une bibliographie de tous les documents utilisés dans tous les projets (partie C, chapitres 13 et 14 disponibles uniquement sur CD)

Concernant le deuxième objectif visant à rassembler les résultats de l'ensemble des projets du programme ESPON afin de présenter les principaux résultats scientifiques ainsi que les recommandations politiques qui en ressortent, le projet 3.1 se base sur l'ensemble des projets ESPON terminés ou en cours de réalisation lors de la publication du rapport 3.1. Cependant, le rapport traite avant tout des projets terminés, c'est-à-dire dont le rapport final a été publié en 2004.

Etant donné les nombreuses tâches à réaliser et la grande quantité d'informations à présenter dans le rapport final, celui-ci a donc dû être structuré de manière un peu complexe. Il paraît donc intéressant de détailler sommairement la structure des différentes parties et chapitres afin de guider le lecteur qui voudrait se référer au rapport complet pour obtenir davantage de détails.

Le rapport est structuré en trois parties :

- La première partie (A) (108 pages) présente d'abord le programme ESPON en général (chapitre 1) puis un résumé des différents outils et documents développés par le projet (chapitre 2). Les chapitres suivants sont consacrés au rassemblement et à l'analyse des résultats des différents projets selon les objectifs territoriaux européens (chapitre 3) et au rassemblement des recommandations politiques par catégories (chapitre 4).
- La partie B du rapport (163 pages) est, elle, entièrement consacrée à la présentation des résultats des différents projets du programme ESPON. Les résultats y sont présentés successivement tels qu'ils figurent dans les rapports des études sans commentaires supplémentaires.
- La partie C (519 pages) présente, quant à elle, de manière plus détaillée que le chapitre 2 de la partie A, les outils et les progrès amenés par le projet 3.1. Cette partie comprend un résumé très utile de 60 pages par lequel il est intéressant de commencer. (NB : le chapitre 2 de la partie A est pratiquement identique au résumé de la partie C)

6. Principaux résultats obtenus :

Rôles du projet 3.1 et objectifs généraux du développement territorial européen :

Le programme "European Spatial Planning Observation Network" (ESPON)¹ est un programme européen de recherche créé pour contrer le manque d'informations disponibles sur le développement territorial à l'échelle européenne. Ce besoin d'améliorer les connaissances sur le développement territorial européen s'est affirmé lors de la création du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC)² en 1999. Le SDEC est un outil de coordination du développement territorial qui précise les objectifs généraux du développement territorial européen. Le programme ESPON quant à lui a pour objectif de fonder scientifiquement les principes du SDEC et de les approfondir.

Les principaux objectifs de développement spatial européen définis par le SDEC et sur lesquels se centreront donc les études ESPON sont :

- Assurer la cohésion économique et sociale.
- Gérer et préserver les ressources naturelles et le patrimoine culturel.
- Equilibrer la compétitivité sur le territoire européen. (page C-111)

Ces objectifs seront atteints en renforçant une structure polycentrique du territoire européen, en créant une nouvelle relation entre les régions urbaines et rurales et en développant et en équilibrant l'accessibilité des régions européennes, le tout en préservant le patrimoine culturel et naturel afin d'assurer la durabilité du développement territorial (pages A-6 et C-113).

Dans le programme ESPON la conduite des recherches se fait généralement autour de deux objectifs territoriaux clés : la cohésion territoriale et le polycentrisme. Ces deux objectifs clés sont développés aux pages C-118 à 125.

Principaux outils et progrès réalisés par le projet 3.1 :

➤ **Base de données ESPON :**

Un des résultats essentiels du programme ESPON est la mise en place d'une base de données. Elle a été créée grâce aux efforts combinés des groupes de travail et coordonnée par le projet 3.1. Cette base de données est divisée en deux parties, l'une comprend les données brutes et l'autre les indicateurs constitués par les groupes de travail. Cette base de données est encodée sous Access (pages C-143 à 174).

➤ **Outils cartographiques SIG :**

Une des tâches du projet 3.1 était de développer des outils cartographiques et d'analyse spatiale à l'intention des milieux scientifiques et politiques. Cet outil devait rassembler les données géographiques et les incorporer à un outil cartographique facilement utilisable. Les trois principaux outils développés sont l' "ESPON map kit", un kit fournissant l'ensemble des données territoriales disponibles pour une utilisation sous le programme ArcView (pages C-177 à 179), l' "ESPON Web Based GIS", un outil en ligne permettant de créer des cartes à partir de la base de données (pages 180 à 215) et l'Hyperatlas, une application à télécharger sur internet qui permet de créer des indicateurs (pages C-216 à 231).

¹ traduit en français par "Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen" (ORATE)

² En anglais : European Spatial Development Perspective (ESDP)

➤ **Classification trans-sectorielle des régions européennes**

L'objectif primaire du programme ESPON est de fournir un aperçu de la situation du développement territorial européen. Les différents projets thématiques apportent chacun des éléments spécifiques à la thématique étudiée, il semblait donc intéressant de développer une classification rassemblant les différentes thématiques ensemble. Le résultat de cette démarche est une classification régionale de l'Europe (CRE)¹ tenant compte des potentialités et des faiblesses ainsi que des opportunités et des menaces des différentes régions.

La procédure utilisée comprend deux phases. Tout d'abord le rassemblement des indicateurs les plus appropriés en sept catégories distinctes : l'économie, le marché du travail, la démographie, l'environnement, les risques, l'accessibilité et la structure spatiale. Après avoir analysé les performances régionales dans les différentes catégories² (pages C-242 à 253), la RCE rassemble tous les indicateurs en une seule classification générale (pages C-254 à 258).

Dans une deuxième étape, les 280 régions d'Europe au niveau NUTS 2 sont classées de la plus performante à la moins performante (pages C-258 à 263).

Dans l'ensemble la structure spatiale révélée par cette classification est similaire à celle obtenue avec les classifications moins complètes ; les régions qui se portent bien ou très bien se trouvent souvent au centre de l'Europe, à l'exception de quelques capitales périphériques. Les différentes tendances permettent de conclure que la politique régionale de l'Union Européenne a manifestement eu des effets positifs sur des facteurs économiques fondamentaux comme le PIB et a aidé à amorcer un mouvement de rattrapage. L'espoir que ce progrès économique déboucherait automatiquement sur des améliorations significatives dans de nombreux autres domaines était cependant trop optimiste (page C-265).

L'analyse révèle que les nouveaux états membres diffèrent substantiellement des anciens membres. Les différences les plus élevées concernent le PIB/hab, la proportion d'entreprises disposant d'un site internet, les usagers d'Internet, l'évolution de la population, et la proportion de la population âgée de plus de 65 ans. Le secteur des télécommunications intervient largement dans l'explication des différences, ce qui met en exergue la nécessité de progrès dans ce secteur (pages C-342 et 343).

Concernant la Belgique, on note principalement un niveau plus élevé que la moyenne européenne de toutes les régions dans la classification générale ainsi que dans la classification des catégories "économie" et "accessibilité" (pages C-269 et 273). Dans la catégorie "marché de l'emploi", la Belgique se situe généralement au-dessus de la moyenne mais les différences entre les régions sont assez prononcées tout comme dans la catégorie "environnement" mais dans laquelle la Belgique se situe globalement en-dessous de la moyenne (pages C-270, 272, 282).

Les indicateurs élaborés pour la RCE améliorent et complètent les indicateurs de la base de données ESPON. Ils peuvent également servir à examiner de plus près la structure spatiale européenne grâce notamment à des graphes mettant en évidence les disparités régionales dans les différentes catégories (pages C-268 à 274) ainsi qu'à des fiches descriptives par pays (pages C-281 à 337).

➤ **Dictionnaire des outils d'analyse spatiale**

La tâche suivante du projet consistait à mettre au point de nouveaux outils innovants d'analyse spatiale.

Un premier outil développé est l'Analyse Territoriale Multiscale³ pour laquelle le logiciel Hyperatlas mentionné plus haut a spécialement été développé. Cet outil permet de calculer la déviation relative d'une région par rapport aux différents niveaux d'analyse (européen, national ou local). Cette technique permet de tenir compte des régions voisines lors de l'analyse car souvent les contrastes sont plus intéressants que les valeurs absolues. Elle permet aussi d'éviter les contradictions potentielles entre les niveaux d'action (pages C-359 à 381).

¹ En anglais : Regional Classification of Europe (RCE)

² Economie pages 242 et 243, marché du travail pages 244 et 245, démographie pages 246 et 247, environnement pages 247 et 248, risques pages 248 à 250, accessibilité pages 250 et 251, structure spatiale pages 253 et 254)

³ En anglais : Multiscalar Territorial Analysis (MTA)

Un deuxième outil développé est celui de l'Analyse d'Homogénéité et de Discontinuité¹. C'est un outil axé sur l'analyse et la mesure de l'hétérogénéité spatiale. Les cartes qui en résultent révèlent les contrastes et les cassures entre les territoires contigus. Il n'a cependant pas été possible de terminer la conception d'un logiciel spécifique pour cet outil (pages C-382 à 390).

Les recherches se sont aussi penchées sur le problème de la modification des unités territoriales. La modification des unités territoriales est un problème récurrent en cartographie traduisant le fait que le schéma cartographique dépend du niveau d'analyse. Différentes solutions à ce problème ont été discutées (pages C-391 à 397).

Le projet a aussi étudié un outil permettant de représenter les tendances spatiales sans limites territoriales en se basant sur les données combinées des niveaux NUTS 2 et NUTS 3. C'est la Méthode de Lissage Multiscale². Elle n'est cependant pas encore validée pour une utilisation dans le cadre du programme ESPON (pages C-398 à 411).

➤ **Elaborer des éléments de coordination et d'orientation :**

Dès le début du programme ESPON, il était convenu d'intégrer les projets entre eux en créant une base commune pour tous. La première tâche du projet de coordination 3.1 était donc de publier les documents de coordination et d'orientation pour la conduite des recherches et des analyses du développement territorial (page C-415). Les trois principaux documents publiés sont le "Crete guidance paper" qui propose une mise en page standard pour les cartes ESPON et une approche à trois niveaux (micro, méso, macro) (pages C-416 et 417), le "Matera Guidance paper" qui traite de l'analyse des tendances environnementales et de la définition des recommandations (pages C-417 et 418) et le "Lillehammer Paper" sur les consignes pour l'écriture des rapports finaux (page C-419).

Le projet s'est aussi attaché au développement d'une méthode d'analyse permettant de combiner toutes les thématiques afin de dresser le portrait territorial de l'ensemble de l'Europe (analyse des avantages, faiblesses, opportunités et menaces³) et d'une méthode d'Analyse d'Impact Territorial⁴ (TIA). L'analyse d'Impact Territorial est l'adaptation de l'évaluation d'impact Territorial prônée par le SDEC (qui portait sur les projets au niveau transnational) aux politiques et aux programmes de l'Union Européenne (pages C-425 à 455).

➤ **Système de support aux politiques**

Un chapitre du rapport est aussi consacré au développement d'un système de support aux politiques. Le système de support aux politiques est un outil permettant aux acteurs politiques d'évaluer les impacts des politiques et de prévoir les scénarios futurs possibles. La mise en place d'un tel système nécessite de combiner et de consolider les connaissances produites par ESPON et de faciliter l'accès à ces informations à toute la communauté ESPON et à la Commission. La mise en place d'un tel système permettrait de fournir aux responsables politiques européens une assistance scientifique judicieuse dans la construction de l'Union européenne. Le rapport souligne l'importance de combiner ce système au site ESPON (pages C-475 à 482)

➤ **Recherches exploratoires**

Le projet 3.1 était aussi chargé de mener des recherches innovantes dans les domaines peu explorés par les études ESPON. Or, dans sa première phase, le programme ESPON s'est principalement concentré sur le territoire européen. Le territoire n'est cependant pas un système isolé et il faut tenir compte des connexions externes pour avoir une vue complète de sa situation et des évolutions futures. C'est pourquoi le projet 3.1 a été chargé de s'intéresser sommairement à l'Europe dans le monde et de proposer des nouvelles directions pour les recherches futures (pages C-485 à 500).

¹ En anglais : Homogeneity and Discontinuity Analysis (HDA)

² En anglais : Multiscalar Smoothing Methods (MSM)

³ En anglais : Strengths, Weakness, Opportunités and Threats Analysis (SWOT-Analysis)

⁴ En anglais : Territorial Impact Analysis (TIA)

Présentation synthétique des résultats, projet par projet

La deuxième partie du rapport est consacrée à la présentation des principaux résultats qui ressortent des études. Les résultats sont dans un premier temps présentés projet par projet, tels qu'ils ont été décrits dans les rapports et il n'y a pas d'analyse trans-thématique.

Les projets décrits sont :

- Projet 1.1.1 : Potentials for polycentric development in Europe (pages B-9 à 22)
- Projet 1.1.2 : Urban-rural relations in Europe (pages B-22 à 36)
- Projet 1.1.3 : Particular effects of enlargement of the EU and beyond on the polycentric spatial tissue with special attention on discontinuities and barriers (pages B-37 à 45)
- Projet 1.1.4 : The Spatial Effect of Demographic Trends and Migration (pages B-46 à 55)
- Projet 1.2.1 : Transport services and networks: territorial trends and basic supply of infrastructure for territorial cohesion (pages B-56 à 68)
- Projet 1.2.2 : Telecommunication Services and Networks: Territorial Trends and Basic Supply of Infrastructure for Territorial Cohesion (pages B-69 à 78)
- Projet 1.3.1 : The spatial effects and management of natural and technological hazards in general and in relation to climate change (pages B-79 à 85)
- Projet 1.3.2 : Territorial Trends of the Management of the Natural Heritage (pages B-86 à 106)
- Projet 2.1.2 : Territorial Impact of EU Research and Development Policy (pages B-107 à 117)
- Projet 2.1.3 : Territorial Impact of CAP and Rural Development Policy (pages B-118 à 128)
- Projet 2.1.4 : Territorial trends of energy services and networks and territorial impact of EU energy policy (pages B-129 à 134)
- Projet 2.2.1 : The Territorial Effects of the Structural Funds (pages B-135 à 139)
- Projet 2.2.2 : Pre-accession Aid Impact analysis (pages B-140 à 148)
- Projet 2.2.3 : Territorial Effects of the Structural Funds in Urban Areas (pages B-149 à 159)

Analyse trans-thématique des résultats

➤ Analyse des résultats du point de vue des objectifs de cohésion et de polycentrisme

1) cohésion

Un des objectifs principaux du SDEC est d'assurer un développement territorial qui diminue les inégalités et les disparités. Dans cette optique, les politiques sont considérées généralement comme favorisant la cohésion si elles sont en faveur des régions les moins développées. La cohésion peut être vue à différents niveaux et on parlera de cohésion sociale (entre les individus) économique (entreprises, institutions) ou encore territoriale (entre les régions). La cohésion territoriale fait généralement référence à des différences socio-économiques mais la position géographique peut aussi constituer une caractéristique défavorable pour une région.

Du point de vue général, les études récentes montrent que la cohésion augmente entre les membres, ce qui est encourageant. Par contre, les disparités augmentent entre les régions (page A-56).

Le rapport passe ensuite en revue les principaux thèmes politiques ayant une implication pour la cohésion :

- L'agriculture : La politique agricole joue un rôle prédominant pour le développement rural et dans ce sens elle occupe une place importante pour la cohésion entre les zones rurales et urbaines. Les résultats des projets montrent que la politique agricole commune (PAC) va globalement à l'encontre des objectifs du SDEC en favorisant généralement les régions centrales et assez accessibles qui sont souvent les plus développées (page A-58).

- Les transports : Il est difficile de déterminer les effets de la politique des transports sur la cohésion car l'influence dépend du niveau d'action (régional, national ou trans-national) et du type d'actions entreprises. Au niveau trans-national, l'amélioration de l'accès à un pays peu accessible améliorera par exemple la cohésion entre ce pays et les autres tandis qu'au niveau national les nouvelles infrastructures pourraient avoir un effet inverse en favorisant principalement les grandes villes (page A-59).

- Les technologies informatiques et de communication : L'analyse des tendances territoriales révèle de nombreuses disparités. Cependant ces disparités dépendent fortement des technologies. Les régions nordiques sont hautement en avance pour les technologies informatiques, tandis que le pentagone est favorisé du point de vue de l'accès aux réseaux principaux de connections et que les régions méditerranéennes sont en avance pour la téléphonie mobile (page A-60).

- La recherche et le développement : Le schéma territorial des activités de recherche et développement montre de grandes disparités avec une concentration particulièrement élevée dans certaines zones telles que l'Allemagne, la Suède, la Finlande et les Pays-Bas. Ce schéma est généralement renforcé par la politique européenne (page A-62).

- Les fonds structurels : Les fonds structurels sont des programmes destinés à améliorer le développement économique régional et peuvent donc contribuer à augmenter la cohésion. Ils sont surtout efficaces au niveau régional. Les effets peuvent être encore assez importants au niveau méso mais sont généralement mineurs au niveau macro (pages A-62 et 63).

- Les régions défavorisées sont au centre des discussions sur la cohésion territoriale. Pour tenter de remédier aux disparités existantes plusieurs possibilités ont été étudiées dans les différents projets. Les villes potentiellement développables ont notamment été identifiées et d'autres solutions de spécialisation socio-économique et d'amélioration de l'accessibilité ont été envisagées (pages A-68 à 73).

2) Polycentrisme

Le polycentrisme est un des objectifs centraux du SDEC et du programme ESPON. C'est un concept de développement spatial visant à améliorer la cohésion territoriale et le développement équilibré du territoire. Au niveau européen, l'enjeu est principalement de favoriser le développement des régions périphériques afin d'éviter la trop grande concentration d'activités dans le centre de l'Europe (pages A-75 à 77).

Le polycentrisme peut être vu sous quatre angles principaux : celui de la morphologie des villes (surface, population,...), celui de la spécialisation fonctionnelle des villes, celui de leur accessibilité ou encore celui de leurs interactions avec les autres.

Du point de vue de la morphologie, l'analyse territoriale montre des grandes inégalités. Le pentagone étendu à quelques autres grandes villes du centre de l'Europe constitue une zone clairement dominante avec peu de centres urbains importants situés en périphérie. De nombreuses villes potentiellement développables sont toutefois identifiées à l'extérieur du centre telles que Glasgow, Oslo ou Valence ou même en périphérie telles que Riga, Bratislava ou Budapest (pages A-78 et 79). La démographie et les migrations ont aussi été étudiées par les projets ESPON et montrent généralement des tendances qui renforcent les déséquilibres (pages A-81 à 84).

Les différences en termes morphologiques ne sont pas les seules à déterminer le degré de polycentrisme, d'autres caractéristiques comme les fonctions socio-économiques jouées par les villes, l'accessibilité ou encore les interactions avec les autres villes sont des facteurs importants. Des mesures visant à renforcer la recherche et le développement ou à améliorer l'accessibilité ainsi que l'établissement de coopérations peuvent donc favoriser le polycentrisme. Du point de vue de l'accessibilité, le schéma centre-périphérie est fortement prononcé tout comme du point de vue de la morphologie. Par contre, en ce qui concerne l'accès de la population à Internet et de la représentation des entreprises sur Internet par un site propre, les régions nordiques sont en avance sur le reste de l'Europe.

➤ Recommandations politiques trans-thématiques

▪ Recommandations générales

L'évolution permanente de l'Europe et son élargissement à de nouveaux pays bousculent continuellement la cohésion territoriale. Dans ce contexte, l'identification des mesures qui permettraient de renforcer cette cohésion territoriale à travers l'Europe constitue un challenge important (page 93).

Les recommandations qui ressortent des projets ESPON sont principalement centrées sur le financement de politiques structurelles, sur l'adaptation des politiques sectorielles en soulignant la pertinence des approches intégrées ainsi que sur la conduite de recherches supplémentaires.

Les études ESPON montrent de manière générale l'importance d'améliorer l'intégration horizontale et verticale des politiques. Le développement européen est tel que les différentes institutions communautaires ne peuvent plus s'ignorer entre elles. Le modèle sectoriel doit être amélioré grâce à une coordination plus importante entre les institutions (intégration horizontale). De même, la mise en place effective des politiques européennes requiert des actions menées en partenariat entre l'Europe et les différents membres. L'Europe doit constituer une plateforme commune pour la formulation des objectifs politiques et des instruments de mise en œuvre. Elle doit aussi jouer un rôle de facilitateur de mise en place des politiques européennes afin de mener conjointement les efforts permettant d'atteindre les objectifs territoriaux (intégration verticale) (pages A-94 et 95). Trois actions principales sont proposées :

- Développer un cadre politique interdisciplinaire :

Afin d'éviter les conflits entre les politiques sectorielles, plusieurs projets soulignent l'importance de trouver une solution permanente permettant d'intégrer les politiques. Cela pourrait être la création d'un comité de coordination trans-sectorielle responsable de la cohérence spatiale des politiques et l'introduction d'une feuille d'évaluation de l'impact spatial. Une autre solution suggérée est celle d'une analyse d'impact territorial obligatoire pour les différentes politiques sectorielles (pages A-96 et 97).

- Faciliter la participation des états membres grâce à des primes d'incitation :

Les fonds structurels pourraient être utilisés pour promouvoir les objectifs et les concepts de la politique de développement territorial. Une approche basée sur des primes d'incitation promouvrait la création d'un partenariat entre l'Europe et les différents membres qui souhaiteraient y participer. L'Europe jouerait ainsi un rôle de facilitateur en incitant les états membres à mettre en œuvre les politiques européennes.

En outre, cette approche nécessiterait la conduite de recherches supplémentaires sur le développement territorial et sur les effets des politiques européennes ainsi qu'une observation constante par des experts permettant d'anticiper les impacts territoriaux.

- Inciter les initiatives locales :

Pour atteindre les objectifs de développement spatial, il est important de coordonner les actions à tous les niveaux de gouvernance y compris au niveau local (c'est le principe d'intégration verticale). Pour y arriver, des programmes de financement doivent être mis en place afin de promouvoir les initiatives locales allant dans le sens objectifs territoriaux européens (page A-98).

▪ *Recommandations sur la morphologie*

La disposition morphologique de l'Europe est difficile à modifier, néanmoins, quelques recommandations peuvent être apportées :

- Conscientiser davantage les acteurs du développement territorial en ce qui concerne les tendances territoriales actuelles, les besoins d'intégrer les politiques urbaines et rurales et les stratégies intégrées de développement régional (page A-98).
- Supporter les processus de construction du capital social essentiels pour le développement rural. En pratique, il faut supporter le développement des communautés rurales en facilitant les actions collectives et les innovations ainsi qu'en favorisant la création de petites entreprises et des institutions publiques nécessaires à leur développement (pages A 98 et 99).
- Intégrer le polycentrisme dans le programme des fonds structurels. Pour ce faire il faudrait analyser comment les fonds pourraient contribuer au développement d'un système urbain équilibré et identifier les aires urbaines dans lesquelles investir (page A-99).
- Résoudre les problèmes observés entre la Politique Agricole Commune (PAC) et les objectifs de cohésion grâce à des adaptations nationales de mise en œuvre de la PAC et d'allocation des budgets de développement rural (page A 99 et 100).
- Améliorer le polycentrisme européen grâce à une spécialisation fonctionnelle des aires urbaines afin d'éviter les conflits entre les niveaux d'action et de rendre les systèmes urbains nationaux plus mono-centriques (page A-100).

- *Recommandations sur la spécialisation*

La spécialisation socio-économique semble être la meilleure façon d'améliorer le polycentrisme tant au niveau européen qu'au niveau national. La spécialisation peut être obtenue par de nombreuses actions telles qu'en localisant les institutions européennes ou nationales dans les villes et régions à développer, en favorisant le tourisme ou encore en créant des zones industrielles (page A-101).

Les autres recommandations visent à assurer une meilleure coordination entre les différents programmes de fonds structurels, à encourager les transferts de connaissances et à faciliter la création de réseaux entre les entreprises. Le projet ESPON traitant de la recherche et du développement recommande notamment de consacrer au moins 5% des fonds structurels à la recherche et au développement (page A-102).

Pour favoriser le transfert des connaissances il est aussi envisagé de développer les centres de connaissances et de recherche interrégionaux et transnationaux (page A-102).

- *Recommandations sur l'accessibilité*

L'amélioration de l'accessibilité peut augmenter la compétitivité entre le centre et la périphérie ainsi que favoriser la croissance économique. Il faut cependant faire attention à tendre vers un développement équilibré et à assurer la durabilité du point de vue environnemental. En effet une meilleure accessibilité risque d'engendrer une croissance du trafic. Or pour tendre vers un système de transport durable le trafic total devrait être réduit (page A-103).

De plus, une politique des transports qui négligerait l'importance de la dimension spatiale pourrait mener à une concentration du trafic trop importante dans certaines zones. C'est pourquoi, la première recommandation qui est apportée est de répertorier systématiquement le trafic afin d'évaluer correctement les bénéfices générés par les nouvelles infrastructures (page A-103).

Ensuite, si l'on veut améliorer efficacement le polycentrisme, les fonds structurels doivent non seulement permettre de développer les villes potentielles mais aussi de développer les flux de transport entre ces villes et donc promouvoir les liaisons transnationales (page A-103).

Dans cette optique, bien que la politique de transport européenne favorise l'accessibilité des nouveaux états membres, elle le fait principalement vers les plus grandes villes qui sont déjà celles où le revenu est le plus élevé. Ces pays doivent donc développer leur réseau secondaire afin de faire profiter les régions périphériques du développement économique (page A-104).

Du point de vue de la durabilité, l'objectif ne doit pas être seulement de tenter de favoriser les modes de transports plus écologiques mais aussi de réduire la quantité totale des transports. Ceci implique une augmentation des coûts de transport (page A-104).

Finalement, du point de vue des télécommunications, il faut favoriser le développement des infrastructures dans les zones moins favorisées. Les principales solutions envisagées sont l'utilisation des régulations pour favoriser la compétition, l'agrégation de la demande ou encore les interventions publiques (page A-105).

7. Éléments de la politique d'aménagement du territoire wallon (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau font référence au **rapport final** (version révisée) de l'étude "ESPON 3.1 – Integrated Tools for European Spatial Development" (Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung *et al.*, 2005) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Oui	Beaucoup (pages A-74 à 90, 95, 98, 99)	Oui (pages C-252, 253, 273, 274, 281, 282)
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Oui	Moyennement (pages A-89, 90, 94, 98)	Non
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	Oui	Beaucoup (pages A-89, 90, 94, 96, 97)	Non
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	Non		Oui (indicateur des risques : pages 249, 250, 272, 281, 282)
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Oui	Peu (pages A-69 à 71)	Oui (indicateurs sur l'économie : pages C-242, 243, 269, 270 marché du travail : C-244, 245, 270, 281, 282)
Contrat d'avenir (obj. 3) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Oui	Moyennement (pages A-55 à 58, 90, 98, 99)	Non
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	Oui	Peu	Oui (indicateur sur l'environnement : pages C-247, 248, 271, 272, 281, 282)
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Oui	Moyennement (pages A-71 à 73, 86, 103, 104, 105)	Oui (pages C-250, 251, 273, 281, 282)
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	Oui	Beaucoup (pages A-62, 85, 99, 101, 102)	Non
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Oui	Moyennement (pages A-97, 98)	Non

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

La partie de l'étude consacrée aux outils développés par le projet n'apporte pas d'argument, ni de potentialité, ni de contrainte concernant les objectifs territoriaux. Cependant elle présente un intérêt important pour toute personne qui travaille dans le domaine de l'aménagement du territoire et qui est amenée à analyser ou à cartographier les tendances territoriales.

Quant à la partie consacrée à la synthèse des résultats de l'ensemble des projets, elle apporte, de par sa nature, de très nombreux arguments, de potentialités, de contraintes et d'enjeux par rapport aux objectifs de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire. Il est cependant préférable de se référer directement aux fiches d'analyse des différents projets qui apportent davantage de précisions.

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Voir remarque préliminaire.

- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Voir remarque préliminaire.

- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Voir remarque préliminaire.

- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu) :** Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

Le chapitre 7 de la partie C (pages C-233 à 354) est consacré à l'élaboration d'une classification trans-sectorielle des régions européennes. Cette classification prend en compte sept indicateurs développés par le projet et qui représentent les sept domaines suivants : l'économie, le marché du travail, la démographie, l'environnement, les risques, l'accessibilité et la structure spatiale.

En plus de l'indicateur global élaboré, la classification trans-sectorielle apporte donc différents indicateurs qui complètent ceux de la base de données ESPON et qui peuvent également servir à examiner et à mettre en évidence les disparités régionales dans les différents domaines.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Le rapport du projet 3.1 est bien écrit et complet. Etant donné sa longueur, il est préférable de l'utiliser à des fins précises en ciblant les chapitres pertinents. Le résumé opérationnel de la partie C est clair et donne un bon aperçu des outils développés.

Références :

rapport final (version révisée) de l'étude "ESPON 3.1 – Integrated Tools for European Spatial Development " (Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung *et al.*, 2005)

FICHE DESCRIPTIVE ESPON, PROJET 3.2

Risse Nathalie, GUIDE, le 14 février 2006

1. Titre de l'étude :

SPATIAL SCENARIOS AND ORIENTATIONS IN RELATION TO THE ESDP AND COHESION POLICY
(Scénarios spatiaux et orientations liés au SDEC et à la politique de cohésion)

NOTE :

L'information présentée ci-dessous est tirée principalement du **second rapport intermédiaire** de l'étude IGEAT-AETS *et al.*, 2005 : « Spatial scenarios and orientations in relation to the ESDP and Cohesion policy, ESPON project 3.2 ». Les pages de référence sont indiquées pour chaque point abordé.

2. Auteurs de l'étude : Etude coordonnée par l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT – Université Libre de Bruxelles) et l'Agence Européenne « Territoires et Synergies », et réalisée en partenariat avec l'Office fédéral allemand du Bâtiment et de l'Aménagement du Territoire (BBR), le Centre d'Etudes Régionales de l'Académie hongroise des Sciences (CRS-HAS), le Centre pour le Développement Urbain et la Gestion de l'Environnement (CUDEM – Royaume-Uni), le Département de Gestion, d'Economie et de Génie industriel (DIG – Ecole polytechnique de Milan), le MCRIT (Espagne), le Bureau de planification spatiale (NISR – Pays-Bas), Nordregio (Suède) et le Réseau Interdisciplinaire pour l'Aménagement (UMS 2414 RIATE – France).

Les experts suivants participent également au projet : le CUGUAT-TIGRIS (Roumanie), le Laboratoire Dynamiques Territoriales (LADYT – Ecole polytechnique fédérale de Lausanne), l'ETH Lausanne, l'ETH Zürich, l'EUROREG (Pologne), l'Institut d'Econométrie (IWH – Halle, Allemagne) et l'Université Technique Nationale d'Athènes (NTUA – Grèce) (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 1).

3. Date de clôture de l'étude : Cette étude devrait normalement être clôturée en mai 2006.

4. Objectifs de l'étude :

L'étude a pour objectif général de fournir aux décideurs politiques les outils nécessaires pour comprendre les tendances évolutives vers lesquelles les régions européennes pourraient se diriger et les conséquences possibles de différents choix politiques en matière d'aménagement du territoire pour l'ensemble de l'espace ESPON¹ (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 10-12).

Le principal objectif visé par l'étude repose sur le développement de scénarios² à l'horizon 2030 se basant sur les questions et options politiques définies par le SDEC, et se concentrant sur différentes thématiques : démographie, transport, énergie, économie, gouvernance, élargissement, développement rural, changements climatiques et considérations socio-culturelles (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 12). D'autres outils (ex. : modèles régionaux économétriques, Index de Cohésion Territoriale Européenne) sont également visés par l'étude, dans une moindre mesure. Ces derniers visent à alimenter et à compléter les scénarios élaborés (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 12).

L'étude a également pour objet de soutenir l'unité de coordination d'ESPON en matière de coordination scientifique de l'ensemble du programme, et de maintenir et d'améliorer la plateforme scientifique commune d'ESPON (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 10, 12).

¹ UE 27 +2.

² Les scénarios sont vus ici comme des visions futures concernant les développements possibles, désirables et indésirables d'ici 2030 (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 12).

5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes) :

Concernant l'élaboration des scénarios :

Les thèmes retenus pour l'élaboration des scénarios (démographie, transport, énergie, économie, gouvernance, élargissement, développement rural, changements climatiques et considérations socio-culturelles, Cf. *section 4 ci-dessus*) ont d'abord été identifiés par le biais de sessions de « brainstorming » avec le comité de pilotage d'ESPO (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 562). Pour chacun de ces thèmes, les tendances passées et actuelles et les forces motrices (*driving forces*) ont été identifiées. Un résumé des tendances projetées a également été produit (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 44). Différentes sources ont été utilisées à cette fin dont les rapports ESPON existants et d'autres types de documents scientifiques (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 11).

Sur base des éléments susmentionnés, des scénarios prospectifs¹ thématiques ont été construits (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 44). Ces scénarios ne constituent pas des prédictions du futur mais représentent un exercice pédagogique visant à informer les décideurs sur les évolutions possibles des décisions prises actuellement en matière d'aménagement du territoire (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 35, 44). Quelques scénarios se rapprochent des « baseline trend scenarios » dans le sens qu'ils projettent dans le futur les tendances identifiées actuellement (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 13).

Les scénarios sont de nature qualitative et présentés sous forme de texte. Ils sont constitués d'une « story line » qui permet au lecteur de suivre l'évolution des événements de 2005 à 2030 et indiquent les impacts globaux (européens) associés à ces évolutions (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 13). La territorialisation (ou spatialisation) de ces impacts pour les différentes régions européennes est probablement en cours mais n'est pas encore disponible sous forme de rapport.

Il est à noter par ailleurs que les scénarios n'ont pas été développés en vase clos par les équipes de recherche impliquées dans l'étude mais qu'ils ont fait l'objet de discussions avec d'autres acteurs concernés (ex. : comité de pilotage, responsables de l'élaboration des politiques, représentants d'INTERREG IIIB). Une stratégie de communication relative au projet a d'ailleurs été élaborée par les auteurs du projet (pour plus d'information, voir IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 560-568).

Il est prévu que la suite du travail se penche sur l'intégration des scénarios prospectifs thématiques en scénarios prospectifs multi-thématiques et sur l'élaboration de scénarios proactifs. Les scénarios proactifs explorent notamment ce qui devrait être réalisé ou évité considérant les contraintes, les ressources et les technologies disponibles (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 13).

¹ L'étude distingue les **scénarios élaborés du présent vers le futur** (*roll forward scenarios*) et **ceux élaborés du futur vers le présent** (*roll backward scenarios*). La première catégorie (*roll forward scenarios*) est représentée par une typologie à trois niveaux : 1) le type 1 est représenté par les « baseline trend scenarios » (images territoriales future résultant de stratégies et de politiques inchangées) ; 2) le type 2 est représenté par les scénarios prospectifs (changements significatifs pouvant se produire dans le comportement et les actions des acteurs — individus, ménages, affaires — sans l'intervention de nouvelle politique) ; 3) le type 3 est représenté par les scénarios de politique prospective (changements pouvant survenir principalement dans un ou plusieurs champs des politiques publiques). La seconde catégorie (*roll backward scenarios*) regroupe les scénarios de type 4, appelés scénarios proactifs. Ces derniers explorent si et comment les situations territoriales futures pourraient ou non se développer (sans considération du présent), et ce qui pourrait être réalisé ou évité en fonction des contraintes, des ressources et des technologies disponibles (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 43).

Concernant les autres outils et le soutien à l'unité de coordination d'ESPON :

En ce qui concerne le développement de l'Index de Cohésion Territoriale Européenne (Cf. *section 6*), le travail a consisté principalement à faire un état de l'art sur les index composites (à partir d'une revue de littérature) et à identifier les données disponibles qui pourraient permettre de développer l'index voulu (ex. : données économiques, sociales, etc.) (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p.518). En ce qui concerne les aspects méthodologiques liés aux modèles MASST et KTEN et à la Base de Données à Long Terme (Cf. *section 6*), nous conseillons le lecteur de se référer directement à l'étude (pp. 484-494 pour MASST, pp. 495-517 pour KTEN, pp. 546-559 pour la Base de Données à Long Terme) étant donné les aspects techniques de la méthodologie. Enfin, pour ce qui est du soutien à l'unité de coordination d'ESPON, différentes tâches ont été entreprises en regard notamment d'un examen des indicateurs d'ESPON et de l'identification des typologies présentées dans les projets (voir étude pp. 570-581 pour plus de détails).

6. Principaux résultats obtenus :

Rappelons que les résultats présentés ici sont préliminaires. Les résultats finaux et validés seront disponibles dans le rapport final du projet qui devrait être terminé en mai 2006.

Concernant les scénarios :

Les scénarios préliminaires développés dans le cadre de l'étude 3.2 sont présentés ci-dessous pour chaque thème considéré dans le projet. Étant donné la nature succincte des fiches, des **exemples** de tendances ou d'impacts sont identifiés (plutôt que l'ensemble des tendances) pour chacun de ces thèmes. Le lecteur est invité à consulter le rapport mis en référence pour plus de détails.

Démographie : Les scénarios considérés pour ce thème sont de deux types : **l'un** basé sur la continuité des tendances actuelles en termes d'évolution démographique et de politique (vieillesse de la population, immigration limitée et contrôlée) ; **l'autre** basé sur le soutien à l'immigration (ex. : politique encourageant l'immigration, légalisation des sans-papiers, modèles intégrateurs) (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 14, 36). Ces scénarios mettent notamment en évidence que l'immigration est le levier le plus important qui puisse être utilisé par les politiciens pour répondre aux problèmes démographiques bien qu'il existe encore des « marges importantes » (*great margins*) pour les investissements publics relatifs à « l'aide à l'enfance » (*child care*) (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 36). Or, l'immigration risque de se traduire notamment par la ségrégation spatiale et sociale des différentes communautés d'immigrants et soulève donc la nécessité, pour les pouvoirs publics, de réaliser des investissements publics importants en termes d'éducation et de mesures sociales axées sur l'intégration (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 36). *Pour plus d'information sur les scénarios, les forces motrices et les impacts envisagés pour ce thème, voir IGEAT-AETS et al., (2005), pp. 14-15, 36, 45-86.*

Transport : Les scénarios relatifs aux transports (au nombre de deux) explorent les deux choix politiques suivants : **l'un** basé sur les investissements massifs dans les infrastructures routières, **l'autre** basé sur le découplage entre développement économique et mobilité (ex. : décourager l'utilisation des voitures et camions pour les transports locaux, régionaux et longue distance ; encourager et promouvoir des modes de transport alternatifs, ayant une empreinte écologique inférieure) (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp.15-16, 36). Les observations préliminaires identifiées font notamment ressortir que la cohésion et la polycentricité sont surtout favorisées par le scénario basé sur les investissements massifs dans les infrastructures routières ; ce dernier pourrait donner lieu à des bénéfices économiques significatifs, contrebalancés toutefois par l'intensité des problèmes environnementaux associés. Par ailleurs, étant donné les ressources publiques limitées, les investissements massifs dans les infrastructures routières nécessiteraient la mise en place de partenariats publics-privés (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 35-36). En outre, la mise en application de la stratégie en faveur du découplage « économique-mobilité » pourrait s'accompagner d'impacts macro-économiques négatifs à court terme (augmentation des coûts du transport) mais se traduirait par une grande compétitivité à long terme (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 16). *Pour plus d'information sur les scénarios, les forces motrices et les impacts envisagés pour ce thème, voir IGEAT-AETS et al., (2005), pp. 15-16, 36-37, 87-128.*

Energie : Ce **scénario unique** émet l'hypothèse que le prix du pétrole augmentera plus ou moins régulièrement et substantiellement jusqu'au milieu de 2010 et que la production de pétrole à l'échelle mondiale atteindra un sommet autour de 2015 étant donné les contraintes géologiques qui généreront un déséquilibre complet entre l'offre et la demande d'énergie. La situation qui prévaudra jusqu'en 2010 devrait entraîner une plus grande concentration de la population dans le Pentagone (au détriment des régions périphériques). La période suivant 2010 devrait, pour sa part, se caractériser notamment par une inversion dans le processus de globalisation, par une réorganisation de l'économie et de la société à l'échelle méso (régionale, interrégionale) et par des taux très élevés de non emploi, menant à des migrations vers les régions rurales (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 17). Ainsi, l'augmentation régulière du prix du pétrole appelle à des politiques plus sévères en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Elle requiert également une adaptation des politiques européennes dont celles liées au transport, à l'énergie, à l'environnement, à la politique régionale, à la politique agricole commune, etc. qui sont concernées par la hausse des prix du pétrole (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 37). *Pour plus d'information sur les scénarios, les forces motrices et les impacts envisagés pour ce thème, voir IGEAT-AETS et al., (2005), pp. 17, 37, 138-179.*

Economie : Les quatre scénarios développés pour ce thème explorent les questions économiques selon deux axes : l'axe « équité/cohésion » et l'axe « compétitivité/efficacité ». **Le premier scénario** présenté décrit une situation selon laquelle l'Union européenne poursuit une politique fortement orientée vers la compétitivité économique ; les matières liées à la cohésion et à la soutenabilité (notamment) sont considérées comme secondaires. **Le second scénario** fait l'hypothèse que l'Union européenne poursuit une stratégie fortement axée sur la compétitivité économique et la cohésion territoriale ; le concept de polycentricité est notamment utilisé comme moyen d'atteindre ces objectifs. **Le troisième scénario** suppose que l'Union européenne poursuit une politique forte en faveur de la cohésion ; la soutenabilité et le patrimoine sont des facteurs majeurs qui sont retenus pour y arriver (ex. : les industries propres et le commerce orienté vers les connaissances sont des moyens privilégiés préconisés dans les régions défavorisées). **Le quatrième scénario** affirme que la coopération européenne s'affaiblit, et que les Etats réaffirment leur autorité ; au niveau européen, les politiques de compétitivité et de cohésion, ainsi que d'autres politiques sectorielles sont réduites ; la compétition entre les Etats membres augmente, et les disparités territoriales augmentent également. Les observations découlant de l'analyse de ces scénarios montrent entre autres que : a) l'adoption d'une politique fortement orientée vers la compétitivité économique (scénario 1) devrait permettre une croissance européenne plus dynamique, s'accompagnant toutefois d'une augmentation des disparités régionales (en termes d'économie, de flux migratoires, etc.) ; b) une stratégie fortement axée sur la compétitivité économique et la cohésion territoriale (scénario 2) devrait, pour sa part, entraîner une croissance du PIB total quelque peu supérieur au premier scénario et une croissance considérablement supérieure aux scénarios c) et d) présentés ci-après ; c) une politique orientée principalement sur la cohésion (scénario 3) devrait permettre de réduire les disparités entre pays et à l'intérieur d'un même pays considérant notamment que les politiques structurelles et de cohésion aux niveaux européen et national se concentrent sur les régions périphériques et sous-développées ; d) enfin, la réduction des efforts pour la cohésion et l'efficacité (scénario 4) met en évidence différents impacts ; par exemple un plus petit budget européen pour la cohésion pourrait réduire les chances des pays moins développés de se rattraper économiquement ; les disparités régionales risqueraient d'augmenter entre les Etats membres et dans chacun des Etats ; l'absence d'une politique structurelle européenne forte misant sur la R&D et les activités de formation d'ici 2013 pourrait non seulement affaiblir les capacités d'innovation des régions désavantagées mais également la performance d'innovation globale de l'Europe.

Gouvernance : Les scénarios proposés concernant la gouvernance explorent deux voies possibles en matière de régionalisation des politiques territoriales. **Le premier scénario** envisage les politiques selon une approche territoriale intégrée et considère que les Régions détiennent un pouvoir décisionnel important. Le débat européen est l'affaire de la Commission, des Etats Membres et des Régions, avec une plus grande répartition des fonctions et des responsabilités qu'actuellement. **Le second scénario** envisage les politiques selon une optique sectorielle et suppose que les Etats n'attribuent que des fonctions administratives aux Régions. La dénomination des Régions au titre d'entités politiques est perçue par les Etats et les municipalités comme une menace à leur habilité à remplir leurs prérogatives (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 22, 38). Il ressort notamment de ces scénarios que tous les pays semblent suivre la même tendance vers la régionalisation même si les motivations à la base de cette régionalisation diffèrent d'un endroit à l'autre. Par ailleurs, l'approche territoriale selon laquelle la région représente le point central où toutes les politiques sectorielles sont coordonnées pour un territoire spécifique, est à la base d'une autonomie grandissante des régions (à condition bien sûr que les ressources nécessaires soient disponibles). Cependant, une plus grande autonomie régionale est susceptible de conduire à des plus grandes disparités entre les régions (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 38-39). *Pour plus d'information sur les scénarios, les forces motrices et les impacts envisagés pour ce thème, voir IGEAT-AETS et al., (2005), pp. 21-22, 38-39, 280-319).*

Elargissement : Les scénarios proposés sur l'élargissement se basent sur deux orientations politiques qui ne sont pas nécessairement contradictoires : **la première** (« more deepening ») vise une plus grande intégration des acquis européens déjà existants et considère que le communitarisme, l'assistance sociale (*welfarism*), la durabilité et l'intégration viennent contrebalancer l'approche inter-gouvernementaliste axée sur l'économie de marché. **La seconde** (« more widening ») table sur l'élargissement territorial de l'espace européen et s'appuie sur les forces du marché, l'individualisme, le libéralisme et la décentralisation (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp.23-24, 39). Cela étant, la première orientation (« more deepening ») peut entre autres s'avérer difficile à rencontrer, en matière d'environnement notamment, dans un contexte où l'élargissement vise à intégrer des pays ayant des performances économiques et des standards de qualité de vie plus bas que les pays inclus dans la zone européenne avant l'élargissement. La seconde (« more widening ») constitue un test sur les compromis actuels au sujet des fonds structurels, considérant que l'introduction de nouveaux Etats membres devrait abaisser de manière significative la moyenne européenne ainsi que les seuils pour l'aide régionale ; cela est susceptible de changer considérablement le contexte dans lequel la politique régionale est formulée dans les Etats membres actuels (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 39). *Pour plus d'information sur les scénarios, les forces motrices et les impacts envisagés pour ce thème, voir IGEAT-AETS et al., (2005), pp. 23-24, 39, 320-365.*

Développement rural : Les scénarios relatifs au développement rural illustrent deux évolutions possibles : **le premier scénario** est orienté vers la globalisation et la libéralisation (compétitivité, ouverture des marchés) ; **le second scénario** se base sur une politique plus intégrée (mettant l'accent sur la durabilité) (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 25, 39). Dans le premier scénario, l'intensification de la production agricole et du tourisme de masse provoque notamment des dommages à la nature, aux paysages et à l'environnement. Dans le second scénario, l'augmentation de la production agricole s'accompagne d'une prise en compte de la nature et des paysages et d'une réduction de la pollution (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 25-26). Ces scénarios font ressortir différentes considérations pouvant intéresser les décideurs politiques européens telles que : la promotion des stratégies de développement diversifiées sensibles aux potentiels locaux des zones rurales ; la promotion et le soutien à l'égard de l'échange d'information entre les régions rurales de l'Europe élargie ; l'exploitation du potentiel de développement touristique dans les régions rurales ; la prévention de la dissémination des graines et des plantes génétiquement modifiées ; la garantie d'un niveau acceptable minimal de protection environnementale dans les régions rurales (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 39). *Pour plus d'information sur les scénarios, les forces motrices et les impacts envisagés pour ce thème, voir IGEAT-AETS et al., (2005), pp. 24-26, 39, 366-425.*

Changements climatiques : Les scénarios sur les changements climatiques visent, d'un côté, à réparer plutôt que prévenir (scénario 1) et, de l'autre côté, à anticiper les changements par le biais de mesures préventives (scénario 2). Ainsi, dans **le premier cas**, les acteurs de l'arène politique sont peu disposés à prendre des mesures préventives et parfois draconiennes en regard des changements climatiques, principalement parce que de telles mesures ne sont pas populaires et peuvent même être politiquement contreproductives. Dans **le second cas**, il est entendu que seules des mesures préventives dans différents domaines sont susceptibles de réduire les impacts territoriaux négatifs des changements climatiques, considérant par ailleurs que le Protocole de Kyoto mis en œuvre devrait générer des impacts positifs sur les changements climatiques à long terme (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 26-27). En conséquence, **suivant le premier scénario**, les subsides et les fonds sont mis à disposition pour pallier aux effets négatifs des changements climatiques mais les systèmes territoriaux ne sont pas adaptés structurellement aux nouvelles circonstances. Le tourisme dans le sud de l'Europe devient plus cher étant donné l'augmentation du prix de l'eau. Plusieurs régions rurales sont abandonnées étant donné que l'agriculture est devenue impraticable, etc. **Suivant le second scénario**, l'Union européenne décide d'adapter structurellement les territoires à de nouvelles conditions climatiques. En Europe méridionale ceci signifie notamment un changement structurel des secteurs agricoles, axé sur l'adoption de systèmes résistants à la chaleur, sur des récoltes peu exigeantes en eau et sur systèmes efficaces d'approvisionnement en eau (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 26-27). Ces scénarios permettent d'identifier différentes mesures de prévention pouvant être considérées par les pouvoirs publics dont : la prévention des risques d'inondation par la délocalisation des secteurs économiques se situant sur les territoires les plus vulnérables aux inondations (ex. : à proximité de fleuves), le développement de sources d'énergies renouvelables à travers l'Europe, etc. (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 39-40). *Pour plus d'information sur les scénarios, les forces motrices et les impacts envisagés pour ce thème, voir IGEAT-AETS et al., (2005), pp. 26-27, 39-40, 426-453.*

Considérations socio-culturelles : **Le premier scénario** défini pour ce thème est basé sur l'hypothèse selon laquelle les tensions socio-culturelles augmentent en Europe : les tensions entre les groupes sociaux, les groupes ethniques et religieux s'accroissent et les politiques publiques n'arrivent pas à promouvoir l'intégration sociale, de même que la tolérance entre les différentes communautés culturelles. **Le second scénario** assume que de nouvelles politiques publiques sont définies et appliquées à différents niveaux. Ces dernières visent l'intégration du plus grand nombre de personnes possibles au marché du travail par le biais de politiques d'éducation. Elles visent également à faciliter la cohésion sociale entre les différentes communautés ethniques et religieuses, et à promouvoir l'identité régionale comme facteur d'intégration et de développement (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 28). Ces hypothèses conduisent à des conséquences préliminaires variées. Par exemple, la dualisation sociale est principalement basée sur l'exclusion du marché du travail des populations, et peut ainsi conduire à des réductions de performance économique. L'éducation est le principal vecteur permettant de pallier à la dualisation sociale, à la ségrégation et aux tensions culturelles. Les tensions sociales (y compris les tensions inter-générationnelles) sont susceptibles de conduire à une ségrégation spatiale (suburbanisation, ghettos). La ségrégation spatiale et le sentiment d'insécurité dans les espaces publics peuvent conduire à une plus grande utilisation de la voiture (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 40). *Pour plus d'information sur les scénarios, les forces motrices et les impacts envisagés pour ce thème, voir IGEAT-AETS et al., (2005), pp. 28-29, 40, 454-479.*

Concernant les autres outils :

Différents outils ont été développés dans le cadre de l'étude en complément aux scénarios afin d'appuyer ces derniers par des analyses et des projections plus quantitatives (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 480). Ces outils sont présentés brièvement ci-dessous.

Modèles MASST¹ et KTEN² : MASST est un modèle économétrique³ visant à mesurer les causes déterminantes du développement régional et des déséquilibres régionaux, en prenant en compte différentes forces motrices (ex. : macroéconomiques, technologiques, institutionnelles, démographiques, socio-culturelles). Après avoir estimé les relations de causalité, le modèle estime les futurs changements quantitatifs du revenu et de l'inégalité au niveau régional (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 30, 484). Dans le cadre du projet 3.2, le modèle MASST est appliqué à des scénarios territoriaux multithématiques (au niveau NUTS 2) basés sur une combinaison de différentes forces motrices (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 493). KTEN est un méta-modèle qui se concentre sur les voyages inter-régionaux de passagers et qui se base sur des résultats de modèles prévisionnels existants dans différents secteurs stratégiques (démographie, économie, transport, énergie, émissions de CO₂). Son principal objectif est d'aider les analystes de politiques à vérifier la sensibilité des principales tendances identifiées (en prenant en compte certaines variables) et à vérifier la cohérence des scénarios développés. Il peut également contribuer à analyser l'impact des politiques (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 31, 495). *Pour plus d'information sur ces modèles, voir IGEAT-AETS et al., (2005), pp. 482-494, 495-517.*

A noter que les résultats relatifs à la mise en application de ces modèles dans le cadre du projet 3.2 ne sont pas encore disponibles.

Index de Cohésion Territoriale Européenne: Cet index avait *a priori* pour objectif de permettre l'évaluation quantitative des scénarios en prenant comme base les trois objectifs fondamentaux du SDEC : la compétitivité économique, la cohésion sociale et le développement durable (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 31). Cependant, les expériences réalisées pour concevoir cet index montrent qu'il est actuellement impossible de répondre à l'objectif défini étant donné le manque important des données sociales et environnementales. Le nouvel objectif vise donc à explorer les solutions qui permettraient de pallier à ce manque de données afin de développer une certaine forme de méthode d'évaluation des impacts de différents scénarios en matière de cohésion territoriale. Le développement de cet outil demeure toutefois très expérimental à ce stade-ci (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 481). *Pour plus d'information sur ces modèles, voir IGEAT-AETS et al., (2005), pp. 518-544.*

Base de Données à Long Terme (LTDB) : L'élaboration de cet outil répond à deux principaux objectifs : supporter le développement des scénarios par le biais de données quantitatives (à long terme) et préparer une structure de base de données pour ESPON qui puisse rester utilisable malgré les changements possibles dans les unités spatiales et dans la définition des indicateurs (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 33). Cette base de données est maintenant prête à être soumise à une phase-test. Des données à long terme ont été collectées afin de pouvoir réaliser quelques analyses quantitatives de base. Cela étant, les contraintes en matière de ressources ne permettront pas de passer plus de temps à la collection de nouvelles données (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 481). *Pour plus d'information sur ces modèles, voir IGEAT-AETS et al., (2005), pp. 546-559.*

¹ Macroeconomic, Sectoral, Social and Territorial Model (*Modèle Macroéconomique, Sectoriel, Social et Territorial*).

² Know Trans-European Networks (*Réseaux de Connaissance Trans-Européens*).

³ Les modèles économétriques consistent à décrire, analyser, prédire et évaluer le développement économique dans une série de localités et de régions (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 482).

Concernant le soutien à l'unité de coordination d'ESPO^N : Depuis octobre 2004, l'une des tâches du projet 3.2 est d'assurer la coordination scientifique du programme dans son ensemble, ce qui inclut la maintenance de la plateforme scientifique d'ESPO^N. Cette plateforme vise à offrir aux équipes de recherche un certain nombre de lignes directrices et d'information sur les éléments qui concernent communément toutes les équipes. Elle vise également à collecter et à centraliser les résultats importants des différents projets. Les travaux relatifs à ces tâches sont très sommairement présentés dans le rapport. Ceux-ci sont notamment liés au regroupement d'indicateurs et de typologies présentés dans les projets financés par ESPO^N (voir IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 569-581 pour plus de détails). Le rapport éclaire toutefois les travaux qui seront réalisés jusqu'à la fin du programme relativement à la plateforme scientifique. Ces travaux portent sur les concepts (glossaire des concepts utilisés, inventaire), les indicateurs et les typologies (ex. : dictionnaire des indicateurs d'ESPO^N et des typologies), la gestion des données (proposition pour l'intégration de données dans la Base de Données à Long Terme) et les outils et méthodologies (navigateur relatif aux outils et méthodologies d'ESPO^N) (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, pp. 34, 569).

7. Eléments de la politique d'aménagement du territoire wallonne (objectifs) auxquels chacune des études se rattache (voir tableau ci-dessous) :

Note :

Les numéros de pages indiqués dans le tableau font référence à IGEAT-AETS *et al.* (2005) et relèvent de la compréhension qui a été faite de l'étude par l'analyste. Il est possible, en ce sens, que certains passages non référencés soient également pertinents à considérer.

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 1) Contrat d'avenir (obj. 5) Plan Marshall (axes 2, 3)	Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	OUI (pp. 51 ; 88)	PEU	NON
SDER (obj. 2) Plan Marshall (axes 1, 2)	Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	OUI (pp. 22 ; 38 ; 56 ; 115-128 ; 150-151 ; 299-301 ; 479)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 3) Plan Marshall (axes 1, 4)	Mettre en place des collaborations transversales	OUI (pp. 22 ; 38 ; 54 ; 206-207 ; 222-223 ; 228 ; 281- 283 ; 300-301)	MOYENNEMENT	NON
SDER (obj. 4) Plan Marshall (axes 2, 5)	Répondre aux besoins primordiaux	OUI (pp. 77 ; 233-234)	PEU	NON
SDER (obj. 5) Contrat d'avenir (obj. 1) Plan Marshall (axes 2, 4, 5)	Contribuer à la création d'emplois et de richesses	OUI (pp. 63 ; 71 ; 93 ; 162 ; 198 ; 207 ; 256-261 ; 264-267 ; 414-416 ; 422-425 ; 247-253)	BEAUCOUP	OUI (p. 472)
Contrat d'avenir (obj. 3) Plan Marshall (axe 2)	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	OUI (pp. 28-29 ; 40 ; 54 ; 56 ; 63 ; 64 ; 83 ; 235 ; 256-261 ; 264-267 ; 414-416 ; 422-424 ; 462 ; 465 ; 467 ; 473-479)	BEAUCOUP	OUI (pp. 472)

Sources	Objectifs	L'étude développe des arguments en faveur de ces objectifs : OUI/NON	L'étude développe BEAUCOUP, MOYENNEMENT, PEU d'arguments en faveur de ces objectifs	L'étude propose des indicateurs en lien avec les objectifs définis dans ce tableau : OUI/NON
SDER (obj. 7) Contrat d'avenir (obj. 4) Plan Marshall (axe 2)	Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources)	OUI (pp. 60 ; 63 ; 71 ; 153 ; 264-267 ; 414-416 ; 422-424 ; chapitre 2.8 : pp. 426-453)	BEAUCOUP	OUI (p. 425)
SDER (obj. 6) Plan Marshall (axe 3)	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	OUI (pp. 15-16; 36-37; chapitre 2.2: pp. 87-129 ; p. 198)	BEAUCOUP	OUI (p. 129)
Contrat d'avenir (obj. 2) Plan Marshall (axes 4, 5)	Doper la recherche et l'innovation et développer les connaissances	OUI (pp. 198-200 ; 208-209 ; 216 ; 220 ; 234 ; 247-253 ; 477)	BEAUCOUP	NON
SDER (obj. 8)	Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	OUI (p. 301)	PEU	NON

8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire :

- **Potentialités présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Voir description des scénarios à la section 5 de cette fiche.

- **Contraintes présentées par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

En regard des objectifs wallons présentés à la section 7, des contraintes peuvent être identifiés en ce qui concerne notamment les partenariats public-privé (chapeautés par l'objectif de « mettre en place des collaborations transversales ») et l'objectif portant sur la sensibilisation et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs (Cf. section 7). Ainsi, l'étude évoque que les partenariats publics-privés sont de plus en plus utilisés dans le cadre de la gestion des problèmes d'ordre public. Cette façon de faire permet aux pouvoirs politiques d'opter notamment pour un système financier plus flexible, là où des investissements significatifs sont requis. Elle diminue cependant le champ d'action des pouvoirs publics étant donné que l'Etat doit prendre en compte les intérêts des investisseurs privés (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 301). La volonté de sensibiliser et de responsabiliser l'ensemble des acteurs s'accompagne également de contraintes en ce qui a trait aux approches à adopter pour répondre à cet objectif : les approches de sensibilisation et de responsabilisation doivent en effet être sélectionnées sur base de critères adéquats pour qu'elles ne constituent pas uniquement une façon de légitimer les décisions politiques (IGEAT-AETS *et al.*, 2005, p. 301).

- **Enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs susmentionnés (s'il y a lieu) :**

Les scénarios présentés dans l'étude font ressortir différents enjeux par rapport aux objectifs évoqués en Région wallonne qui varient selon les choix politiques (ou possibilités) retenus. Par exemple, en matière de démographie, les enjeux ne sont pas les mêmes si les choix politiques sont d'opter pour la continuité des tendances actuelles en termes d'évolution démographique et de politique (vieillesse de la population, immigration limitée et contrôlée) ou s'ils sont de favoriser le soutien à l'immigration.

Cela étant, les enjeux appréhendés ne seront pas évoqués à nouveau ici étant donné qu'ils ont déjà fait l'objet d'une présentation à la section 5 de cette fiche, dans le cadre de la description de chacun des scénarios.

- **Indicateurs identifiés (s'il y a lieu)** : Les pages correspondantes sont indiquées dans le tableau de la section 7.

Indicateurs liés à l'objectif « Contribuer à la création d'emplois et de richesses » :

Taux de non emploi ; emploi total ; emploi par qualification et profession

Indicateurs liés à l'objectif « Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon » :

Proportion de ménages ayant accès à internet ; proportion de ménages avec l'accès à internet large bande ; emploi par qualification et profession

Indicateurs liés à l'objectif « Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources) » :

Les indicateurs indiqués font référence à la base de données ESPON : environnement, pollution.

Indicateurs liés à l'objectif « Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité » :

Plusieurs indicateurs sont indiqués pour cet objectif (ex. : réseau de transport par mode ; impact des changements d'accessibilité sur l'emploi, sur le PIB par habitant). Voir étude p. 129.

9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires) :

Le rapport est un peu trop long (583 pages) bien que pédagogique et clair. Il contient beaucoup d'informations pertinentes.

Par ailleurs, il y a parfois un problème de pagination : le rapport reprend, pour chacune de ses trois parties (partie 1 : Résumé ; partie 2 : Scénarios ; partie 3 : Outils, stratégie de communication et coordination scientifique) la table des matières globale de l'étude, ce qui facilite le repérage de l'information. Par contre, la pagination ne suit pas. Par exemple dans la partie 2 de l'étude, on passe des pages 1-9 à la page 43 ; dans la partie 3, on passe des pages 1-9 à 480).

Références :

IGEAT-AETS *et al.*, 2005. « Spatial scenarios and orientations in relation to the ESDP and Cohesion policy, ESPON project 3.2 ». Second interim report, 583 p.

ANNEXE 4 :
**Synthèse de l'analyse des études prioritaires ESPON au regard des objectifs
de la politique d'aménagement du territoire en Région wallonne**

Remarque : Les évaluations présentées dans ce tableau répondent à la question : « L'étude développe beaucoup, moyennement, peu d'arguments » en faveur des objectifs de la politique wallonne d'aménagement du territoire.

Objectifs	Etude 1.1.1	Etude 1.1.2	Etude 1.1.3	Etude 1.1.4	Etude 1.2.2	Etude 1.3.1	Etude 1.3.2	Etude 1.4.1	Etude 2.1.1
Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	Moyennement	Moyen	Beaucoup	-	Beaucoup
Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	(Pas du tout)	Beaucoup	Moyennement	-	Moyennement
Mettre en place des collaborations transversales	Beaucoup	Moyennement	Beaucoup	Beaucoup	Moyennement	Beaucoup	Peu	-	Moyennement
Répondre aux besoins primordiaux	(Pas du tout)	Moyennement	Moyennement	Moyennement	Beaucoup	Moyennement	Moyennement	-	Beaucoup
Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	Peu	Peu	(Pas du tout)	Moyennement	-	Beaucoup
Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	Peu	(Pas du tout)	(Pas du tout)	-	Beaucoup
Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie	Moyennement	Beaucoup	Beaucoup	Moyennement	(Pas du tout)	Peu	Beaucoup	-	Moyennement
Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Beaucoup	Beaucoup	Moyennement	Moyennement	(Pas du tout)	(Pas du tout)	Peu	-	Beaucoup
Doper la recherche et développer les connaissances de façon continue	Moyennement	(Pas du tout)	(Pas du tout)	(Pas du tout)	Moyennement	(Pas du tout)	Peu	-	Beaucoup
Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Beaucoup	Peu	Beaucoup	(Pas du tout)	(Pas du tout)	Moyennement	Peu	-	(Pas du tout)

Objectifs	Etude 2.1.3	Etude 2.1.4	Etude 2.2.1	Etude 2.2.3	Etude 2.4.1	Etude 2.4.2	Etude 3.1	Etude 3.2
Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	Moyennement	-	Beaucoup	Beaucoup	Peu
Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie	Peu	Beaucoup	Moyennement	Peu	-	Beaucoup	Moyennement	Moyennement
Mettre en place des collaborations transversales	Moyennement	Pas du tout	Peu	Moyennement	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	Moyennement
Répondre aux besoins primordiaux	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	Moyennement	-	Moyennement	-	Peu
Contribuer à la création d'emplois et de richesses	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup	-	Moyennement	Peu	Beaucoup
Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	Beaucoup	Moyennement	Beaucoup	Beaucoup	-	Peu	Moyennement	Beaucoup
Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie	Beaucoup	Peu	Peu	Beaucoup	-	Moyennement	Peu	Beaucoup
Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité	Moyennement	(Pas du tout)	Moyennement	Moyennement	-	Beaucoup	Moyennement	Beaucoup
Doper la recherche et développer les connaissances de façon continue	Moyennement	Peu	Moyennement	Beaucoup	-	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup
Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Moyennement	(Pas du tout)	Moyennement	Peu	-	Beaucoup	Moyennement	Peu